Schneider Electric SA

rapport annuel 2006

Document de référence

Merlin Gerin
Square D
Telemecanique

Schneider Electric

Building a New Electric World

Sommaire

Profil 3
Entretien avec les Présidents 4
Chiffres clés 8
2006 en bref 11
2006, une nouvelle gouvernance 12

1→

Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1 - De l'acier à l'électricité : 170 ans d'histoire 15
2 - Une stratégie offensive de croissance rentable 16
3 - Le programme d'entreprise new² 17
4 - D'importantes perspectives sur quatre grands marchés 18
5 - Des positions mondiales de premier plan 19
6 - Des clients partenaires 22
7 - Une organisation globale, un ancrage local 25
8 - Ressources Humaines 27
9 - Facteurs de risques 29

2→

Gouvernement d'entreprise

1 - Le Conseil de Surveillance 35
2 - Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance 40
3 - Activité du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance en 2006 et début 2007 41
4 - Comités du Conseil de Surveillance 42
5 - Le Directoire - Composition 44
6 - Organisation et fonctionnement du Directoire 45
7 - Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle 45
8 - Contrôle Interne 45
9 - Intérêts et rémunérations des dirigeants 52
10 - Conventions réglementées 56
11 - Responsable du contrôle des comptes 56
12 - Droits et obligations des actionnaires 57

3→

Informations sur la société et son capital

1 - Renseignements sur la société 59
2 - Capital 59
3 - Actionnariat 61
4 - Intéressement du personnel, actionnariat salarié, plans d'options et plans d'actions 62
5 - Bourse 64
6 - Politique d'information 66

4→

Rapport de gestion

1 - Faits marquants 67
2 - Performance opérationnelle 69
3 - Evolution de la situation financière 73
4 - Développement durable 75
5 - Perspectives 2007 96
6 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat 97

5→

Comptes consolidés au 31 décembre 2006

1 - Compte de résultat consolidé 100
2 - Tableau des flux de trésorerie consolidés 101
3 - Bilan consolidé 102
4 - Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires 104
5 - Annexe aux comptes consolidés 105
6 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 157

6→

Comptes sociaux

1 - Bilan 160
2 - Compte de résultat 162
3 - Annexe aux comptes sociaux 163
4 - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 170
5 - Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2006 171
6 - Filiales et participations 172
7 - Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années 174

7→

Information pro forma non auditée relative aux comptes consolidés 2006

1 - Présentation 175
2 - Tableaux de pro forma 176
3 - Analyse des principes comptables 178
4 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes pro forma 180

8→

Assemblée Générale mixte du 26 avril 2007

1 - Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale mixte des Actionnaires 181
2 - Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 186
3 - Résolutions 191

Attestation 198
Table de concordance 199

Le présent rapport annuel a été déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 26 mars 2007, sous le n° D 07-223, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Profil

Leader mondial de la gestion de l'électricité et des automatismes, Schneider Electric met l'électricité au service des performances de ses clients et d'une meilleure qualité de vie. Grâce à son offre unique, le Groupe apporte à ses clients des solutions intégrées, intelligentes et communicantes pour utiliser l'électricité en toute sécurité, développer les automatismes partout, améliorer l'efficacité énergétique, assurer la qualité de l'énergie et gérer le confort et les communications dans les bâtiments. S'appuyant sur l'engagement de ses 105 000 collaborateurs dans 106 pays, le Groupe apporte le meilleur du Nouveau Monde Electrique à chacun, à tout moment et en tout lieu.

- L'action de Schneider Electric SA est cotée sur Euronext Paris.
- Signataire du Global Compact de l'ONU, Schneider Electric inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie.

13,7 Mds€
de chiffre d'affaires dans 190 pays

1,3 Md€
de bénéfice net

14,6 %
de marge d'exploitation

---

105 000
collaborateurs présents dans 106 pays

Près de **5 %**
du chiffre d'affaires investis en R&D

205
usines dans le monde au plus près de nos clients

Entretien avec Jean-Pascal Tricoire

Président du Directoire

Les résultats de l'année affichent des niveaux record avec un résultat net qui dépasse pour la première fois le milliard d'euros. Est-ce une année historique pour Schneider Electric ?

Oui, Schneider Electric a battu tous ses records avec une croissance organique du chiffre d'affaires de 10,7 %. Dans un environnement bien orienté, nous progressons sur tous nos marchés et dans toutes nos activités à un rythme très supérieur à la croissance mondiale. Nous gagnons donc des parts de marché.

Quant à notre rentabilité opérationnelle, elle progresse de 1,2 point pour atteindre un niveau historique de 14,6 %. Malgré la hausse des matières premières et le niveau élevé de l'euro qui pèsent sur nos coûts, notre résultat d'exploitation a doublé depuis 2003 pour atteindre 2 milliards d'euros.
Ces résultats démontrent à la fois notre dynamique et l'efficacité de notre modèle d'entreprise. Deux ans après le lancement du programme d'entreprise new², nous sommes en avance sur les objectifs fixés.

Comment expliquez-vous cette accélération des performances ?

Nous devons cette accélération au nombre croissant de clients qui nous demandent de répondre à leurs besoins de confort, de productivité, de sécurité et d'efficacité énergetique. Nous le devons également à nos équipes qui font preuve d'un exceptionnel dynamisme. Nous le devons enfin à l'enrichissement de notre offre de produits et services et au développement de nos nouvelles activités, qui nous permettent de proposer des solutions de plus en plus complètes.
Nous sommes l'un des seuls groupes au monde à disposer d'un portefeuille de solutions intégrées aussi larges et aussi pointues, tout en demeurant entièrement dédié au secteur électrique.
Nous bénéficions par ailleurs d'une couverture géographique totalement globale. Nous vendons dans 190 pays et notamment dans les pays émergents où nous nous renforçons constamment.
Enfin, une partie importante de notre forte croissance vient de l'innovation. Nous investissons chaque année près de 5 % de notre chiffre d'affaires en R&D. En un an, les ventes de nos 40 grands programmes d'innovation ont augmenté de plus de 50 %.

Et en matière d'efficacité, que faites-vous ?

Nous donnons une priorité absolue à la qualité et à la satisfaction de nos clients, et développons dans ce domaine des programmes ambitieux et innovants. Au delà de cette priorité, nous travaillons sur quatre axes d'efficacité. Nous nous rapprochons de nos clients par un rééquilibrage de notre dispositif industriel et logistique, afin d'être compétitifs et d'assurer un service de qualité.
Nous simplifions nos organisations pour être plus rapides, plus réactifs. Nous poursuivons la rationalisation de notre logistique. Enfin, nous intensifions nos programmes industriels de productivité. Au total, nos gains de productivité ont représenté en 2005 et en 2006 plus de 300 millions d'euros chaque année, ce qui est considérable, et indispensable face à l'impact très significatif de la hausse des coûts des matières premières.

Sur le plan des ressources humaines, comment soutenez-vous ce rythme de développement ?

Nous investissons une part importante de notre temps à évaluer les compétences dont nous aurons besoin dans le futur. Nous recrutons énormement et augmentons les ressources investies dans la formation pour nous adapter dans tous les domaines : technologie, géographie, métiers.
Nous investissons aussi dans l'engagement de nos 105 000 collaborateurs présents dans 106 pays. C'est leur mobilisation qui fait la différence.
Nous développons leur intelligence du contexte et des enjeux, la proximité avec le management et leur participation aux résultats pour augmenter cet avantage.
Enfin, nous cultivons et augmentons notre diversité pour anticiper notre évolution très rapide vers un nombre croissant de géographies et d'activités.
Toutefois, nous avons encore de gros efforts à faire pour avoir davantage de femmes, à tous les niveaux de l'entreprise, mais plus particulièrement dans les fonctions dirigeantes. Je suis personnellement engagé sur cet autre axe de la diversité.

Schneider Electric a une tradition d'engagement responsable. Où en êtes-vous ?

Nous avons bien progressé sur huit des dix objectifs fixés dans notre Baromètre Planète et Société.
Tout d'abord, une de mes fiertés est l'amélioration significative de la santé/sécurité au travail en 2006.

Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux en matière de développement durable. La quasi totalité de nos sites industriels et logistiques sont certifiés ISO 14001. Nos produits sont en conformité avec la norme RoHS. Nous sommes également satisfaits de notre propre programme d'économies d'énergie sur nos sites de production. Il constitue une belle démonstration de ce que nous pouvons apporter à nos clients dans ce domaine.

Par ailleurs, nous sommes toujours très mobilisés en faveur de l'éducation et de l'insertion des jeunes. Nous soutenons aussi les populations sinistrées avec une forte implication de nos équipes locales. En 2006, moins de deux ans après le Tsunami, plus de 800 écoliers indonésiens, plus de 600 écoliers thaïlandais ont effectué leur rentrée dans quatre des douze écoles que nous avons contribué à construire et à équiper.

Revenons à vos métiers. Comment évolue la demande ? Va-t-elle rester aussi soutenue à l'avenir ?

Nous sommes au cœur des marchés d'avenir. Schneider Electric s'adresse à des marchés fondamentalement porteurs et qui le resteront longtemps. Les besoins d'électrification sont immenses, qu'il s'agisse de rénover les réseaux des pays matures ou de développer ceux des pays émergents.
Les automatismes se généralisent dans tous les domaines : dans les usines, au bureau, à la maison et jusque dans la voiture. La demande en économies d'énergie explose, catalysée par les prix des sources d'énergie fossiles, et par la prise de conscience salutaire et mondiale du besoin de juguler les émissions polluantes dues aux surconsommations. Enfin, la demande en énergie ultra pure et ultra sécurisée augmente. La qualité de l'électricité est devenue absolument critique dans de nombreux domaines en très forte croissance, particulièrement l'électronique, l'informatique, Internet, et la santé. Tout cela dans un contexte où les grandes pannes, les "black out", se multiplient. Grâce à Schneider Electric, ces applications peuvent continuer à opérer sans aucune interruption même lorsque le réseau public est en panne.

Dans ce cadre, comment s'inscrivent les acquisitions ?

Elles nous permettent d'offrir à nos clients des solutions beaucoup plus complètes, en ajoutant de nouvelles activités à notre offre. Nous sommes en mesure aujourd'hui de proposer des solutions integrées d'économie d'énergie, d'automatismes du bâtiment et des infrastructures, ainsi que des systèmes d'énergie sécurisée pour les applications très critiques.
Les acquisitions nous permettent aussi de participer à la consolidation d'une industrie encore peu concentrée au niveau mondial. Et cela grâce aux capacités de financement générées par la gestion rigoureuse de nos opérations existantes.

Nous devons cette accélération au nombre croissant de clients qui nous demandent de répondre à leurs besoins de confort, de productivité, de sécurité et d'efficacité énergétique.

Jean-Pascal Tricoire

Nous avons un formidable potentiel de croissance et un modèle d'entreprise unique, à la fois très résistant et très performant

Jean-Pascal Tricoire

L'achat d'American Power Conversion est sans comparaison par sa taille avec ceux que vous avez effectués ces dernières années. Où en est son intégration ?

APC fait désormais partie de Schneider Electric. APC est le leader mondial des systèmes intégrés d'énergie sécurisée et de refroidissement pour les applications critiques avec un chiffre d'affaires proche de 2,4 milliards de dollars en progression de 20 % en 2006. Avec cette opération, Schneider Electric prend le leadership mondial de l'un des secteurs de la distribution électrique en plus forte croissance. L'acquisition d'APC a été finalisée le 14 février 2007. Nous avons créé une "business unit" énergie sécurisée qui combine les ressources d'APC et de MGE UPS Systems, l'entité de Schneider Electric qui opérait dans le même domaine. Les équipes sont mobilisées sous un management unique.

Nous confirmons nos objectifs : réaliser 220 millions de dollars de synergies. Si nous les réalisons à 100 %, ce qui est bien notre intention, cela se traduira par une création de valeur de 3,3 milliards de dollars ou encore de 11,4 euros par action Schneider Electric.

Vous êtes à mi-parcours de new², votre programme d'entreprise 2005-2008. Comment se présente la deuxième phase ?

Elle se présente très bien. Nous avons un portefeuille d'affaires et des perspectives très solides conduisant à réviser à la hausse nos objectifs pour 2008. Nous portons notre objectif de croissance organique à plus de 6 % au lieu de 5 % auparavant, soit deux fois plus que la croissance mondiale estimée à 3 %. Nous relevons nos objectifs de marge d'EBITA* avec une fourchette de 13 % à 15 % contre 12,5 - 14,5 % auparavant. Ceci prend en compte l'intégration d'APC dont la marge est pour le moment sensiblement inférieure à celle de Schneider Electric. Nous pensons pouvoir à nouveau améliorer la rentabilité des capitaux employés (ROCE**) de 2 points comme nous l'avons fait au cours de la première partie de new², avec une base de référence incluant l'acquisition d'APC.

Nous avons un formidable potentiel de croissance et un modèle d'entreprise unique, à la fois très résistant et très performant. Nos atouts sont évidents et nous sommes bien déterminés à les développer pour générer de la richesse pour tous les acteurs de l'entreprise.

Nous investissons aussi dans l'engagement de nos 105 000 collaborateurs basés dans 106 pays. C'est leur mobilisation qui fait la différence.

**EBITA : résultat d'exploitation avant amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions.*

***ROCE : EBITA après impôts / capitaux employés = capitaux propres + endettement net + provisions.*

Trois questions à Henri Lachmann

Président du Conseil de Surveillance

Schneider Electric est depuis mai 2006 une société à Directoire et Conseil de Surveillance dont vous êtes devenu le Président. Etes-vous satisfait de cette organisation ?

Nous avons organisé depuis longtemps avec le Conseil d'Administration ma succession et avons voulu dissocier les responsabilités de contrôle et de surveillance des responsabilités opérationnelles et d'exécution. Cette dissociation est un gage de transparence et d'exigence. Ce gouvernement d'entreprise mis en place au printemps 2006 et préparé depuis trois ans fonctionne remarquablement bien et mérite la confiance et le soutien de nos actionnaires. Le Conseil de Surveillance comporte neuf membres indépendants dont cinq membres issus du monde de l'industrie et des services et quatre membres spécialistes de la finance et de l'assurance. Cinq nationalités sont représentées. Ce conseil rassemble des compétences remarquables, tous ses membres sont très impliqués et leur travail en équipe est très efficace.

Le Directoire et son Comité Exécutif très international, à la fois jeunes et expérimentés, ambitieux pour l'entreprise et très complémentaires, ont su donner à Schneider Electric une nouvelle énergie, une nouvelle dynamique et une efficacité prometteuse pour les années à venir.

Comment intervient le Conseil de Surveillance dans le cadre d'acquisitions majeures comme celle d'APC ?

Au cours des deux dernières années, Schneider Electric a acquis une vingtaine de sociétés pour un montant de 2,3 milliards d'euros. Sur ces opérations, le Conseil de Surveillance, comme l'était précédemment le Conseil d'Administration, est extrêmement actif et vigilant.

Son autorisation est obligatoire pour toute acquisition, partenariat ou joint-venture d'un montant supérieur à 250 millions d'euros. Nous nous sommes aussi dotés de méthodologies et de règles rigoureuses, tant en matière de sélection et d'analyse des cibles potentielles, que de retour sur investissement et de création de valeur. Le Conseil est très attentif à la bonne intégration des acquisitions et suit régulièrement l'évolution du business plan approuvé au moment de l'acquisition.

Pour une acquisition structurante de la taille et de l'importance d'APC, nous avons redoublé de vigilance et le Directoire peut en témoigner : au cours de trois réunions spécifiques, le Conseil de Surveillance a examiné en profondeur tous les aspects de cette opération et a été unanime sur son intérêt, son prix et les conditions de l'acquisition. Au sein de Schneider Electric, APC va bénéficier d'un savoir faire complémentaire, d'un accès élargi aux marchés, de notre présence chez nos clients, d'économies d'échelle. Sa rentabilité va s'améliorer rapidement. Rappelons que les onduleurs sont au cœur de la distribution électrique, qui va être ainsi dynamisée par l'intégration d'APC.

Vous pensez donc que Schneider Electric constitue une valeur attractive ?

Bien sûr. Sur la base du cours à fin décembre 2006, Schneider Electric a assuré à ses actionnaires au cours des trois dernières années, une rentabilité totale moyenne de 24 %.
En 2006, l'action Schneider Electric a progressé de 12 % et nous sommes confiants dans notre capacité à continuer à offrir à nos actionnaires un retour sur investissement très attractif.

Le Conseil de Surveillance est extrêmement actif et vigilant. Il rassemble des compétences remarquables et tous ses membres sont très impliqués.

Henri Lachmann

Chiffres clés

Des performances record en 2006

2004 - 2006 : normes IFRS
2002 - 2003 : normes françaises

Chiffre d'affaires consolidé

(en milliards d'euros)

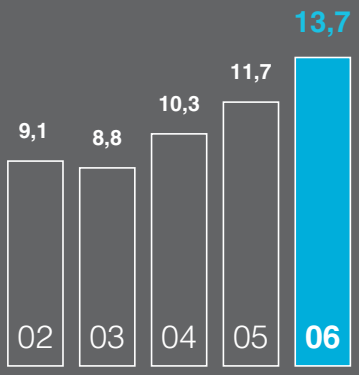

+ 17,6 %

L'année 2006 marque, après deux années de forte progression, un record de croissance organique à +10,7 %. Cette performance résulte notamment de la présence accrue du Groupe dans les pays émergents à forte croissance et des investissements réalisés dans de nouvelles activités porteuses telles que les services ou la gestion de l'énergie. Les acquisitions réalisées au cours de l'année apportent une contribution significative (+ 6,9 %) tandis que l'effet de change est quasiment nul.

13,7

milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé

Résultat d'exploitation

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

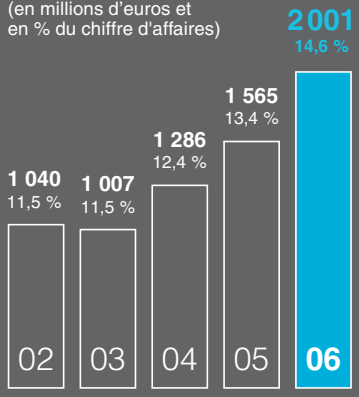

+ 27,8 %

Le résultat d'exploitation marque à nouveau une forte progression en 2006. Hors effets de périmètre et de change, elle atteint +21 % grâce à un fort effet volume, à la capacité du Groupe à augmenter ses prix de vente, aux gains de productivité et à la bonne maîtrise des coûts de structure.
La marge opérationnelle atteint en 2006 un record historique de 14,6 %, soit une progression de 1,2 point par rapport à 2005. L'ensemble des zones géographiques et des activités affichent une nette progression de leur résultat d'exploitation.

2001

millions d'euros de résultat d'exploitation

Chiffre d'affaires par zone géographique

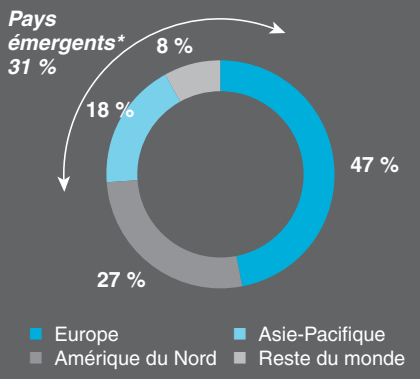

**Asie-Pacifique, Reste du monde, Europe de l'Est.*

Effectifs par zone géographique

105 000 collaborateurs

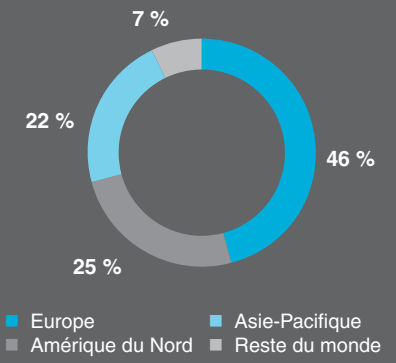

2006, année "historique" pour Schneider Electric

Schneider Electric poursuit activement sa stratégie visant à accroître son potentiel de croissance. Grâce aux plans d'actions mis en place dans le cadre de son programme d'entreprise new², le Groupe a effectué un repositionnement actif vers les pays émergents et dans de nouvelles activités, tout en privilégiant l'innovation technologique. Cette nouvelle dynamique lui permet de générer une croissance élevée de son chiffre d'affaires, qui combinée à l'accélération de ses plans d'efficacité conduit à une forte progression des résultats et à un retour sur investissement attractif pour ses actionnaires.

Résultat net
(en millions d'euros)

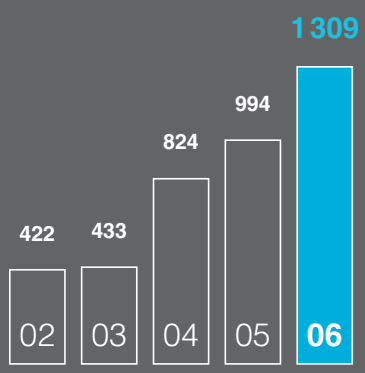

+ 32 %

Le résultat net connaît également une forte augmentation de +32 % grâce à la maîtrise des charges financières au regard de l'augmentation significative de l'endettement net et à la baisse de 0,6 point du taux effectif d'impôt (28,5 % comparé à 29,1 %).
Le bénéfice net par action s'élève à 5,95 euros, soit une progression de +31 % en ligne avec celle du résultat net.

Autofinancement d'exploitation
(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

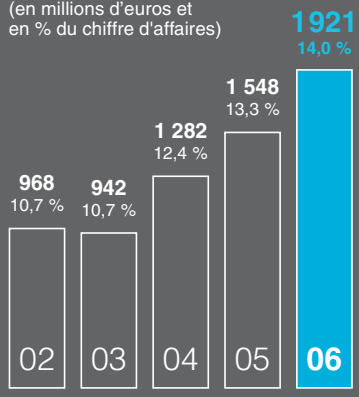

+ 24 %

L'autofinancement d'exploitation de 1 921 millions d'euros représente 14,0 % du chiffre d'affaires.
Après variation du besoin en fonds de roulement et investissements nets, l'autofinancement libre progresse de +30 %, à 1 107 millions d'euros.

Retour sur capitaux employés
(en %)

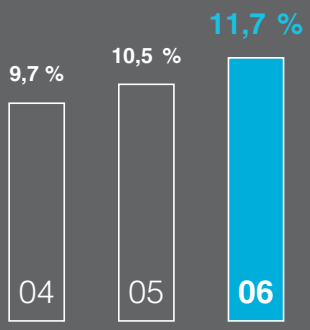

+ 1,2 pt

Le retour sur capitaux employés augmente de 1,2 point en 2006 pour atteindre 11,7% grâce à la maîtrise des capitaux employés, dont la hausse est limitée à +15%, dans un contexte de forte croissance de l'activité et des résultats du Groupe.

1 309
millions d'euros de résultat net

1 921
millions d'euros d'autofinancement d'exploitation

1 107
millions d'euros d'autofinancement libre

Chiffres clés (suite)

Bénéfice net par action
(en euros)

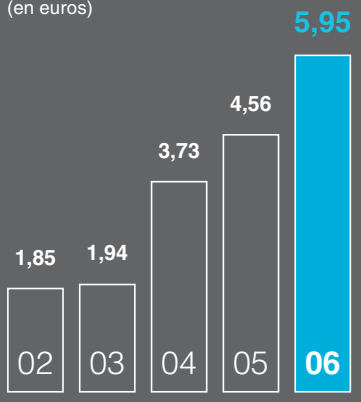

5,95 €

de bénéfice net par action

+ 31 %

Dividende net
(en euros)

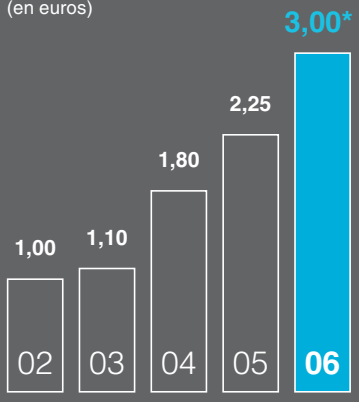

3,00 €*

de dividende

+ 33 %

** Proposition à l'Assemblée Générale du 26 avril 2007.*
Ce dividende sera mis en paiement le 2 mai 2007.

Répartition du capital
au 31.12.2006

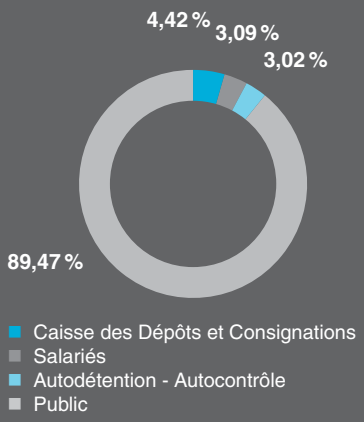

Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans
(Source Thomson Financial)

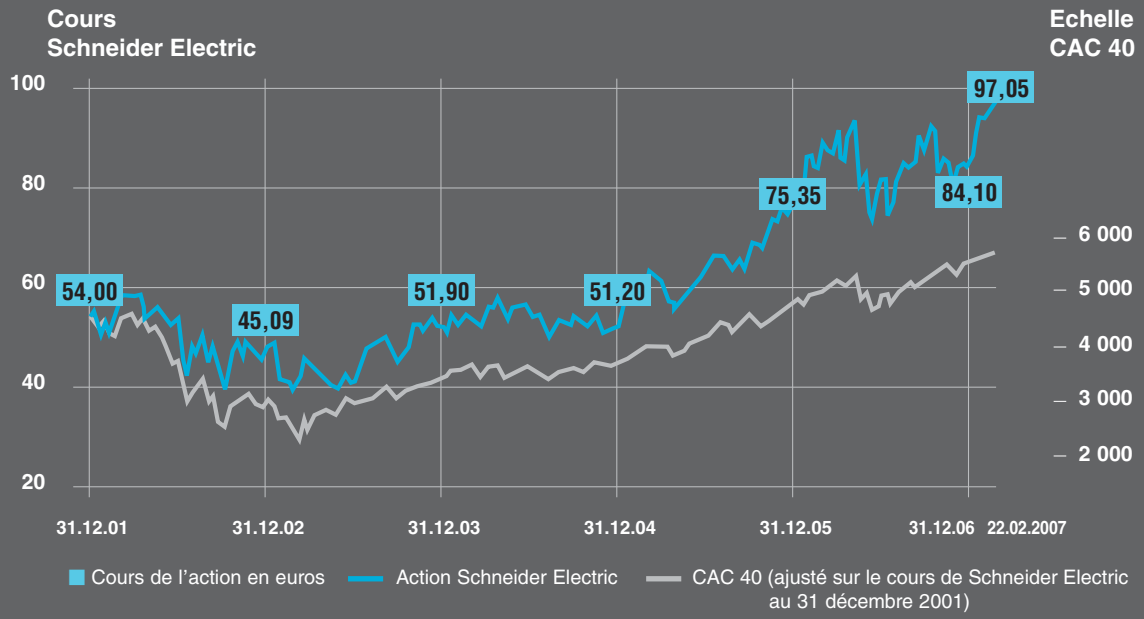

2006 en bref

Schneider Electric a mis en place un Conseil de Surveillance, présidé par Henri Lachmann et un Directoire, présidé par Jean-Pascal Tricoire, afin de clairement séparer les fonctions de direction et de contrôle.
Les trois priorités stratégiques de Schneider Electric – croissance, efficacité, collaborateurs – se sont concrétisées en 2006 par de nombreuses réalisations.

Croissance

Distribution électrique : de nouveaux développements en Chine

- En moyenne tension : annonce de la création de la joint-venture SSBEA (70 %) spécialisée dans les disjoncteurs à vide et prise de participation dans SBVE (40 %), fabricant d'interrupteurs à vide.
- En basse tension : annonce de la création de la joint-venture Delixi Electric (50 %) avec Delixi Group pour commercialiser en Chine une offre spécifique de produits de basse tension via un réseau dédié.

Systèmes d'installation et contrôle : une croissance accélérée avec cinq acquisitions

- Clipsal Asia (Asie),
- OVA Bargellini (Italie),
- AEM S.A. (Espagne),
- Merten (Allemagne),
- GET Group plc (Royaume-Uni).

Automatismes du bâtiment : le renforcement en Amérique du Nord et en Asie

Acquisition d'Invensys Building Systems (IBS).

Automatismes et contrôle : deux acquisitions

- Citect Corporation Limited (Australie), spécialiste des logiciels SCADA (supervision, contrôle et acquisitions de données) et des systèmes MES (suivi de la production).
- Va Tech Elin EBG Elektronik (Autriche), spécialiste des variateurs de vitesse industriels de forte puissance.

Mouvement majeur dans l'énergie sécurisée

Lancement d'une offre d'achat amicale sur American Power Conversion (APC), n°1 mondial du secteur, finalisée le 14 février 2007.

Distinction

Prix Frost & Sullivan 2006 de la Stratégie de croissance la plus compétitive.

Efficacité

Une nouvelle organisation centrée sur les clients

- 8 directions activités ou business units,
- 4 directions centrales, dont une nouvelle direction "Stratégie, Clients et Technologie",
- 4 directions géographiques opérationnelles.

Le renforcement des moyens d'innovation

- Création d'une direction de l'innovation,
- Inauguration d'Electropole (France), 1er centre mondial de conception et de développement de produits et systèmes de protection et de contrôle de puissance,
- Lancement du projet HOMES soutenu par l'Agence de l'Innovation Industrielle (France). Objectif : économiser 20 % d'énergie dans les bâtiments.

90,6 % des sites industriels et logistiques certifiés ISO 14001

18 nouvelles certifications en 2006.

Collaborateurs

Une vocation élargie pour Schneider Electric University

Des formations centrées sur l'orientation clients, l'innovation et l'esprit d'entreprise proposés par les nouveaux instituts d'expertise.

La santé et la sécurité au travail

La politique santé est déployée dans l'ensemble du Groupe.

205 associations soutenues dans 69 pays

La campagne de mobilisation internationale Luli 2006 a permis de verser 1,4 million d'euros à des projets associatifs dans le domaine de l'éducation et de la formation.

2006, une nouvelle gouvernance

La nouvelle gouvernance répond aux défis que Schneider Electric doit relever.
Avec un Conseil de Surveillance et un Directoire, assistés d'un Comité Exécutif, elle permet une répartition efficace et complémentaire des responsabilités entre le contrôle et la gestion.

Conseil de Surveillance

au 20 février 2007

Henri Lachmann
68 ans, de nationalité française,
Président du
Conseil de Surveillance

Serge Weinberg*
56 ans, de nationalité française,
Vice-Président,
Président du Conseil de
Surveillance du Groupe Accor

Alain Burq
53 ans, de nationalité française,
Membre du
Conseil de Surveillance
du Fonds Commun de
Placement
Schneider Actionnariat

Noël Forgeard*
60 ans, de nationalité française,
Administrateur de sociétés

Jérôme Gallot*
47 ans, de nationalité française,
Président de CDC Entreprises

Willy. R. Kissling*
62 ans, de nationalité suisse,
Administrateur de sociétés

Cathy Kopp*
59 ans, de nationalité française,
Directeur Général des
Ressources Humaines du
Groupe Accor

René Barbier de La Serre*
66 ans, de nationalité française,
Administrateur de sociétés

Gérard de La Martinière*
63 ans, de nationalité française,
Président de la Fédération
Française des Sociétés
d'Assurances (F.F.S.A)

Chris Richardson
62 ans, de nationalité
américaine,
Ancien Directeur de
la Division Amérique du Nord
de Schneider Electric

James Ross*
68 ans, de nationalité
britannique,
Président du Leadership
Foundation of Higher Education,
Administrateur de sociétés

Piero Sierra*
72 ans, de nationalité italienne,
Conseiller d'Administration
des sociétés étrangères
du Groupe Pirelli SpA (Milan)

** Indépendant au sens du rapport Bouton.*

Censeur

Claude Bébéar
Président du Conseil de
Surveillance d'Axa

Secrétaire du Conseil

Philippe Bougon

Comité d'Audit

Gérard de la Martinière*, Président

James Ross*

Piero Sierra*

Serge Weinberg*

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'entreprise

Henri Lachmann, Président

Claude Bébéar

Willy Kissling*

René Barbier de La Serre*

Commissaires aux comptes

Titulaires

Ernst & Young et Autres

Mazars & Guérard

Suppléants

Charles Vincensini

Philippe Diu

Directoire

au 20 février 2007

Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire

Pierre Bouchut, Membre du Directoire

Comité Exécutif

au 20 février 2007

01 Jean-Pascal Tricoire
Président du Directoire

02 Eric Rondolat
Directeur Général
Activité Distribution électrique

03 Laurent Vernerey
Directeur Général
Activité Energie sécurisée

04 Claude Graff
Directeur Général
Activité Energies renouvelables

05 Dave Petratis
Directeur Général
Direction Opérationnelle
Amérique du Nord

06 Jean-François Pilliard
Directeur Général
Ressources Humaines
& Communication Managériale

07 Hal Grant
Directeur Général
Globalisation & Industrie

08 Michel Crochon
Directeur Général
Activité Automatismes et contrôle

09 Arne Frank
Directeur Général
Activité Automatismes du bâtiment

10 Russell Stocker
Directeur Général
Direction Opérationnelle
Asie-Pacifique

11 Pierre Bouchut
Membre du Directoire
Directeur Financier

12 Christian Wiest
Directeur Général
Direction Opérationnelle Europe

13 Julio Rodriguez
Directeur Général
Direction Opérationnelle
Internationale & Ibérique

14 Eric Pilaud
Directeur Général
Stratégie, Clients & Technologie,
Directeur Général
Activité Services et Projets

1 Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1. De l'acier à l'électricité : 170 ans d'histoire → *p. 15*
2. Une stratégie offensive de croissance rentable . . . . . → *p. 16*
3. Le programme d'entreprise new² . . . . . → *p. 17*
4. D'importantes perspectives sur quatre grands marchés . . . . . → *p. 18*
5. Des positions mondiales de premier plan → *p. 19*
6. Des clients partenaires . . . . . → *p. 22*
7. Une organisation globale, un ancrage local → *p. 25*
8. Ressources Humaines . . . . . → *p. 27*
9. Facteurs de risques . . . . . → *p. 29*

1. De l'acier à l'électricité : 170 ans d'histoire

L'histoire de Schneider Electric associe celles des entreprises françaises Schneider, Merlin Gerin et Telemecanique, de Square D aux Etats-Unis et de bien d'autres sociétés qui ont rejoint le Groupe sur tous les continents. Toutes partagent la même vocation : maîtriser et optimiser la gestion de l'électricité et des automatismes pour construire le nouveau monde électrique. Chacune enrichit le Groupe par ses positions de marché et ses savoir-faire mais aussi par la diversité de ses compétences et de ses hommes. L'ouverture et la diversité sont au cœur du modèle de Schneider Electric qui s'attache, partout dans le monde, à développer et à promouvoir des équipes multiculturelles de qualité.

1836 – 1980 : de la naissance au conglomérat

■ En 1836, Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies au Creusot et créent Schneider & Cie deux ans plus tard. L'entreprise connaît un développement continu dans la mécanique lourde, les équipements de transport et devient un vaste conglomérat très diversifié.

■ En 1975, Merlin Gerin, l'un des premiers fabricants français de matériel de distribution électrique, entre dans le Groupe qui est présent dans l'électricité depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

1981 – 2001 : le Groupe se recentre et se renforce sur les métiers de l'électricité

■ En 1988, Schneider Electric prend le contrôle de l'entreprise française Telemecanique, pionnière de la commande à distance des moteurs électriques.

■ En 1991, le Groupe effectue une acquisition majeure aux Etats-Unis avec le rachat de Square D, n°1 nord américain du matériel électrique avec un chiffre d'affaires de 1,65 milliard de dollars.

■ Parallèlement, le Groupe accélère son internationalisation. Il s'implante ainsi dès 1987 en Chine, aujourd'hui son troisième pays avec un chiffre d'affaires d'environ 800 millions d'euros en 2006 et 17 unités de production.

■ En 1997, Schneider Electric achève son recentrage sur les métiers de l'électricité avec la vente de la société de bâtiment et de travaux publics Spie Batignolles.

■ En 1998, la Fondation Schneider Electric pour l'insertion des jeunes est créée. Elle incarne les valeurs d'engagement et de solidarité du Groupe et associe étroitement ses collaborateurs à ses actions partout dans le monde.

■ En 1999, Schneider Electric acquiert Lexel, numéro 2 européen des systèmes d'installation et contrôle, puis en 2000, Crouzet Automatismes, un leader de la commande, des petits automatismes et des capteurs adaptés, ainsi que Positec, leader européen du contrôle de mouvement.

■ En 2000, Schneider Toshiba Inverter (STI) dont Schneider Electric détient 60 %, est créée pour assurer le développement, la production et le marketing de toutes les activités de variateurs de vitesse industriels des deux partenaires. STI est aujourd'hui le n°1 mondial des variateurs de vitesse industriels.

La même année, le Groupe lance Schneider Electric Ventures, un fonds de capital-risque doté de 50 millions d'euros afin d'acquérir des participations dans de jeunes entreprises innovantes dont les technologies peuvent contribuer à enrichir l'offre du Groupe.

■ En 2001, Schneider Electric lance son premier programme d'entreprise à trois ans : NEW2004.
Le Groupe prend le contrôle de Legrand, leader des systèmes d'installation et contrôle, mais la Commission européenne met son veto à ce rapprochement. Schneider Electric doit céder sa participation dans Legrand, malgré l'annulation des décisions de la Commission par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes en octobre 2002.

2002-2006 : une croissance mondiale offensive soutenue par des acquisitions ciblées

Schneider Electric met en œuvre une stratégie offensive de croissance interne et externe pour développer ses positions géographiques, renforcer ses métiers cœur, enrichir son offre grâce à de nouvelles activités complémentaires et élargir ainsi ses marchés accessibles.

Le Groupe confirme également son engagement responsable avec la création d'une Direction du Développement Durable en 2002 et la mise en place en 2005 d'un baromètre trimestriel, "Planète et Société", qui mesure et rend compte de ses performances dans ce domaine.

Cette stratégie se concrétise par d'importantes avancées dans ses métiers cœur.

Distribution électrique

Systèmes d'installation et contrôle

Schneider Electric devient n°2 mondial des systèmes d'installation et contrôle avec les acquisitions en 2003 de Clipsal, leader dans la zone Asie-Pacifique, en 2005 de Juno Lighting, n°1 nord-américain de l'éclairage plafonnier et en 2006, de Clipsal Asia, Merten (Allemagne), OVA Bargellini (Italie), AEM S.A. (Espagne) et GET (Royaume Uni).

Efficacité énergétique

Schneider Electric acquiert en 2005 Power Measurement Inc. (Canada), l'un des leaders mondiaux des appareils, logiciels et services de mesure et de gestion de l'alimentation et des consommations d'électricité.

Energie sécurisée

Schneider Electric devient en 2004 n°1 européen de l'énergie sécurisée avec le rachat de MGE UPS Systems (France). En octobre 2006, le Groupe a lancé une offre d'achat amicale sur American Power Conversion (Etats-Unis), n°1 mondial. Cette opération a reçu l'approbation des autorités de la concurrence ainsi que celle des actionnaires d'APC et a été finalisée le 14 février 2007.

Automatismes et contrôle

Automatismes et contrôle industriel

Schneider Electric conquiert de nouveaux leaderships mondiaux dans les terminaux de dialogue homme-machine avec l'achat en 2002 de Digital Electronics Corporation (Japon), dans des solutions d'automatisation pour machines d'emballage avec celui d'ELAU AG (Allemagne) en 2005.

En 2006, le Groupe complète sa gamme de variateurs de vitesse de forte puissance avec l'achat de VA TECH ELIN EBG Elektronik (Autriche). Avec l'acquisition de Citect, spécialiste des systèmes SCADA et MES, Schneider Electric renforce son offre dans les automatismes industriels.

Capteurs adaptés

Le Groupe propose la gamme la plus complète du marché avec Hyde Park Electronics, leader nord-américain des capteurs à ultrasons, acquis en 2003, Kavlico et Dinel, spécialistes de la détection et de l'optoélectronique, repris en 2004, BEI Technologies (Etats Unis), intégré en 2005.

Automatismes du bâtiment

Le Groupe constitue l'un des premiers spécialistes mondiaux du secteur avec l'achat en 2003 du groupe suédois TAC que sont venus rejoindre Tour Andover Control et Abacus Engineereed Systems (Etats-Unis), en 2004, ABS EMEA (Europe et Moyen Orient) en 2005 et IBS (Etats-Unis et Asie) en 2006.

2. Une stratégie offensive de croissance rentable

La demande d'électricité devrait doubler d'ici 2030 selon l'Agence Internationale de l'Energie. L'automatisation se développe partout et dans tous les domaines, de la voiture au bâtiment industriel, commercial ou à la maison. Satisfaire cette très forte demande, contribuer aux performances économiques tout en réalisant des économies d'énergie, participer à la qualité de vie des habitants dans les pays développés et émergents tout en maîtrisant les impacts de la croissance sur l'environnement sont les défis majeurs d'aujourd'hui et autant d'opportunités pour Schneider Electric.

Leader mondial de la distribution électrique, des automatismes et du contrôle, Schneider Electric entend faire de la satifsfaction de ses clients un moteur de croissance et de rentabilité et répondre ainsi à la nécessité d'utiliser l'électricité en toute sécurité, d'améliorer l'efficacité énergétique des installations, de sécuriser l'alimentation électrique des applications critiques, de gérer le confort et les communications dans les bâtiments, de consommer moins et mieux et de faciliter le développement des énergies renouvelables.

Cette stratégie offensive de croissance rentable s'appuie sur trois priorités.

Accélérer la croissance

■ Schneider Electric investit fortement dans l'innovation et la technologie. Il consacre près de 5 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement, internationalise ses moyens et les rapproche de ses clients pour innover mieux et plus vite.

■ Le Groupe accélère son expansion dans les zones géographiques les plus dynamiques. De 2001 à 2006, la part des pays émergents est passée de 18 % à 31 % du chiffre d'affaires total.

■ Schneider Electric développe, par croissance interne et externe, des activités complémentaires de ses activités cœur. Elles présentent un fort potentiel et s'adressent aux segments de marché les mieux orientés : systèmes d'installation et contrôle, énergie sécurisée et systèmes de gestion de l'énergie, automatismes dans tous les domaines. Moins dépendantes des cycles d'investissement, elles comportent une part importante de services à valeur ajoutée et offrent d'excellentes perspectives. Elles représentent 42 % du chiffre d'affaires 2006 et permettent à Schneider Electric de proposer un ensemble de solutions et de services sans équivalent dans la gestion de l'électricité.

Renforcer l'efficacité opérationnelle et la compétitivité

Le Groupe globalise ses achats, produit au plus près de ses clients pour leur assurer un service de première qualité, développe dans tous les domaines des programmes d'amélioration continue et déploie mondialement un système d'information unique avec des processus harmonisés.

Entre 2004 et 2006, la part de la production dans les pays émergents est passée de 18 % en 2004 à 28 % en 2006 grâce à la relocalisation de 529 millions d'euros de coûts de production sur 2 ans.

Favoriser l'engagement des collaborateurs

Pour Schneider Electric, les personnes et leur engagement font la différence. Pour permettre à chacun d'exprimer son potentiel, tout en contribuant à la stratégie du Groupe, Schneider Electric harmonise ses processus d'évaluation et de gestion des ressources humaines à l'échelle mondiale. Le Groupe renforce sa gestion prévisionnelle, déploie des plans de compétences en phase avec ses nouveaux besoins, accroît ses investissements de formation et accentue son effort auprès des écoles et des universités pour attirer les talents.

Parallèlement, le Groupe a engagé un programme mondial pour améliorer la sécurité au travail et la santé de ses salariés.

Cette stratégie offensive de croissance rentable modifie en profondeur son profil de performance. Sa croissance s'accélère et s'accompagne d'un niveau de marge opérationnelle plus élevé. Le Groupe est devenu moins sensible aux cycles d'investissement et aux évolutions de change. Il bénéficie de perspectives renforcées.

3. Le programme d'entreprise new² : de la performance à l'excellence

Schneider Electric déploie sa stratégie dans le cadre du programme d'entreprise new² qui couvre la période 2005-2008. new² réaffirme les ambitions du Groupe qui veut être un partenaire remarquable pour ses clients, une entreprise motivante pour ses collaborateurs, une entreprise citoyenne pour la planète et la société et un excellent investissement pour ses actionnaires.
Schneider Electric s'est fixé des objectifs ambitieux pour la période 2005-2008.

Pour ses clients :

■ une augmentation de 30 % du taux des clients très satisfaits,

■ une diminution de 50 % du taux des clients insatisfaits.

A fin 2006, le taux des clients très satisfaits est en hausse de 10 % et le taux des clients insatisfaits en baisse de 34 %.

Pour ses collaborateurs :

■ une baisse de 20 % des jours perdus pour accidents du travail par employé et par an,

■ le développement des compétences dans le cadre de plans à 3 ans,

■ un compte-rendu trimestriel des plans de progrès mis en œuvre à la suite des enquêtes de satisfaction des salariés.

A fin 2006, les jours perdus pour accidents de travail ont diminué de 38 %. Des plans de compétences à trois ans sont en place et les plans de progrès en faveur des salariés font l'objet de comptes-rendus trimestriels.

Pour la planète et la société :

- un baromètre trimestriel de la performance sociale, environnementale, sociétale et de gouvernace du Groupe comportant 10 indicateurs, publié en ligne sur : www.barometre.schneider-electric.com.
- la volonté d'améliorer l'engagement du Groupe pour porter sa performance à 8/10 fin 2008. A fin 2006, la note s'élève à 7,01.

Pour ses actionnaires :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires supérieure à 5 %,
- une marge opérationnelle comprise entre 12,5 % et 14,5 % tout au long du cycle économique. Elle s'élève à 14,6 % en 2006,
- une amélioration du retour sur capitaux employés avant impôts (ROCE) de 2 % à 4 % en 2008 par rapport à 2004. Elle atteint 2 % en 2006 avec un ROCE de 11,7 %,
- un taux de distribution de 50 % du résultat net avant survaleurs : le dividende proposé au titre de 2006 correspond au taux de distribution défini,
- une optimisation de son bilan avec un ratio d'endettement de 30 à 40 % à fin 2006. En intégrant l'acquisition d'APC sur une base pro forma avant impact de l'augmentation de capital de 1 milliard d'euros, ce ratio atteint 69 % à fin 2006.

(Cf. Perspectives 2007, page 96).

4. D'importantes perspectives sur quatre grands marchés

Schneider Electric s'adresse à tous ceux qui construisent et exploitent des bâtiments, quelle que soit leur vocation (logements, commerces, bureaux, hôtels, hôpitaux, équipements éducatifs, culturels et sportifs, etc), aux industriels, aux constructeurs de machines, aux gestionnaires d'infrastructures de transport et de communication, aux fournisseurs d'eau et d'énergie. Le Groupe leur apporte des solutions pour de très nombreuses applications.

Energie & Infrastructures, Industrie, Bâtiments, Résidentiel : ces marchés accessibles représentent plus de 200 milliards d'euros à l'échelle du monde.

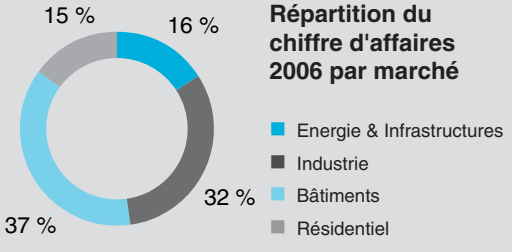

Energie & Infrastructures

Ce marché recouvre la production et la distribution d'électricité, de gaz, de pétrole et d'eau, les infrastructures de transports (notamment aéroports, tunnels, métros), les infrastructures de télécommunications, d'échange et traitement de données. L'offre du Groupe contribue à garantir la disponibilité et la sécurité des installations, à accroître leur efficacité énergétique et à maîtriser leur coût.

Stimulées par la croissance de la population et le développement économique, les perspectives sont immenses dans le secteur des infrastructures comme dans celui de l'énergie où la dérégulation du marché et le développement des énergies renouvelables appellent aussi de nouvelles solutions de gestion et de distribution.

Dans le secteur de **l'Energie,** Schneider Electric propose des produits, des systèmes et des services qui optimisent et fiabilisent la production, la distribution et la vente de l'électricité. Ses solutions sont conçues pour accroître la qualité et réduire le coût de chaque kilowatt heure distribué. Destinées aux régies d'électricité, aux intégrateurs, aux constructeurs de machines et aux tableautiers, elles comportent des produits et des services à haute valeur ajoutée qui s'appuient notamment sur Internet pour créer et gérer des réseaux électriques intelligents, mesurer la consommation d'électricité, contrôler les processus, proposer des systèmes de pré-paiement qui facilitent l'accès à l'électricité des consommateurs les moins favorisés.

Pour les **Infrastructures,** où une totale continuité de service est indispensable, Schneider Electric propose des solutions efficaces de mesure, de contrôle, d'énergie sécurisée, de gestion et de télégestion intégrant les technologies Internet. L'offre s'adresse aux exploitants, aux sociétés d'ingénierie, aux intégrateurs et équipementiers et aux installateurs. Elle comporte des produits, des systèmes et des services de distribution électrique, d'automatismes et de contrôle adaptés à chaque application.

Electricité, eau : des besoins immenses

- 1,6 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité
- La consommation d'électricité devrait doubler d'ici 2030
- Investissements de production et de distribution : 370 milliards d'euros par an
- Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité : 13 % en 2030
- 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable
- Investissements de production, distribution et traitement de l'eau : 80 milliards € par an

Source : AIE, World Water Council

Aéroports : plus de 600 projets programmés

- 3 milliards de passagers par an
- Un marché en croissance de 7 % par an
- 100 grands projets supérieurs à 500 millions €
- 500 projets de taille moyenne dont 118 aéroports régionaux en Chine d'ici 2015

Source : IATA, Adpe

Industrie

L'offre du Groupe concerne tous les secteurs industriels. Les biens de consommation emballés, l'électronique, l'automobile et la pharmacie sont des marchés clés. Schneider Electric vise notamment les grands utilisateurs finaux qui souhaitent un partenaire capable de les aider à améliorer la compétitivité et l'efficacité de leurs installations dans le monde entier.

Parmi les constructeurs de machines et d'équipements, les fabricants de machines d'emballage, de convoyage et d'équipements exigeant une totale fiabilité d'alimentation, comme les ascenseurs ou les équipements médicaux, font partie des cibles privilégiées.

Le marché de l'industrie bénéficie du fort développement de l'automatisation, des exigences accrues en matière d'économies d'énergie, du respect de l'environnement, de l'externalisation de la gestion des installations électriques et de la demande de services à valeur ajoutée.

Schneider Electric travaille en étroite collaboration avec ses clients pour connaître parfaitement leurs applications et contribuer à renforcer la productivité, la flexibilité, la sécurité des processus et la traçabilité des produits. Le Groupe propose des installations électriques complètes et performantes en termes de consommation d'énergie et de fiabilité d'alimentation, des solutions d'automatisation flexibles, ouvertes et simples à mettre en œuvre et des services de télégestion via Internet.

Bâtiments

Ce marché comprend tous les bâtiments tertiaires, commerciaux et industriels : bureaux, hôtels, hôpitaux, centres commerciaux, navires, sites industriels, équipements sportifs et culturels.

Face aux exigences accrues des usagers en matière de confort, de sécurité, de communication et d'économies d'énergie, l'automatisation et la gestion technique centralisée se sont fortement développées.

L'offre du Groupe recouvre l'alimentation et la distribution électrique, les systèmes de contrôle et de gestion de l'éclairage, du chauffage, de la climatisation, de la ventilation, des ascenseurs et des accès. Elle inclut l'utilisation des réseaux électriques pour les échanges de données (VDI, CPL*), des services qui permettent d'optimiser la maintenance, les coûts et la consommation d'énergie et la télégestion multisites via Internet.

Cette offre est accessible partout avec des produits compatibles entre eux et faciles à installer et à exploiter. Elle est par ailleurs adaptée aux normes et aux usages locaux.

** VDI : Voix - Données - Images.*
CPL : Courants Porteurs en Ligne.

50 % de la population mondiale vit dans les villes

- 36 mégapoles dépasseront 10 millions d'habitants en 2015 (contre 23 en 1996)
- Les villes des pays en développement accueilleront 4 milliards d'habitants d'ici 2030

Source : ONU World Urbanization Prospects, octobre 2006.

Résidentiel

Le marché du logement individuel et collectif se caractérise par une grande diversité de normes et de fortes spécificités régionales. Il présente des perspectives de développement importantes et différentes selon les régions. En Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, les besoins de confort, de sécurité et d'économies d'énergie sont prédominants : la rénovation et l'amélioration des logements représentent près des 2/3 du marché. Dans les pays émergents, les besoins sont immenses et le Groupe cible en priorité la construction de logements neufs, en particulier les grands programmes réalisés en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Asie, notamment en Chine.

L'offre du Groupe contribue à assurer le confort et la sécurité des logements tout en facilitant les communications. Elle recouvre la distribution électrique, la domotique et les réseaux de communication VDI et CPL, avec des solutions faciles à mettre en œuvre, évolutives et esthétiques, des produits adaptés aux normes, aux goûts et aux usages locaux.

Logements : un marché de 29 milliards €

- En croissance de plus de 5 % par an

Estimation Schneider Electric

5. Des positions mondiales de premier plan

Pour satisfaire toujours mieux les attentes de ses clients, le Groupe a pris rapidement d'importantes positions dans des activités complémentaires de ses activités cœur : énergie sécurisée, automatismes du bâtiment, capteurs adaptés. Parallèlement il développe une large gamme de services.

Les positions de Schneider Electric en distribution électrique*

	Moyenne tension	Basse tension	Systèmes d'installation et contrôle	Energie sécurisée
n° 1	ABB	**Schneider Electric**	Legrand	American Power Conversion
n° 2	**Schneider Electric**	ABB	**Schneider Electric**	**MGE UPS Systems**
n° 3	Siemens	Siemens	Leviton	Emerson
			Matsushita	

Les positions de Schneider Electric en automatismes et contrôle*

	Automatismes	Contrôle industriel	Capteurs adaptés	Automatismes du bâtiment
n° 1	Siemens	**Schneider Electric**		Honeywell
n° 2	Rockwell	Rockwell	Marché fragmenté	Siemens
n° 3	**Schneider Electric**	Siemens		Johnson Control
				Schneider Electric

** Ce document contient des informations sur les activités et les positions concurrentielles de Schneider Electric en 2006. A la connaissance de Schneider Electric, il n'existe aucun rapport exhaustif sur les produits et systèmes pour la distribution électrique, les automatismes et contrôle. Schneider Electric réunit donc des données sur ses activités par l'intermédiaire de contacts formels et informels avec les professionnels de l'industrie et notamment avec les associations professionnelles. Schneider Electric estime sa position sur ses marchés sur la base de ces informations et du chiffre d'affaires réalisé dans les activités concernées.*

L'offre du Groupe repose sur trois marques mondiales leaders, Merlin Gerin, Square D et Telemecanique, sur des marques régionales ou nationales fortes, notamment en systèmes d'installation et contrôle et sur des marques spécialistes reconnues parmi les meilleures dans leur domaine.

Ses concurrents sont nombreux, mais aucun ne concurrence le Groupe sur l'ensemble de son offre. Ce sont principalement :

- de grands groupes généralistes et diversifiés comme ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens,
- des groupes internationaux spécialisés comme Omron, Rockwell Automation,
- des groupes de dimension moyenne dont la présence internationale est moins importante, principalement en distribution électrique comme Eaton, Hager ou Legrand,
- des entreprises locales comme Gewiss (Italie), Simon (Espagne), Vacon (Suède), Sick (Allemagne), STI (Etats-Unis)…

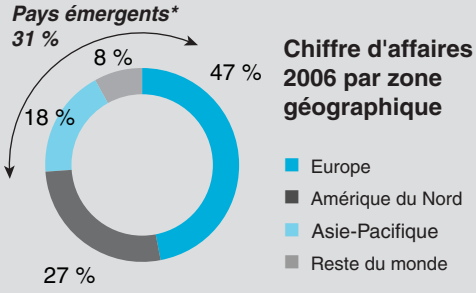

**Asie-Pacifique, Reste du monde, Europe de l'Est.*

Seul à couvrir toutes les normes nationales et internationales

Dans son industrie, Schneider Electric est le seul à couvrir toutes les normes en vigueur dans le monde. La plupart de ses produits sont conformes aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. En Amérique du Nord, ils répondent généralement aux normes de l'Association Nationale des Constructeurs Electriques (NEMA), de l'Underwriters Laboratory (UL) ou de l'Institut Américain de Normalisation (ANSI). Au Royaume-Uni, en Australie et en Asie, les produits sont aux normes British Standards (BS). Ils sont aux normes China Compulsory Certification (CCC) en Chine et à celles de Japan Industrial Standard (JIS) au Japon.

Avec des produits conformes aux standards dominants des marchés sur lesquels opèrent ses clients, Schneider Electric est en mesure de satisfaire la majeure partie de leurs besoins.

Des solutions intégrées, intelligentes et communicantes

Qu'il s'agisse d'installation électrique ou d'automatisation, les clients souhaitent de plus en plus des solutions globales à leurs besoins. Pour les satisfaire, Schneider Electric développe des offres complètes par segments de marchés assorties d'une large gamme de services. C'est le cas par exemple des "architectures préconisées" qui répondent à des besoins précis en combinant différents produits au catalogue : énergie sécurisée pour les salles d'opérations des hôpitaux, automatismes et contrôle optimisés pour les machines, architectures associant distribution électrique et VDI pour les immeubles de bureau.

Pour les concevoir, le Groupe s'appuie sur 60 centres applicatifs dans le monde. Spécialisés par secteur et par application, ils ont une connaissance parfaite des métiers et des besoins des clients pour choisir, avec eux, les meilleures solutions.

Afin de faciliter la gestion des installations et d'optimiser leurs performances, Schneider Electric a été l'un des tout premiers à tirer profit de l'efficacité et de la simplicité d'Internet. Des serveurs Internet embarqués permettent de consulter à tout moment les informations qu'émettent les automates. Avec un simple navigateur Internet, les utilisateurs, où qu'ils se trouvent, peuvent ainsi gérer en temps réel leurs installations, programmer et contrôler les machines, optimiser la

consommation d'énergie ou la maintenance préventive. Dans les bâtiments, ces solutions permettent de gérer via un réseau local tous les systèmes de confort et de sécurité. Le Groupe continue d'enrichir son offre avec des systèmes ouverts et standards en privilégiant la facilité de mise en œuvre et d'utilisation.

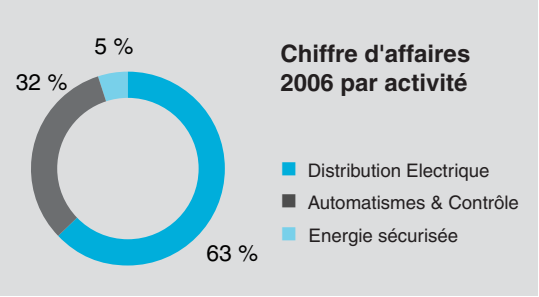

Distribution électrique

Numéro 1 mondial en basse tension
Numéro 2 mondial en moyenne tension,
Numéro 2 mondial des systèmes d'installations et contrôle,
Numéro 2 mondial de l'énergie sécurisée

L'offre de Schneider Electric permet de rendre l'électricité disponible, fiable et performante en toute sécurité. Leader historique de la distribution électrique de moyenne et basse tension, le Groupe était encore absent des systèmes d'installation et contrôle il y a dix ans. Schneider Electric est devenu par croissance interne et externe le n° 2 mondial dans cette activité.

Le Groupe s'est aussi fortement développé sur le marché très porteur de l'énergie sécurisée et occupe la 1ère place mondiale suite à l'acquisition du leader mondial American Power Conversion, finalisée le 14 février 2007.

Moyenne tension

L'offre du Groupe permet de transformer et de gérer l'électricité haute tension fournie par le réseau de distribution pour l'acheminer directement chez les utilisateurs finaux (bâtiments industriels et grandes installations tertiaires) ou pour la transformer en courant basse tension destiné aux petits bâtiments tertiaires et aux bâtiments résidentiels.

Les produits de cette catégorie sont alimentés par une tension comprise entre 1 kV et 52 kV.

Basse tension et systèmes d'installation et contrôle

L'offre du Groupe comporte des produits de câblage et des équipements de basse tension et des systèmes d'installation et contrôle destinés aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels.

Schneider Electric propose des solutions complètes pour le marché résidentiel : équipements de protection comme les disjoncteurs et les contacteurs, prises, interrupteurs, variateurs, thermostats, systèmes de contrôle des portes, portails et volets roulants, systèmes de surveillance et d'alarme incendie et intrusion. Par ailleurs les réseaux VDI permettent d'apporter dans chaque pièce le téléphone, la télévision et Internet.

Adaptés aux normes de chaque pays, les produits et systèmes fonctionnent sous une tension inférieure à 1kV.

Efficacité énergétique et gestion optimisée de l'électricité

L'acquisition de Power Measurement Inc en 2005 a renforcé la position du Groupe dans la distribution d'électricité de haute qualité et la gestion de l'électricité. L'offre comporte des logiciels avec interface Internet et des appareils de mesure et contrôle intelligents qui permettent de contrôler et gérer en temps réel les contrats d'alimentation électrique les plus complexes, d'améliorer la qualité de l'électricité et d'éliminer les interruptions de service.

Energie sécurisée

L'énergie sécurisée est un marché en croissance forte et durable : son développement repose sur une exigence accrue de qualité et de fiabilité électrique pour un nombre croissant d'applications. American Power Conversion offre une forte complémentarité avec la filiale MGE UPS Systems du Groupe en termes d'offre de produits et services, d'exposition géographique et de canaux de commercialisation, avec la possibilité de capitaliser sur ses fortes capacités d'innovation.

Automatismes et contrôle

Numéro 1 mondial en contrôle industriel
Numéro 3 mondial en automatismes
Numéro 4 mondial en automatismes du bâtiment

Depuis l'acquisition de Telemecanique en 1988, Schneider Electric n'a cessé de se renforcer dans le domaine des automatismes et du contrôle industriel.

Le Groupe poursuit une politique active de partenariats et d'acquisitions pour enrichir son offre : variateurs de vitesse, terminaux de dialogue homme-machine, logiciels SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données), automatisation de machines d'emballage, contrôle de mouvements.

Schneider Electric s'est également positionné sur le marché en fort développement des automatismes et des capteurs adaptés avec l'acquisiton de leaders technologiques tels que BEI.

Parallèlement, le Groupe a investi le marché important (environ 1 milliard d'euros) et très bien orienté des automatismes du bâtiment. En trois ans, Schneider Electric a constitué l'un des tous premiers opérateurs mondiaux.

Automatismes et contrôle industriel

Schneider Electric fournit des automates programmables et des plates-formes d'automatismes, des logiciels spécialisés de paramétrage, de programmation et d'aide à l'exploitation et à la supervision.

Il offre une très large gamme de produits destinés à commander les équipements : contacteurs, relais thermiques, disjoncteurs-moteurs, variateurs de vitesse, commande de mouvement, capteurs-détecteurs, unités de commande, terminaux d'exploitation.

Capteurs adaptés

Schneider Electric propose la gamme de capteurs la plus complète du marché avec des positions de leader pour les capteurs à vitesse angulaire (n° 1 mondial dans la technologie de pointe des gyros en quartz), les capteurs de position et les capteurs de pression destinés aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'industrie.

Automatismes du bâtiment

Le Groupe développe une offre complète et innovante d'automatismes associée à des logiciels de conception et de supervision pour gérer les installations techniques des bâtiments. Cette offre s'appuie sur des systèmes ouverts et intégrés. Proches des besoins des exploitants, elle permet d'optimiser les installations, de les moderniser au meilleur coût, de réduire les frais de maintenance et de consommation d'énergie tout en améliorant le confort et la sécurité.

Une offre étendue de services

Schneider Electric accompagne ses clients pendant toute la durée de vie de leurs installations avec des services toujours plus complets et à forte valeur ajoutée.

Les systèmes de distribution électrique et d'automatisation sont devenus très informatisés et très complexes créant une forte demande de services. La gestion et la maintenance des équipements sont ainsi de plus en plus souvent externalisées. Les utilisateurs veulent être conseillés dans leurs choix d'investissement pour accroître les performances de leurs installations, améliorer leur efficacité énergétique et réduire leurs dépenses de maintenance.

Prestations au parc installé

Schneider Electric assure la maintenance électrique des installations existantes, la gestion des pièces de rechange y compris sur site, des services d'extension de garantie, des modernisations d'installations qui prolongent à moindre coût la durée de vie des équipements.

Etudes et projets

Ces prestations recouvrent l'audit électrique des installations, la préconisation de solutions de modernisation, d'extension ou d'optimisation, l'implantation de systèmes de gestion et de contrôle qui optimisent la qualité et la distribution de l'électricité en fonction des besoins et qui sécurisent l'alimentation des applications critiques.

Des services à haute valeur ajoutée

Pour répondre à l'impératif de disposer de bâtiments fiables, sûrs, performants et pour permettre à ses clients de relever le défi croissant de l'efficacité énergétique, Schneider Electric développe des services personnalisés qui permettent :

- d'optimiser la consommation d'énergie pour une plus grande efficacité,
- d'accroître les performances de fiabilité et de disponibilité des installations électriques,
- de maîtriser les coûts et les risques liés aux activités d'exploitation et de maintenance.

Efficacité énergétique : un enjeu majeur

Accélérer les gains d'efficacité permettrait de réduire la demande mondiale d'énergie en 2050 de près de 50 % de la consommation actuelle

Source : AIE juin 2006

Formation

Schneider Electric développe, à l'échelle mondiale, une offre de formation très complète dans les domaines de l'électricité et des automatismes afin d'aider ses clients à obtenir la meilleure performance de leurs installations anciennes, nouvelles ou rénovées. Elle couvre les produits, les solutions et les savoir-faire. Ses différents programmes répondent aux besoins des artisans, des techniciens de bureaux d'études, des concepteurs et ingénieurs d'affaires, des maîtres d'œuvre, des exploitants et des techniciens de maintenance.

Les formations sont dispensées par des spécialistes expérimentés. Elles sont organisées dans les centres de formation du Groupe dans chaque pays, au sein des entreprises clientes ou dans le cadre de cessions inter-entreprises, soit encore en ligne. Standards ou sur-mesure, elles incluent de nombreux stages en situation.

Schneider Electric assure également une importante activité d'édition technique. La collection "Cahiers Techniques" compte ainsi plus de 100 titres pour mieux comprendre la conception et le fonctionnement des installations, des systèmes et des équipements électriques et d'automatismes. Ces ouvrages, comme la plupart des publications du Groupe, sont téléchargeables sur Internet.

6. Des clients partenaires

Fort de son modèle d'entreprise unique, Schneider Electric accède à ses marchés par des canaux diversifiés à la différence de ses concurrents. Une grande partie de ses ventes s'effectue par des intermédiaires : distributeurs, intégrateurs, installateurs et prescripteurs. Ces partenaires prolongent, amplifient et enrichissent de leur propre valeur ajoutée le dispositif commercial et technique du Groupe.

Qualité des relations et satisfaction des clients : une priorité stratégique

Schneider Electric place la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie de croissance et de fidélisation. Dans tous les pays, des enquêtes régulières mesurent l'évolution de leur taux de satisfaction. Afin de renforcer les compétences de ses équipes, un institut des ventes et du marketing a été créé au sein de Schneider Electric University : plus de 7 000 commerciaux et spécialistes du marketing ont suivi ses programmes en deux ans.

Le Groupe met à la disposition de ses clients des centres d'appel, des prestations de diagnostic et d'assistance technique en ligne et de nombreux services sur Internet : catalogue électronique mondial, logiciels téléchargeables, information, formations.

Dans le monde entier, le Groupe livre sous 48 heures 90 % des besoins de ses clients distributeurs ou utilisateurs.

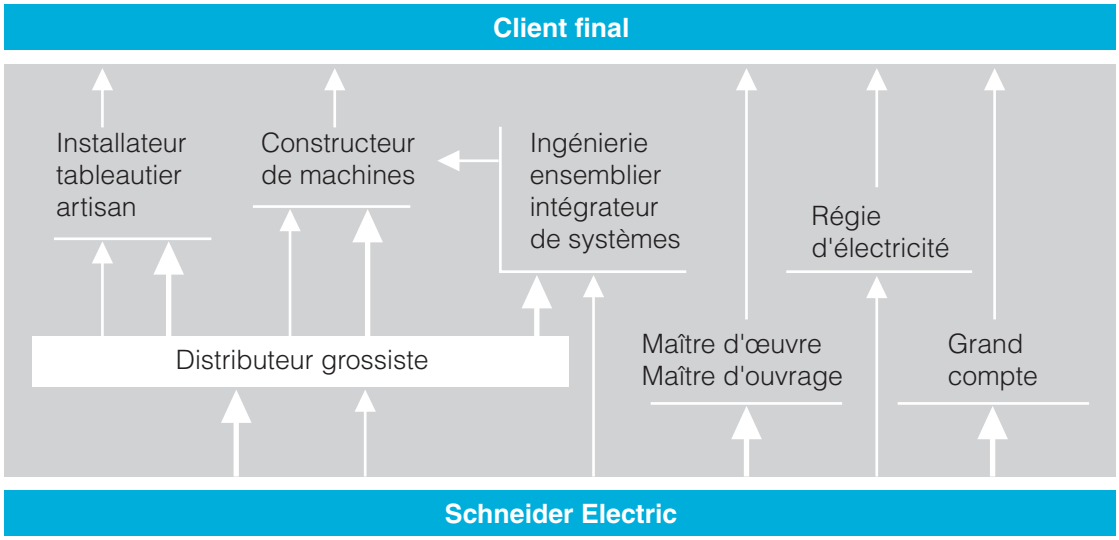

Pour nouer un contact privilégié avec ses clients et les informer de l'étendue de son offre et de celle de ses partenaires, Schneider Electric développe des salons professionnels privés baptisés "Initi@tive". Ils présentent les produits et les solutions des principales marques du Groupe et de ses partenaires, proposent des ateliers de démonstration et des programmes de conférences à la carte. En 2006, trois salons Initi@tive se sont tenus. Initi@tive Chine a réuni à Xiamen plus de 2500 clients. Initi@tive Sydney, dédié aux Pays du Pacifique (Nouvelle Zélande, Iles du Pacifique, Australie, Afrique du Sud), a reçu près de 2 000 clients. Initi@tive Orlando a accueilli près de 1 400 clients venus de l'Est des Etats-Unis, du Mexique et du Canada.

Les distributeurs : un partenariat au quotidien

Les distributeurs de matériel électrique représentent plus de 50 % des ventes totales du Groupe et 70 % de l'offre cataloguée. Ils offrent un réseau très dense de 15 000 points de vente dans le monde.

Cette catégorie inclut les distributeurs locaux, les grossistes et distributeurs professionnels non spécialisés et de grands groupes internationaux comme les français Rexel et Sonepar, les néerlandais Hagemeyer et le danois Nordisk Solar, le britannique CED-Edmundson ou encore Graybar et Grainger basés aux Etats-Unis.

Dans le domaine de la rénovation de bâtiments résidentiels, les produits du Groupe sont également distribués par de grandes enseignes spécialisées comme Home Depot et Lowes aux Etats-Unis, Kingfisher au Royaume-Uni, Saint Gobain Distribution en France.

Par ailleurs, Schneider Electric utilise des circuits de distribution spécialisés pour les produits très techniques comme les terminaux de dialogue homme-machine, les appareils de transmission VDI, les automates programmables et les logiciels industriels.

Le Groupe développe des relations de partenariat étroit avec ses distributeurs afin d'assurer à ses clients finaux des services sans équivalent alliant proximité, conseil et disponibilité des produits dans 190 pays.

La performance du réseau de distribution de Schneider Electric est renforcée par une politique de collaboration étroite dans les domaines de la logistique, de la formation technique et du marketing. Par ailleurs, de nombreux outils sont à la disposition des distributeurs, tel le portail Internet professionnel "My Schneider Electric", accessible 24h/24. Ce site donne accès aux prix et aux informations techniques et permet de passer des commandes ou encore de télécharger des manuels d'installation.

Les tableautiers : facilité de mise en œuvre et services

Les tableautiers réalisent et vendent des tableaux électriques de distribution ou de contrôle-commande, principalement destinés aux marchés du Bâtiment, de l'Energie et des Infrastructures. Leurs principaux clients sont les installateurs. Les tableautiers achètent des appareillages de basse et moyenne tension (disjoncteurs, contacteurs) et de plus en plus, des tableaux préfabriqués.

Il y a plus de 20 000 tableautiers dans le monde présentant des expertises et des spécialités diversifiées. Schneider Electric s'attache à proposer à chaque groupe homogène une offre qui leur permette d'améliorer leurs réalisations. Certains d'entre eux, sélectionnés pour leur professionnalisme et leur aptitude à promouvoir les valeurs de sécurité et de qualité du Groupe, bénéficient d'un support technique et commercial de premier plan.

Les installateurs : une coopération active

L'élaboration de solutions répondant précisément aux besoins des utilisateurs finaux s'effectue en étroite collaboration avec les installateurs : des petits artisans spécialisés ou non aux grandes sociétés spécialisées dans la mise en place d'équipements et de systèmes, des ensembliers aux constructeurs.

Ces partenaires apportent une valeur ajoutée unique à leurs clients. Ils concrétisent leurs idées en réalisations adaptées à leurs besoins. De plus, ils conseillent souvent en amont des projets sur le choix des solutions.

Schneider Electric coopère activement avec les installateurs à travers des formations techniques, mais aussi du conseil dans le choix des meilleures solutions pour un projet donné, des applications simples aux plus complexes.

Les intégrateurs de systèmes : une alliance dédiée

Clients historiques de Schneider Electric, les intégrateurs de systèmes installent les automatismes chez les utilisateurs.

Afin d'assurer aux utilisateurs des solutions clés en main performantes et un appui local réactif, le Groupe a mis en place le partenariat mondial Schneider Electric Alliance. Il permet de proposer aux clients qui ont des projets d'automatisation des intégrateurs rigoureusement sélectionnés et situés à proximité de leurs installations. Schneider Electric Alliance compte plus de 700 membres dans une trentaine de pays.

Au-delà de l'appui technique apporté à ses partenaires intégrateurs, Schneider Electric s'attache à leur donner les moyens de développer leur activité et leur compétitivité en mettant à leur disposition des outils avancés d'ingénierie.

Les constructeurs de machines et d'équipements : partenaires de la performance

De l'emballage aux machines textiles, des ascenseurs aux équipements de convoyage et de manutention, du levage à la ventilation et à la climatisation, les constructeurs de machines (OEMs*) cherchent en permanence à accroître les performances et à optimiser la maintenance de leurs machines pour satisfaire leurs clients. Cela se traduit par des exigences croissantes dans tous les domaines : solutions performantes, compétences, fiabilité, qualité, coût de revient, innovation, délais de mise sur le marché…

Schneider Electric, grâce à ses implantations mondiales, travaille avec près de 30 000 OEMs et mobilise tous ses atouts pour être leur partenaire privilégié :

- une connaissance approfondie de leurs applications,
- des centres d'excellence dédiés dont la vocation est de proposer les solutions les plus compétitives pour les nouvelles machines,
- un "Customer International Support" pour assurer un service après-vente performant dans le monde entier,
- un programme spécifique pour les OEMs multi-sites et mondiaux afin de renforcer leur capacité à assurer des prestations de haut niveau à l'échelle mondiale.

** OEMs : Original Equipment Manufacturers.*

Les énergéticiens : des attentes de proximité

Les producteurs et distributeurs d'électricité sont environ 11 000 dans le monde. Ils sont les clients du Groupe pour leurs activités de production (alimentation électrique des auxiliaires de centrales, automatismes et contrôle), de distribution (réseaux électriques de moyenne et basse tension) et de commercialisation (compteurs à pré-paiement, ventes de services associés).

Schneider Electric s'attache à répondre à leurs attentes de proximité avec des supports applicatifs et des offres innovantes qui les aident à relever les défis liés à l'ouverture des marchés de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Les grands comptes internationaux : une organisation spécifique

Schneider Electric a mis en place une organisation dédiée aux groupes mondiaux qui souhaitent développer des relations privilégiées avec leurs fournisseurs clés. Pour répondre à cette attente, le Groupe propose des "contrats de fournisseur préféré" afin de leur garantir une qualité relationnelle de haut niveau.

L'organisation retenue raccourcit les circuits de communication et de décision et permet de mobiliser très rapidement toutes les ressources du Groupe à l'échelle mondiale. Des équipes dédiées, impliquant directement les cadres dirigeants, offrent une réelle valeur ajoutée qui différencie Schneider Electric dans sa relation avec ses grands clients. L'objectif est de fournir des solutions et des services adaptés à chaque étape de leur internationalisation et d'atteindre le plus haut niveau de satisfaction.

70 clients mondiaux bénéficient de cette organisation, parmi eux Air Liquide, Carrefour, Ford, Glaxo Smith Kline, IBM, Lafarge, Nestlé, PSA, Total, Toyota, Unilever, Veolia, Wal Mart. Ils peuvent ainsi profiter de la connaissance approfondie de Schneider Electric dans l'automatisation de grands processus (automobile, ciment,...), la gestion de l'énergie des grands bâtiments industriels ou tertiaires (pharmacie, grande distribution,..), la protection des centres informatiques, ou encore le contrôle et la distribution électrique pour le traitement de l'eau.

Les prescripteurs : des relais bien informés

Face aux exigences croissantes de confort, d'ergonomie et de design, les prescripteurs, les ingénieries, les architectes et les bureaux d'études jouent un rôle majeur. Ce sont des partenaires déterminants que le Groupe tient informés de toute innovation et solution de nature à améliorer le niveau de performance, de sécurité et de confort des installations.

Schneider Electric déploie de nombreux outils d'information et de formation à leur intention : expositions réservées, guides d'installation électrique, logiciels de conception d'installations, centres de formation.

7. Une organisation globale, un ancrage local

Schneider Electric emploie 105 000 collaborateurs sur tous les continents. Global par son organisation, local par ses implantations et ses réseaux de distribution, le Groupe peut servir partout ses clients internationaux et répondre aux attentes de ses clients locaux avec les solutions adaptées aux normes et aux usages de chaque pays.

Une organisation centrée sur les clients, la croissance et l'efficacité

L'organisation de Schneider Electric répond à quatre grands objectifs : placer les clients au centre du processus de création d'offre, accélérer la croissance et la vitesse d'exécution, mobiliser tous les avantages d'une dimension mondiale, faciliter l'intégration des acquisitions et le déploiement des nouvelles activités. Elle comporte :

8 divisions activités ou business unit :

- Automatismes du bâtiment,
- Automatismes et contrôle industriel,
- Capteurs adaptés,
- Distribution électrique,
- Energie sécurisée,
- Energies renouvelables*,
- Services et projets,
- Systèmes d'installation et contrôle.

4 directions centrales :

- Stratégie, Clients & Technologie,
- Finance,
- Ressources Humaines & Communication managériale,
- Globalisation & Industrie.

4 directions opérationnelles :

- Europe,
- Amérique du Nord,
- Asie-Pacifique,
- Internationale et Ibérique.

**Créée en février 2007.*

De puissants moyens d'innovation

Produits, services, logiciels, solutions : Schneider Electric conduit une politique soutenue d'innovation pour accroître son avance technologique, renforcer sa compétitivité, accélérer le renouvellement et l'élargissement de son offre et générer de la croissance à forte valeur ajoutée.

En novembre 2006, le Groupe a mis en place une direction de l'innovation. Confiée à Bernard Larroutu-rou, précédemment directeur de l'INRIA et du CNRS, elle a pour principale mission de mettre en place un processus d'innovation ambitieux afin d'accélérer la mise à disposition des clients de solutions novatrices dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la distribution électrique et des automatismes industriels.

Elle est également chargée de renforcer les liens avec la communauté scientifique mondiale afin d'étendre les partenariats technologiques de Schneider Electric avec le monde de la recherche.

Les clients au cœur des processus

Résolument tournée vers les attentes des clients, l'innovation privilégie trois grandes orientations : la sécurité, la facilité de mise en œuvre et d'exploitation, la capacité d'évolution des produits, des systèmes et des services. Améliorer la qualité de la conception, offrir la simplicité par l'innovation, garantir la compatibilité technique de tous les produits, réduire les délais de mise sur le marché sont des objectifs permanents.

Les pays sont associés à l'élaboration des offres et le co-développement ne cesse de se renforcer avec les grands clients, en particulier avec les constructeurs de machines et les équipementiers.

Schneider Electric s'attache également à concevoir et breveter des produits destinés à être commercialisés dans le monde entier. Cette stratégie d'internationalisation de l'offre permet de pénétrer à moindre coût un maximum de marchés.

Une R&D de classe mondiale

Les investissements du Groupe en recherche et développement le classe parmi les tout premiers mondiaux dans ses métiers.

Environ un tiers du budget de R&D est alloué à la maintenance des gammes, à l'augmentation du niveau de qualité, à la réduction du coût des produits (matières, composants, process), à l'adaptation aux nouvelles réglementations environnementales (RoHS, WEEE) dont Schneider Electric a fait une priorité.

Près de deux tiers sont consacrés à la recherche pour l'innovation et aux offres nouvelles. L'objectif est de concevoir des produits et des solutions apportant toujours plus de valeur à leurs utilisateurs.

L'innovation : une priorité

- Environ 5 % du chiffre d'affaires investis en R&D
- 6 500 chercheurs et développeurs dans 25 pays
- Des coopérations avec plus de 50 laboratoires renommés
- Un fonds de capital-risque en technologies avancées

Un dispositif internationalisé

Schneider Electric a fortement internationalisé son dispositif de R&D pour rapprocher les centres de R&D des clients, innover au plus près des besoins et adapter aux conditions locales les procédés de production.

A l'instar de la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon disposent d'équipes de R&D performantes avec environ 1500 personnes dans ces trois pays.

Les centres créés à Bengalore en Inde et à Shanghaï en Chine rassemblent environ 700 ingénieurs à fin 2006.

Le Groupe collabore avec une cinquantaine de laboratoires universitaires et privés. Il a noué plusieurs partenariats technologiques avec des industriels aux expertises complémentaires : Toshiba pour les variateurs de vitesse, Fuji Electric pour les disjoncteurs basse tension, Tata Elxsi dans les logiciels embarqués et IBM pour développer des solutions de maîtrise de la qualité et de la traçabilité destinées aux secteurs de la microélectronique et de l'agroalimentaire.

60 centres dédiés à des applications (ascenseurs, emballage, textile, centres de données) complètent ce dispositif. Leur mission est de développer les meilleures solutions avec les clients et le concours de partenaires installateurs et intégrateurs.

Avec Schneider Electric Ventures, le Groupe s'est par ailleurs doté d'un outil de veille technologique et d'acquisition de compétences nouvelles. Ce fonds d'investissement investit dans de jeunes entreprises de haute technologie dont les innovations sont au cœur du développement futur du Groupe : logiciels, composants électroniques de réseau et communication, solutions RFID*, sécurité des réseaux, systèmes VDI, communications radio, capteurs, MEMS**.

**RFID : systèmes d'identification automatique par radio fréquence.*

***MEMS : Micro - Electro - Mechanical - Systems.*

Des domaines de recherche riches et prometteurs

Le Groupe intensifie son effort de recherche et d'innovation dans les domaines de l'électronique digitale, de l'électronique de puissance, de la mécatronique, des logiciels et des technologies Internet.

■ Janvier 2006 : ouverture à Grenoble (France) du centre Electropole, premier centre mondial de R&D en électromécanique et électronique. Electropole regroupe plus de 1000 personnes sur 35 000 m² de laboratoires et de bureaux d'études.

■ Février 2006 : commercialisation de l'offre Airlink, technologie radio utilisée pour les systèmes d'installation et contrôle.

■ Mars 2006 : l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII), nouvellement créée, retient le projet HOMES de Schneider Electric parmi ses 5 premiers programmes. En coopération avec des leaders mondiaux de l'éclairage, du contrôle du bâtiment, des occultations, de la climatisation… Schneider Electric va développer les technologies et solutions pour un contrôle actif de l'énergie, permettant de gagner jusqu'à 20 % de consommation d'énergie dans les batiments neufs ou existants et confirmant son ambition sur le marché de l'efficacité énergétique.

■ Mai 2006 : le pôle de compétitivité Minalogic, mené par Schneider Electric, est labellisé. Regroupant les acteurs de recherche et de l'industrie de la région grenobloise, Minalogic développe les technologies de l'intelligence embarquée sur les puces électroniques, qui seront au cœur des futurs systèmes intelligents de distribution électrique et d'automatisme.

■ Septembre 2006 : Square D introduit sur le marché américain l' "Intelligent Load Center", tableau de distribution électrique intelligent qui permet de connecter des sources d'énergies alternatives et de gérer de façon optimisée les charges connectées à cette source, ouvrant ainsi les marchés de la génération distribuée d'énergie et de gestion intelligente de la consommation.

■ Octobre 2006 : ITEA, programme européen pour l'avancement des technologies de l'information, décerne l' "Achievement Award" au projet SIRENA, mené par Schneider Electric. Il s'agit de développer des technologies pour faciliter l'intégration des systèmes en temps réel, en utilisant la technologie émergente des "web services" afin de connecter automatiquement des nouveaux équipements au système sans l'arrêter (plug & play), pour une meilleure évolutivité et une maintenance simplifée. Cette technologie sera déployée dans les applications industrielles, bâtiment, résidentiel et traitement de l'eau.

■ Novembre 2006 : Schneider Electric Ventures investit dans la start-up américaine Semisouth, spécialiste des composants de puissance en technologie SiC (carbure de silicium), la base des futurs produits de conversion de puissance à très haut rendement.

■ Décembre 2006 : Schneider Electric et le LETI* signent un accord de collaboration pour développer de nouvelles technologies de composants Micro Electro-Mécaniques sur Silicium (MEMS) et créent un laboratoire commun pour ces recherches.

**LETI : Laboratoire d'Electronique de Technologie de l'Information.*

Achats : internationalisation et sélectivité

Les achats représentent environ 40 % du chiffre d'affaires du Groupe et constituent une composante essentielle de la performance technique et économique de l'entreprise. Pour mieux l'exploiter, le Groupe a entrepris de porter à 75 % la part des achats globalisés et de recourir davantage aux fournisseurs localisés dans les marchés émergents, dans le cadre de son programme de rééquilibrage.

Schneider Electric achète principalement des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, matières plastiques), des composants, des produits électroniques et des services. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées : le Groupe a pour fournisseur des groupes internationaux et de nombreuses entreprises moyennes.

Les fournisseurs sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité de leurs produits et de leurs services, leur compétitivité, leur respect de l'environnement et des droits de l'homme. Adhérent à la charte de l'ONU Global Compact, Schneider Electric encourage ses fournisseurs à s'associer à cette démarche. Une convention de développement durable fixe les engagements respectifs de chacune des parties.

Production et logistique : un redéploiement mondial

Schneider Electric compte plus de 200 sites de production dont 45 % à vocation mondiale. Les autres unités sont implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Si la conception ou l'esthétique de

certains éléments sont adaptées aux spécificités locales, le Groupe privilégie plutôt la standardisation des composants clés pour maximiser les économies d'échelle. Grâce à cette combinaison "global/local", Schneider Electric optimise sa rentabilité.

Tirant parti de sa dimension mondiale, le Groupe veut se doter d'avantages concurrentiels durables pour soutenir sa croissance rentable à long terme. De très nombreux projets sont conduits dans le monde pour rééquilibrer et optimiser son dispositif industriel et logistique. Les objectifs sont :

- produire au plus près des clients pour améliorer la qualité de service et la réactivité,
- atteindre durablement l'équilibre entre coûts de production et ventes dans une même zone monétaire pour réduire l'impact des fluctuations de devises,
- localiser les achats et la production dans les zones les plus compétitives au regard des produits considérés : pays à faibles coûts salariaux pour les produits à fort contenu de main d'œuvre ; pays développés pour les productions complexes et très automatisées ainsi que les activités de service exigeant une grande proximité avec les clients.

En Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, des plans d'adaptation sont déployés pour redimensionner l'outil industriel et logistique : spécialisation, réduction du nombre et augmentation de la taille des unités. Parallèlement, les productions sont localisées plus près de la demande avec des augmentations de capacités en Europe de l'Est, au Mexique, en Inde, en Chine et dans d'autres pays d'Asie.

Dans le même temps, Schneider Electric déploie dans toutes ses usines un programme d'Excellence Industrielle, le Système de Production Schneider (SPS), visant l'amélioration forte et continue de la qualité, du service et de la productivité. Le SPS fondé sur l'approche Lean Manufacturing est renforcé par la généralisation dans l'ensemble de l'entreprise des démarches Six Sigma et Qualité et Analyse de la Valeur. Le déploiement mondial de ces méthodes d'optimisation et le partage des meilleures pratiques doivent permettre à toutes les usines d'atteindre un niveau de performance opérationnelle équivalent.

Les sites et les produits du Groupe se conforment aux exigences de plus en plus strictes et exhaustives de la réglementation (et l'anticipent lorsque cela est pertinent) et aux normes internationales en matière de respect de l'environnement dans tous les pays où il est présent.

Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, le Groupe a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de toutes ses usines et centres logistiques, certifié conforme à l'ISO 14001et un processus d'éco-conception de ses produits.

Dès 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle, révisée en 2004 afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe. Cette politique vise à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement et à sensibiliser l'ensemble du personnel et des partenaires à la protection de l'environnement et aux économies d'énergie.

Systèmes d'information : un projet majeur

Afin de renforcer l'efficacité du Groupe et de réduire le coût global de la fonction informatique, Schneider Electric a conclu le 2 novembre 2004 un contrat avec le groupe Capgemini. Il porte d'une part sur l'externalisation de l'ensemble des services et fonctions informatiques du Groupe en Europe et d'autre part sur la conception, le développement et le déploiement d'un ERP* mondial sous SAP (core-system) baptisé Bridge qui sera installé dans toutes les entités.

L'externalisation des services informatiques d'une centaine de filiales européennes couvrant 31 pays a été réalisée en 2005.

La conception de Bridge s'est achevée fin 2006. Son déploiement sur plusieurs sites pilote sera réalisé sur la période 2007-2009. Bridge sera ensuite installé dans l'ensemble du Groupe dès 2009 sur une durée prévue de quatre ans.

Une structure dédiée de gouvernance et de contrôle des coûts est en place pour piloter les enjeux et réduire les risques associés à ce projet.

**ERP : progiciel de gestion intégrée.*

8. Ressources Humaines

Développer une gestion mondiale des ressources humaines

Accompagner la croissance, préparer l'avenir, développer les compétences, anticiper l'évolution de ses métiers, créer un environnement de travail attractif et stimulant : telles sont les missions des Ressources Humaines. Au niveau du Groupe, les politiques de gestion des Ressources Humaines couvrent en particulier la formation, les principes de rémunération, la mobilité internationale, la sécurité et la santé des salariés. Elles donnent le cadre général et sont ensuite déclinées localement.

Le Groupe poursuit le déploiement de son process global de gestion des Ressources Humaines. Elaboré avec la participation de managers et des membres des Ressources Humaines du monde entier, il s'appuie sur un référentiel commun des emplois et des compétences et fournit les éléments nécessaires à la gestion des Ressources Humaines. Testé en 2006 dans deux pays pilotes, la France et l'Inde, il sera déployé dès 2007, puis étendu progressivement à l'ensemble des pays.

Parmi ces outils, les "plans de compétences" permettent de définir les compétences requises à horizon trois ans tant par les pays que par les directions en s'appuyant sur les business plans et l'identification des évolutions des métiers. Ils permettent d'établir les programmes de recrutement, de formation et de mobilité nécessaires. Ces plans sont déclinés dans toutes les entités du Groupe.

Les "entretiens individuels de compétences" permettent à tous les collaborateurs d'envisager leur avenir professionnel avec leur manager, en intégrant les évolutions des métiers au sein du Groupe. Ils peuvent ainsi définir ensemble des orientations et identifier les formations utiles.

Le Groupe mobilise tous les moyens pour intéresser ses collaborateurs à la réalisation des objectifs fixés et les associer aux performances : intéressement, actionnariat, stock options, bonus.

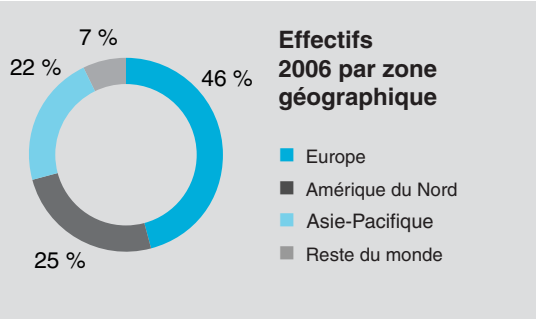

Attirer et développer les talents

La diversité des pays, des marchés et des clients auxquels s'adresse le Groupe trouve son reflet dans la diversité de ses équipes. Schneider Electric s'attache à développer et promouvoir des équipes multiculturelles, avec des managers originaires de différents pays, aptes à exercer des responsabilités importantes dans le cadre d'une organisation décentralisée. Cette politique contribue à attirer, à fidéliser et à développer les talents dans les pays où le Groupe est présent.

Schneider Electric encourage la mobilité entre pays et accroît le caractère international de ses équipes. Le programme de recrutement international "Marco Polo" répond à cet objectif avec une centaine de recrutements par an. Il permet à de jeunes diplômés à potentiel élevé et très ouverts à la mobilité internationale de travailler dès leur entrée dans le Groupe dans un pays différent de leur pays d'origine.

A tous les niveaux, la formation est un facteur clé. Schneider Electric développe dans les pays des partenariats avec des grandes écoles et des universités cibles. En 2006, le Groupe a intensifié ses actions auprès de l'INSEAD en France, l'IESE à Barcelone, la London Business School en Grande Bretagne, afin de renforcer son recrutement de diplômés MBA.

En 2006, Schneider Electric University a fortement développé des programmes centrés sur l'orientation client, la transformation permanente, les compétences et les attitudes de leadership et l'expertise professionnelle à travers plusieurs instituts spécialisés.

Les séminaires de Développement de Leadership et d'Expertise Globale ont accueilli, en 2006, 1 126 participants de 72 pays, en hausse de 66 % par rapport à 2005. Dans le cadre de ces programmes, plus de 400 clients dans le monde ont été interviewés.

L'Institut Commercial s'est ouvert aux collaborateurs travaillant dans les services et dans les centres de relations clients.

Le nouvel Institut des Opérations Industrielles a tenu ses premières sessions pour 91 directeurs d'usines du monde entier. Il a pour mission d'assurer une formation globale aux actuels et futurs directeurs d'usines, directeurs des achats et de la chaîne logistique.

Le programme Felix dédié au développement des jeunes potentiels du monde entier a fêté son dixième anniversaire. La première session Felix 2006 s'est tenue à Pékin, avec 31 participants de 23 pays. Une partie de la formation s'est déroulé via Schneider Learning Institute China, récemment créé.

Plus de 4 000 salariés ont bénéficié de formations e-learning, notamment à l'anglais, et plus de 6 000 ont été formés localement grâce au déploiement dans les pays des programmes des instituts Schneider Electric.

Par ailleurs, le Groupe s'attache à entretenir l'employabilité de ses collaborateurs par des évaluations régulières, une information et des formations adaptées, des programmes de qualification professionnelle. Lorsqu'elles sont conduites à réduire leurs effectifs, les entités du Groupe se mobilisent fortement pour trouver des solutions de reclassement ou d'aide à la création d'entreprise pour les personnes concernées.

(Cf. Les indicateurs de performance sociale, pages 75 à 93).

Un programme mondial en faveur de la santé et de la sécurité au travail

Définie en 2005, la politique santé et sécurité du Groupe est un sujet intégré à tous les séminaires de management de Schneider Electric University. En 2006, elle a fait l'objet d'une large diffusion auprès des entités, la mise en œuvre des plans d'action étant de la responsabilité des pays. Une communauté santé a été créée pour partager et diffuser les meilleures pratiques au sein du Groupe.

Chaque année la politique santé et sécurité locale est formalisée et présentée aux salariés. Le nombre de jours perdus du fait des accidents du travail est suivi mensuellement dans tous les pays afin de mesurer précisément les progrès enregistrés par les plans d'action locaux. L'objectif est de réduire de 20 % le nombre de jours d'arrêt pour accidents du travail par employé et par an sur la période du plan d'entreprise new².

9. Facteurs de risques

Facteurs de risques liés à l'activité de la société

Schneider Electric exerce ses activités sur des marchés mondiaux, concurrentiels et cycliques

Les marchés sur lesquels les produits du Groupe sont commercialisés dans le monde se caractérisent par une forte concurrence sur les prix, la qualité de l'offre, les délais de développement et de mise sur le marché et le service client. Cette concurrence est exercée par des entreprises parfois plus importantes que Schneider Electric, ou qui se développent dans des pays à bas coût de main d'œuvre. Le Groupe est exposé aux fluctuations des cycles de croissance économique et aux niveaux respectifs d'investissements des différents pays dans lesquels il est présent. L'étendue de sa couverture géographique et la diversité de ses marchés finaux permettent au Groupe de modérer l'impact des retournements de conjoncture de marchés spécifiques.

Le Groupe réalise environ 30 % de son chiffre d'affaires sur les marchés émergents ou en développement et se trouve donc exposé aux risques inhérents à ces marchés.

En outre, du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé à de nombreux risques économiques, juridiques et politiques dans les pays où il exerce ses activités, notamment des risques liés à l'instabilité sociale (notamment grèves et arrêts de travail) et politique, aux modifications réglementaires imprévues, aux réglementations en matière de restrictions aux transferts de capitaux et autres barrières d'échange, des régimes fiscaux différents qui pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Schneider Electric a intégré dans son fonctionnement des procédures en vue de se prémunir au mieux contre ces risques sur lesquels il n'a souvent aucun contrôle et d'en assurer au mieux la gestion. Néanmoins, les mesures mises en œuvre par Schneider Electric pourraient s'avérer insuffisantes contre ces risques.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à concevoir de nouveaux produits et services et à s'adapter aux marchés et aux besoins de ses clients

Les marchés de Schneider Electric connaissent une évolution rapide et significative tirée par l'émergence de technologies innovantes. Le Groupe doit rester en phase avec cette évolution en intégrant ces nouvelles technologies dans son offre de façon continue pour répondre aux besoins de ses clients - ce qui implique des investissements importants en recherche et développement, à l'issue parfois incertaine. Le chiffre d'affaires et les marges du Groupe peuvent reculer s'il investit dans des technologies qui n'apportent pas le résultat escompté ou sont mal accueillies par le marché, si ses produits, systèmes ou services ne sont pas mis sur le marché au moment opportun, sont frappés d'obsolescence ou ne répondent pas aux besoins de ses clients.

Pour relever ces défis, le Groupe consacre environ 5 % de son chiffre d'affaires à la R&D, l'un des taux les plus élevés du secteur. La R&D mobilise environ 6 500 chercheurs dans le monde dont une partie se trouve dans les centres de développement situés dans 25 pays. Cet engagement sans faille a permis à Schneider Electric de réduire les délais de mise sur le marché et de capitaliser sur la technologie des partenaires stratégiques avec lesquels il a noué des alliances afin d'élargir son offre et sa couverture géographique. Les centres de développement mondiaux du Groupe lui permettent de fédérer l'ensemble de ses compétences techniques (électrotechniques, électroniques, électromécaniques, informatiques…) afin de créer de véritables technopoles en Chine, aux Etats-Unis, en France et au Japon.

Des centres de support ont également été mis en place au Mexique, en Inde et en Chine afin d'apporter à ces technopoles des compétences et des capacités de développement supplémentaires à un coût très compétitif.

La croissance des activités du Groupe dépend de leur capacité à développer, enrichir et améliorer la qualité des relations commerciales établies avec leurs clients. Le Groupe doit être constamment en mesure de proposer à ses clients des solutions innovantes, des produits et des services de qualité répondant précisément aux attentes, aux besoins et aux exigences de ses clients et à la pointe du progrès en matière de nouvelles technologies. Cependant le Groupe n'a pas d'exposition significative sur un client particulier. Ses dix premiers clients représentent moins de 25 % de son chiffre d'affaires.

Le développement de la satisfaction de ses clients est un axe de différentiation majeur pour Schneider Electric qui en suit donc l'évolution sur la base des résultats d'enquêtes trimestrielles menées dans 55 pays et représentant environ 96 % du chiffre d'affaires. Des objectifs de progression sont déclinés dans chaque pays et donnent lieu à la mise en place et au suivi de plans d'actions dédiés.

La stratégie de Schneider Electric s'appuie sur des opérations de croissance externe potentiellement difficiles à identifier et/ou à mettre en œuvre

La stratégie du Groupe implique un renforcement de ses positions par le biais d'acquisitions, d'alliances stratégiques, de joint-ventures et de fusions.

C'est pourquoi tout projet d'opération fait l'objet, en amont, d'un processus interne rigoureux établi et mené par le Groupe de manière centralisée, qui a pour objectif de mener une revue approfondie entre les business units et géographies concernées et les fonctions centrales (stratégie, finance, juridique et ressources humaines). Le processus, dont les étapes sont un comité de lancement en amont et un comité de validation à la fin de l'analyse, permet l'identification des risques et des opportunités liées à chaque dossier de croissance externe. Les projets sont présentés pour décision au comité des acquisitions du Groupe, qui comprend les principaux dirigeants du Groupe. Pour les opérations les plus importantes la décision est prise par le Directoire qui recueille le cas échéant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Ce type d'opérations comporte des risques inhérents aux difficultés potentielles rencontrées lors de l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits, ainsi que des coûts (d'acquisitions, administratifs ou autres) associés.

C'est pourquoi une procédure d'intégration pour les nouvelles acquisitions a été définie. L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société acquise. Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique de l'opération : renforcement ou extension de l'offre, ou pénétration de nouvelles activités. Il existe ainsi cinq scénarios d'intégration, qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte. Un tableau matriciel détermine, suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial. Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration approuvé par le comité des acquisitions. La mise en œuvre de ce plan est confiée à un responsable de l'intégration, qui rend compte de l'avancement à un comité de pilotage mensuellement puis trimestriellement.

L'entité qui présente un projet d'acquisition s'engage auprès des dirigeants du Groupe sur un business plan comprenant des objectifs précis quant à la performance future et les synergies envisagées. La réalisation des business plans est suivie de manière périodique dans le cadre des business reviews trimestrielles et pour les acquisitions les plus importantes par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Le suivi de la valeur des acquisitions réalisées est effectué par des tests de dépréciation annuels.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe ainsi que de perspectives de croissance à long terme généralement égales à l'inflation projetée. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe à la date d'évaluation (7,5 % au 31 décembre 2006 et 2005 et 8,5 % au 31 décembre 2004) majoré d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée.

Les écarts d'acquisitions du Groupe sont majoritairement affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) localisées en Europe et aux Etats-Unis. Les tests pratiqués sur les écarts d'acquisition affectés aux UGT européennes et américaines sont réalisés avec un taux d'actualisation égal au coût moyen pondéré du capital du Groupe, sans prime de risque. Par ailleurs, sur ces UGT, le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe pourrait faire l'objet de litiges mettant en cause sa responsabilité de fabricant, résultant d'un dysfonctionnement ou d'un défaut de conception des produits ou portant sur des cas de dommages corporels ou de dommages aux biens

En dépit des procédures qualité du Groupe et des essais réalisés, ses produits peuvent présenter des dysfonctionnements, des erreurs ou des défauts, susceptibles de donner lieu à des litiges au titre de la responsabilité du fait des produits, d'entraîner une perte de chiffre d'affaires, des réclamations au titre de la garantie, ainsi que des procédures juridiques. Ces contentieux pourraient entraîner une baisse de la demande pour ces produits et nuire à la réputation de qualité et de sécurité des produits du Groupe. Pour prévenir ou limiter ces risques, Schneider Electric n'hésite pas à procéder à des campagnes de rappel de produits dès lors qu'il apparaît des doutes sur l'un des composants d'un produit, même s'il s'agit d'une défaillance aléatoire et non insécurisante.

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile mondial intégré. Ce programme offre des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite, directement ou par l'intermédiaire de prestataires, des systèmes d'information multiples et très complexes (serveurs, réseaux, applications, base de données etc.) indispensables à la bonne conduite de son activité commerciale et industrielle. Une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel), ou de l'un des prestataires, des erreurs humaines ou encore des virus informatiques pourraient influer sur la qualité de service du Groupe.

Le Groupe étudie constamment des solutions alternatives afin de se prémunir contre ce type de risque et met ainsi en œuvre des programmes de secours afin de pallier à toute défaillance des systèmes d'information. Les relations avec les prestataires ayant la responsabilité de l'exploitation des fonctions informatiques du Groupe sont placées sous le contrôle de structures de gouvernance dédiées.

Par ailleurs, des difficultés pourraient intervenir lors de la mise en place de nouvelles applications ou de nouveaux logiciels. En particulier, le Groupe a entrepris en 2005 un projet de conception, développement et construction d'un ERP sous SAP qui sera déployé dans l'ensemble du Groupe. Après les phases de vision et de conception détaillée, réceptionnées en juillet 2005, la construction du "core-system" est en cours de réalisation, pour un déploiement prévu dans plusieurs sites pilotes au cours de la période 2007-2009. Ce déploiement devrait être étendu à l'ensemble du Groupe dès 2009 (fin des sites pilotes), et ce sur une durée prévue de quatre ans.

Compte tenu de la complexité et de l'étendue géographique et fonctionnelle de ce projet, le Groupe a mis en place une structure de gouvernance et de contrôle des coûts dédiée qui devrait lui permettre de piloter les enjeux et de limiter les risques qui y sont associés.

Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que, malgré la politique de mise en place des structures de gouvernance et des programmes de secours, les systèmes d'information ne connaîtront pas de difficultés techniques et/ou des retards de mise en œuvre. Ces événements, difficiles à quantifier de manière précise, pourraient avoir un impact négatif sur le niveau des stocks, la qualité de service, et par conséquent sur les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe est dépendant de sa capacité à recruter et à fidéliser des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés

Au sein des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère, la concurrence pour attirer des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés est très vive. La réussite future du Groupe dépend

en partie de sa capacité à recruter, intégrer et fidéliser des ingénieurs et d'autres experts.

Dans le cadre de sa stratégie de ressources humaines, conçue pour créer un environnement de travail motivant, des politiques spécifiques ont été élaborées dans les domaines de la mobilité internationale, du développement de carrière, de la formation et de la rémunération. Les collaborateurs expatriés du Groupe lui permettent de préparer son avenir, de constituer les équipes et de rassembler les compétences nécessaires dans les régions dans lesquelles le Groupe souhaite exercer son activité. Le Groupe mise sur la formation pour développer les compétences de ses collaborateurs et les fidéliser.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle

Le développement et la protection des droits de propriété intellectuelle de Schneider Electric jouent un rôle déterminant dans sa réussite future. En cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers, le Groupe pourrait être dans l'obligation de mobiliser des ressources importantes pour les contrôler, les protéger et les faire valoir. L'absence de mesure de protection pourrait mettre en péril l'avantage concurrentiel, voire l'activité du Groupe.

Pour limiter ce risque, les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance-Contrôle-Juridique, qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques.

Depuis 2005, le Groupe a notamment décidé d'intensifier la lutte contre la violation de ses droits de propriété intellectuelle et a engagé plusieurs procédures judiciaires en contrefaçon de ses brevets devant les juridictions compétentes, notamment en Allemagne, en Italie et en France.

Les sites et les produits du Groupe sont soumis à la réglementation en matière de respect de l'environnement

Dans tous les pays où il est présent, les sites et les produits du Groupe sont soumis au respect des exigences exhaustives et de plus en plus strictes de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, le Groupe a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de ses usines et de ses produits. En 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle qui a récemment été mise à jour afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Cette politique vise à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement. Cette politique a également pour but d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques environnementaux afin d'être en mesure de respecter les différentes législations environnementales applicables. Le Groupe passe des provisions adéquates lorsque des évaluations du risque sont disponibles ou que la réalisation des travaux est probable et que leur coût peut être raisonnablement estimé. Dans le cas où aucun risque n'a été identifié, Schneider Electric ne procède à aucune évaluation du coût financier associé aux risques environnementaux. Le respect des réglementations environnementales actuelles et de leurs évolutions à venir devraient avoir pour résultat d'accroître le niveau de dépenses et d'investissements requis pour se conformer à ces règles.

Il ne peut toutefois être exclu que Schneider Electric soit tenu de payer des amendes ou dommages et intérêts d'un montant significatif au titre de violations passées, présentes ou futures des lois et réglementations environnementales par des société faisant partie du Groupe ou qui ont été cédées depuis, y compris en l'absence de toute faute ou violation des règles applicables par Schneider Electric dans l'hypothèse où ces violations auraient été commises dans le passé par des sociétés ou des branches d'activité qui ne faisaient alors pas partie du Groupe.

En outre, Schneider Electric pourrait faire l'objet de plaintes pour violation des législations environnementales. La situation financière et la réputation de Schneider Electric pourraient être défavorablement affectées par de telles actions, et ce en dépit de tous les efforts et des investissements réalisés en vue de se conformer aux lois et réglementations environnementales applicables, au fur et à mesure de leur évolution.

Au cas où Schneider Electric n'exercerait pas ses activités en conformité avec les différentes réglementations environnementales applicables, les autorités judiciaires ou réglementaires pourraient contraindre Schneider Electric à réaliser des investigations et/ou mettre en œuvre des mesures de dépollution représentant des coûts significatifs dans le cadre de contamination actuelle ou passée d'installations actuelles ou anciennes ou encore d'installations de traitement de déchets hors site et à réduire son activité ou à fermer temporairement ou définitivement des installations conformément aux lois et réglementations environnementales applicables.

La présence internationale du Groupe l'expose au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'euro. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier les résultats du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat aux variations de cours, en mettant en place des couvertures sur les créances, dettes et flux d'exploitation sous la forme principalement de ventes à terme. Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne plus de vingt devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de change sont décrits dans les notes 20.4 et 20.6 des comptes consolidés au 31 décembre 2006 figurant en pages 134 et 135.

En 2006, le chiffre d'affaires réalisé dans des devises étrangères s'élève à 8 979 millions d'euros. Les actifs et passifs en devise du Groupe représentent respectivement 1 973 millions d'euros et 5 156 millions d'euros. La principale exposition du Groupe en terme de risque de change est liée au dollar américain et aux devises liées au dollar. Le Groupe estime que, dans la structure actuelle de ses opérations, une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar américain a un impact de 0,3 point sur sa marge opérationnelle.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises pour la plupart à taux fixe.

A moins d'un an et/ou à taux variable, le Groupe a une position nette de trésorerie d'environ 1,7 milliard d'euros.

	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs Financiers	884,6	2 312,7	1 144,4
Actifs Financiers	2 544,1	315,7	
Position nette avant gestion	-1 659,5	1997	1 144,4

L'impact d'une variation de 1 % des taux d'intérêts serait de l'ordre de 15 % sur les charges financières du Groupe.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de taux sont décrits dans les notes 20.4 et 20.7 des comptes consolidés au 31 décembre 2006 figurant en pages 134 et 135.

Exposition au risque de contrepartie

Les transactions sur les instruments de couverture des risques de change et des risques de taux à court et à long termes sont négociées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Exposition au risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses programmes de billets de trésorerie, qui sont adossés à des lignes de crédit confirmées non tirées.

La qualité de la notation financière du Groupe lui permet de bénéficier d'importants financements à long terme et d'attirer une base d'investisseurs diversifiée.

La notation actuelle du Groupe est A et a été mise sous surveillance avec implication négative. L'endettement du Groupe et ses modalités sont décrits note 17 pages 131 et 132.

De façon générale, le Groupe applique une stratégie de gestion des risques centralisée et non spéculative, destinée à limiter l'impact des fluctuations des devises ou des taux d'intérêt sur son activité. Les décisions concernant la politique de couverture sont établies par la Direction Finance-Contrôle-Juridique et revues régulièrement en fonction de l'évolution des marchés.

Schneider Electric, agissant dans une optique de prudence et de protection financière, évite, lors de la négociation de ses contrats relatifs à la mise à disposition du Groupe de liquidité, notamment par le biais d'emprunt ou de lignes de crédit, d'y inclure des engagements restreignant ses capacités d'utilisation des lignes de crédit, notamment des engagements de respect de ratios financiers ou de non survenance d'éléments significatifs défavorable *(material adverse change)*.

Néanmoins, certains contrats relatifs à la mise à disposition de la société de liquidité comprennent des clauses de défaut croisé *(cross default)* aux termes desquelles, dans le cas où Schneider Electric se trouverait en défaut au titre de l'un quelconque de ses contrats relatifs à la mise à disposition de liquidité, elle devrait rembourser l'intégralité des sommes dues au titre de l'ensemble desdits contrats. En outre il existe pour certains emprunts et lignes de crédit des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle.

L'augmentation du prix des matières premières pourrait avoir des conséquences négatives

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du nickel, du zinc, et des matières plastiques. Pour préserver ses résultats, le Groupe doit être en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter cette augmentation sur ses clients.

Le Groupe a toutefois mis en place des procédures destinées à limiter son exposition aux risques liés à l'évolution du prix des matières premières non ferreuses. Les directions des achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achat au Département Financement et Trésorerie. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques des matières premières sont décrits dans la note 20.4 des comptes consolidés au 31 décembre 2006 figurant en page 134.

En 2006, les achats de matières premières se sont élevés à environ 1 milliard d'euros dont environ 400 millions d'euros d'achat de métaux non ferreux sur lesquels plus de 70 % représentent des achats de cuivre. Le Groupe souscrit des contrats d'échange ou d'options destinés à couvrir tout ou partie de ses achats de matières premières. La décision de couvrir les achats de matières premières, essentiellement les métaux non ferreux, dépend des anticipations du Groupe sur l'évolution des cours des matières premières sur les

marchés. Au 31 décembre 2006, les positions de couverture du Groupe pour l'achat de métaux non ferreux portaient sur un nominal de 115 millions d'euros, dont 80 millions d'euros sur le cuivre.

Exposition au risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric autodétenues et à la participation dans AXA. Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture pour couvrir ces positions.

Les produits de Schneider Electric sont soumis aux différentes normes et réglementations nationales et internationales

Commercialisés dans le monde entier, les produits du Groupe respectent la réglementation de chaque marché national mais également des règlements supranationaux (restrictions commerciales, barrières douanières, régimes fiscaux et normes de sécurité…). Toute modification de ces réglementations ou de ces normes ou de leurs conditions d'application à l'activité du Groupe est susceptible de se traduire par une baisse des ventes ou une augmentation des coûts d'exploitation, et donc de peser sur ses résultats et sa rentabilité.

Par ailleurs, les produits Schneider Electric sont soumis à de multiples contrôles et règlements de qualité et de sécurité, et répondent aux normes locales et supranationales – la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. La mise en conformité avec des normes et réglementations nouvelles ou plus strictes peut nécessiter des investissements ou des mesures spécifiques dont les coûts sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe.

Avec des produits conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels il est présent, Schneider Electric peut répondre à la majeure partie des besoins de ses clients.

Litiges et autres risques

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une offre publique d'échange sur ce groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission Européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes des décisions de la Commission. Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission Européenne en vue d'obtenir la réparation de son préjudice, évalué à 1,6 milliard d'euros, subi dans cette opération. Les audiences du tribunal sur ce recours devraient intervenir dans le courant de l'année 2007.

A l'occasion des offres publiques lancées par la SPEP en 1993, à l'époque société faîtière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines, la justice belge avait initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits liés à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges. Le tribunal correctionnel de Bruxelles a rendu un jugement dans cette affaire fin mars 2006. Il a retenu la responsabilité d'un petit nombre des inculpés pour une partie seulement des incriminations poursuivies. Il a désigné un expert pour évaluer le préjudice des seules parties civiles dont il a admis la recevabilité de la constitution. Schneider Electric et ses filiales belges Cofibel – Cofimines ont été déclarées civilement responsables de leurs dirigeants dont la responsabilité se trouve engagée. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les assurances.

Schneider Electric a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

La société n'a pas connaissance au cours des douze derniers mois d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Politique d'assurances

La politique générale de couverture des risques aléatoires et transférables telle que pratiquée par Schneider Electric traduit les objectifs de défense des intérêts de ses salariés, de ses clients, le respect de l'environnement et la protection du patrimoine de l'entreprise et, en conséquence, de ses actionnaires.

Cette stratégie s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

- identification et quantification des risques à la faveur des différents systèmes de reporting,
- prévention : la sécurité des exploitations procède d'une politique de prévention réaliste. Cette démarche préventive de type "Triple A", menée de concert avec les services spécialisés de l'assureur, vise en effet à renforcer le processus de contrôle et de maîtrise des risques par la détermination de points vulnérables et la mise en place de solutions adaptées permettant la préservation de l'outil industriel et la pérennité de l'activité. Cette mesure vient compléter les procédures déjà en vigueur telles que visites d'inspection régulières, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens, sûreté, etc. Schneider Electric poursuit également son programme de promotion de la prévention pour réduire les risques de fréquence et d'intensité moyenne tels que les accidents de la circulation, les accidents du travail et le transport,

■ organisation et mise en place d'outils de gestion de crise, en particulier pour les risques techniques, politiques et les périls naturels, et

■ politique globale de financement des risques par la mise en place de programmes d'assurances mondiaux notamment en responsabilité civile, dommages aux biens et pertes d'exploitation, atteintes à l'environnement, transport. Le Groupe continue à porter une attention particulière au choix des assureurs et réassureurs et à leur solvabilité. Pour tenir compte aussi des contraintes imposées par le marché et avec l'objectif de conserver des niveaux de couverture jugés indispensables tout en optimisant leur financement, Schneider Electric pratique une politique d'auto-assurance pour un certain nombre de risques d'une fréquence dont la connaissance statistique et l'impact financier permettent une bonne visibilité (automobile). Le Groupe conserve à sa charge, via sa filiale de réassurance, des risques d'intensité modérée en dommages/pertes d'exploitation et responsabilié civile. Cette rétention reste d'un montant non significatif au niveau consolidé.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter une réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets et activités.

Ce dispositif sera reconduit pour 2007.

Responsabilité Civile

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance mondial intégré offrant des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités du Groupe, à savoir 230 millions d'euros.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Schneider Electric s'est doté d'un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme dommages aux biens et pertes d'exploitation spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain) qui offre une limite contractuelle d'indemnité de 250 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements, tels que les tremblements de terre ou certaines garanties telles que le bris de machine. 2007 verra la mise en place d'un programme combiné couvrant la totalité des sites dans le monde.

En 2006, le Groupe a fait réaliser par des auditeurs externes une étude d'impact dans l'hypothèse de survenance d'un événement majeur entraînant l'interruption d'une activité. Ce travail a permis de construire un modèle d'analyse que le Groupe envisage de déployer sur d'autres activités.

Transport

Schneider Electric a mis en place un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme transport spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain). Ce programme, qui assure une garantie dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport, a pour vocation la couverture des flux de marchandises (y compris les flux intra-groupe), et ce quel que soit le moyen de transport.

2 Gouvernement d'entreprise

1. Le Conseil de Surveillance . . . . . ➔ *p. 35*
2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance . . . . . ➔ *p. 40*
3. Activité du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance . . . . . ➔ *p. 41*
4. Comités du Conseil de Surveillance . . . . ➔ *p. 42*
5. Le Directoire - Composition . . . . . ➔ *p. 44*
6. Organisation et fonctionnement du Directoire ➔ *p. 45*
7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle . . . . . ➔ *p. 45*
8. Contrôle Interne . . . . . ➔ *p. 45*
9. Intérêts et rémunérations des dirigeants . ➔ *p. 52*
10. Conventions réglementées . . . . . ➔ *p. 56*
11. Responsable du contrôle des comptes ➔ *p. 57*
12. Droits et obligations des actionnaires . . ➔ *p. 57*

Ce rapport intègre le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le contrôle interne

Structure à Directoire et Conseil de Surveillance

Afin d'assurer la succession de son Président dans la continuité de la poursuite de la stratégie de développement du Groupe, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société d'adopter la formule de Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance. L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a approuvé cette proposition en modifiant les statuts et en nommant les membres du Conseil de Surveillance. A l'issue de l'assemblée, le Conseil de Surveillance a nommé le Directoire.

La société veille à appliquer les principes AFEP-MEDEF du Gouvernement d'Entreprise.

1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques.

Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 250 actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre ans renouvelable. Toutefois pour permettre un renouvellement partiel du conseil, conformément aux recommandations AFEP-MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise, il est prévu que le mandat de la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance est de deux ans.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Conseil de Surveillance est fixée à 74 ans. Le nombre de membres du conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du conseil.

Le Conseil de Surveillance nommé le 3 mai 2006 est composé de douze membres et d'un censeur. Neuf sont indépendants au sens des principes AFEP-MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise. Quatre membres sont de nationalité étrangère (américaine, anglaise, italienne et suisse). Un membre, membre du Conseil de Surveillance du FCPE "Schneider Actionnariat", représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des membres du Conseil de Surveillance est de 62 ans.

Composition du Conseil de Surveillance

(Au 31 décembre 2006)

Président du Conseil de Surveillance

M. Henri Lachmann

Age : 68 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 43-45 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison

20 648 actions (1) Schneider Electric SA

Première nomination : 1996 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA ; Administrateur de diverses filiales du Groupe AXA, de l'Ansa ; Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi, d'AXA, du Groupe Norbert Dentressangle ; Président du Conseil d'Administration du Centre Chirurgical Marie Lannelongue ; Président de la Fondation pour le Droit Continental ; Membre du Conseil des Prélèvements Obligataires ; Membre du Comité d'Orientation de l'Institut de l'Entreprise ; Censeur de FIMALAC, de Tajan.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président Directeur Général de Schneider Electric SA ; Président de Schneider Electric Industries SAS ; Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, de Vivendi Universal, des Etablissements de Dietrich & Cie, de FINAXA, de Fimalac Investissements ; Membre du Comité International de Daimler Benz.

Expérience et expertise

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999 , fonction qu'il occupera jusqu'au 3 mai 2006 date à laquelle, il devient Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

M. Serge Weinberg*

Age : 56 ans

Adresse professionnelle : Weinberg, Capital Partners, 40 rue de la boëtie, 75008 Paris

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Vice-Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA ; Président du Conseil d'Administration d'Accor ; Président-Directeur Général de Weinberg Capital Partners ; Membre du Conseil de Surveillance de Gucci Group ; Administrateur de la FNAC, de RASEC (depuis février 2006), de Team Partners Group (depuis le 20/11/06), de Alliance Industrie (depuis le 05/10/06), de Financière Poinsetia (depuis le 11/09/06), Gérant de Adoval, de Maremma.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute ; Président du Conseil de Surveillance de France Printemps, de Conforama Holding, de Guilbert SA, de Redcats ; Membre du Conseil de Surveillance d'Yves Saint-Laurent Parfum, de Boucheron Holding, de PPR Interactive (en tant que représentant permanent de PPR) ; Administrateur de Schneider Electric SA, de Rexel, de PPR Asia ; Représentant permanent de Tennessee au Conseil d'Administration de Bouygues ; Gérant de Serole.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Serge Weinberg, après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, est successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de la Banque Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le Groupe PPR, en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce Groupe, il occupe notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et est nommé en 1995, Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute, fonction qu'il occupe jusqu'au début de l'année 2005.

Membres du Conseil de Surveillance

M. Alain Burq

Age : 53 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric Industrie SAS, 89 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison

2 047 actions (1) Schneider Electric SA

Première nomination : 2000 / Fin de mandat : 2008

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA, du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionnariat" ; Chargé de missions à la Direction Financière de Schneider Electric.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Schneider Electric et Président d'Ordosoftware.

Expérience et expertise

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie), Alain Burq rejoint Schneider Electric en 1982. Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Spie Batignolles, alors société filiale de Schneider Electric, il rejoint Schneider Electric en 1998. Depuis 2005, il est chargé de missions à la Direction Financière de Schneider Electric.

M. Gérard de La Martinière*

Age : 63 ans

Adresse professionnelle : Fédération Française des Assurances, 26 Boulevard Haussmann, 75008 Paris

1 606 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1998 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA ; Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) et Président du Comité Européen des Assurances (CEA) ; Administrateur d'Air Liquide.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Membre du Directoire d'Axa ; Administrateur de Schneider Electric SA ; Administrateur Directeur Général de Finaxa ; Administrateur du Crédit Lyonnais ; Administrateur ou Président de diverses filiales du Groupe AXA dont la Compagnie Financière de Paris et les Ateliers de Construction du Nord de la France (ANF) ; Président du Conseil d'Administration de LCH.Clearnet Group Ltd., London.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière occupe plusieurs postes au ministère des Finances puis devient Secrétaire Général de la Commission des opérations de bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il est nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A).

M. René Barbier de La Serre*

Age : 66 ans

Adresse professionnelle : Compagnie Financière Edmond de Rotchshild, 47 Rue Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

2 000 Schneider Electric SA

Première nomination : 2002 / Fin de mandat : 2008

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA ; Administrateur : de Nord-Est, de Sanofi-Aventis, de Pinault-Printemps-Redoute, de Harwanne Compagnie, de Participations Industrielles et Financières SA (Genève) ; Membre du Conseil de Surveillance de Compagnie Financière Saint-Honoré, de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, d'Euronext NV (Amsterdam) ; Censeur de Fimalac.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Private Equity Partners ; Président du Conseil d'Administration de Tawa UK Ltd (Londres) ; Président Directeur Général de la Continentale d'Entreprises ; Membre du Conseil de Surveillance de Pinault Printemps Redoute ; Administrateur de Schneider Electric SA, de Calyon, du Crédit Lyonnais, de Fimalac Investissement, d'AOBA Life (Japon) ; Censeur de Nord-Est ; Représentant permanent de la Compagnie Financière Saint-Honoré au Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque ; Conseiller du Président du Crédit Commercial de France.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, René Barbier de La Serre entre à la Banque de l'Union européenne en 1963 dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, (CCF). Il en devient Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999. Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des marchés financiers, anciennement dénommé Conseil des bourses de valeurs, dont il assure la présidence de 1994 à 1998. A ce titre, il a été membre du Collège de la Commission des opérations de bourse.

M. Noël Forgeard *

Age : 60 ans

Adresse professionnelle :

250 Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric ; Administrateur de Dassault Aviation, de l'Ecole Polytechnique ; Membre du Comité de France Galop.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président Directeur Général d'Airbus S.A.S. ; Président du Conseil d'Administration d'Airbus France ; Président ou administrateur de sociétés du groupe Airbus ; Administrateur d'EADS, de Schneider Electric, d'Arcelor, d'IMS S.A. ; Chief Executif Officer d'EADS.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des mines, Noël Forgeard, après un début de carrière dans l'administration a intégré la compagnie française des aciers spéciaux, filiale d'Usinor. En 1986, il rejoint M. Jacques Chirac comme conseiller à l'Industrie. En 1987, il entre au Groupe Lagardère pour diriger les branches défense et espace de Matra. Cinq ans plus tard il devient PDG de Matra Haute Technologie et co-directeur général du groupe Lagardère. En 1998, il est nommé administrateur gérant de GIE Airbus-Industrie, puis en 2000, CEO d'Airbus SAS (société intégrée Airbus), enfin du 01/07/2005 au 01/07/2006, co-Président Exécutif d'EADS.

** Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du rapport Bouton.*

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

M. Jérôme Gallot *

Age : 47 ans
Adresse professionnelle : CDC Entreprises, 33 avenue du Maine, BP 174, 75755 Paris Cedex 15
250 actions Schneider Electric SA
Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2008

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric, de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP Assurances) ; Président de CDC Entreprises ; Administrateur de la Compagnie Nationale, de Rhône (CNR), d'ICADE, de Caixa Seguros, de Plastic Omnium.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Administrateur de Schneider Electric ; Administrateur du Crédit Foncier de France, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services ; Président de la Sicav Austral.

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, Jérôme Gallot, après 3 années passées à la Cour des comptes, rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Economique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), Jérôme Gallot devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur. En septembre 2006, il est nommé Président de CDC Entreprises.

M. Willy R. Kissling *

Age : 62 ans
Adresse professionnelle : Poststrasse n°4, BP - 8808 Pfaeffikon (Suisse)
1 250 actions Schneider Electric SA
Première nomination : 2001 / Fin de mandat : 2008

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA ; Administrateur de Holcim Ltd (ciment) et de Kühne + Nagel International AG (logistique) ; Président du Conseil d'Administration des Grands Hotels Bad Ragaz AG ; Membre du European Advisory Board de Booz Allen Hamilton.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Schneider Electric SA ; Président du Conseil d'Administration et Président Directeur Général d'Unaxis Corporation (aujourd'hui OC Oerlikon Corp.) ; Vice-Président puis Président de Forbo Holding AG et de SIG Holding Ltd.

Expérience et expertise

De nationalité suisse, Willy Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre) dont il devient membre du Comité Exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie publiphones. En 1998, il rejoint Unaxis Corporation en tant que Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il occupera jusqu'en 2005. De 1998 à 2002, il est en outre Président-Directeur Général d'Unaxis.

Mme Cathy Kopp *

Age : 58 ans
Adresse professionnelle : Accor, 33 Avenue du Maine, 75015 Paris
250 actions Schneider Electric SA
Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA ; Directeur Général des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe Accor.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Censeur de Schneider Electric SA ; Directeur des Ressources Humaines du Groupe LVMH et membre du Comité Exécutif.

Expérience et expertise

Après des études de mathématiques, Cathy Kopp entre en 1973 chez IBM France. En 1992, elle devient Directeur des Relations Humaines d'IBM France avant d'être nommée en 1996, Vice-President, Human Resources, Storage Systems Division d'IBM Corp. En 2000, Cathy Kopp est nommée Président-Directeur Général d'IBM France. En 2002, elle rejoint le Groupe Accor en qualité de Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe. Cathy Kopp est membre du collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (Halde) et Présidente de la commission sociale du Groupement des Professions de Service au Medef. En 2006, elle a été chef de file de la négociation interprofessionnelle sur la diversité au Medef.

M. James Ross *

Age : 68 ans
Adresse professionnelle : Flat 4, 55 Onslow Square, Londres SW7 3LR (Grande Bretagne)
300 actions Schneider Electric SA
Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Sur-

veillance de Schneider Electric SA ; Administrateur de McGraw-Hill Inc., de Datacard Inc, de Prudential plc. ; Président de Leadership Foundation for Higher Education.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Schneider Electric ; Président de Littlewoods plc ; Président de National Grid ; Vice-Président de National Grid Transco.

Expérience et expertise

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP au sein duquel il occupe diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, l'un des Managing Directors. En 1992, il est Directeur Général de Cable & Wireless Plc, puis en 1995, il devient Président de National Grid. En 1999, il est nommé, après la fusion de National Grid et de Transco, au poste de Vice-Président de National Grid Transco, fonction qu'il occupe de 2002 à 2004.

M. Chris Richardson

Age : 62 ans
Adresse professionnelle : 2321 Tanglewood Brok, Lane 35243, Birmingham Alabama (Etats-Unis)
250 actions Schneider Electric SA
Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2008

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Ancien Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric ; Administrateur de Square D, de Financière MGE, de MGE Finances SAS, de MGE UPS Systems, de Schneider (Thailand) Ltd, de Schneider Electric.

Expérience et expertise

M. Chris Richardson, de nationalité américaine, diplômé de l'Iowa State University, après avoir servi dans l'US Air Force de 1964 à 1968, termine ses études universitaires avant de rejoindre Square D en 1971. Il réalise toute sa carrière dans cette société, acquise en 1991 par Schneider Electric. De 1998 à janvier 2004, il est Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric.

M. Piero Sierra *

Age : 72 ans
Adresse professionnelle : Pirelli SPA, Viale Sarca 222, 20126 Milano (Italie)
1 000 actions Schneider Electric SA
Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2008

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA ; Administrateur des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan), Alexandria Tire Corp, Pirelli Deutschland AG, Pirelli Neumaticos Saic, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS, Pirelli North America Inc., Pirelli SA - Brésil.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Schneider Electric SA, de Pirelli Cables Et Systemes SA, Pirelli Armstrong Tire Corp, Pirelli Cable Corporation, Pirelli Cables Ltd, Pirelli Cables Saic, Pirelli Cabos SA, Pirelli Canada Inc, Pirelli Tyre Holding Nv Pirelli Tyre, Holding NV, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.

Expérience et expertise

De nationalité italienne, diplômé des lettres de l'université de Lyon, Piero Sierra rejoint, en 1962, le Groupe Pirelli au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur Délégué et Directeur Général de Pirelli SpA.

M. Piero Sierra est Président de l'A.I.R.C. (Association Italienne pour la Recherche sur le Cancer) et de la F.I.R.C. (Fondation Italienne pour la Recherche sur le Cancer).

Censeur

M. Claude Bébéar

Age : 71 ans
Adresse professionnelle : AXA, 25 Avenue Matignon, 75008 Paris
250 actions Schneider Electric SA
Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Censeur de Schneider Electric SA ; Président du Conseil de Surveillance d'AXA ; Administrateur de diverses sociétés du Groupe AXA, de BNP-Paribas ; Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe AXA dont AXA Financial ; Président Directeur Général de Finaxa ; Administrateur de Schneider Electric SA, de Vivendi Universal.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École polytechnique, Claude Bébéar entre en 1958 au Groupe Ancienne Mutuelle, qui adopte le nom de Mutuelles Unies, puis de Groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général.

De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il exerce les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe AXA puis est nommé Président du Conseil de Surveillance d'AXA en 2000.

** Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du rapport Bouton*

2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportun en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance est investi en application de la loi et des statuts de pouvoirs spécifiques. Ainsi, notamment :

- il nomme le Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président. Il fixe la rémunération des membres du Directoire,
- il peut révoquer les membres du Directoire,
- il autorise les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société (emprunt, augmentation de capital…),
- il autorise les opérations d'acquisition ou de cession significatives,
- il autorise la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de plans d'attributions gratuites d'actions,
- il autorise les conventions réglementées,
- il autorise la délivrance de cautions, avals ou garanties, dans les conditions prévues par la loi.

Pour son fonctionnement, il peut nommer un ou deux censeurs ou/et décider de la création en son sein de comités. Il arrête son règlement intérieur. Il détermine la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 3 mai 2006. Ce règlement intègre le règlement des Comités du Conseil (Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, Comité d'Audit) et la charte des administrateurs préconisée par les principes AFEP-MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise. Il comporte 13 articles :

L'article 1 définit le rôle et les pouvoirs du Conseil de Surveillance (cf. ci-dessus). Il détermine les décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance.

L'article 2 fixe les principes que le Conseil de Surveillance entend suivre pour assurer son renouvellement : un principe d'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif des membres du conseil étrangers, un principe d'indépendance par la présence d'une majorité de membres indépendants au sens des principes AFEP-MEDEF du Gouvernement d'Entreprise, un principe de continuité par un renouvellement à intervalle régulier d'une partie des membres du conseil, un principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un membre du Conseil de Surveillance des FCPE investis en actions de l'entreprise.

L'article 3 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance : convocation du conseil, modes de participation des membres, procès-verbal…

L'article 4 définit le rôle et les pouvoirs du Président du Conseil de Surveillance. Il dirige les travaux du Conseil de Surveillance. Il est informé régulièrement par le Président du Directoire des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe.

L'article 5 porte sur l'information du Conseil de Surveillance. Il prévoit que les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer, préalablement à toute réunion, tous les documents utiles à cet effet. Il détermine le contenu du rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce.

L'article 6 définit le statut des membres du Conseil de Surveillance. Il correspond à la charte de l'administrateur des principes AFEP-MEDEF du Gouvernement d'Entreprise.

Il prévoit ainsi que les membres du Conseil de Surveillance :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social,
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du conseil,
- sont tenus à une obligation générale de confidentialité,
- doivent faire part de toute situation de conflits d'intérêts avec la société,
- doivent détenir au moins 250 actions de la société,
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur les titres Schneider Electric SA (interdiction d'opérer dans le mois qui précède la publication des comptes annuels ou semestriels…),
- assistent à l'Assemblée Générale.

L'article 7 prévoit que les censeurs qui assistent aux réunions du Conseil de Surveillance avec voix consultative sont soumis aux mêmes règles déontologiques que les membres du Conseil de Surveillance.

Les articles 8 à 10 portent sur les comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des comités ci-après.

Les articles 11 et 13 définissent la portée du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

L'article 12 prévoit que le Directoire peut procéder à une répartition des tâches de direction de la société entre ses membres, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance.

Afin d'assurer la bonne information du Conseil de Surveillance, Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, en principe, 10 jours avant toute réunion du conseil, l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente et, 4 à 5 jours avant, le dossier du conseil qui comprend, le cas échéant, les comptes arrêtés ou approuvés par le Directoire. Toutefois, ce délai est réduit en ce qui concerne les comptes semestriels. Le dossier comprend des notes ou le texte des présentations prévues à l'ordre du jour, ainsi que, le cas échéant, les projets de rapports et de comptes consolidés ou sociaux. Un dossier complémentaire peut-être remis en séance.

Les membres du Directoire assistent aux réunions du Conseil de Surveillance. En outre, les membres du Comité Exécutif sont invités pour la présentation des

dossiers majeurs relevant de leur domaine de responsabilités. Les Commissaires aux comptes sont présents aux réunions du Conseil de Surveillance qui arrêtent ou examinent les comptes annuels ou semestriels.

En outre, entre chaque réunion du Conseil de Surveillance et indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président du Directoire, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur intention), d'une revue de presse hebdomadaire, d'études d'analystes, de l'ensemble des communiqués de la société, …

De plus, les réunions du Conseil de Surveillance sont précédées d'occasions pour ses membres de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel. Pour les nouveaux membres du Conseil de Surveillance, il est prévu des séances de formation et d'information portant sur la stratégie et les métiers du Groupe.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux membres du Conseil de Surveillance et aux salariés du Groupe. En vertu de ces dispositions, les membres du Conseil de Surveillance, comme les collaborateurs concernés doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la société ou d'autres sociétés lorsqu'ils détiennent de l'information privilégiée. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, ni réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois…).

3. Activité du Conseil d'Administration (jusqu'au 3 mai 2006) et du Conseil de Surveillance (à partir 3 mai 2006) en 2006 et début 2007**

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a tenu trois réunions sur le début de l'année 2006, d'une durée moyenne de 2 heures 40 avec un taux moyen de participation de 93 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux au Gouvernement d'Entreprise, à l'examen des comptes et à la préparation de l'Assemblée Générale.

En matière de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration (du 6 janvier 2006) a délibéré de la question de la succession de son Président. Sur la proposition de ce dernier et la recommandation du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, il a décidé de proposer aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006, de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance composé à partir des membres du Conseil d'Administration et présidé par M. Henri Lachmann, et un Directoire composé de MM. Jean-Pascal Tricoire et Pierre Bouchut, présidé par M. Jean-Pascal Tricoire.

Le Conseil d'Administration a examiné sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise les résultats de sa deuxième auto-évaluation. Celle-ci a été réalisée avec le concours du secrétaire du Conseil d'Administration à l'automne 2005 qui a recueilli les appréciations et observations des membres du Conseil d'Administration sur la base d'un questionnaire établi par le comité. Ce questionnaire portait sur la composition du Conseil d'Administration, ses missions et son fonctionnement ainsi que sur les relations du conseil avec le Président et la Direction Générale du Groupe et l'organisation et le fonctionnement des comités. Le Conseil d'Administration en a analysé les conclusions sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Ces conclusions ont fait apparaître une très forte satisfaction des administrateurs sur le fonctionnement du Conseil d'Administration : "il est utilisé par son Président de façon excellente" et "la qualité de ses débats constitue une valeur pour le Groupe". Le conseil est jugé très favorablement aussi bien dans l'absolu que comparativement à d'autres conseils ou par rapport à la première auto-évaluation réalisée en 2002. Les axes de progrès reposent principalement sur des contacts plus intenses du Conseil d'Administration avec le management et les entités.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a arrêté la rémunération de son Président directeur général (fixation de l'atteinte de ses objectifs personnels 2005 et détermination des règles relatives à la rémunération 2006 : part fixe, part variable). Le conseil du 3 mai 2006 a fixé le niveau d'atteinte de ces objectifs au titre des quatre premiers mois de l'année.

Le Conseil d'Administration du 15 février 2006, sur le rapport du Comité d'Audit et après avoir recueilli l'avis des Commissaires aux comptes présents à sa réunion, a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2005 et fixé le montant du dividende proposé à la décision de l'assemblée à 2,25 euros par action.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des objectifs 2006 du Groupe.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil d'Administration a, au cours de ses trois réunions notamment autorisé l'acquisition de l'activité Building Management Systems d'Invensys en Amérique du Nord, des sociétés Merten (Ultra Terminal en Allemagne).

Le Conseil d'Administration a procédé à la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et arrêté les rapports et résolutions soumis à l'assemblée. A cette occasion, il a pris connaissance du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne. Il a examiné et approuvé le texte des réponses aux questions écrites d'actionnaires posées dans le cadre de la procédure des questions écrites de l'article L.225-108 du Code de commerce. La quasi-totalité des membres du conseil (12/14) étaient présents lors de l'Assemblée Générale. Celle-ci a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui a été présenté.

***Les paragraphes 2 à 4 et 8 constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-68 du Code du commerce.*

Le Conseil d'Administration a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnels et la constatation des augmentations de capital. Dans le cadre du régime des conventions réglementées, il a autorisé la signature d'une convention d'actionnaires avec AXA portant sur la participation réciproque entre les deux groupes.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance qui a été mis en place le 3 mai 2006 a tenu six réunions sur le reste de l'année 2006, d'une durée moyenne de 2 heures 50 avec un taux moyen de participation de 88 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux au Gouvernement d'Entreprise, à la stratégie et à l'examen des comptes semestriels.

Le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 tenu à l'issue de l'Assemblée Générale a mis en place les nouveaux organes sociaux.

Il a nommé son Président M. Henri Lachmann et son Vice-président, M. Serge Weinberg. Il a arrêté son règlement intérieur. Il a nommé censeur, M. Claude Bébéar. Il a arrêté la composition de ses deux comités. Il a ainsi nommé M. Henri Lachmann Président et MM. Claude Bébéar, Willy Kissling et de René de La Serre membres du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise et M. Gérard de La Martinière Président et MM. James Ross, Piero Sierra et Serge Weinberg membres du Comité d'Audit. En outre, il a chargé M. James Ross de suivre plus spécifiquement les questions liées au développement durable. Le conseil a également fixé la rémunération de son Président. Il a déterminé les règles de répartition des jetons de présence qui comprennent une part variable liée à la présence aux réunions du conseil.

S'agissant du Directoire, le Conseil de Surveillance a fixé sa composition à deux membres et a nommé M. Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire et M. Pierre Bouchut membre du Directoire. Il a fixé le statut et la rémunération du Président du Directoire. Ainsi les dispositions relatives à la retraite et à la prévoyance, ainsi qu'à la reprise et à la rupture du contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, de M. Jean-Pascal Tricoire, ont été adoptées dans le cadre du régime des conventions réglementées.

En ce qui concerne la stratégie, le Conseil de Surveillance a procédé à un examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion d'une réunion d'une journée entière spécifiquement consacrée à ce sujet qui s'est déroulée sur le site Electropole à Grenoble. En outre, il a autorisé le Directoire à procéder à l'acquisition d'American Power Conversion, ainsi qu'à contracter un emprunt de 4,5 milliards d'euros et à augmenter le capital de plus de 1 milliard d'euros pour financer ou refinancer cette acquisition, à l'issue d'un conseil qui s'est réuni spécifiquement sur ce dossier le 25 octobre 2006. Une première présentation du dossier avait été faite lors du conseil du 4 octobre 2006. Lors de chacune de ses réunions, le Conseil de Surveillance a été informé de l'évolution des dossiers d'acquisition qui avaient été présentés au Conseil d'Administration.

Lors de chacune de ses réunions le Conseil de Surveillance a suivi l'évolution de la marche des affaires. Il a examiné la politique d'information financière et il a veillé à la bonne information permanente du marché par, notamment, l'examen du consensus de place et l'adoption de communiqués.

Le Conseil de Surveillance a examiné la stratégie financière de la société. Dans ce cadre, il a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 1 milliard d'euros qui a été émis en deux tranches en juillet 2006.

Le Conseil de Surveillance du 27 juillet 2006 sur le rapport du Comité d'Audit a examiné les comptes du 1er semestre 2006 et dans ce cadre a recueilli l'avis des Commissaires aux comptes.

Le Conseil de Surveillance a, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux menés par l'audit interne du Groupe. Il a suivi également les risques majeurs (Bridge, grippe aviaire,…).

Le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à mettre en place des plans d'options ou d'attributions gratuites d'actions et notamment le plan annuel 2007 ainsi qu'à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (plan mondial d'actionnariat salarié 2007).

Le Conseil de Surveillance a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnelle.

4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité) **

Le Conseil de Surveillance a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses deux comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Leurs membres sont désignés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Les comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil de Surveillance, des études à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix.

Comité d'Audit

Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins. Les deux tiers de ses membres doivent être indépendants et au moins un de ses membres doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables, une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur.

La composition du Comité d'Audit du Conseil de Surveillance est restée inchangée par rapport à celui du Conseil d'Administration. Ses quatre membres, MM. Gérard de La Martinière, Président, James Ross, Piero Sierra et Serge Weinberg, sont tous indépendants.

Fonctionnement

Le comité se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil de Surveillance

ou du Président du Directoire. Il tient au moins quatre réunions par an.

Il peut convier à ses réunions toute personne qu'il souhaite entendre. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions consacrées à l'examen des comptes.

Il peut se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utiles.

Missions

Le Comité d'Audit qui constitue un des éléments de l'architecture du contrôle interne du Groupe, a pour missions de préparer les travaux du Conseil de Surveillance, de lui faire des recommandations et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques. Ainsi :

■ il prépare l'examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels et semestriels arrêtés ou établis par le Directoire ; à cet effet notamment :
– il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,
– il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie,

■ il prend connaissance des rapports annuels et semestriels établis par le Directoire,

■ il propose, après une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes,

■ il procède à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et des résultats de leurs vérifications. Il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet et à leur réseau,

■ il examine l'organisation et les moyens de l'audit interne ainsi que le programme d'audit interne et les faits saillants des rapports produits à l'issue des audits effectués ainsi que les suites données aux recommandations de l'audit interne,

■ il examine les propositions de distribution de dividendes ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou le Président du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Président du Comité d'Audit rencontre, avant l'examen des comptes annuels et semestriels par le Comité, les Commissaires aux comptes hors la présence de tout représentant de la société.

Le Président du comité rencontre également quatre fois par an le directeur de l'audit interne hors la présence de tout autre collaborateur de la société.

Le Comité d'Audit présente au conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont remis aux membres du Conseil de Surveillance.

Activité en 2006

En 2006, le Comité d'Audit du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance a tenu quatre réunions. La durée moyenne des réunions à été de 2 heures 15, le taux de participation des membres du comité est de 94 %.

Des membres de la Direction Financière et le directeur de l'audit interne ont assisté à ces réunions. De même, les Commissaires aux comptes y ont été pour l'essentiel présents. En outre, le comité a également auditionné des responsables opérationnels du Groupe. Le Président du Conseil d'Administration et le Président du Directoire n'ont assisté à aucune des réunions du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels et des rapports de gestion.

Il a examiné le programme de travail de l'audit interne et entendu les Commissaires aux comptes sur le résultat de leurs diligences. Dans le cadre de sa revue des risques, le comité a, notamment, examiné les dispositifs de prévention du risque aviaire, la mise en œuvre des directives RoHS et WEEE, l'externalisation et la globalisation des systèmes d'information, l'appropriation par le Groupe des nouvelles réglementations en matière de droit financier et de droit des sociétés. Il a, également, procédé à une revue des "goodwills" des acquisitions récentes.

Il a fait des propositions au Conseil d'Administration sur le montant du dividende de la distribution.

Le Comité d'Audit a veillé à l'indépendance des Commissaires aux comptes et, à cet effet, a examiné le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux entités de leur réseau.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2006 aux réunions du Conseil d'Administration du 15 février et du Conseil de Surveillance des 27 juillet et 21 décembre 2006.

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise est composé de trois membres au moins. Il est présidé par le Président du Conseil de Surveillance.

La composition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance est restée inchangée par rapport à celui du Conseil d'Administration, à l'exception du remplacement de M. de la Serre par M. Lachmann en qualité de Président.

Fonctionnement

Le comité se réunit à l'initiative de son Président. L'ordre du jour est établi par son Président, en concertation avec le Président du Directoire. Il tient au moins trois réunions par an.

Le comité peut entendre toute personne qu'il juge utile à l'accomplissement de ses travaux.

***Les paragraphes 2 à 4 et 8 constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-68 du Code du commerce.*

Missions

Le comité formule des propositions au Conseil de Surveillance sur la nomination des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et des comités. Il fait également des propositions sur la rémunération des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance, ainsi que sur l'attribution d'options ou d'actions gratuites aux membres du Directoire.

Le comité formule des avis sur les propositions du Directoire portant sur la rémunération des membres du Comité Exécutif, les principes et modalités relatifs à la fixation de la rémunération des dirigeants du Groupe et la mise en place de plans d'options ou d'attributions gratuites d'actions, ainsi que de plans d'actionnariat salarié.

Il étudie les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

Il propose le montant des jetons de présence qui est fixé par l'Assemblée Générale et de leurs règles de répartition.

Le comité propose au Conseil de Surveillance les dispositions propres à assurer les actionnaires et le marché que le Conseil de Surveillance accomplit ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaire.

A cet effet, il fait des propositions au Conseil de Surveillance sur :

- les missions des comités du Conseil de Surveillance,
- la détermination et la revue des critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance,
- l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Surveillance,
- l'application par la société des pratiques nationales ou internationales de gouvernement d'entreprise.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations présente au Conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux membres du Conseil de Surveillance.

Activité en 2006

En 2006, le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance s'est réuni à 3 reprises. Le taux de participation de ses membres a été de 100 %. Il a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil d'Administration des 15 février et 3 mai et du Conseil de Surveillance des 3 mai et 21 décembre.

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise a examiné les résultats de l'auto-évaluation du Conseil d'Administration, les projets de statuts et de règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il a fait des propositions au conseil sur la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Il a établi des propositions pour le Conseil de Surveillance sur la composition du bureau du Conseil de Surveillance et des comités du conseil ainsi que sur la rémunération du Président et la répartition des jetons de présence. Il a également fait des propositions au conseil sur la composition du Directoire et le statut et la rémunération de ses membres. Par ailleurs, il a proposé au Conseil de Surveillance d'autoriser le Directoire à mettre en place des plans d'options ou d'attributions gratuites d'actions et notamment le plan annuel 2007 ainsi qu'à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (plan mondial d'actionnariat salarié 2007).

5. Le Directoire - Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de deux membres au moins et sept membres au plus.

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui en désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de 3 ans renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut en une ou plusieurs fois le proroger dans ses fonctions pour une durée totale n'excédant pas trois années.

Le Directoire est composé actuellement de deux membres MM. Jean-Pascal Tricoire, Président et Pierre Bouchut qui ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 pour une durée expirant le 2 mai 2009.

Président du Directoire

M. Jean-Pascal Tricoire

Age : 43 ans
Adresse professionnelle : Schneider Electric, 43-45 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison
2 580 actions (1) Schneider Electric SA
Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2009

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Président du Directoire de Schneider Electric SA ; Président directeur général de Schneider Electric Industries SAS ; Administrateur de Square D.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Clipsal Asia Holding limited, Digital Electronics Corporation, Schneider Electric (Australia) PTY Limited, Schneider Electric New Zealand Holding Limited, PT Schneider Indonesia, Schneider Electric Japan LTD, Schneider Electric Japan Holding LTD, Schneider Electric Venezuela SA, Schneider Toshiba Inverter SAS, PDL Holding Limited.

Expérience et expertise

Diplômé de ESEO d'Angers et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon et après des débuts professionnels chez Alcatel, Schlumberger et Saint Gobain, Jean-Pascal Tricoire rejoint le groupe Schneider Electric (Merlin Gerin) en 1986. Il effectue un parcours opérationnel au sein de Schneider Electric, à l'étranger, de 1988 à 1999 : en Italie (cinq ans), en Chine (cinq ans) et en Afrique du Sud (un an). Il occupera ensuite des fonctions corporate de 1999 à 2001 : Directeur des Grands Comptes globaux et stratégiques et du projet d'entreprise "Schneider 2000+". De janvier 2002 à fin 2003, il a été Directeur Général de la Division Internationale. En octobre 2003, il est nommé Directeur Général Délégué, avant de devenir Président du Directoire de Schneider Electric SA le 3 mai 2006.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

Membre du Directoire

M. Pierre Bouchut

Age : 52 ans
Adresse professionnelle : Schneider Electric, 43-45 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison
42 000 actions Schneider Electric SA
Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2009

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours actuellement : Membre du Directoire ; Président du Conseil d'Administration de Schneider Electric Services International ; Administrateur de Schneider Electric Industries SAS, de Schneider Electric France, de Square D, de France Transfo.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Havas, de Casino (et divers autres mandats à l'intérieur du Groupe), de Laurus (Pays-Bas), de Smart & Final (USA), de CBD (Brésil) et de Big C (Thaïlande).

Expérience et expertise

Diplômé de HEC et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques appliquées Paris Dauphine, Pierre Bouchut commence sa carrière en 1979 chez Citibank Paris, qu'il quitte en 1987 pour rejoindre Bankers Trust France SA en qualité de Vice-Président finance. En 1988, il devient consultant pour Mc Kinsey & Company. En 1990, il est engagé comme Directeur financier du groupe Casino, dont il deviendra notamment Administrateur Directeur Général. En mai 2005, il rejoint Schneider Electric comme Directeur Général Finances-Contrôle-Juridique. Il est membre du Directoire depuis le 3 mai 2006.

6. Organisation et fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées des actionnaires et dans la limite de l'objet social et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Directoire en vertu de la loi :

■ arrête les comptes annuels ou semestriels et les rapports de gestion,

■ convoque les assemblées générales,

■ décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale extraordinaire,

■ procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale,

■ décide des émissions d'obligations.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses rapports avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire s'est réuni 11 fois depuis le 3 mai 2006.

7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire détiennent 0,033 % du capital et 0,024 % des droits de vote de la société.

M. Pierre Bouchut est lié par un contrat de travail avec les sociétés Schneider Electric Industries SAS et Schneider Electric Services International.

M. Alain Burq est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS.

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours de ces cinq dernières années :

■ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, ni d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités réglementaires,

■ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,

■ n'a été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés.

8. Contrôle Interne **

Afin notamment de prévenir et de maîtriser les risques résultant de son activité ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers, Schneider Electric a mis en place au niveau du Groupe et des entités un ensemble de procédures pour assurer une meilleure maîtrise des risques.

***Les paragraphes 2 à 4 et 8 constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-68 du Code du commerce.*

Ces procédures ont ainsi pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation d'opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux de Schneider Electric SA, société tête du Groupe, par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes du Groupe,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de Schneider Electric SA et du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Il y a lieu de souligner qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints et ce, en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure. Le processus de contrôle interne est en constante évolution : les procédures sont adaptées pour tenir compte des changements dans l'environnement économique, réglementaire et des évolutions de l'organisation du Groupe. Les différents acteurs veillent à assurer en permanence la mise à jour des procédures et leur diffusion à travers le Groupe.

Ce rapport a été préparé sur la base de discussions entre les différents acteurs du contrôle interne, en particulier la Direction Générale, la Direction Finances - Contrôle - Juridique et l'Audit Interne. Il s'appuie sur un recensement des moyens et procédures de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe.

Organisation générale des procédures de contrôle

L'environnement du contrôle : acteurs et responsabilités

a) le Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Le Conseil de Surveillance indépendamment de son pouvoir général de contrôle a posteriori, exerce un contrôle a priori plus particulièrement sur le financement et la mise en œuvre de la stratégie. En effet, les statuts et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoient que le Directoire doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour pouvoir procéder à toute opération de financement susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société (emprunt, augmentation de capital…) ou décider de toute opération d'acquisition ou de cession significative.

Dans le cadre de son contrôle a posteriori le Conseil de Surveillance revoit les comptes arrêtés par le Directoire. A cette occasion celui-ci s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour leur établissement ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation.

Le Conseil de Surveillance s'assure de la fiabilité du contrôle interne. A cet effet, le Comité d'Audit rend compte au Conseil de Surveillance de son examen de l'organisation, du fonctionnement et des travaux de l'audit interne ainsi que de ses diligences sur toute question financière ou comptable relevant de la maîtrise des risques dont il se saisit ou qu'il effectue à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président ou du Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance s'assure du bon fonctionnement du Directoire. Il fixe la rémunération des membres du Directoire, sur la base du rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Sur le rapport de ce comité, il est informé de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe arrêtée par le Directoire et il autorise la mise en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'attributions gratuites d'actions.

b) La Direction Générale du Groupe

Jusqu'au 3 mai 2006, la Direction Générale du Groupe était articulée en deux comités : le Comité de Direction et Stratégie présidé par le Président Directeur Général M. Henri Lachmann et le Comité des Opérations, présidé par M. Jean-Pascal Tricoire, Directeur Général Délégué.

A la suite de la mise en place des nouveaux statuts et de la nouvelle organisation du Groupe, la Direction Générale est composée du Directoire assisté du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif (13 membres) est présidé par le Président du Directoire. Il comprend, outre les membres du Directoire :

- les directeurs des quatre divisions géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Reste du monde).
- les directeurs de la Direction Globalisation & Industrie et la Direction Stratégie-Clients & Technologies et Business Unit Services,
- les directeurs des business units : Power, Automation, Energie sécurisée et Automatismes et sécurité des bâtiments
- le directeur des Ressources Humaines.

Le Comité Exécutif revoit régulièrement les perspectives d'évolution des principaux métiers du Groupe, les opportunités de croissance qui permettraient d'étoffer le portefeuille d'activités, ou les désinvestissements qu'il convient de réaliser. Il revoit les stratégies globales du Groupe comme les politiques d'innovation, d'implantations géographiques, de ressources humaines et de relations avec les instituts de recherche ou de formation.

Le Comité Exécutif revoit systématiquement les performances commerciales, économiques et financières des centres de profit. Il suit les grands projets d'amélioration des processus de gestion en matière de systèmes d'informations. Il traite tous les sujets opérationnels liés à la gestion industrielle, à l'optimisation logistique et aux relations avec les intermédiaires et distributeurs. Il fait le bilan du lancement des nouveaux produits et suit les principales évolutions technologiques susceptibles d'intéresser le Groupe.

c) L'Audit Interne

Le Groupe a une Direction de l'Audit Interne (composée de 25 auditeurs) dont le Directeur est rattaché à la Direction Générale à laquelle il rend compte ainsi qu'au Comité d'Audit.

L'Audit Interne a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés,
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises,
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures applicables,
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable.

L'élaboration du plan d'audit est réalisée à partir d'une cartographie des risques et des difficultés de pilotage identifiées par la Direction Générale et prend en compte les résultats des audits passés, les diligences réalisées par les Commissaires aux comptes et l'auto-évaluation du contrôle interne par les entités. Le cas échéant, ce plan d'audit est adapté en cours d'année pour y intégrer des interventions demandées par la Direction Générale du Groupe. Compte tenu des principales activités du Groupe, la conduite du processus d'audit interne consiste à effectuer les contrôles dans les entités sur : les revenus et contrats, la trésorerie et la gestion des actifs, les rémunérations et avantages sociaux, le reporting financier, l'informatique, la production, les achats et les dépenses d'exploitation. L'audit interne effectue également des interventions transverses dans les entités récemment acquises afin de mesurer le niveau d'intégration au Groupe et de s'assurer de la correcte application des règles et principes.

Le processus d'audit interne s'appuie sur les règles internationales d'audit établies par l'Institute of Internal Auditors.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées, de la Direction Générale ou du Comité d'Audit. Les Commissaires aux comptes ont accès à ces rapports.

En 2006, l'audit Interne a réalisé 25 missions dans les domaines suivants :

- audits complets d'entités de taille moyenne,
- audits de certains processus opérationnels (ex : achats, logistique, fonction informatique…),
- audit post-acquisition pour les entités ayant rejoint le Groupe récemment,
- analyse des auto-évaluations de contrôle ("control self assessment") réalisées par les entités.

d) La Direction Finances - Contrôle - Juridique

La Direction Finances - Contrôle - Juridique a un rôle permanent dans l'organisation de l'environnement de contrôle et le contrôle du respect des procédures.

Elle a pour mission la consolidation et l'analyse des données financières mensuelles, trimestrielles et annuelles.

Dans ce contexte, elle établit et met à jour les procédures comptables, financières et de gestion (cf "Procédures de Contrôle" ci-dessous) qui permettent d'assurer l'homogénéité des pratiques financières et de gestion au sein du Groupe et leur conformité aux dispositions réglementaires applicables.

La Direction Finances - Contrôle - Juridique travaille en collaboration avec le collège des Commissaires aux comptes. Toutes les entités faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe sont auditées par l'un des deux Commissaires aux comptes du collège ou une entité appartenant à son réseau.

e) Les Divisions Opérationnelles et les Business Units

Le bon fonctionnement du contrôle interne dans le Groupe repose sur les équipes de direction des Divisions Opérationnelles et des "Business Units". Toutes les entités du Groupe sont rattachées hiérarchiquement à l'une des quatre Divisions Opérationnelles géographiques ou à l'une des "Business Unit" du Groupe, lesquelles sont dirigées par un Directeur Opérationnel auprès de qui est nommé un contrôleur financier. Au sein de chaque division, l'équipe de direction organise le contrôle des opérations, s'assure de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs et suit la performance des entités composant la division.

Les Directeurs de divisions et de Business Units font partie du Comité Exécutif et rapportent au Président du Directoire du Groupe. Les contrôleurs financiers sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Finances - Contrôle - Juridique. Les opérations réalisées par les divisions sont revues mensuellement lors d'un Comité de Gestion.

Cette organisation matricielle garantit à la fois une excellente réactivité par rapport aux risques liés aux opérations grâce à la proximité géographique, à la connaissance des spécificités et des modèles économiques locaux et l'application des règles du Groupe grâce aux contacts fréquents avec les fonctions centrales.

f) La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures liées au développement des collaborateurs, à la santé et à la sécurité au travail et à l'éthique professionnelle. Ces procédures sont diffusées au travers des "Principes de Responsabilité" du Groupe et sont contrôlées par le processus d'évaluation annuel et le suivi des indicateurs du programme d'entreprise new^2 (voir ci-dessous).

Les référentiels internes de Schneider Electric

a) "Les Principes de Responsabilité"

"Les Principes de Responsabilité" donnent à chacun des collaborateurs un guide pour ses décisions et ses actions à l'égard de toutes les parties prenantes de l'entreprise : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, la société civile et l'environnement. Ils sont systématiquement communiqués aux nouveaux collaborateurs avec leur contrat de travail.

b) Le code de déontologie boursière

Ce code définit des règles, applicables aux dirigeants et collaborateurs, destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et une limitation permanente des opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes qui, en raison de leur qualité, sont détentrices d'informations privilégiées.

c) Les normes internationales d'audit interne

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (I.I.A.).

d) Principes de gestion et de reporting du Groupe (cf. infra C)

Les procédures

a) Procédures relatives à la conduite des opérations

Gestion des risques opérationnels

Comme indiqué ci-dessus, les risques opérationnels sont prioritairement gérés par les entités en liaison avec les Divisions Opérationnelles, selon les indications fournies par le Groupe. Les risques globaux font l'objet de procédures spécifiques décrites ci-dessous.

Limitations de pouvoir et délégations de pouvoir

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de règles de limitations de pouvoirs des dirigeants au niveau du Groupe et de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe. Ainsi, les contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services ne peuvent être signés que par ou avec l'autorisation des responsables opérationnels, lorsqu'ils excédent des montants variant selon la nature des contrats, l'entité et la division concernée, dans la limite maximum de 10 millions d'euros. En outre, toutes les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe restent subordonnées à une autorisation préalable du Directoire du Groupe voire même du Conseil de Surveillance. Ainsi en est-il de toutes les décisions impactant le périmètre du Groupe (acquisitions, souscriptions ou cessions de titres de participation quel qu'en soit le montant) ou relatives à des actifs stratégiques, au développement de produits, aux marques, brevets et engagements hors bilan.

Comité des acquisitions, Comité des nouveaux produits

Les décisions relatives aux acquisitions d'entreprises et aux programmes de développement de produits sont prises, conformément aux règles sur les délégations de pouvoirs présentées ci-dessus, après instruction selon le cas par le Comité des acquisitions et le Comité des nouveaux produits. Ces deux Comités réunissent les principales Directions impliquées dans les projets.

Revue de gestion trimestrielle

La Direction Générale (Président du Directoire, Direction Finances-Contrôle-Juridique et Direction Ressources Humaines) procède quatre fois par an à une revue complète de l'activité et des résultats des Divisions opérationnelles et des Directions centrales. Ces réunions portent sur le suivi des principaux plans d'action menés en matière de croissance, d'efficacité opérationnelle et de management des hommes. Ces réunions portent également sur l'analyse des résultats à date et sur les prévisions établies pour les prochains trimestres.

Contrôle de gestion

La Direction Générale examine en revue de gestion mensuelle les résultats consolidés du Groupe et des entités.

Par ailleurs, les contrôleurs financiers des Divisions Opérationnelles et la Direction Finances - Contrôle - Juridique revoient la performance et les opérations principales des entités lors de comités de gestion mensuels.

Suivi des priorités fixées par le programme d'entreprise new²

Le programme d'entreprise new² est organisé autour de trois priorités pour lesquelles le Groupe a identifié des potentiels de progression importants : la croissance, l'efficacité et les collaborateurs.

Ce programme d'entreprise se traduit en indicateurs chiffrés, mesurés mensuellement et qui concernent :

- la croissance dans les nouvelles activités et les nouveaux produits,
- l'efficacité des processus critiques (satisfaction clients, logistique, fonction informatique, localisation des achats et de la production…),
- le développement des collaborateurs (formation, santé et sécurité au travail…).

Les priorités identifiées dans le programme new² correspondent à des processus majeurs à la fois en terme de contrôle et de performance et sur lesquels le Groupe s'impose un niveau d'efficacité et de qualité maximal.

Le suivi mensuel de ces indicateurs par la Direction Générale se traduit en plans d'actions immédiats dès lors que des zones de risque ou de perfectionnement sont identifiés.

Réunions de cadrage financier

Toutes les entités du Groupe font l'objet d'une revue annuelle par la Direction Finances - Contrôle - Juridique de leurs enjeux financiers.

Ces réunions permettent de suivre pour chacune des entités du Groupe :

- l'évolution du bilan et des capitaux employés,
- l'évolution du besoin en fonds de roulement et du crédit client,
- l'analyse des risques financiers (liquidité, change, contreparties, crédit),
- le respect des règles internes relatives aux paiements intra-groupe et aux prix de transfert,
- le suivi de la composition de leurs organes sociaux.

Comité de trésorerie mensuel

Présidé par la Direction Finances-Contrôle-Juridique,

le Comité examine chaque mois la situation de trésorerie, de change et la capacité de financement du Groupe.

Les opérations de change sont centralisées pour l'ensemble du Groupe, sauf celles liées aux devises non liquides sur le marché des changes. Le Groupe a mis en place des règles de contrôle des expositions aux risques de change qui sont limitées à la couverture des créances et dettes des flux opérationnels de chaque société et aux flux financiers intra-groupe (dividende, prêts et emprunts), ainsi que des règles de contrôle de la comptabilisation des opérations de change.

b) Les procédures spécifiques à certains types de risques ou à certaines opérations

L'intégration des acquisitions

L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société.

Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique poursuivi par l'opération : renforcement de l'offre, extension de l'offre ou entrée dans de nouvelles activités.

Il existe ainsi 5 scénarios d'intégration qui vont de l'intégration totale à une gestion individualisée rattachée à la Direction Générale. Un tableau matriciel détermine suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporates et reporting managérial.

Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration approuvé par le comité des acquisitions. La mise en œuvre de ce plan est confiée à un responsable de l'intégration qui rend compte de l'avancement à un comité de pilotage mensuellement puis trimestriellement.

Le développement de nouveaux produits

Les choix d'investissement sont réalisés par un Comité des Produits Nouveaux qui décide de l'allocation des ressources entre le développement de nouveaux produits, la gestion de gamme et la recherche technologique.

Les processus de gestion des projets technologiques ont été harmonisés à travers le Groupe afin d'assurer un meilleur suivi des allocations de ressources et des retours sur investissements.

La propriété industrielle

Les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finances-Contrôle-Juridique qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la gestion et la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques qui font l'objet d'un suivi identique.

Les achats

Les achats représentent 40 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont un processus clé dans les opérations du Groupe.

Les règles relatives à la fonction Achat sont constituées de directives relatives à l'organisation, au fonctionnement ou au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs et de procédures qui portent notamment sur les délégations de signature et le respect de l'environnement. La fonction Achat est systématiquement contrôlée par l'Audit Interne lors de toutes ses missions en unité ou en filiale, suivant une grille d'analyse qui porte notamment sur la productivité, les coûts de non-qualité, le respect des directives et l'analyse du portefeuille des fournisseurs.

Procédures de contrôle interne applicables à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En application du règlement n°1606/2002 de l'Union Européenne, les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Une note relative au rapprochement entre les comptes annuels 2004, préparés selon les règles et principes comptables français et ces mêmes comptes préparés selon le référentiel comptable international IFRS figure en annexe aux comptes annuels.

Procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs

D'une manière générale, les procédures établissant le contrôle interne reposent sur la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, sur la séparation des fonctions pour assurer le bien fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des dites transactions.

Chaque filiale est responsable de la déclinaison locale des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne.

Les équipes de direction des Divisions Opérationnelles assistent les entités dans cette mise en place et réalisent un premier niveau de contrôle de l'application des procédures.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels générés en interne (progiciels et coûts de développement des produits) sont valorisés selon un processus qui permet le contrôle et l'analyse des dépenses engagées, l'identification de la partie des dépenses répondant à la définition d'un actif et pouvant être capitalisée et le suivi de l'utilisation de l'actif dans le temps. Des systèmes d'information appropriés ont été mis en œuvre afin de suivre les coût liés aux projets de développement et de mieux appréhender la rentabilité des nouveaux produits.

Les marques valorisées en tant qu'actif résultent toutes d'un processus de valorisation économique des acquisitions réalisées par le Groupe et d'une évaluation de la marque par un expert indépendant.

Certaines acquisitions ont donné lieu à la reconnaissance de "Relations Clients" ("customer relationship") qui ont été valorisés par des experts indépendants.

Conformément aux principes IFRS, la valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels non amortis reconnus dans le cadre des acquisitions est testée à chaque clôture semestrielle et annuelle pour s'assurer que leur valeur recouvrable est supérieure à la valeur inscrite au bilan.

Actifs corporels

Les terrains et constructions sont suivis par la Direction Immobilière du Groupe et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations industrielles sont suivies par la Direction Globalisation et Industrie.

L'enregistrement comptable de ces actifs est effectué sur la base d'un acte de propriété, d'une facture ou du contrat de location financière et du document justifiant la mise en exploitation ou en service.

Titres de participation

Les titres de participation consolidés et non consolidés sont suivis et contrôlés par la Direction Finances - Contrôle - Juridique.

Stocks

Les stocks sont physiquement vérifiés au minimum une fois par an dans chacune des filiales par des inventaires physiques généraux ou par des inventaires tournants. Le cas échéant les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation par une dépréciation.

Clients

L'enregistrement des créances clients résulte directement de la comptabilisation du chiffre d'affaires par les filiales. Ces créances sont valorisées et, le cas échéant, dépréciées par les filiales suivant des règles Groupe.

Le suivi des comptes clients (acceptation de nouveaux clients, limites de crédit, assurance crédit, relances et procédures de recouvrement…) est réalisé selon les règles établies dans la Charte du Crédit Management préparée par le département Crédit Client du Groupe.

Dettes et créances fiscales

Les filiales sont responsables pour le calcul, l'enregistrement comptable et la gestion de leurs impôts, sauf éventuellement lorsqu'elles font partie d'un groupe fiscal.

Le Département Fiscal de la Direction Finances - Contrôle - Juridique a, notamment, pour mission de contrôler la charge d'impôt courant des pays représentant une contribution significative à l'impôt payé par le Groupe et de suivre les contentieux fiscaux.

Les Divisions Opérationnelles sont en général dotées de responsables fiscaux qui s'assurent de l'application des dispositions réglementaires locales.

Lors de chaque consolidation trimestrielle, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité de la Direction Finances - Contrôle - Juridique contrôle la charge d'impôt courante et différée du Groupe, la cohérence des contributions des principales filiales et justifie le taux d'impôt effectif du Groupe. Il analyse également l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés par nature de base taxable.

Provisions pour risques et charges

Les risques sont par principe couverts par des provisions comptabilisées localement par les filiales. L'essentiel des litiges est suivi conjointement par la filiale et la Direction Finances- Contrôle-Juridique. Les provisions pour risques sont mises à jour lorsque l'appréciation du risque vient à être modifiée. Les mouvements comptabilisés par les filiales doivent être justifiés et sont analysés au regard des normes et règlements en vigueur. Lorsque cela est nécessaire, le Groupe fait appel à des experts indépendants pour évaluer les risques.

Avantages au personnel

Les filiales sont responsables de la gestion des avantages au personnel, qu'ils soient obligatoires, conventionnels ou contractuels. En pratique, les engagements du Groupe identifiés concernent les provisions pour indemnités de fin de carrière, les engagements au titre des retraites du personnel et les provisions destinées à la couverture de frais médicaux et sont enregistrés systématiquement dans tous les pays où l'engagement est à la charge du Groupe.

Dette financière

La gestion de la dette financière nette est centralisée par la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Des contrats de centralisation de la trésorerie et du risque de change au niveau Groupe sont chaque fois que nécessaire mis en œuvre pour optimiser les flux, bénéficier d'économies d'échelle et minimiser le coût du financement.

Le mode de financement des filiales est décidé par la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Les filiales ont prioritairement recours à un financement intra-Groupe court terme dans leur devise de transaction. Mais dans certains cas le Département Financement et Trésorerie peut privilégier un financement externe. La gestion de la dette financière long terme est centralisée.

Les opérations de financement par émission d'emprunt obligataire sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan des filiales acquises sont recensés au moment de leur entrée dans le Groupe. Les garanties financières sont émises par la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Une consolidation est effectuée semestriellement par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité qui en vérifie la cohérence. Les autres engagements de nature juridique sont suivis par le Département Juridique.

Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Cadre conceptuel, référentiel et normes comptables

Depuis le 1er janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Le Groupe applique les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Les principes comptables du Groupe s'appuient sur les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives du cadre conceptuel des IFRS : comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, image fidèle, prééminence de la substance sur la forme, neutralité, prudence, exhaustivité, comparabilité, pertinence et intelligibilité.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le reporting de gestion et la consolidation statutaire.

Présentation du système comptable et de reporting

Au sein de la Direction Finances-Contrôle-Juridique, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité a décidé d'unifier les processus de gestion existant dans les différentes entités en déployant progressivement le progiciel intégré SAP dans l'ensemble du Groupe. D'ores et déjà un certain nombre de filiales, dont la France, l'Espagne et d'autres pays européens, ainsi que la Chine, utilisent SAP pour gérer leurs activités et tenir leur comptabilité statutaire. La structuration d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est en cours et son déploiement dans l'ensemble des filiales du Groupe est prévu entre 2006 et 2009.

Au plan comptable, les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux principes du Groupe. Le cas échéant, des écritures de retraitement sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux.

Un logiciel de reporting et consolidation est utilisé pour remonter l'ensemble des données nécessaires au suivi de gestion prévisionnel et mensuel et à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2006, le Groupe a mis en place un nouvel outil de reporting et consolidation. Le changement de système a eu comme conséquence la refonte de l'organisation de la remontée des informations dans le Groupe (entités, indicateurs, délais de remontée) et a permis l'aboutissement de la démarche d'unification entre les processus comptables et les processus de gestion.

Processus d'établissement et de contrôle des comptes

a) Modalités de consolidation des données des entités opérationnelles

Le résultat opérationnel du Groupe est établi mensuellement à partir des données remontées des entités de gestion et issues de clôtures comptables.

Les comptes consolidés du Groupe sont finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle. Afin de respecter ce délai, des arrêtés comptables complets sont réalisés en filiales au 31 mai et au 30 novembre afin d'anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période.

La majorité des filiales est consolidée sans palier intermédiaire, à l'exception du sous-groupe Square D.

b) Rôle du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité

Au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité, un service reporting est en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting dans le Groupe et un service d'analyse de la performance assure le suivi de la réalisation des objectifs assignés aux unités opérationnelles.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité établit le périmètre de consolidation et, en collaboration avec le Département Juridique, vérifie la méthode de consolidation de chaque filiale, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

Il transmet des instructions sur le déroulement du processus de clôture en précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à effectuer.

Il contrôle qualitativement les liasses remontées par les filiales, en se concentrant plus particulièrement sur les déclarations des transactions intra-groupes, le traitement des opérations non récurrentes de la période et les mouvements entre le bilan d'ouverture et de clôture, sur la base desquels est établi le tableau de flux de trésorerie.

Il vérifie également le résultat des traitements automatiques : conversion, élimination des transactions intra-groupes, partage entre Groupe et intérêts minoritaires, variations de périmètre, etc.

En parallèle, les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées. Les classements comptables sont vérifiés. En particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.

Les données consolidées et la contribution de chaque entité sont également analysées au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité est garant :

- de l'application des principes et méthodes comptables Groupe,
- de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation, dont il assure l'administration et la maintenance,
- de la qualité des processus et des données,
- de la formation des différents interlocuteurs financiers par le développement et l'animation de séminaires spécifiques liés à la fonction.

Il rédige et actualise les différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité et les diffuse via un site Intranet :

- le glossaire, qui contient les définitions du Plan de Compte,
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation,
- les procédures de reporting Groupe,
- les procédures d'intégration des acquisitions dans le processus de reporting Groupe,
- les procédures de réconciliation des transactions intra-Groupe,
- les instructions de clôture.

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 20 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard	Ernst & Young et Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

9. Intérêts et rémunérations des dirigeants

Politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif

Les principes généraux de la politique de rémunération de la Direction Générale, ainsi que l'analyse des situations individuelles de ses membres, sont revus par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise et présentés au Conseil de Surveillance.

Les objectifs de cette politique de rémunération sont :

- de retenir et motiver les talents,
- de reconnaître la performance individuelle et collective,
- d'adapter les niveaux de rémunération aux résultats de l'entreprise.

Les principes structurants cette politique sont fondés sur un positionnement par rapport aux marchés des rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables dans chacun des pays concernés, avec :

- une rémunération en espèces dont la part fixe (salaire de base) est inférieure à la médiane et dont la part fixe augmentée de la part variable cible est proche de la médiane,
- une rémunération totale (rémunération en espèces et évaluation des stock options ou des actions gratuites) au-dessus de la médiane.

La part variable, exprimée en pourcentage de la part fixe, est liée à l'atteinte d'objectifs définis en début d'exercice. Elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation ; cette variation qui peut aller de 0 % à plus de 200 % de la part fixe, a ainsi un caractère aléatoire marqué.

Avec des pondérations différentes selon les responsabilités, la part variable des membres du Comité Exécutif est liée, pour :

- 30 à 40 % à la performance globale du groupe (marge opérationnelle, croissance organique et retour sur capitaux employés),
- 20 à 40 % à celle de l'entité sous leur responsabilité (objectifs économiques et taux de satisfaction des clients),
- 30 à 40 % à la réalisation d'objectifs individuels mesurables qui leur sont assignés.

La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration et celle des membres du Directoire par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise.

La part variable des mandataires sociaux (Président Directeur Général, membres du Directoire) est liée pour :

- 60 % à la performance globale du groupe (taux de marge opérationnelle, de croissance organique et de retour sur capitaux employés),
- 40 % à la réalisation d'objectifs individuels arrêtés par le conseil.

Les dirigeants peuvent bénéficier d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions dont les principales caractéristiques sont : une durée de 10 ans (depuis 2006), l'absence de décote et la subordination de l'exercice de 50 % des options à l'atteinte d'objectifs de performance (création de valeur, chiffre d'affaires ou marge opérationnelle).

Sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance arrête le niveau d'atteinte de ces objectifs. Pour le plan annuel mis en place en décembre 2006, il a été décidé pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif ayant leur résidence fiscale en France, de substituer aux options attribuées des actions gratuites à hauteur de 20 % de la dotation d'options à raison d'une action gratuite pour 4 options.

Régimes de retraite

Les membres français de la Direction Générale bénéficient du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe, qui prévoit une pension au maximum égale à 60 % (étant précisé que ce maximum est égal à 50 % augmenté d'1 % par année à compter de la sixième année d'ancienneté, ce maximum étant plafonnée à 60 %) de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant le départ (qui est égale à la somme du (i) salaire brut de base et (ii) de la part variable au titre des années de référence) diminuée de la totalité des retraites délivrées au titre des régimes externes ; la pension ainsi définie ne peut excéder 25 % de la rémunération moyenne définie. Elle est assortie d'un droit à réversion de 60 % pour le conjoint survivant. Le montant capitalisé des engagements de retraite concernant l'ensemble des mandataires sociaux s'élève à environ 15,4 millions d'euros.

Les membres non français bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation conforme aux pratiques de marché de leurs pays d'origine respectifs.

Rémunération, avantages et stock options du Président Directeur Général

Période du 1er janvier au 3 mai 2006

Rémunération et avantages

Sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration du 15 février 2006 a fixé la rémunération de son Président M. Henri Lachmann pour 2006 selon les éléments suivants, inchangés par rapport à 2004 et 2005 : salaire annuel fixe de 800 000 euros, bonus cible de 125 % avec un maximum de 250 % fondé exclusivement sur des objectifs personnels dont la mise en place de nouveaux statuts, l'organisation du Groupe et la poursuite de la stratégie d'acquisition et l'optimisation des ressources financières. Le niveau d'atteinte de ces objectifs a été fixé par le Conseil d'Administration du 3 mai 2006 à son maximum sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise.

Sur ces bases, M. Henri Lachmann a perçu pour la période du 1er janvier au 3 mai 2006 une rémunération fixe de 273 333 euros et un bonus de 675 500 euros.

Les rémunérations versées à M. Henri Lachmann durant son mandat de Président Directeur Général au cours des deux derniers exercices sont détaillées ci après :

	Au titre de 2006 au prorata temporis	Au titre de 2005
Salaire fixe	273 333	800 000
Part variable de l'année 2005 (versée en 2006)	-	1 507 668
Part variable de l'année 2006 (versée en 2006)	675 500	-
Jetons de présence	20 220	60 000
Avantage en nature	1 787	5 231
Total	**970 840**	**2 372 899**

Avantages

Au titre des avantages, Monsieur Henri Lachmann a bénéficié d'une voiture de fonction avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature peut-être chiffré pour l'ensemble de l'exercice 2006 à 5 837 euros.

M. Henri Lachmann a bénéficié du régime de retraites des cadres dirigeants du Groupe dans les conditions prévues par son règlement. M. Henri Lachmann a demandé la liquidation de ses droits au titre de ce régime qui lui assure une pension annuelle égale à 25 % de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant son départ. Cette pension est réversible de 60 % au profit du conjoint survivant. M. Henri Lachmann n'a bénéficié d'aucune indemnité du fait de la cessation de ses fonctions.

Stock options

M. Henri Lachmann, bénéficiaire d'options au titre des plans 16 à 21, 24, 26 et 27 a levé au cours de l'exercice 46 700 options du plan 16 (prix d'exercice 50,73 euros) et 71 600 options du plan 17 (prix d'exercice 50,73 euros). Il disposait au 1er janvier 2007 de 941 000 options dont 500 000 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et anciens membres du Conseil d'Administration

Rémunération du Président du Conseil de Surveillance (période du 4 mai au 31 décembre 2006)

Sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a fixé la rémunération du Président du Conseil de Surveillance à 500 000 euros par an, à laquelle s'ajoute le bénéfice des jetons de présence versés aux membres du conseil.

Le Président du Conseil de Surveillance ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions gratuites, ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

M. Henri Lachmann a perçu au titre de cette fonction la somme brute, prorata temporis, de 330 558 euros. Il a également perçu, en 2007, 39 780 euros de jetons de présence pour l'exercice 2006. Au titre des avantages, il dispose d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature peut être chiffré pour l'ensemble de l'exercice à 5 837 euros.

M. Henri Lachmann a perçu en 2006 un montant total de 308 030 euros au titre des engagements de retraite décrits ci-dessus.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et des anciens Administrateurs

L'Assemblée Générale a fixé à 800 000 euros le montant global des jetons de présence. Le Conseil d'Administration puis le Conseil de Surveillance ont adopté les règles de répartition suivantes :

a) les membres du conseil ainsi que les censeurs perçoivent une part fixe de 15 000 euros, cette part est doublée pour les membres résidant à l'étranger,

b) les membres du conseil perçoivent une part variable de 30 000 euros déterminée en fonction de leur participation aux réunions du conseil,

c) les membres du conseil appartenant aux comités du conseil ont droit à un jeton fixe de 15 000 euros qui est doublé pour le Président du Comité d'Audit.

Sur ces bases, les montants des jetons de présence versés au titre des exercices 2005 et 2006 ont été les suivants :

	Conseil d'Administration 1er janvier au 3 mai 2006	Conseil de Surveillance 3 mai au 31 décembre 2006	Total Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance 2006 (1)	Conseil d'Administration Année 2005 (2)
Henri Lachmann	20 220	39 780	60 000	60 000
Claude Bébéar	5 055	9 945	15 000	15 000
Alain Burq (3)	7 582,50	14917,50	22 500	22 500
Noël Forgeard	15 165	26 520	41 685	19 616
Jérôme Gallot	15 165	29 835	45 000	29 600
Willy Kissling	25 275	49 725	75 000	75 000
Cathy Kopp	5 055	26 520	31 575	6 411
Gérard de La Martinière	25 275	49 725	75 000	75 000
René Barbier de La Serre	20 220	39 780	60 000	60 000
James Ross	25 275	49 725	75 000	70 000
Chris Richardson	13 480	26 520	40 000	50 000
Piero Sierra	25 275	49 725	75 000	70 000
Serge Weinberg	20 220	39 780	60 000	38 225

(1) Versés début 2007.
(2) Versés début 2006.
(3) Alain Burq qui est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS a renoncé à percevoir la moitié de ses jetons de présence.

Rémunération, avantages et stock options des membres du Directoire – Période du 4 mai au 31 décembre 2006

Président du Directoire – M. Jean-Pascal Tricoire

Sur proposition du Comité de Rémunérations de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a fixé la rémunération du Président du Directoire pour 2006 selon les éléments suivants : une rémunération fixe annuelle de base de 600 000 euros et une part variable cible de 100 % avec un maximum de 200 %.

La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe (résultat d'exploitation, croissance organique et retour sur capitaux employés) et pour 40 % d'objectifs individuels. Le niveau d'atteinte de ces objectifs a été fixé par le Conseil de Surveillance du 20 février 2007.

Sur ces bases, du 4 mai au 31 décembre 2006, M. Jean-Pascal Tricoire a perçu une rémunération fixe de 396 667 euros. La part variable au titre de 2006, versée en 2007, s'élève à 760 000 euros.

Le contrat de travail de M. Jean-Pascal Tricoire avec la société Schneider Electric Industries SAS a été suspendu le jour de sa nomination en qualité de Président du Directoire de Schneider Electric SA. Ce contrat de travail prévoyait une rémunération fixe annuelle de base de 500 000 euros et une part variable cible de 100 % avec un maximum de 200 %. Au titre de ce contrat de travail, M. Jean-Pascal Tricoire a perçu du 1er janvier au 3 mai 2006 une rémunération de base de 170 833 euros et une part variable de 644 221 euros au titre de l'exercice 2005 et 313 403 euros au titre de l'exercice 2006.

Avantages

Le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a accordé à M. Jean-Pascal Tricoire le bénéfice de l'ensemble des avantages en matière de prévoyance dont il disposait au titre de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS. M. Jean-Pascal Tricoire bénéficie ainsi du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric Industries. En outre, le Conseil de Surveillance a autorisé, dans le cadre du régime des conventions réglementée, la signature d'un avenant au contrat de travail de M. Jean-Pascal Tricoire prévoyant :

- que la période correspondant à l'exercice de ses mandats sociaux au sein de Schneider Electric SA

sera prise en compte pour le calcul des droits dont il bénéficie dans le cadre de son contrat de travail au titre du régime de retraite supplémentaire des dirigeants de Schneider Electric (cf. infra) ainsi que pour le calcul des indemnités dues à l'occasion de la rupture de son contrat de travail. Il est précisé que ces indemnités, incluant les indemnités conventionnelles de la Convention Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, ne sauraient être inférieures à deux années de rémunération annuelle cible (salaire fixe de base et part variable cible).

■ qu'en cas de cessation de ses mandats sociaux exercés au sein des sociétés Schneider Electric SA et Schneider Electric Industries SAS, le contrat de travail reprendra ses effets.

M. Jean-Pascal Tricoire dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature peut être chiffré à 4 233,36 euros.

Stock options et actions gratuites

M. Jean-Pascal Tricoire est bénéficiaire d'options au titre des plans d'options n° 18 à 21, 24, 26 à 28 et d'actions gratuites au titre du plan n° 1. Il n'a pas levé d'options au cours de l'exercice.

Il a été attribué à M. Jean-Pascal Tricoire en 2006 dans le cadre du plan n°28, plan annuel d'options 2007 (prix d'exercice 82,14 euros, échéance 2016) 80 000 options conditionnées et du plan d'attribution d'actions gratuites (n°1) 5 000 actions.

Il disposait au 1er janvier 2007 de 469 000 options dont 380 000 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe ainsi que de 5 000 actions gratuites également soumises à conditions de performance.

Membre du Directoire – M. Pierre Bouchut

Le Conseil de Surveillance a pris acte que les fonctions techniques de directeur financier du Groupe de M. Pierre Bouchut lui permettait de conserver un contrat de travail conclu avec Schneider Electric Industries SAS qui prévoyait une rémunération fixe annuelle de base de 360 400 et une part variable cible de 50 % avec un maximum de 100 %.

Sur proposition du Comité de Rémunérations de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a défini les limites de la rémunération de M. Pierre Bouchut pour la période 3 mai – 31 décembre 2006. Il a recommandé de porter la part variable cible de 60 % avec un maximum de 120 %. La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe (résultat d'exploitation, croissance organique et retours sur capitaux employés) et pour 40 % d'objectifs individuels mesurables.

M. Pierre Bouchut a perçu, au titre de l'année 2006, une rémunération fixe de 360 400 euros et une part variable au titre de l'exercice 2005 de 174 978 euros. La part variable au titre de 2006, versée en 2007 s'élève à 377 188 euros.

Avantages

Au titre de son contrat de travail, M. Pierre Bouchut bénéficie du régime applicable aux dirigeants français du Groupe en matière de retraite supplémentaire (cf. infra) et du droit à indemnités en cas de rupture du contrat de travail. Il est précisé que ces indemnités, incluant les indemnités conventionnelles de la Convention Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, ne sauraient être inférieures à deux années de rémunération annuelle cible (salaire fixe de base et part variable cible).

M. Pierre Bouchut dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature peut être chiffré à 4 779,72 euros.

Stock options et actions gratuites

M. Pierre Bouchut est bénéficiaire d'options au titre des plans n° 26 à 28 et d'actions gratuites au titre du plan n° 1. Il a été attribué à M. Pierre Bouchut en 2006 dans le cadre du plan n°28, plan annuel d'options 2007 (prix d'exercice 82,14 euros, échéance 2016) 32 000 options conditionnées et du plan d'attribution d'actions gratuites (n°1) 2 000 actions. Il disposait au 1er janvier 2007 de 102 000 options et de 2 000 actions gratuites conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe.

Rémunérations versées aux membres de la Direction Générale du Groupe hors mandataires sociaux

Evolution du périmètre de la Direction Générale

En début d'année 2006, la Direction Générale du Groupe comprenait 12 membres : le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué, les Directeurs des quatre divisions géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Ibérique-Internationale), des quatre Directions centrales (Clients & Marchés, Produits & Technologies, Globalisation & Industrie, Déploiement stratégique & Services) et des deux Directions fonctionnelles (Finance-Contrôle-Juridique, Ressources Humaines).

A la suite de la mise en place des nouveaux statuts et de la nouvelle organisation du Groupe, la Direction Générale est composée du Directoire assisté du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif (13 membres) est présidé par le Président du Directoire. Il comprend, outre les membres du Directoire :

■ les directeurs des quatre divisions géographiques (inchangées),

■ les directeurs de la direction Globalisation & Industrie et la direction Stratégie-Clients & Technologies et business unit Services,

■ les directeurs des business units : Power, Automation, Energie sécurisée et Automatismes et sécurité des bâtiments,

■ le directeur des Ressources Humaines.

Rémunérations versées.

Le montant des rémunérations brutes, y compris les avantages en natures versées en 2006 par les sociétés du Groupe aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors mandataires sociaux (Président Directeur Général et membres du Directoire), s'est élevé à 7 558 450 euros dont 4 153 051 euros de part variable au titre de l'exercice 2005.

La part variable de salaire est basée sur l'atteinte d'objectifs économiques du Groupe et de l'entité managée ainsi que d'objectifs personnels. Pour l'exercice considéré, les objectifs Groupe étaient :

- la croissance organique avec un taux de bonus égal à zéro pour un chiffre d'affaires 2005 inférieur ou égal au chiffre d'affaires 2004 majoré de 4,5 %,
- le niveau de la marge opérationnelle, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio inférieur ou égal à 12,5 %.

Stock options et actions gratuites

Il a été attribué aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors mandataires sociaux (Président Directeur Général et membres du Directoire), dans le cadre du plan n°28, plan annuel d'options 2007 (prix d'exercice 82,14 euros, échéance 2016) 129 800 options conditionnées et 4 800 actions du plan d'attribution d'actions gratuites n°1.

Les membres de la Direction Générale disposaient au 1er janvier 2007 de 971 600 options dont 661 800 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe ainsi que de 4 800 actions gratuites également soumises à conditions de performance.

Au cours de l'année 2006, les membres de Direction Générale ont exercé 99 200 options des plans 16 à 21 pour un prix moyen pondéré de 55,80 euros.

Opération réalisée par les dirigeants et mandataires sociaux sur le titre de Schneider Electric SA au cours de l'exercice 2006

Récapitulatif des déclarations établies en application de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier

Date	Nom	Nature de l'opération	Nombre	Prix unitaire
16/02	Catherine Kopp	achat d'actions	250	84,65 €
24/02	Henri Lachmann	levée d'options	20 700	50,73 €
24/02	Henri Lachmann	cession d'actions	2 000	85,80 €
24/02	Henri Lachmann	cession d'actions	2 000	85,85 €
24/02	Henri Lachmann	cession d'actions	16 700	85,786 €
27/02	Henri Lachmann	levée d'options	22 000	50,73 €
27/02	Henri Lachmann	cession d'actions	13 000	86,052 €
27/02	Henri Lachmann	cession d'actions	4 000	85,75 €
27/02	Henri Lachmann	cession d'actions	2 000	85,90 €
27/02	Henri Lachmann	cession d'actions	3 000	86,00 €
28/02	Henri Lachmann	levée d'options	4 000	50,73 €
28/02	Henri Lachmann	cession d'actions	2 000	86,00 €
28/02	Henri Lachmann	cession d'actions	2 000	86,40 €
29/03	Henri Lachmann	levée d'options	57 000	50,73 €
16/06	Willy Kissling	cession d'actions	400	72,50 €
01/03	Alain Burq	levée d'options	2 000	50,73 €
01/03	Alain Burq	cession d'actions	2 000	87,00 €
02/03	Alain Burq	levée d'options	1 100	50,73 €
02/03	Alain Burq	cession d'actions	1 100	88,50 €
11/08	Pierre Bouchut	achat d'actions	25 000	81,51 €
31/08	Willy Kissling	achat d'actions	600	83,30 €
04/09	Pierre Bouchut	cession d'instruments financiers	42 000	14,45 €
04/09	Pierre Bouchut	achat d'actions	17 000	84,75 €
15/09	Alain Burq	levée d'options levée d'options	1 100 100	53,73 € 65,88 €
15/09	Alain Burq	cession d'actions	1 200	87,00 €
23/11	René Barbier de La Serre	achat d'actions	1 000	83,05 €

10. Conventions réglementées

Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a autorisé la signature d'une convention d'actionnaires entre AXA et Schneider Electric SA. Cette convention prévoit le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes. Ainsi notamment, Schneider Electric SA s'engage à conserver au minimum 8,8 millions d'actions AXA. En outre, elle prévoit pour les deux groupes une option d'achat en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale. Cette convention est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an.

Le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a décidé de maintenir les avantages en matière de retraite et de prévoyance dont M. Jean-Pascal Tricoire bénéficiait aux termes de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS qui s'est trouvé suspendu du fait de sa nomination en tant que président du Directoire. Le Conseil de Surveillance a également autorisé un avenant au contrat de travail suspendu de M. Jean-Pascal Tricoire définissant ses conditions de reprise et de rupture.

11. Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires		
Ernst & Young et Autres 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Pierre Jouanne et Christian Chochon	1992	2010
Mazars & Guérard Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Jean-Louis Simon et Pierre Sardet	2004	2010
Commissaires aux comptes suppléants		
Charles Vincensini	2004	2010
Philippe Diu	2004	2010

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(en milliers d'euros)	Barbier Frinault et Autres Ernst & Young				Mazars & Guérard				Total			
	2006	%	2005	%	2006	%	2005	%	2006	%	2005	%
Audit												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7 601	80 %	6 739	90 %	4 800	90 %	3 738	93 %	12 401	84 %	10 477	91 %
- Missions accessoires	1 597	17 %	541	7 %	360	7 %	140	3 %	1 957	13 %	681	6 %
Sous-total	**9 198**	**97 %**	**7 280**	**97 %**	**5 160**	**97 %**	**3 878**	**97 %**	**14 358**	**97 %**	**11 158**	**97 %**
Autres prestations												
- Juridique, fiscal, social	245	3 %	249	3 %	140	3 %	136	3 %	385	3 %	385	3 %
Total	**9 443**	**100 %**	**7 529**	**100 %**	**5 300**	**100 %**	**4 014**	**100 %**	**14 743**	**100 %**	**11 543**	**100 %**

Le Conseil d'Administration des 11 décembre 2003 et 1er décembre 2005, sur proposition du Comité d'Audit, a décidé de limiter les missions que peuvent exercer les Commissaires aux comptes ou les entités appartenant à leurs réseaux au-delà des missions légales de contrôle des comptes, aux seules missions de péri-audit. Il a, en outre, prévu que ces missions, dont le montant global pour chacun des deux cabinets ne saurait excéder 1/3 du montant des honoraires perçus au titre des missions de contrôle légal des comptes, devront être préalablement autorisées par le Président du Comité d'Audit pour celles dont le montant est supérieur à 500 000 euros ou le Directeur Financier pour celles qui sont inférieures à ce montant.

12. Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée,
- si ses actions sont au porteur, en déposant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard cinq jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions. Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

Droits de vote

1 - Droit de vote double (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2 - Limitation des droits de vote (article 19 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

Affectation du résultat (article 21 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième),
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau,
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

Franchissement de seuils statutaires (article 7 des statuts)

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

Titres au porteur identifiables (article 7.3 des statuts)

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

Informations sur la société et son capital

1. Renseignements sur la société . . . . . ➔ p. 59
2. Capital . . . . . ➔ p. 59
3. Actionnariat . . . . . ➔ p. 61
4. Intéressement du personnel, actionnariat salarié, plans d'options et plans d'actions . . . . . ➔ p. 62
5. Bourse . . . . . ➔ p. 64
6. Politique d'information . . . . . ➔ p. 66

1. Renseignements sur la société

Schneider Electric SA est une Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance (depuis le 3 mai 2006), de nationalité française, régie par le Code de commerce, au capital social de 1 821 586 784 euros, dont le siège social se situe au 43-45, boulevard Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, téléphone 01 41 29 70 00.

Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 741J.

La société a été constituée en 1871. Elle expire le 1er juillet 2031. Sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA, intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999.

L'objet social (résumé) de la société est : en France et à l'étranger, l'exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts). Son exercice social est du 1er janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43-45, boulevard Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du secrétariat du Directoire.

En outre, certains documents (statuts, rapports des Commissaires aux comptes…) se trouvent sur le site Internet de la société (http://www.schneider-electric.com).

2. Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2006 est de 1 821 586 784 euros représenté par 227 698 348 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 227 698 348 actions composant le capital au 31 décembre 2006 est de 247 190 648.

Capital potentiel

Il n'existe plus d'instruments financiers donnant accès au capital. Les options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2006 représentent 3 262 404 actions auxquelles il convient d'ajouter 6 859 920 actions au titre d'options de souscription ou d'achat d'actions dont la nature n'a pas été définitivement arrêtée. Les attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre du plan en cours au 31 décembre 2006 représentent 52 006 actions. La nature des options (options de souscription ou options d'achat d'actions) et des actions gratuites (actions existantes ou actions à émettre) sera fixée ultérieurement par le Directoire. Le détail de ces plans est donné aux pages 63 à 64.

Sur la base du capital social de la société au 31 décembre 2006, la dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des actions résultant des options de souscription et de l'attribution d'actions gratuites serait de 4,44 %.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2006 a transféré au Directoire les délégations qu'elle avait accordées au Conseil d'Administration le 12 mai 2005 pour :

1 - augmenter le capital par émission de titres de capital ou donnant accès au capital dans la limite de 500 millions d'euros de valeur nominale (soit 62,5 millions d'actions) avec un sous-plafond de 300 millions d'euros de valeur nominale (soit 37,5 millions d'actions) en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,

2 - augmenter le capital dans la limite du sous-plafond de 300 millions d'euros pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une procédure d'offre publique d'échange initiée par cette dernière ou pour, dans la limite de 10 % du capital, rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées.

L'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2006 a également accordé au Directoire des délégations :

1 - pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise sur cinq ans dans la limite de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation,

2 - pour augmenter le capital en faveur d'entités constituées en faveur de salariés du Groupe dans la limite de 0,5 % du capital à la date du 3 mai 2006 sur 18 mois,

3 - pour, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés qu'ils lui sont liées,

4 - pour, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et L.225-180 du Code de commerce, attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Le Conseil de Surveillance du 21 décembre 2006 a autorisé le Directoire à procéder en 2007 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder, le 31 mai 2007, à des augmentations de capital réservées aux salariés comportant des opérations à effet de levier.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui doit se réunir en 2007 de renouveler les autorisations pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ainsi que certaines des autorisations en faveur des salariés (attributions gratuites d'actions, augmentations de capital en faveur de salariés adhérents au plan d'épargne entreprise ou d'entités constituées en faveur des salariés du Groupe).

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Nombre d'actions en millions	Date d'autorisation et limite de validité	Montant utilisé au 31.12.2006
I - Autorisation pour l'émission avec droit préférentiel de souscription d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital	500 millions (1)	62,5	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
II - Autorisation sans droit préférentiel a) pour l'émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital,	300 millions (1)	37,5	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
b) pour l'émission en rémunération de titres non cotés	10 % du capital (1)	22,8	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
III - Autorisations en faveur des salariés Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	11,4	3 mai 2006 2 mai 2011	- (6)
Actions réservées aux entités constituées en faveur de salariés du Groupe	0,5 % du capital (2)	1,1	3 mai 2006 2 novembre 2007	- (6)
Options de souscription d'actions	3 % du capital (3) (5)	6,8	3 mai 2006 2 juillet 2009	0,57 % (4)
Attributions gratuites d'actions	0,5 % du capital (5)	1,1	3 mai 2006 2 juillet 2009	0,02 %

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues, de 500 millions d'euros.
(2) Les actions réservées aux entités constituées en faveur de salariés du Groupe s'inscrivent dans les limites des autorisations d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au PEE et d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.
(3) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties et non encore levées ou annulées ne peut excéder 3 % du capital.
(4) Le plan 28 est un plan de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Directoire au plus tard avant l'ouverture de la période d'exercice des options.
(5) Les attributions d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ne peuvent excéder 3 % du capital.
(6) Le Conseil de Surveillance du 21 décembre 2006 a autorisé le Directoire à procéder en 2007 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder, le 31 mai 2007, à des augmentations de capital réservées aux salariés comportant des opérations à effet de levier.

Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Depuis le 31 décembre 2003, les levées d'options de souscription d'actions, les souscriptions au Plan d'Epargne d'Entreprise et les annulations d'actions (9 décembre 2004) ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
Capital au 31.12.2003		**231 842 170**	**1 854 737 360 euros**
Annulation d'actions	(7 000 000)		
Exercice d'options	646 160		
PEE (plan mondial 2004)	705 847		
Capital au 31.12.2004 (1)		**226 194 177**	**1 809 553 416 euros**
Exercice d'options	425 050		
Capital au 31.12.2005 (2)		**226 619 227**	**1 812 953 816 euros**
Exercice d'options	1 079 121		
Capital au 31.12.2006 (3)		**227 698 348**	**1 821 586 784 euros**

(1) Réduction du capital (45,18 M€) et des primes (240,90 M€).
(2) Augmentation du capital (3,40 M€) et des primes (19,04 M€).
(3) Augmentation du capital (8,63 M€) et des primes (52,06 M€).

Rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 12 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société n'a racheté aucune action au cours de l'exercice 2006.
L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a mis en place un contrat de liquidité en application duquel l'intermédiaire financier en charge de ce contrat a acheté 2 292 219 actions au prix moyen de 85,29 euros et vendu 2 172 219 actions au prix moyen de 85,32 euros.

3. Actionnariat

Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31.12.2006				31.12.2005		31.12.2004	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
CDC	4,42	10 062 852	5,36	13 237 852	4,44	5,30	4,45	5,24
Salariés	3,09	7 028 765	5,22	12 911 628	3,35	5,67	3,76	6,04
Autocontrôle (1)	0,94	2 150 352	-	-	0,95	-	0,95	-
Autodétention	2,08	4 725 771	-	-	2,61	-	2,25	-
Public	89,47	203 730 608	86,65	214 165 045	88,65	85,79	88,59	85,86
Total	**100,00**	**227 698 348**	**100,00**(2)	**247 190 648**(2)	**100,00**	**100,00**(2)	**100,00**	**100,00**(2)

(1) Via les filiales Cofibel / Cofimines.
(2) Sur la base du nombre de droits de vote résultant de l'article 222 12-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers qui inclut les actions privées de droit de vote

Le nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double au 31.12.2006 est de 25 401 339.

Notification de franchissement de seuil

A la connaissance des la société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations citée ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement , de participation dans la société supérieures à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Nantissements sur les actions de la société

A la connaissance de la société, les titres nantis par ses actionnaires représentent 0,0044 % du capital.

Nantissements des actions détenues par la société

Schneider Electric n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

4. Intéressement du personnel – Actionnariat salariés – Plans d'options et plans d'actions

L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SAS.

Les sommes attribuées ont été de :

- 2,2 millions d'euros en 2002 (intéressement et participation)
- 13 millions d'euros en 2003 (intéressement)
- 35,2 millions d'euros en 2004 (intéressement)
- 19,5 millions d'euros en 2005 (intéressement)
- 18,9 millions d'euros en 2006 (intéressement)

Actionnariat salarié "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés dans le monde. Le Plan d'Epargne Groupe permet aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA principalement par le biais de Fonds Communs de Placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 2004. Le Conseil de Surveillance du 21 décembre 2006 a autorisé le Directoire à réaliser en 2007 une opération d'actionnariat salarié mondiale portant au maximum sur 1 % du capital au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, les salariés du Groupe détiennent par les des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCP) ou en direct 7 029 981 actions Schneider Electric SA, soit 3,09 % du capital et compte tenu des droits de vote double, 5,22 % des droits de vote.

Plans d'options et d'actions gratuites

Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions et d'actions gratuites sont arrêtés par le Directoire sur autorisation du Conseil de Surveillance après examen du Comité de Rémunérations, de Nominations et de Gouvernement d'Entreprise.

Les bénéficiaires des plans sont les membres de Direction Générale, les principaux responsables du Groupe, tous pays confondus, les cadres à haut potentiel et les salariés dont la performance a été jugée exceptionnelle dans l'année.

Les attributions aux membres de la Direction Générale, y compris les mandataires sociaux (Président Directeur Général et membres du Directoire) ont varié entre 20 et 25 % des attributions globales selon les plans.

Afin de faire coïncider l'information aux bénéficiaires sur leur attribution d'options, et d'actions le cas échéant, avec la fixation de leurs objectifs annuels de bonus, il a été décidé en 2005 de mettre en place les plans annuels en fin d'exercice.

Pour le plan annuel mis en place en décembre 2006 et pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, il a été décidé de substituer aux options attribuées des actions gratuites à raison d'une action gratuite pour quatre options selon la règle suivante :

- membres du Directoire et Comité Exécutif : 20 % de la dotation d'options,
- autres bénéficiaires : 30 % de la dotation d'options.

Les plans suivants ont ainsi été crées :

- le plan d'options 28 concernant 489 personnes,
- le plan d'actions gratuites n°1 concernant 221 personnes.

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution par le Directoire. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de dix ans (depuis 2006). Les options des plans 16 à 19 peuvent être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sauf pour le plan 16 et le plan 19 qui peuvent être lévés respectivement à compter la cinquième et troisième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Les options des plans 20, 21, 24, 26 à 28 peuvent être levées sans condition à l'issue de la quatrième année et, dans certains cas, à l'issue de la troisième année. Les options des plans 24, 26 et 28 peuvent également être levées avant ces échéances en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de la société. A titre exceptionnel les options des plans 22, 23 et 25 peuvent être exercées dès la première année.

L'exercice des options est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe. En outre l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 16 à 18, 20, 21, 24, 26 à 28 est totalement ou partiellement subordonné à l'atteinte d'objectifs de résultat, de création de valeur, de chiffre d'affaires ou de marge opérationnelle présentés dans le tableau ci-après.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation de 2 319 800 options sur les plans 16 à 21.

Caractéristiques des actions attribuées

Pour le plan 1 de décembre 2006, les périodes d'acquisition et de conservation ont été respectivement fixées à 3 ans et 2 ans.

L'acquisition des actions gratuites est subordonnée à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des actions à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires.

Options et actions attribuées, levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options

Il a été attribué aux membres du Directoire :

- M. Jean-Pascal Tricoire 80 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 28 (prix d'exercice 82,14 euros, échéance 2016) et 5 000 actions gratuites (conditionnelles) dans le cadre du plan 1,
- M. Pierre Bouchut 32 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 28 (prix d'exercice 82,14 euros, échéance 2016) et 2 000 actions gratuites (conditionnelles) dans le cadre du plan 1.

M. Henri Lachmann, bénéficiaire d'options au titre des plans 16 à 21, 24, 26 et 27 a levé au cours de l'exercice 46 700 options du plan 16 au prix de 50,73 euros et 71 600 options du plan 17 au prix de 50,73 euros.

Options consenties aux 10 premiers salariés attributaires au cours de l'exercice et options levées par les 10 salariés ayant exercé le plus d'options

	Nombre d'options	Prix en euro	Date d'échéance
Options consenties en 2006 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé Plan 28	138 300	82,14	2016
Options levées en 2006 par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	282 900	54,11(1)	NA

(1) Prix moyen pondéré.

Actions attribuées aux 10 premiers salariés attributaires au cours de l'exercice

	Nombre d'actions
Actions gratuites attribuées en 2006 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé Plan 1	6 591

Historique des plans d'options

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	Prix d'exercice en euros	Critères de levée	% atteint des objectifs	Options annulées (1)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)	Options à lever au 31.12.2006 (3)
16	01.04.99 A	337	1 259 300	50,73	50 % des options - création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	245 900	85 600	154 500	167 550
17	01.04.99 A	542	2 123 100	50,73	100 % des options - CA, coûts de structure et REX exercice 2001	47,7	1 078 600	107 400	172 900	200 143
18	24 03 00 A	1 038	1 421 200	65,88	50 % des options - création de valeur sur exercices 2000 à 2002	0	686 600	63 000	87 900	358 628
19	04.04.01 S	1 050	1 557 850	68,80	Sans	NA	NA	205 500	163 600	1 048 458
20	12.12.01 S	180	1 600 000	51,76	100 % des options - CA et REX exercice 2004	89,0	166 800	89 000	296 800	602 346
21	05.02.03 S	433	2 000 000	45,65	50 % des options - REX et résultat opérationnel net sur capitaux engagés exercice 2005	84,0	141 900	138 000	322 100	1 439 900
22	05.02.03 S	111	111 000	45,65	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	10 000	59 050
23	06.05.04 S	107	107 000	56,09	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	10 000	52 600
24	06.05.04 S/A	402	2 060 700	56,09	50 % des options - REX sur CA - 1/3 par an sur exercices 2004, 2005 et 2006	-	-	150 000	282 200	1 999 900
25	12.05.05 S	157	138 500	57,02	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	15 000	60 050
26	28.06.05 S/A	458	2 003 800	60,78	50 % des options - marge opérationnelle et CA exercices 2005 et 2006	-	-	200 000	300 000	1 989 200
27	01.12.05 S/A	419	1 614 900	72,10	50 % des options - marge opérationnelle et CA exercices 2006 et 2007	-	-	150 000	293 000	1 613 700
28	21.12.06 S/A	489	1 257 120	82,14	50 % des options - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	-	-	112 000	138 300	1 257 120
			17 254 470				**2 319 800**	**1 300 500**	**2 246 300**	**10 848 645**

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non atteinte des objectifs (plans 16 à 21).
(2) Nombre d'options après annulations en raison de la non atteinte des objectifs.
(3) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.
S : plan d'options de souscription. A : plan d'options d'achat.

Renseignements relatifs aux options en cours

Plan	Date du plan	Type de plan (1)	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	dont les mandataires sociaux (2)	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 décembre 2006
16	01.04.99	A	31.03.07	50,73	478 720	50 600	311 170	0	167 550
17	01.04.99	A	31.03.07	50,73	622 052	97 400	421 909	0	200 143
18	24.03.00	A	23.03.08	65,88	583 981	63 000	225 353	0	358 628
19	04.04.01	S	03.04.09	68,80	1 426 375	205 500	374 917	3 000	1 048 458
20	12.12.01	S	11.12.09	51,76	970 850	89 000	362 904	5 600	602 346
21	05.02.03	S	04.02.11	45,65	1 861 100	138 000	280 900	140 300	1 439 900
22	05.02.03	S	04.02.11	45,65	69 950	-	10 900	0	59 050
23	06.05.04	S	05.05.12	56,09	74 000	-	21 400	0	52 600
24	06.05.04	S/A	05.05.12	56,09	2 024 900	150 000	0	25 000	1 999 900 (3)
25	12.05.05	S	11.05.13	57,02	89 150	-	28 100	1 000	60 050
26	28.06.05	S/A	27.06.13	60,78	1 994 800	200 000	0	5 600	1 989 200 (3)
27	01.12.05	S/A	30.11.13	72,10	1 614 900	150 000	0	1 200	1 613 700 (3)
28	21.12.06	S/A	20.12.16	82,14	1 257 120	112 000	0	0	1 257 120 (3)
					13 067 898	1 255 500	2 037 553	181 700	**10 848 645**

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.
(2) Situation au 1er janvier 2006 pour les plans 16 à 27.
(3) Sous réserve de l'atteinte des critères de levée.

Historique des plans d'attribution gratuite d'actions

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions à l'origine	Période d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance	% atteint des objectifs	Actions annulées (1)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)
1	21.12.06	221	52 006	3 ans	2 ans	50 % des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	-	-	7 000	6 591
			52 006					**0**	**7 000**	**6 591**

(1) Nombre d'actions annulées en raison de la non atteinte des objectifs.
(2) Nombre d'actions après annulations en raison de la non atteinte des objectifs.

5. Bourse

Les actions de la société sont cotées en France, sur l'Eurolist d'Euronext Paris.
Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972.
L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Historique sur 5 ans

	2006	2005	2004	2003	2002
Moyenne journalière des transactions :					
- en nombre de titres (en milliers)	1 058,84	947,34	942,82	1 198,06	1 068,17
- en millions d'euros	88,85	59,31	50,49	53,92	53,87
Cours extrêmes (en euros) (1) :					
- plus haut	93,40	77,15	58,25	54,30	59,85
- plus bas	70,85	51,15	49,20	37,40	37,16
Dernier cours de l'année (en euros)	84,10	75,35	51,20	51,90	45,09
Rendement global de l'action (en %)	3,57	2,99	3,52	3,18	3,33

(1) En cours de séance.

Transactions des 18 derniers mois

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros) (1)	
				Plus haut	Plus bas
2005	Septembre	17 532	1 124,51	65,80	62,25
	Octobre	22 359	1 526,80	69,90	65,50
	Novembre	16 298	1 169,77	74,00	68,40
	Décembre	15 252	1 140,87	77,15	72,75
2006	Janvier	20 947	1 682,25	87,50	75,05
	Février	18 948	1 609,60	87,35	82,10
	Mars	20 506	1 775,79	89,80	83,55
	Avril	18 199	1 610,90	92,05	84,05
	Mai	36 779	3 178,99	93,40	77,25
	Juin	23 684	1 826,62	83,70	70,85
	Juillet	17 390	1 349,18	82,00	72,80
	Août	15 596	1 287,73	85,50	79,35
	Septembre	17 821	1 535,55	90,75	82,95
	Octobre	28 518	2 501,32	93,35	81,35
	Novembre	30 241	2 522,78	87,10	78,45
	Décembre	21 376	1 775,16	85,25	79,80
	Total 2006	**270 005**	**22 655,87**		
2007	Janvier	32 657	2 940,66	94,85	84,40
	Février	26 628	2 515,83	97,70	90,00

(1) En cours de séance.

Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source Thomson Financial)

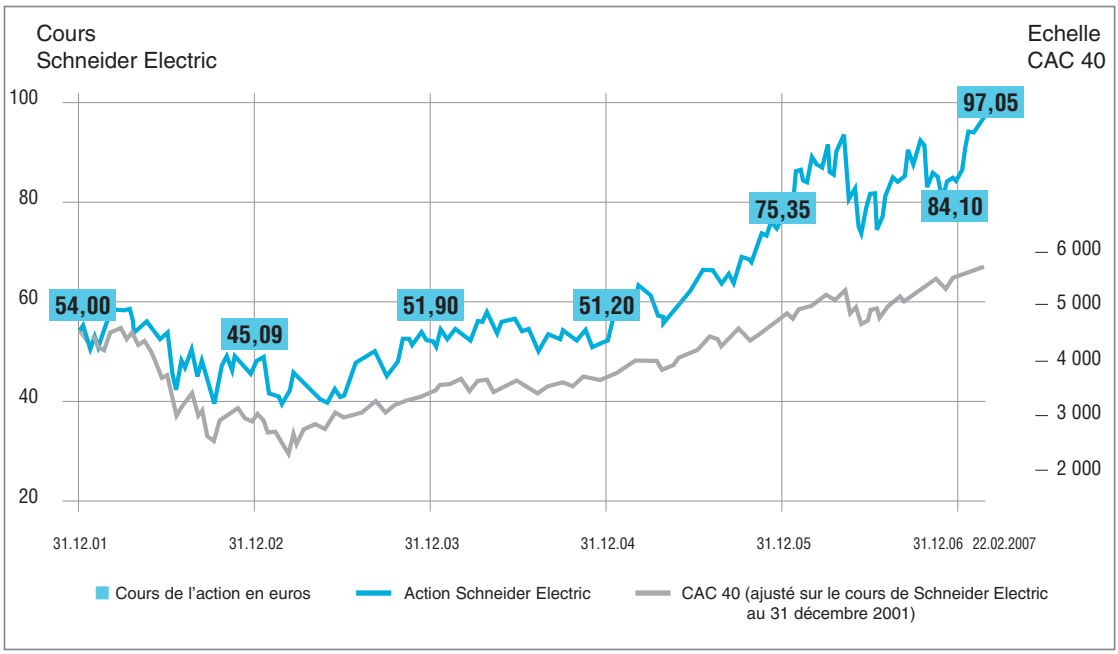

Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes ("EMTN"). A la clôture de l'exercice 2006, les émissions non arrivées à échéance sont les suivantes :

- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006, se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans et à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à 7 ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions. Ces deux emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous les codes XS0260903348 et XS0260896542.
- 1,5 milliard d'euros mis en place en août 2005 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros et une tranche à 12 ans au taux de 4% pour 600 millions d'euros. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous les codes FRF0010224337 et FR0010224929.
- 750 millions d'euros émis en octobre 2003 au taux de 3,875 % arrivant à échéance le 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous le code FR0010023200.
- 450 millions d'euros émis en octobre 2000 se décomposant en deux tranches d'un montant nominal respectif de 400 et 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % arrivant à échéance en octobre 2007. Ces emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et Luxembourg sous le code FR004833091.

6. Politique d'information

Responsable de l'information

Pierre Bouchut
Directeur Financier, Membre du Directoire

43-45, boulevard Franklin Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 01 41 29 71 34

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Direction de la Communication Financière à :

Alexandre Brunet - Directeur de la Communication Financière et de l'Actionnariat.

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers : Tél. : 01 41 29 87 50.

Pour les actionnaires individuels :
Numéro vert : 0 800 20 55 14.

Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de 8 actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de trois ans renouvelable une fois sur accord de Schneider Electric. Il constitue le relais auprès de la société des attentes des actionnaires individuels dans le domaine de la communication financière. A ce titre, il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière, plus particulièrement dédiés à l'actionnariat individuel. En 2006, le Comité s'est réuni à trois reprises. Ces réunions ont été l'occasion de recueillir, auprès des membres du Comité, de nombreuses suggestions mises en œuvre ensuite par la Direction de la Communication Financière de Schneider Electric.

A titre d'exemple, citons :

- renforcement de la stratégie d'actionnariat individuel : présence au Salon Actionaria, réunions d'information en province, visites de sites …,
- diverses recommandations sur le contenu de la lettre aux actionnaires,
- propositions sur l'évolution de la publicité financière en matière de supports de diffusion,
- participation du Comité Consultatif à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale, au cours de laquelle il se fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert.

Documentation

Schneider Electric met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel et la plaquette allégée,
- la lettre aux actionnaires (trois lettres par an),
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe (présentations - communiqués),
- la rubrique Finance du site Internet : http://www.schneider-electric.com

Rapport de gestion

1. Faits marquants . . . . . ➔ *p. 67*
2. Performance opérationnelle . . . . . ➔ *p. 69*
3. Evolution de la situation financière . . . . . ➔ *p. 73*
4. Développement durable . . . . . ➔ *p. 75*
5. Perspectives 2007 . . . . . ➔ *p. 96*
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat . . . . . ➔ *p. 97*

1. Faits marquants

Les actions et les investissements engagés dans le cadre du programme d'entreprise new² se traduisent par des résultats opérationnels et financiers supérieurs aux attentes. Schneider Electric a réalisé une croissance record en 2006, assortie d'une marge opérationnelle de plus de 14,6 %, en hausse de 2,2 points en deux ans.

Croissance, efficacité, compétences et engagement des collaborateurs : le Groupe mobilise pleinement ces leviers pour accélérer sa transformation et optimiser ses performances.

Croissance

Schneider Electric a poursuivi le déploiement de son modèle économique. Il est fondé sur le renforcement de ses activités cœur, une expansion géographique dynamique, le lancement de produits innovants et l'intégration de nouvelles activités afin d'offrir des solutions plus complètes et le meilleur service possible à ses clients.

Les performances du Groupe ont été distinguées par le prix Frost & Sullivan de la stratégie de croissance la plus compétitive.

Une politique soutenue d'acquisitions

Le Groupe a acquis ou créé avec des partenaires une douzaine de sociétés en 2006 qui représentent ensemble un chiffre d'affaires additionnel de l'ordre de 800 millions d'euros en année pleine.

■ **Dans la distribution électrique,** Schneider Electric a conforté sa position de n°2 mondial des systèmes d'installation et contrôle avec cinq acquisitions en Europe et en Asie : l'allemand Merten, leader en domotique et n°4 sur son marché national, l'italien OVA, leader de l'éclairage de sécurité, l'espagnol AEM, spécialiste des cheminements de câbles, l'entreprise GET au Royaume-Uni et Clipsal Asia. Les activités du Groupe dans les systèmes d'installation et contrôle représentent en année pleine 1,5 milliard d'euros.

Le Groupe a créé une filiale spécialisée dans l'énergie sécurisée en Inde où ce marché progresse de 20 % par an.

■ **Dans les automatismes et contrôle,** Schneider Electric a complété ses positions sur le marché du bâtiment avec l'achat de l'activité Invensys Building Systems en Amérique du Nord et en Asie. Avec cette acquisition, les activités d'automatismes et de contrôle du bâtiment représentent en année pleine près de 900 millions d'euros.

Dans le domaine des automatismes et du contrôle industriel, le Groupe a élargi son offre de variateurs de vitesse de forte puissance avec l'achat de la société autrichienne Va Tech Elin EBG Elektronik qui réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 34 millions d'euros.

Avec l'acquisition de Citect en Australie, Schneider Electric fait désormais partie des leaders sur le marché des logiciels SCADA (supervision, contrôle et acquisitions de données) et des systèmes MES (systèmes de suivi de la production).

Une initiative stratégique majeure dans l'énergie sécurisée

Schneider Electric a lancé en octobre 2006 une offre d'achat amicale sur le groupe américain American Power Conversion, n°1 mondial de l'énergie sécurisée avec un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de dollars en 2006 en progression de 20 % par rapport à l'exercice 2005. APC est parfaitement complémentaire de la filiale MGE UPS Systems, n°1 européen et n°2 mondial de l'énergie sécurisée avec un chiffre d'affaires de 668 millions d'euros en 2006. Le Groupe bénéficiera ainsi d'un pôle puissant et performant sur le segment le plus dynamique de la distribution électrique. Estimé à 7 milliards de dollars, le marché mondial de l'énergie sécurisée devrait progresser sur le long terme de 7 à 8 % par an. Schneider Electric attend de cette opération une création de valeur supérieure à 3 millliards de dollars.

Cette acquisition d'un montant de 6,1 milliards de dollars a été finalisée le 14 février 2007.

De nouvelles offres innovantes

La productivité des équipes de R&D, qui travaillent en liaison étroite avec le marketing pour répondre efficacement aux attentes des clients, s'est concrétisée par le lancement d'offres innovantes.

■ **En distribution électrique** : 2006 a été l'occasion de lancer de nouveaux produits couvrant la protection et la sécurité, les économies d'énergie, les systèmes d'installation et contrôle et l'énergie sécurisée. Citons :

Okken : tableaux basse tension offrant des qualités de continuité de service et de sécurité renforcées. Ils résistent complètement aux vibrations et à la corrosion.

Pragma : coffrets électriques modulaires destinés au tertiaire et au résidentiel haut de gamme.

Domae Quick PF : parafoudre innovant et ergonomique pour le secteur résidentiel et petit tertiaire. Il intègre un raccordement à la terre et un dispositif complet de sécurité de fin de vie.

RED : réarmeurs différentiels pour remettre en service rapidement les installations dans des conditions de sécurité optimales après avoir vérifié l'absence de défaut à la terre.

FIP'clic : pour gérer tous les appareils de chauffage électrique dans les logements. Simple à programmer, cette gamme permet de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Alvaïs antimicrobien : interrupteurs intègrant un composite qui stoppe la prolifération des bactéries. Cette gamme répond aux exigences sanitaires des établissements de santé, des lieux de restauration, des établissements accueillants des enfants, des entreprises agroalimentaires et pharmaceutiques.

■ **En automatismes et contrôle :** en 2006, Schneider Electric a opté pour des produits avec de plus en plus d'intelligence embarquée, des solutions intelligentes et simples et des logiciels conçus pour améliorer la productivité des développements. Citons :

Altivar 71 et 61 : variateurs de vitesse particulièrement adaptés aux applications hautes performances. De forte puissance, ils présentent des fonctionnalités avancées.

Altivar 21 : destiné aux moteurs de 0,18 à 30 kW, ce variateur de puissance répond particlièrement aux besoins de la HVAC (chauffage / ventilation / climatisation).

Lexium 05 et Lexium 15 : commandes de mouvement ouvertes aux réseaux standards Ethernet, CANopen, etc et facile à intégrer dans toutes les architectures d'automatismes.

Un dispositif mondial de R&D

Le Groupe a fortement internationalisé son dispositif de R&D pour rapprocher les centres de R&D des clients, innover au plus près des besoins et adapter aux conditions locales les procédés de production.

A l'instar de la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon disposent d'équipes de R&D performantes avec environ 1 500 personnes dans ces trois pays.

En 2006, le Groupe a intensifié son effort de recherche et d'innovation dans les domaines de l'électronique digitale, de l'électronique de puissance, de la mécatronique, des logiciels et des technologies Internet. Parmi les projets, citons :

■ janvier 2006 : ouverture à Grenoble (France) du centre Electropole, premier centre mondial de R&D en électromécanique et électronique,

■ mars 2006 : l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII), retient le projet Homes du Groupe parmi ses 5 premiers programmes. En coopération avec des leaders mondiaux de l'éclairage, du contrôle du bâtiment, des occultations, de la climatisation… le Groupe va développer les technologies et solutions pour un contrôle actif de l'énergie, permettant de gagner jusqu'à 20 % de consommation d'énergie dans les bâtiments, neufs ou existants et confirmant ainsi son ambition sur le marché de l'efficacité énergétique,

■ mai 2006 : le pôle de compétitivité Minalogic, mené par le Groupe est labellisé. Regroupant les acteurs de la recherche et de l'industrie de la région grenobloise, Minalogic développe les technologies de l'intelligence embarquée sur les puces électroniques, qui seront au cœur des futurs systèmes intelligents de distribution électrique et d'automatismes.

Efficacité

De nouvelles organisations centrées sur les clients

Schneider Electric a adapté en juillet 2006 son organisation pour se rapprocher de ses clients, être plus rapide, plus réactif, plus innovant et plus efficace. 7 divisions produits ont été mises en place. Une nouvelle direction centrale "Stratégie, Clients et Technologie" est chargée d'assurer la déclinaison des grandes orientations du Groupe dans les divisions.

Une Direction de l'Innovation a été créée pour accélérer les processus d'identification des besoins, de développement et de mise sur le marché et pour étendre les partenariats scientifiques et techniques.

Des moyens et des ressources optimisées

Le Groupe a continué à rééquilibrer ses coûts et ses ventes dans une même zone monétaire et à optimiser ses bases industrielles.

Les efforts de productivité se sont intensifiés dans tous les pays pour compenser la hausse des matières premières, de l'énergie et des transports. Les gains de productivité se sont élevés à 307 millions d'euros.

La rationalisation logistique s'est concrétisée par la fermeture de centres et le renforcement de plates-formes à vocation plus large.

Les fonctions support ont été allégées et concentrées dans les pays matures. De nouvelles ressources ont été déployées dans les pays émergents notamment dans les domaines de la R&D, du marketing et des services.

Collaborateurs

Compétences et engagement

Schneider Electric met en place un système mondial commun de gestion des ressources humaines qui a été testé en France et en Inde en 2006.

En 2006, le Groupe a intensifié ses recrutements de diplômés MBA afin de se doter d'un vivier de hauts potentiels. Il a fortement développé ses investissements de formation à tous les niveaux. Schneider Electric University a lancé de nouveaux programmes centrés sur l'orientation clients, l'innovation et l'esprit d'entreprise. Un nouvel institut des opérations industrielles a été créé au niveau du Groupe ainsi qu'un institut de formation en Chine.

Dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, les plans d'actions 2006 se sont concrétisés par une baisse du nombre de jours d'arrêt pour accidents du travail par personne employée.

Enfin, un nouveau plan mondial d'actionnariat salarié sera lancé au cours du 1er semestre 2007. Il sera ouvert à environ 70 000 collaborateurs dans 12 pays.

2. Performance opérationnelle

Evolution des principaux marchés

Marché Industrie

Le marché Industrie a fortement progressé tout au long de l'année et sur tous les continents.

En Europe, aux Etats-Unis et au Japon, la bonne tenue de la conjoncture générale, le niveau élevé des profits et la nécessité d'amélioration de la productivité ont conduit les entreprises à augmenter significativement leurs investissements en équipements. Les pays exportateurs de machines, notamment l'Allemagne et le Japon ont également bénéficié de la forte demande en biens d'équipements de la part des pays émergents. La production de machines a également été très dynamique dans les pays émergents, notamment en Chine et en Europe de l'Est.

Marché Bâtiment non résidentiel

La croissance exceptionnelle de l'investissement des entreprises en 2006 sur tous les continents a également profité au marché du bâtiment non résidentiel. L'Europe a connu sa plus forte croissance depuis 2000, avec les évolutions les plus soutenues sur les segments des bureaux et des bâtiments commerciaux. Aux Etats-Unis, la croissance s'est également accélérée cette année, notamment pour les bâtiments industriels, les infrastructures télécoms et énergie, et les bureaux.

Sur la zone Asie-Pacifique, notamment en Chine et en Australie, le marché a été particulièrement dynamique.

Au Moyen-Orient, les revenus pétroliers ont continué de soutenir la croissance des constructions d'hôtels, d'hôpitaux, de bureaux et commerces.

Marché Résidentiel

Le marché résidentiel est resté bien orienté dans la plupart des pays européens, notamment en Espagne et dans les pays Nordiques. L'Allemagne a repris le chemin de la croissance pour la première fois depuis de nombreuses années. Le niveau encore attractif des taux d'intérêts réels et l'allongement des durées de prêts ont favorisé la dynamique du marché en Europe.

A l'opposé, le marché s'est fortement contracté aux Etats-Unis, après avoir connu une des périodes de croissance les plus fortes de son histoire.

En Australie, le marché est globalement en légère baisse en 2006, malgré un second semestre en amélioration significative.

Marché Energie / Infrastructures

Sur le marché de l'énergie, la demande mondiale des consommateurs pour une meilleure garantie et qualité de fourniture incite les régulateurs et autres instances gouvernementales à investir significativement dans des réseaux de distribution d'électricité de meilleure qualité.

Le marché de l'énergie a été marqué par la poursuite des incertitudes concernant le prix de l'énergie, la sécurité d'approvisionnement notamment pendant les périodes de pointe de consommation, les limites des interconnexions des réseaux de transport de l'électricité et le manque d'investissement dans les infrastructures de production et d'acheminement d'électricité.

Par ailleurs, la question environnementale est une préoccupation majeure pour l'ensemble de la filière, à la fois pour les producteurs soucieux de limiter les émissions de gaz à effet de serre, comme pour les consommateurs incités à utiliser l'énergie de manière plus rationnelle.

Le marché des infrastructures a progressé fortement en 2006. Les investissements dans le secteur pétrolier et gazier, stimulés par le niveau élevé du prix du baril, est en plein essor, notamment dans le Moyen Orient, la Russie et l'Amérique du Nord.

Le marché de l'offre et du traitement des eaux est en forte croissance, notamment dans les pays émergents. Le Moyen Orient continue d'investir dans des unités de désalinisation. En Europe, le marché est dynamisé par les mises en conformité avec la législation environnementale.

Les infrastructures télécoms reprennent le chemin de la croissance, particulièrement aux Etats-Unis, en Europe, en Inde et en Chine.

Commentaires sur les comptes consolidés

Les informations sectorielles segmentées par zone géographique et par activité sont fondées sur la vision managériale actuelle de la performance du Groupe. Des analyses complémentaires sont en cours pour détailler ces informations conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sous réserve de son adoption.

Evolution du périmètre de consolidation

Les acquisitions réalisées en 2006 ont permis au Groupe de se renforcer dans les domaines des systèmes d'installation et contrôle, de l'énergie sécurisée, des automatismes du bâtiment et industriels.

Systèmes d'installation et contrôle

Le 1er janvier 2006, dans le cadre de l'accord existant avec son partenaire CIH Ltd, le Groupe a pris le contrôle de Clipsal Asia par rachat de la totalité du capital de cette joint-venture. Cette société était mise en équivalence dans les comptes du Groupe jusqu'à cette date.

Le 28 février 2006, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société espagnole AEM SA, qui conçoit, fabrique et commercialise du matériel basse tension et des systèmes d'installation et contrôle.

Le 30 avril 2006, Schneider Electric a acquis le groupe italien OVA G. Bargellini SpA, leader sur le marché italien de l'éclairage de sécurité, et présent dans les systèmes d'installation et contrôle.

Le 31 mai 2006, Schneider Electric a acquis le groupe allemand Merten GmbH & Co Kg, spécialiste des solutions intelligentes basse tension et des systèmes d'installation et contrôle pour les marchés du résidentiel et des bâtiments.

Enfin, le 23 novembre 2006, le Groupe a pris le contrôle de GET Group Plc. Cette acquisition permet à Schneider Electric d'enrichir son offre dans les systèmes d'installation et contrôle d'une gamme complémentaire, adaptée aux normes spécifiques du Royaume-Uni et aux marchés d'export appliquant les mêmes normes.

Automatismes industriels

Le 15 février 2006, le Groupe a acquis des actifs de la société américaine Silicon Power Corporation dans l'activité relais statiques, commercialisés sous la marque Crydom.

Le 27 mars 2006, le Groupe a finalisé l'acquisition de la totalité du capital de la société australienne Citect, spécialiste des systèmes SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données) et MES (systèmes de suivi de production).

Le 26 septembre 2006, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société autrichienne Va Tech Elin EBG Elektronik, spécialisée dans le développement et la fabrication de produits et de solutions dans le domaine de la variation de vitesse de forte puissance.

Automatismes du bâtiment

Le 27 juillet 2006, le Groupe a acquis l'activité Invensys Building Systems (IBS) en Amérique du Nord et en Asie. Cette acquisition fait suite au rachat de l'activité Advanced Building Systems d'Invensys (ABS EMEA) finalisée en juillet 2005 et vient compléter les positions actuelles de Schneider Electric dans les automatismes du bâtiment.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis leur date d'acquisition.

Les entités suivantes ont été acquises en cours d'exercice 2005 et leur consolidation sur l'exercice 2006 constitue un effet de périmètre par rapport à l'exercice 2005 :

- Power Measurement Inc, consolidée à compter du 14 avril 2005,
- ELAU, consolidée par intégration globale à compter du 1er juin 2005,
- ABS EMEA, consolidée à compter du 29 juillet 2005,
- Juno Electric Inc, consolidée à compter du 24 août 2005,
- BEI Technologie Inc, consolidée à compter du 1er octobre 2005.

Autres variations de périmètre

Au cours de l'année 2006, le Groupe a procédé à plusieurs rachats d'actions du groupe MGE UPS portant ainsi son pourcentage de détention à 95,67 % au 31 décembre 2006.

Le 31 janvier 2006, le Groupe a annoncé la cession de sa filiale Num SA, spécialiste de la commande numérique.

Le 27 février 2006, le Groupe a annoncé la cession de sa filiale Mafelec SAS, spécialiste de la boutonnerie de produits embarqués.

L'impact de ces variations de périmètre est de 800 millions d'euros soit 6,9 % sur le chiffre d'affaires et de 103 millions d'euros soit un effet de 6,6 % sur le résultat d'exploitation par rapport au 31 décembre 2005.

La marge opérationnelle moyenne dégagée sur l'exercice par les entités entrant dans le périmètre est de 12,4 %. Avant amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions, cette marge s'élève à 13,3 %.

Acquisitions en cours

Acquisition du groupe APC

Le 30 octobre 2006, Schneider Electric a annoncé qu'il procédait, par une offre publique d'achat amicale, à l'acquisition du groupe American Power Conversion (APC), leader mondial du secteur de l'énergie sécurisée.

En rapprochant American Power Conversion de sa filiale MGE UPS, Schneider Electric devient la référence mondiale de ce secteur.

Le 12 décembre 2006, la période d'examen prévue par le Hart-Scott- Rodino Act aux Etats-Unis a expiré, ce qui clôt le processus d'étude du projet au regard du droit de la concurrence aux Etats-Unis.

Le 16 janvier 2007, les actionnaires d'APC ont approuvé le projet de fusion lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Le 8 février 2007, cette opération a obtenu, sous condition de certains désinvestissements, l'approbation des autorités de la concurrence de la Commission Européenne. Le Groupe prévoit de désinvestir l'activité petits systèmes de moins de 10 kVA de MGE UPS. Avec un chiffre d'affaires estimé à environ 150 millions d'euros, ce désinvestissement représente 6 % de l'activité combinée d'APC et de MGE UPS dans l'énergie sécurisée.

Le 14 février 2007, le Groupe a annoncé la finalisation de l'opération pour un montant d'environ 6,1 milliards de dollars.

Les travaux d'affectation du prix d'acquisition aux actifs et aux passifs identifiables acquis n'ayant pas été réalisés, il n'est pas possible à ce stade d'évaluer l'impact du "purchase accounting" sur les lignes du bilan. L'impact global sur l'actif net est estimé à 4,5 milliards de dollars avant "purchase accounting".

Autres acquisitions

Le Groupe est en cours de négociation ou de finalisation de plusieurs opérations (acquisitions, participations et/ou partenariats) pour un montant total d'environ 800 millions d'euros en valeur d'entreprise. Ce montant inclut notamment les deux projets déjà annoncés : SBVE (Shaanxi Baoguang Vacuum Electronic) et Delixi Electric.

Le 27 juin 2006, le Groupe a annoncé son intention de prendre une participation de 40 % dans SBVE (Shaanxi Baoguang Vacuum Electronic), l'un des premiers constructeurs chinois d'interrupteurs à vide. Cette opération est soumise à l'approbation du plan de restructuration du capital de SBVE par les actionnaires et les autorités compétentes, ainsi qu'à un certain nombre d'autres conditions suspensives.

Le 18 décembre 2006, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec le partenaire chinois Delixi Group, dans le but de créer la joint-venture Delixi Electric. Cette société, détenue à parts égales par les deux groupes sera spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution d'une offre spécifique de produits de basse tension via un réseau dédié sur le marché chinois. La réalisation de cette opération est conditionnée à l'obtention des approbations des autorités de tutelles locales.

Evolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'euro a un impact très limité sur l'exercice 2006. En effet, cet impact s'élève à (3) millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et à 1 million d'euros sur la marge opérationnelle.

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 13 730 millions d'euros, en progression de 17,6 % à périmètre et taux de change courants par rapport au 31 décembre 2005.

Le Groupe a réalisé en 2006 une croissance organique record de 10,7 %. Les acquisitions contribuent à la croissance du Groupe pour 6,9 %.

Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités de la division énergie sécurisée.

Le chiffre d'affaires de l'Europe s'élève à 6 402 millions d'euros au 31 décembre 2006, en progression de 13,5 % en données courantes. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires augmente de 9,6 % par rapport au 31 décembre 2005.

L'excellente performance de l'Europe s'explique par le dynamisme de l'ensemble des marchés finaux. Schneider Electric démontre ainsi sa capacité à générer un surplus de croissance grâce à un portefeuille d'offre élargi et notamment au développement des services. La croissance de l'exercice 2006 a été soutenue dans la plupart des pays. Elle est particulièrement élevée au Royaume-Uni et en Espagne, supérieure à 10 %. En Europe de l'Est, la progression du chiffre d'affaires est proche de 13 % grâce au dynamisme du marché de la construction.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires s'élève à 3 698 millions d'euros, soit une croissance de 21,3 % en données courantes et une croissance organique de 7,5 %. Une demande solide dans la construction non résidentielle compense la décrue du marché résidentiel.

Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'élève à 2 514 millions d'euros, en progression de 23,8 % en données courantes et de 15,7 % à périmètre et taux de change constants.

La région reste portée par un rythme de croissance élevé en Chine, supérieur à 15 %, ainsi qu'en Inde et en Asie du Sud-Est. Ces pays bénéficient de la forte dynamique des investissements dans les infrastructures et l'industrie.

La zone Reste du monde réalise un chiffre d'affaires de 1 116 millions d'euros au 31 décembre 2006, en progression de 16,6 % en données courantes et de 17,6 % à périmètre et taux de change constants. La poursuite de la forte demande au Moyen-Orient, avec de nombreux projets d'infrastructures, en Afrique et en Amérique du Sud, soutient la performance globale de cette région.

Evolution du chiffre d'affaires par activité

L'activité distribution électrique représente un chiffre d'affaires de 8 605 millions d'euros, soit 62,7 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce chiffre d'affaires a progressé de 17,8 % en données courantes et de 11,8 % à effets de périmètre et taux de change constants.

Le chiffre d'affaires de l'activité automatismes et contrôle s'élève à 4 456 millions d'euros, en progression de 17,2 % en données courantes. A périmètre et taux de change constants, la croissance est de 7,8 %.

L'activité énergie sécurisée a généré un chiffre d'affaires de 668 millions d'euros, en progression de 17,4 % en données courantes et 15,1 % à périmètre et taux de change constants.

Résultat d'exploitation

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités de la division énergie sécurisée.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 001 millions d'euros sur l'exercice 2006 contre 1 565 millions d'euros en 2005, en progression de 27,8 % en données courantes et de 21,1 % à périmètre et taux de change constants. La marge opérationnelle du Groupe progresse de 1,2 point, de 13,4 % à 14,6 %.

Le résultat d'exploitation comprend 18 millions d'euros de charge d'amortissement d'actifs incorporels reconnus lors de comptabilisation des regroupements d'entreprises en 2006 contre 13 millions d'euros en 2005. Le Groupe mesure sa performance opérationnelle en excluant les effets de ces regroupements d'entreprises, sur la base de l'indicateur EBITA (Earning Before Interests Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles). L'EBITA du Groupe progresse de 1,2 point de 13,5 % à 14,7 %.

L'augmentation du coût des matières premières (227 millions d'euros) a été largement compensée par la répercussion sur les prix de vente des produits (141 millions d'euros) et par les gains de productivité réalisés au niveau des opérations industrielles (307 millions d'euros).

Le résultat d'exploitation du Groupe intègre 116 millions d'euros de coûts non récurrents liés à des dépréciations d'actifs (35 millions d'euros) et à des programmes de restructuration (81 millions d'euros). Au 31 décembre 2005, ces coûts non récurrents s'élevaient à 115 millions d'euros.

Les coûts non récurrents sont principalement liés à la réorganisation de l'activité automatismes et contrôle en Europe pour 16 millions d'euros, à la poursuite des réorganisations industrielles en Europe (France, Angleterre, Italie) sur les activités historiques du Groupe pour 67 millions d'euros et à la réorganisation des activités en Australie pour 7 millions d'euros.

Par ailleurs, certains retards et difficultés liés à la mise en œuvre des systèmes d'information ont été provisionnés pour 38 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a réalisé des plus-values sur la cession d'actifs immobiliers, en particulier le site historique de Telemecanique en région parisienne, pour un montant brut total de 46 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, la capitalisation de coûts relatifs à des projets de développement a un impact positif net de 98 millions d'euros sur le résultat d'exploitation, comparable à l'effet de l'exercice 2005 (100 millions d'euros).

Marge opérationnelle par zone géographique

La marge opérationnelle de la zone Europe s'élève à 15,4 % au 31 décembre 2006, en progression de 1,9 point par rapport au 31 décembre 2005.

La zone Amérique du Nord réalise une marge opérationnelle de 14,0 % au 31 décembre 2006, en progression de 0,7 point par rapport au 31 décembre 2005.

La zone Asie-Pacifique réalise une marge opérationnelle de 13,0 % en progression de 0,1 point par rapport au 31 décembre 2005.

La zone Reste du monde réalise une marge opérationnelle de 15,5 % en 2006 contre 14,0 % en 2005.

Marge opérationnelle par activité

L'activité distribution électrique réalise un taux de marge opérationnelle de 15,3 % en progression de 1,4 point par rapport à 2005. Les entrées de périmètre et les taux de change n'ont pas d'effet sur le taux de marge opérationnelle.

L'activité automatismes et contrôle réalise un taux de marge de 13,5 % en 2006, en progression de 0,9 point par rapport à 2005. A périmètre et taux de change constants, la marge opérationnelle aurait été de 13,6 %.

L'activité énergie sécurisée réalise un taux de marge de 12,9 % en 2006 en progression de 0,8 point par rapport à 2005.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (121) millions d'euros au 31 décembre 2006 contre (105) millions d'euros au 31 décembre 2005.

La charge d'intérêt nette s'élève à (104) millions d'euros et reste stable par rapport à l'exercice 2005 qui présentait une charge d'intérêt de (103) millions d'euros.

Le coût représenté par l'augmentation de l'endettement net moyen (1 700 millions d'euros en 2006 contre 1 070 millions d'euros en 2005) est compensé par un meilleur rendement des placements de trésorerie et par la modification des choix de financement.

Par ailleurs, les variations des taux de change et leurs impacts sur les couvertures de change prises par le Groupe ont un effet de (15) millions sur le résultat financier.

Enfin, les variations de juste valeur d'instruments financiers n'ont pas d'impact sur le résultat financier de l'exercice 2006.

Impôts

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2006 s'élève à 28,5 % contre 29,1 % au 31 décembre 2005.

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2005, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence était principalement liée aux résultats de Clipsal Asia. Clipsal Asia est consolidé par intégration globale depuis le 1er janvier 2006.

Intérêts minoritaires

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans le résultat net de l'exercice 2006 s'élèvent à (37) millions d'euros. Ils représentent la quote-part de résultats bénéficiaires attribuables principalement aux associés minoritaires de MGE UPS, Feller AG, EPS Ltd, et de certaines sociétés chinoises.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 309 millions d'euros, en progression de 31,7 % par rapport au 31 décembre 2005.

Résultat net par action

La progression de 30,5 % du résultat par action de 4,56 à 5,95 euros s'explique par la croissance du résultat net.

3. Evolution de la situation financière

Commentaires sur le bilan et le tableau de flux de trésorerie consolidés

Le total du bilan consolidé s'élève à 18 964 millions d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 14,1 % par rapport au 31 décembre 2005. Les actifs non courants s'élèvent à 10 413 millions d'euros, soit 54,9 % du total de l'actif, en hausse de 1,8 % par rapport au 31 décembre 2005.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 6 186 millions d'euros, soit 32,6 % du total de l'actif, en augmentation de 307 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005.

L'intégration des acquisitions réalisées en 2006 conduit à une augmentation de 728 millions d'euros.

La finalisation de l'affectation du prix d'acquisition de BEI Technologies a conduit à reconnaître des actifs incorporels amortissables pour 72 millions d'euros net d'impôt différés qui viennent en diminution de l'écart d'acquisition reconnu en 2005.

Les effets de change conduisent à une diminution des écarts d'acquisition de (324) millions d'euros.

L'évaluation des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice n'a pas mis en évidence de perte de valeur.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 3 115 millions d'euros, soit 16,4 % du total de l'actif, en augmentation de 7,2 % par rapport au 31 décembre 2005.

Actifs incorporels

Les marques représentent 760 millions d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 20 millions par rapport à l'exercice 2005. Les principales variations sont liées aux effets des acquisitions pour 46 millions d'euros (dont la marque BEI pour 35 millions d'euros) et des variations des taux de change pour (27) millions d'euros.

Les projets de développement de produits inscrits à l'actif du Groupe s'élèvent à 315 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2006 (264 millions d'euros en valeur nette), compte tenu de la capitalisation des projets en cours pour 121 millions d'euros. Les autres immobilisations incorporelles nettes, principalement composées de logiciels et brevets, augmentent de 75 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005. Cette variation s'explique principalement par la reconnaissance de fichiers clients et brevets liés à l'acquisition de BEI Technologies pour 67 millions d'euros, par la capitalisation des développements réalisés sur le système commun SAP pour 52 millions d'euros et par des effets négatifs des variations des taux de change pour (28) millions d'euros.

Actifs corporels

Les immobilisations corporelles nettes représentent 1 615 millions d'euros (1 601 millions d'euros au 31 décembre 2005). Cette stabilité apparente se décompose en une augmentation liée aux acquisitions pour 102 millions d'euros et les effets des variations des taux de change pour (55) millions d'euros. Les investissements nets de l'exercice s'élèvent à 254 millions d'euros.

Titres mis en équivalence

Les titres de participation mis en équivalence s'élèvent à 10 millions d'euros et diminuent de 38 millions d'euros suite à la consolidation par intégration globale de Clipsal Asia depuis le 1er janvier 2006.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants, essentiellement constitués de titres de participation cotés et de prêts et créances liées à des participations, s'élèvent à 430 millions d'euros, en baisse de 167 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005.

L'encaissement du solde du crédit vendeur lié à la cession des titres Legrand pour 177 millions d'euros explique la diminution des prêts et créances liées à des participations. Par ailleurs, les titres de participation restent stables à 316 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 315 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Trésorerie et endettement financier net

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation s'élève à 1 921 millions d'euros au 31 décembre 2006 ; elle progresse de 24,1 % et représente 14,0 % du chiffre d'affaires.

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à (413) millions d'euros : cette augmentation est principalement liée à la croissance des activités. Rapporté au chiffre d'affaires, le besoin en fonds de roulement augmente de 0,2 point (21,4 % en 2006 et 21,2 % en 2005).

Au total, les opérations d'exploitation génèrent une trésorerie positive de 1 588 millions d'euros en 2006, comparée à 1 325 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 19,8 %.

Les investissements industriels nets du Groupe, qui incluent les projets de développement capitalisés, représentent un décaissement de (481) millions d'euros soit 3,5 % du chiffre d'affaires contre (476) millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les opérations d'acquisition de l'exercice représentent un décaissement de (898) millions d'euros, net de la trésorerie acquise.

Par ailleurs, les cessions d'actions propres liées aux exercices de stock options ont généré un surplus de trésorerie de 53 millions d'euros au 31 décembre 2006 (décaissement net de (73) millions d'euros au 31 décembre 2005). Les dividendes payés sur la période s'élèvent à (517) millions d'euros (dont (15) millions d'euros versés aux intérêts minoritaires des sociétés détenues), y compris le rappel de précompte mobilier pour (9) millions d'euros.

Les autres éléments comprennent principalement le remboursement reçu sur le crédit-vendeur mis en place par le Groupe lors de la cession des titres Legrand en 2002, pour 177 millions d'euros.

L'endettement financier net s'élève à 1 835 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit 21,1 % des capitaux propres du Groupe. L'endettement financier net est en hausse de 73 millions d'euros ; la trésorerie générée au cours de l'année compense en quasi-totalité les opérations financées.

La trésorerie (2 544 millions d'euros) comprend les disponibilités (735 millions d'euros), les valeurs mobilières de placement (1 733 millions d'euros) ainsi que des titres à court terme négociables sur des marchés officiels (76 millions d'euros), constitués d'instruments tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement monétaires ou équivalents.

Les dettes financières (4 379 millions d'euros) comportent essentiellement des emprunts obligataires (3 688 millions d'euros), dont deux nouveaux emprunts émis en 2006 de 500 millions d'euros chacuns et deux tranches d'EMTN émises en août 2005 pour un montant global de 1 500 millions d'euros ainsi que les dettes sur acquisitions pour 37 millions d'euros (nettes du placement sur compte sequestre correspondant à la dette sur l'acquisition de Clipsal). Les dettes financières exigibles à moins d'un an s'élèvent à 885 millions d'euros au 31 décembre 2006 et sont essentiellement constituées de concours bancaires courants et intérêts courus ainsi que de la part courante des emprunts obligataires pour 450 millions d'euros.

Capitaux Propres

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 8 717 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit 46,0 % du total du bilan. Ils augmentent de 473 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005, compte tenu :

- du versement du dividende 2005 pour (493) millions d'euros,
- du résultat de l'exercice pour 1 309 millions d'euros,
- des augmentations de capital liées aux plans de souscription d'actions pour 61 millions d'euros,
- de la variation de l'autodétention pour 53 millions d'euros,
- de l'effet des variations de change sur les réserves de conversion pour (353) millions d'euros,
- de la réévaluation des instruments financiers (couvertures et titres disponibles à la vente) pour (133) millions d'euros,
- de la variation des écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements sociaux, pour 24 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 122 millions d'euros et augmentent de 28 millions d'euros compte tenu du résultat de l'exercice (37 millions d'euros) et de la distribution de dividendes (15) millions d'euros.

Provisions

Les provisions, courantes et non courantes, s'élèvent à 1 729 millions d'euros, soit 9,1 % du total bilan, dont 287 millions d'euros présentent une échéance prévisionnelle de décaissement inférieure à un an.

Ces provisions sont majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel concernant les retraites et soins médicaux pour 1 159 millions d'euros. La diminution des engagements est liée aux effets des conversions pour (41) millions d'euros et à la variation des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul pour (30) millions d'euros. Par ailleurs, les entrées de périmètre ont eu un impact de 27 millions d'euros.

Les provisions, hors avantages du personnel, s'élèvent à 570 millions d'euros au 31 décembre 2006. Ces provisions sont notamment destinées à couvrir les risques liés aux produits (garanties, litiges nés de produits défectueux identifiés) pour 145 millions d'euros, les risques économiques pour 161 millions d'euros (risques fiscaux, risques financiers correspondant généralement à des garanties d'actif ou de passif), les risques commerciaux pour 57 millions d'euros (litiges clients et pertes sur contrats à long terme), les opérations de restructuration (85 millions d'euros).

Le Groupe a également doté des provisions pour couvrir les difficultés et retards pris dans la mise en œuvre de systèmes d'information pour 38 millions d'euros.

D'autre part, le Groupe a pris acte de la décision de la Commission Européenne concernant la participation de deux anciennes filiales à un cartel dans le domaine de certains équipements haute tension et a provisionné l'amende de 8,1 millions d'euros qu'il devra verser.

Enfin, les acquisitions de l'exercice se traduisent par l'intégration de 19 millions d'euros de provisions au bilan du Groupe, tandis que l'effet des taux de change s'élève à (20) millions.

Autres dettes à long terme

Les autres dettes à long terme s'élèvent à 90 millions d'euros et correspondent principalement à la dette liée à l'engagement de rachat des actionnaires minoritaires du groupe MGE UPS (35 millions d'euros) ainsi qu'au montant retenu sur le prix payé pour l'acquisition de Clipsal (47 millions d'euros). Ce montant est placé sur un compte sequestre.

Impôts différés

Les impôts différés actifs s'élèvent à 673 millions d'euros au 31 décembre 2006, et correspondent à des déficits fiscaux reportable activés pour 245 millions d'euros et à l'économie future d'impôt attachée aux provisions pour retraites pour 362 millions d'euros.

Les impôts différés passifs s'élèvent à (305) millions d'euros et sont principalement constitués des impôts différés reconnus sur les marques comptabilisées lors des acquisitions.

La variation de l'exercice de (174) millions d'euros s'explique principalement par la consommation de déficits fiscaux reportables pour (133) millions d'euros.

Commentaires sur les comptes sociaux

En 2006, les revenus du portefeuille de Schneider Electric SA se sont élevés à 557,1 millions d'euros contre 337,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 663,3 millions d'euros contre 401,8 millions d'euros en 2005.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 887,8 millions d'euros contre un résultat de 450,8 millions d'euros en 2005.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2006 à 7 298,7 millions d'euros contre 6 848,9 millions d'euros au 31 décembre 2005, prenant en compte le résultat 2006 ainsi que les variations résultant de la distribution de dividendes aux actionnaires et de l'augmentation de capital consécutive aux exercices d'options en 2006 pour 60,7 millions d'euros.

Commentaires sur les résultats des participations

Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires est de 3,0 milliards d'euros en 2006, identique à 2005.

Le résultat d'exploitation est de 216,5 millions d'euros contre 278,0 millions d'euros en 2005, en baisse de 22,1 %. Il représente 7,2 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 863,2 millions d'euros contre 582,5 millions d'euros en 2005.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant de l'exercice 2006 atteint 4,8 millions d'euros contre 4,0 millions d'euros en 2005.

Le résultat après impôts s'élève à 4,7 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros en 2005.

Cofimines

Le bénéfice courant de l'exercice 2006 a atteint 1,7 million d'euros contre 1,1 million d'euros en 2005.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 1,6 million d'euros identique à 2005.

Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages versées aux mandataires sociaux figurent au chapitre 2 - Gouvernement d'entreprise.

4. Développement durable

Introduction

La démarche développement durable de Schneider Electric

Dans le cadre de son programme d'entreprise new², qui s'étend sur la période 2005-2008, Schneider Electric accorde toute sa place à des objectifs de progrès relevant du développement durable, réaffirmant ainsi son engagement.

Dans un monde où **l'efficacité énergétique** devient une problématique majeure, les principes du développement durable constituent en effet pour Schneider Electric une véritable opportunité d'engagement de croissance et de différenciation. En accompagnant ses clients dans le respect de l'environnement, Schneider Electric se positionne sur des marchés nouveaux (efficacité énergétique, automatismes du bâtiment ou encore énergie sécurisée), qui sont autant de moteurs de croissance pour les années à venir. La politique d'acquisition, le processus de recherche et de développement, les efforts commerciaux du Groupe sont aujourd'hui largement orientés vers cet objectif. Schneider Electric s'organise plus que jamais pour être le partenaire responsable de l'efficacité énergétique.

Notion-clé du développement durable, **la responsabilité** est au cœur de la culture et de la stratégie de Schneider Electric. C'est parce qu'il se comporte de façon responsable que le Groupe peut affronter les défis sociaux, économiques et environnementaux qui l'attendent.

En adoptant en 2002 ses ***Principes de responsabilité,*** Schneider Electric s'est doté d'un cadre de référence collectif et individuel. De la même façon, le **baromètre Planète et Société,** outil de mesure de l'entreprise mis en place en 2005, permet aujourd'hui de mobiliser tous ses collaborateurs dans le monde autour de grands engagements de l'entreprise et de partager, avec toutes ses parties prenantes, le suivi de ses plans d'action.

Le cadre

Les textes de référence sont diffusés au sein du Groupe pour que l'ensemble des hommes et des femmes de l'entreprise s'approprient la démarche de responsabilité et qu'ils soient en mesure de la décliner en cohérence avec la culture et la législation locale.

Les principes de responsabilité

Dans un monde qui se globalise, *Nos Principes de responsabilité* constituent le cadre qui permet à chacun de guider ses décisions et ses actions. Ils précisent les engagements de l'entreprise vis-à-vis de chacune des parties prenantes (les hommes et les femmes de l'entreprise, les partenaires économiques, les actionnaires, la société civile et la Planète).

Adoptés fin 2002/2003, ces principes ont été élaborés par 600 collaborateurs de l'entreprise, au sein d'une quinzaine de groupes de réflexion internationaux. Ils constituent aujourd'hui le cadre de référence individuel et collectif. Le non-respect de ceux-ci constitue une faute grave.

Les politiques

Toutes les politiques du Groupe sont développées en cohérence avec nos *Principes de responsabilité*

Au niveau environnemental

Schneider Electric a publié, dès 1992, une politique environnementale. Elle a été redéfinie en prenant en compte les différentes évolutions internes et externes (avec l'émergence de nouvelles réglementations et démarches dans le domaine) en 2004. Elle vise à améliorer les processus industriels, à renforcer l'éco-conception des produits et à intégrer les préoccupations de ses clients dans le domaine de la protection de l'environnement.

Au niveau social

Le document *Nos Principes de responsabilité* remplit entre autres le rôle de Charte sociale. Le Groupe y rappelle notamment que les hommes et les femmes de l'entreprise "peuvent exprimer leurs diversités culturelles et sont managés sans discrimination. Ils sont encouragés à développer de nouvelles compétences et leur esprit d'équipe et sont valorisés dans leurs initiatives et leurs prises de risque pour participer à la croissance de l'entreprise". En 2006, les politiques ressources humaines ont été déployées dans l'entreprise. Elles couvrent les thématiques suivantes : diversité, recrutement, mobilité internationale, formation, compétences de leadership, rémunération globale et santé.

Le pilotage

Le baromètre Planète et Société

En 2005, Schneider Electric a créé un outil majeur de mesure de sa performance en matière de responsabilité sociétale : le baromètre Planète et Société. Avec des critères relatifs aux collaborateurs, à la Société, à l'environnement et au gouvernement d'entreprise, il exprime, vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, la volonté du Groupe de faire progresser le développement durable.

Cet outil répond à trois nécessités :

- établir un outil de formation et de sensibilisation au développement durable,
- définir des axes stratégiques et de progrès,
- communiquer aux parties prenantes les résultats et les performances.

Un site internet dédié est consultable à tout moment à l'adresse suivante :
www.barometre.schneider-electric.com

Une organisation dédiée

Créée en 2002, la direction du développement durable a deux missions :

- porter attention aux mutations (la préservation de la planète, les enjeux géopolitiques de l'énergie, les mutations économiques, la globalisation, l'évolution des Sociétés…),
- donner du sens et structurer.

Dans ce cadre, la direction, qui compte 30 collaborateurs, est en charge de :

- l'organisation et l'exécution des priorités développement durable,
- la réponse aux parties prenantes,
- la mise en place des outils de mobilisation et de sensibilisation,
- l'animation de la dimension environnement dans le Groupe,
- le management des plans de progrès santé, diversité, et la mobilisation des communautés,
- et en France, de l'apprentissage et du développement économique local.

Au sein du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA, James Ross, est chargé de développer une expertise spécifique sur le développement durable et la prise en compte des risques environnementaux et sociaux.

Quatre comités spécifiques

Mises en place en 2005, 4 instances orientent et suivent les plans d'actions.

Le conseil environnement

Il regroupe toutes les directions centrales du Groupe. Au cours d'un rendez-vous trimestriel, l'objectif est de partager les sujets transverses et de favoriser leur déploiement sur l'ensemble des entités de Schneider Electric. Un temps relativement important est également consacré à la veille sur les sujets environnementaux tant au niveau de l'éco-conception que de l'éco-production.

Le comité santé

Il regroupe un représentant de chaque direction centrale du Groupe, des business units et des directions opérationnelles (Amérique du Nord, Europe, Internationale et Ibérique, Asie-Pacifique). Il se réunit chaque trimestre pour orienter la politique santé/sécurité de l'entreprise et valider l'ensemble de ses plans d'action. Il pilote la dimension santé/sécurité pour l'ensemble du Groupe et anime le réseau des responsables locaux santé/sécurité. Par ailleurs, un comité spécifique a été constitué pour prendre en compte les risques liés à une éventuelle pandémie suite à la grippe aviaire.

Le comité diversité

Composé de managers et de responsables ressources humaines France, il a pour mission de favoriser la prise en compte de la diversité dans le recrutement et la gestion des salariés. Il valide l'ensemble des orientations et des plans d'actions. Ce comité se réunit tous les deux mois.

Le comité développement local France

Il s'agit au sein de cette instance, d'impulser et de coordonner l'ensemble des actions responsables initiées par le Groupe sur ses bassins d'emploi. Très régionales et à la fois très transverses, ces initiatives nécessitent l'établissement d'un dialogue permanent entre les différentes personnes impliquées dans l'entreprise (représentation auprès des collectivités locales, développement économique, recherche, formation, insertion, diversité…) mais aussi avec les acteurs de terrain. En complément de rencontres thématiques, le comité développement local se réunit trois à quatre fois par an.

D'autres comités sont organisés et concernent également la responsabilité de Schneider Electric par exemple le comité des politiques sociales, présidé par le Directeur Général des ressources humaines et communication managériale.

Les réseaux

Au sein de l'entreprise, la démarche développement durable est portée par de nombreux relais.

■ **Pour l'environnement,** un réseau de 210 responsables du management environnemental anime la gestion environnementale des sites industriels. Leur action est soutenue, au sein de la direction Globalisation et Industrie, par un directeur Environnement.

Par ailleurs, la politique d'éco-conception du Groupe est portée par la direction Stratégie Clients et Technologie, qui en coordonne le déploiement auprès des responsables environnement produits.

■ En ce qui concerne la **politique sociale,** chaque responsable de direction opérationnelle et de business unit est garant de la bonne gestion des ressources humaines au sein des entités placées sous sa direction, de la mise en œuvre du programme d'entreprise new² et du bon déploiement de l'ensemble des politiques ressources humaines (dont la santé et la diversité) et des principes de responsabilité.

■ Pour ce qui est des **actions au profit des jeunes,** les projets locaux sont portés et animés par un réseau de 200 salariés volontaires. Sur tous les continents, ils sont nommés pour une durée de deux ans. Ces collaborateurs ont en charge la relation avec les associations soutenues dans le domaine de l'éducation et de la formation : du choix de l'organisation, de la présentation du projet à la Fondation Schneider Electric qui le valide jusqu'au suivi du partenariat.

Les plans de progrès et indicateurs

New reporting

Dans le cadre de new², chaque entité choisit ses axes de progrès en fonction des lignes directrices du programme et de la réalité locale. Pour assurer une cohérence globale et une bonne mesure de la performance, new² est assorti d'un instrument de mesure et de reporting, New reporting. Cet outil exprime chaque initiative en termes de finalités stratégiques, de résultats cibles et de moyens. Dix des indicateurs suivis concernent directement le développement durable et composent le baromètre Planète et Société.

Baromètre Planète et Société

Chaque trimestre, le baromètre permet de suivre l'évolution de ces 10 indicateurs stratégiques.

Au 1er janvier 2005, la note globale du Groupe était de 5,21/10. L'objectif, pour 2008, est d'atteindre une note de 8/10. **A fin 2006, la note était de 7,01/10.**

Les tendances les plus notables à observer étant la progression de tous les indicateurs environnementaux, la nette amélioration de l'indicateur lié à la santé et enfin, la note maximale atteinte pour le plan de progrès lié à la donation de matériel.

En 2006, l'indicateur lié à la diversité a été modifié. L'indicateur d'origine "s'assurer que 30 % des premiers managers sont dans leurs fonctions depuis moins d'un an" pouvait être qualifié d'indicateur de moyen sachant qu'en mesurant cette mobilité il visait à mesurer les opportunités d'accroître la diversité.

Le nouvel indicateur choisi porte désormais sur un objectif bien identifié : la place des femmes dans l'entreprise. Plus simple et plus lisible, il est désormais le suivant : "s'assurer que les programmes de mobilité internationale comprennent chaque année 20 % de femmes".

Consolidation

L'ensemble des informations quantitatives, à l'exception des indicateurs Baromètre et Société présentés dans cette section, est consolidé par deux outils globaux :

■ **au niveau social :** un processus de remontée d'information permet d'établir, chaque année depuis maintenant 7 ans, un tableau de bord ressources humaines mondial,

■ **au niveau environnemental :** l'enquête annuelle site industriel permet de consolider les tableaux de reporting issus de la directive environnement Groupe.

Ces informations sont rapprochées, par la suite, des autres outils de reporting (comptabilité et achats) afin de mener des contrôles de cohérence.

L'ensemble des informations sociales et environnementales rend compte du périmètre global de l'entreprise sauf cas particulier précisé.

Audit

Chaque mission d'audit quel que soit son sujet s'attache aussi à vérifier le déploiement des points clefs de responsabilité (déploiement des politiques, transparence des reportings…).

Les 10 plans de progrès du Baromètre Planète et Société

Objectifs à fin 2008	Résultat 2006	Résultat 2005	Note sur 10 2006	Note sur 10 2005
Collaborateurs				
■ Réduire de 20 % le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident du travail (par employé et par an)	0,247 j ▲	0,4 j	8,60	5,6
■ S'assurer que 100 % des employés ont une couverture sociale de base	100 % ▲	100 %	10	10
■ S'assurer que les programmes de mobilité internationale comprennent chaque année 20 % de femmes	14,5 % ▲	13 %	4,5	3
Environnement				
■ Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique	90,6 % ▲	85 %	6,86	5
■ Réaliser 120 Profils Environnementaux de Produits pour couvrir plus de 50 % du CA de produits vendus	65 PEP ▲	27 PEP	5,4	2,3
■ Réduire de 10 % la consommation énergétique par employé dans nos sites de production (en MWh/an)	16,5MWh	16,8 MWh	7,5	6,7
Société				
■ Réaliser l'équivalent de 1 million d'euros en donation de matériel Schneider Electric	2394300 €	300 000 €	10	3
■ Amener 90 % des sites Schneider Electric à s'engager durablement dans des actions des Fondations Schneider Electric au profit des jeunes	84 %	84 %	7	7
Gouvernance				
■ Réaliser 60 % du montant des achats avec des signataires du Global Compact	16 % ▲	12 %	2,6	2
■ Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 familles majeures d'indices ISR*	3 familles	3 familles	7,5	7,5
Performance globale au 31.12			**7,01**	**5,21****

** ISR : Investissement Socialement Responsable.*
*** La note fin 2005 a été revue en prenant en compte le nouvel indicateur diversité.*

L'engagement responsable

Schneider Electric intègre en permanence dans sa stratégie des objectifs d'amélioration de sa performance économique, sociale et environnementale et met en place des indicateurs pour mesurer objectivement les progrès réalisés et ceux qui restent à accomplir.

La performance sociale

Les hommes et les femmes de Schneider Electric sont au cœur de sa réussite. C'est en valorisant leurs diversités, en accompagnant leur développement professionnel et en leur assurant des conditions de travail qui préservent leur santé et leur sécurité, que le Groupe mobilise et motive ses collaborateurs.

▲ *Indicateurs 2006 audités*

Le cadre

Périmètre des données

> Monde

Toutes les données chiffrées publiées dans la section qui suit couvre l'ensemble du périmètre mondial du Groupe :

- **entités consolidées :** fonctions centrales, directions opérationnelles, business units,
- **entités non consolidées uniquement pour la partie rémunération :** dirigeants, filiales (Elim - Autriche, GET - Grande-Bretagne et MGE UPS Systems - Hors France),
- **entités non consolidées :** sociétés dans lesquelles la part du Groupe est inférieure à 51 %.

> France

Certaines données concernent le périmètre France et portent alors sur plus de 80 % de l'effectif en France et la précision "Données France" est alors mentionnée.

Les plans de progrès – Baromètre Planète et Société

Santé/Sécurité

➔ Réduire de 20 % les jours perdus pour cause d'accidents du travail par employé et par an

	2005	2006
Note	5,6 / 10	8,60 / 10

➔ S'assurer que 100 % des employés ont une couverture sociale de base

	2005	2006
Note	10 / 10	10 / 10

Diversité

➔ S'assurer que les programmes de mobilité internationale comprennent chaque année 20 % de femmes

	2005	2006
Note	3 / 10	4,5 / 10

La santé

La politique santé de Schneider Electric, diffusée au cours de l'année 2006, a pour référence la définition de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : "la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie et d'infirmité".

Le Groupe considère la santé comme un enjeu partagé par l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Il estime également que la protection sociale est un levier déterminant pour un niveau de santé élevé. Enfin, il a l'objectif, dans chaque pays où il est implanté, d'être la référence en matière de santé et s'appuie pour cela sur le déploiement de démarches locales.

> Le déploiement de la politique

Pour suivre le déploiement de la politique santé, au sein de l'ensemble des entités du Groupe, un indicateur spécifique a été créé : l'indicateur HPD pour *Health Policy Deployment*. Il comprend 3 sous-critères :

- la traduction du texte de la politique dans la langue du pays et sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés,
- le pourcentage de salariés couverts simultanément par les 3 risques suivants : accident du travail, maladie et invalidité,
- et enfin, dans chaque entité, la formalisation d'un système de management santé/sécurité conforme à un référentiel international.

> La prise en compte de cette priorité par le management

Par des actions de sponsoring

Les entités présentant des résultats les plus critiques en terme d'accidentologie sont suivies individuellement par un membre de la direction, nommé sponsor. Ainsi, Hal Grant, directeur général globalisation et industrie et membre du comité exécutif, a suivi le plan d'action de l'Australie. En 2006, le sponsoring a concerné 17 entités dans 9 pays différents et a permis une amélioration de la situation dans toutes les entités. Par exemple, en Argentine, le nombre de jours perdus suite à un accident du travail était de 113 en 2004, 65 en 2005 et 29 en 2006.

Par l'ensemble des managers

Depuis 2006, aux Etats-Unis mais aussi en France, l'amélioration significative de la sécurité fait partie intégrante des critères de rémunération des managers. Ce principe sera progressivement élargi à d'autres pays.

> Des démarches locales qui contribuent au plan d'action global

Système de management de la santé

Le Groupe encourage aujourd'hui ses entités à se doter d'un système de management de la santé au travail suivant les principaux standards internationaux (ILO OSH, OHSAS) en leur laissant le choix de viser ou non une certification. Plusieurs sites et pays se sont engagés dans cette démarche en 2006.

Quelques exemples :

Australie : le système de management santé/sécurité et environnement de Clipsal est doublement certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 depuis novembre 2006. L'engagement et la participation de l'ensemble de salariés constituent le pilier central de ce système de management.

Chine : le site Schneider Beijing Low Voltage a également obtenu la certification OHSAS 18001, ce qui lui a notamment permis de construire son système de management santé-environnement en 2006.

France : La SAPEM a obtenu sa première certification santé-sécurité OHSAS en mai 2006. Elle est passée de 16 accidents du travail en 2005 à 3 en 2006.

Autres initiatives

En France, l'action entreprise par le département santé au travail de Schneider Electric avec les spécialistes de psychologie du travail du Cnam s'est poursuivie en 2006. Elle s'est concrétisée par des groupes de réflexion et des journées de sensibilisation à destination de différents publics : techniciens, managers de proximité, managers ou encore professionnels de la santé au travail.

En France, la direction commerciale a lancé une campagne de sensibilisation sur les risques routiers liés à la consommation de certains produits (alcool, tabac, drogue, médicaments). Développé avec des partenaires associatifs et institutionnels, le dispositif comprenait notamment des affiches et des documents de communication, la formation de personnes relais et une sensibilisation du personnel itinérant à l'occasion de la réunion annuelle sur les risques professionnels.

Les indicateurs

Effectifs

Effectif total

	2004	2005	2006
Effectif moyen*	84 866	88 670	100 078 ▲
Effectif CDD/CDI ponctuel	84 184	84 819	96 529 ▲
Effectif de production moyen	40 582	40 792	46 135 ▲
Effectif de structure moyen	44 284	47 878	53 943 ▲
Nombre d'entrées	13 726	16 070	31 141
Nombre de sorties	12 342	15 820	23 387

** Y compris l'interim.*

Répartition par zone géographique
(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2004	2005	2006
Asie-Pacifique	18 %	20 %	22 %
Europe	54 %	49 %	46 %
Amérique du Nord	21 %	24 %	25 %
Reste du monde	7 %	7 %	7 %

Pays les plus significatifs

(en pourcentage)	2006	Evolution
France	21 %	-1 %
USA	16 %	+ 12,5 %
Chine	9 %	+ 60,2 %
Mexique	7 %	+ 6,2 %
Espagne	4 %	+ 10,8 %
Australie	4 %	+ 12,5 %
Grande Bretagne	3 %	+ 11,1 %
Allemagne	3 %	+ 36,4 %
Italie	3 %	+ 8,5 %
Indonésie	2 %	+ 32,5 %
Suède	2 %	+ 6 %
Inde	2 %	+ 27,8 %

Répartition par genre

(en pourcentage)	2004	2005	2006
Hommes	63,7 %	65 %	64 %
Femmes	36,3 %	35 %	36 %

Répartition par genre et par catégorie

(en pourcentage)	2004	2005	2006
Cols blancs	56,6 %	59 %	56,9 %
Hommes	-	75 %	72,5 %
Femmes	-	25 %	27,5 %
Cols bleus	43 %	41 %	43,1 %
Hommes	50 %	51 %	53 %
Femmes	50 %	49 %	47 %

Répartition par âge

(en pourcentage)	2004	2005	2006
14 / 24 ans	8,1 %	11,9 %	11,2 % ▲
25 / 34 ans	29,1 %	28,10 %	29,6 % ▲
35 / 44 ans	29 %	27,40 %	27,7 % ▲
45 / 54 ans	24 %	22,9 %	21,8 % ▲
55 / 64 ans	9,6 %	9,3 %	9,2 % ▲
> 64 ans	0,2 %	0,4 %	0,5 % ▲

Répartition par ancienneté

(en pourcentage)	2004	2005	2006
< 5 ans	37,6 %	42 %	43,4 %
5 / 14 ans	29 %	28,3 %	27,5 %
15 / 24 ans	17,6 %	16 %	15,1 %
25 / 34 ans	13 %	11 %	10,6 %
> 34 ans	2,8 %	2,7 %	3,4 %

Répartition par fonction

(en pourcentage)	2004	2005	2006
Marketing	4 %	4,1 %	4,4 %
Ventes	16 %	18,3 %	18,3 %
Supports	21 %	15,7 %	15,7 %
Technique	6 %	7,5 %	8,3 %
Industrielle	10 %	10,8 %	10,2 %
Coûts variables directs - effectifs attachés directement à la production de produits cœur de gamme et adaptés	43 %	43,6 %	43,1 %

Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2004	2005	2006
Taux de flexibilité (effectifs temporaires/ total effectif)	17,9 %	18,1 %	19,5 %

Effectifs (données France)

Effectif

	2004	2005	2006
Effectif ponctuel	19 843	20 538	20 364
Nombre d'entrées	883	2 842	1 637
Dont acquisitions	0	1 197	13
Nombre de sorties	1 908	2 337	1 864
Dont cessions	0	54	253

Répartition par type de contrats

(en pourcentage)	2004	2005	2006
CDI	96,9 %	95,4 %	94,4 %
CDD	3,1 %	4,6 %	5,6 %

Les alternants en France représentent 2/3 des CDD.

Répartition par catégorie professionnelle

(en pourcentage)	2005	2006
Ouvriers	35,6 %	34.4 %
Agents de maîtrise	1,2 %	1,1 %
Administratifs et techniciens	33,5 %	33,1 %
Ingénieurs et cadres	26,5 %	27,5 %
Alternants	3,2 %	3,9 %

Répartition par genre

(en pourcentage)	2005	2006
Hommes	64,3 %	64,8 %
Femmes	35,7 %	35,2 %

Embauches

Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2004	2005	2006
CDI	58,3 %	65,2 %	68 %
CDD	41,7 %	34,8 %	32 %

Répartition par catégorie

(en pourcentage)	2005	2006
Cols blancs	45%	48%
Cols bleus	55%	52%

Répartition par zone géographique

(en pourcentage)	2005	2006
Asie-Pacifique	25 %	29 %
Europe	27 %	28 %
Amérique du Nord	41 %	34 %
Reste du monde	7 %	9 %

Licenciements

Evolution

	2005	2006
Nombre	4 460	3 795
Dont licenciements pour raisons économiques	1 070	620

Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2005	2006
CDI	85,8 %	88,5 %
CDD	14,2 %	11,5 %

Répartition par catégorie

(en pourcentage)	2005	2006
Cols blancs	37,5 %	35,4 %
Cols bleus	62,5 %	64,6 %

Répartition par zone géographique

(en pourcentage)	2005	2006
Asie-Pacifique	17 %	15 %
Europe	25 %	27 %
Amérique du Nord	52 %	50 %
Reste du monde	6 %	8 %

Motifs des licenciements

Dans le cadre de la démarche de rééquilibrage géographique impliquant un redéploiement des ressources, certains pays comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie, ont vu leurs effectifs sensiblement augmenter.

Dans d'autres comme la France par exemple, l'entreprise a mis en place plusieurs plans de réduction des effectifs. Dans ce cadre, et quel que soit le lieu concerné, le Groupe s'est engagé dans des logiques volontaires d'accompagnement social allant au-delà des obligations légales locales.

En 2006, en France, Schneider Electric a signé des conventions de revitalisation dans plusieurs bassins en difficulté (Barentin et Dijon). Par exemple, à Barentin, Schneider Electric contribue à hauteur de 280 000 euros à la création de 77 emplois.

Fin décembre 2006, 211 825 euros avaient été retenus par les intervenants (préfecture, région, CCI et DDTE) et 67 emplois étaient créés ou en cours de création, dont 6 au titre de la réinsertion de jeunes exclus, en partenariat avec l'ADIE.

A Dijon, Schneider Electric contribue à hauteur de 241 000 euros pour un objectif de 50 emplois. Fin décembre 2006, 50 300 euros ont été engagés pour 13 emplois créés dont 12 au titre de la réinsertion, en partenariat avec l'ADIE.

Main d'œuvre extérieure à la société

(données France)

Nombre de personnes en interim

	2005	2006
Total	2 457	2 810
Dont		
Cols blancs	12 %	11 %
Cols bleus	88 %	89 %

Organisation et gestion du temps de travail

Temps de travail annuel moyen

	2006
Nombre heures	2 076

Proportion de salariés à temps partiel ou bénéficiant d'horaires individualisés (données France)

	2005	2006
Total	1 456	1 387
En % de nombre de salariés	7,09 %	6,81 %
Répartition par genre / effectif		
Hommes	1,52 %	1,48 %
Femmes	18,05 %	17,46 %

Absentéisme (données France)

	2004	2005	2006
Nombre de journées d'absence *(% absences sur jours théoriques travaillés)*	6,9 %	7,3 %	5,8 %

Motifs d'absentéisme (données France)

	2004	2005	2006
Nombre de journées d'absence pour maladie *(% maladie sur total absences)*	71,7 %	65,8 %	73,4 %
Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet *(% arrêts de travail sur total absences)*	4,5 %	5,0 %	4,4 %

Masse salariale et rémunérations

Informations sur la politique d'intéressement et la participation au résultat et / ou la participation des salariés au capital

(en pourcentage)	2004	2005	2006
Part variable du salaire	5 %	6,10 %	7,9 %

Depuis de nombreuses années, les collaborateurs français ont par l'intéressement et la participation une part complémentaire de salaire pouvant aller jusqu'à 9 % suivant les résultats du Groupe.

Coût moyen du travail par personne

	2004	2005	2006
Salaire brut payé	40,2 K€	40,2 K€	38,9 K€
+ charges sociales obligatoires			
+ individuels et collectifs			

Actionnariat salarié

La dernière augmentation du capital réservée aux salariés a été réalisée en 2004. Proposée à 48 pays, cette opération a donné lieu à l'émission d'actions souscrites compte tenu d'une décote de 15 % sur la moyenne des cours de bourse.

Au 31 décembre 2006, 30 000 salariés détiennent, à travers les fonds de placement d'entreprise, 3,09 % du capital. Une nouvelle augmentation du capital réservée aux salariés est prévue en 2007 par abondement.

Dialogue et relations sociales

Sites déclarant bénéficier d'instances de représentation du personnel

(en pourcentage)	2005	2006
Syndicats	47 %	51 %
Comité d'entreprise	55 %	55 %
Comité hygiène et sécurité	68 %	69 %

Comité européen

Le comité européen de Schneider Electric permet aux partenaires sociaux d'être informés sur les mutations de l'entreprise. Les membres de ce comité disposent d'outils de formation et d'information propres, notamment via Internet, avec une base de données, un espace de discussion en ligne et une lettre d'actualité trimestrielle électronique.

Comité de groupe France

Les mandats du comité de groupe France ont été renouvelés en 2006 pour une durée de trois ans. Ce comité, au service des différents comités d'entreprise des filiales, est, pour Schneider Electric, un lieu de concertation et d'information des représentants du personnel des entités du Groupe en France.

Créée en 1997, la volonté est d'aller avec cette instance, bien au delà de la législation : formation des membres, accès aux outils électroniques, visites d'usines… pour développer une vision globale et permettre une bonne compréhension de l'activité.

Chaque membre du comité de groupe France, au début de son mandat, bénéficie d'un programme de formation de 5 jours sur la vision globale de l'entreprise et son environnement économique.

Bilan des accords collectifs

En France, 39 accords ont été signés en 2006 avec les organisations syndicales (contre 11 en 2005) dont 4 accords Groupe. Ces accords ont couvert des domaines variés : mise en place d'instance de négociation Groupe, intéressement et participation mutualisés (Sociétés Schneider Electric Industries et Schneider Electric France), apprentissage...

People Scope

Pour répondre à l'objectif "Progresser ensemble" de son projet d'entreprise, Schneider Electric s'appuie notamment sur l'enquête interne *People Scope* qui sert également de référentiel de benchmark avec d'autres entreprises. A fin août 2006, toutes les entités du Groupe (directions opérationnelles et business units) avaient répondu aux 56 questions de cette enquête commune. Avec un taux de réponse de 78 %, ce sont quelque 78 600 collaborateurs qui se sont exprimés. Les thèmes que les salariés valorisent le plus positivement sont la sécurité, l'engagement personnel des salariés et l'engagement sociétal de l'entreprise.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Santé / sécurité

	2004	2005	2006
Taux de fréquence	22,8	16,7	9,8 ▲
Taux de gravité	0,19	0,16	0,10 ▲

Accident par catégorie

	2006
Nombre d'accidents total	1 936
Accidents mortels	3*
Accidents sérieux	346
Accidents légers	1 587

** Les trois accidents mortels en 2006 sont des accidents de trajet (1 en Chine, 1 en Thaïlande et 1 aux USA).*

L'encadré consacré à la santé / sécurité donne des informations détaillées sur ce plan de progrès prioritaire pour le Groupe (p. 79).

Couverture sociale

	2006
Couverture complémentaire proposée par l'entreprise *	
Chômage	5,2 %
Retraite-pension de sécurité sociale	26,1 %
Retraite complémentaire	35,2 %
Accidents du travail - prestation en nature	12,4 %
Accidents du travail - prestation en espèces	19,3 %
Maladie - prestation en nature	35,4 %
Maladie - prestation en espèces	41,3 %
Assurance vie (décès et survivants)	60,8 %
Invalidité	49,6 %
Allocations - prestations familiales	16,0 %

** % d'entités déclarant proposer une couverture complémentaire par rapport à la législation en vigueur sur les items cités.*

Formation

Répartition des coûts par type de formation

(en pourcentage)	2004	2005	2006
Santé sécurité environnement	10,6 %	8,9 %	7 %
Technique	38,7 %	33,3 %	30 %
Langues, informatique	17,2 %	13,1 %	13 %
Management et leadership	14,8 %	24,7 %	31 %
Autres	18,7 %	20 %	19 %

Répartition par catégorie

(en pourcentage)	2004	2005	2006
En fonction des coûts			
Cols blancs	88,9 %	88,4 %	77 %
Cols bleus	11,1 %	11,6 %	23 %
En fonction du nombre de jours			
Cols blancs	69,8 %	70,4 %	68 %
Cols bleus	30,2 %	29,6 %	32 %

Jours moyens de formation par personne

(en jours)	2004	2005	2006
Cols blancs	4	4,7	4,4
Cols bleus	2,2	2,1	2,5

En 2006, le nombre moyen de jours de formation par personne est de 3,8 jours ▲ contre 3,6 jours en 2005 et 3,3 jours en 2004.

La politique de formation

La politique de formation de Schneider Electric vise à développer et à fidéliser des hommes et des femmes de qualité dont les compétences vont favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise, en adéquation avec les exigences conjoncturelles de ses marchés. Parmi ses axes majeurs :

- développer les compétences et faire évoluer les comportements,
- permettre aux collaborateurs d'anticiper la transformation permanente et de la gérer,
- renforcer leur intégration dans la fonction et dans l'entreprise,
- suivre et évaluer le retour sur investissement de la formation,
- répondre aux besoins actuels et futurs d'amélioration de la performance.

Schneider Electric University

L'une des priorités de new² est le déploiement d'une vision partagée du développement des hommes et des femmes du Groupe et *Schneider Electric University* est l'un des vecteurs majeurs de ce déploiement. En 2006, elle a lancé un nouveau programme destiné à former des formateurs internes et baptisé *"Schneider teaches Schneider".* Cette initiative repose sur la conviction que les entités de l'entreprise représentent des gisements de savoir-faire et de talents qui peuvent être mobilisés au service du développement du Groupe. Elle permet de valoriser ces gisements tout en ouvrant aux collaborateurs de l'entreprise de nouvelles voies d'épanouissement professionnel.

Par ailleurs, 3 nouveaux Instituts ont ouvert en 2006 : conception de produits, ressources humaines et contrôle de gestion. L'objectif est de déployer des outils partagés de ces fonctions transverses.

Au total, 1 126 collaborateurs de 72 pays différents ont participé aux séminaires de développement de leadership et d'expertise globale de l'université en 2006, une augmentation de 66 % par rapport à 2005. Cette tendance est importante pour les femmes (+85 %).

Cette année, la formation en anglais en e-learning a été suivie par 4 000 salariés du Groupe et plus de 6 000 personnes ont bénéficié des formations déployées localement.

Formation (données France)

Domaines principaux de formation

(en pourcentage)	2006
Santé sécurité environnement	8,5 %
Technique	19 %
Langues, informatique	13,5 %
Management et leadership	12,1 %
Industriel	9,9 %

En 2006, en France, 60% de l'effectif a bénéficié d'une formation.

Le nombre moyen d'heures de formation est en 2006 de 24,3. Le nombre de formations diplômantes et qualifiantes financées au plan de formation en 2006 est deux fois supérieur à celui des années précédentes.

Répartition

(en pourcentage)	2006
Par genre	
Femmes	28 %
Hommes	72 %
Par catégorie	
Ingénieurs et cadres	28 %
ATAM	40 %
Ouvriers	32 %

L'accord d'entreprise Schneider Electric Industries / Schneider Electric France, de décembre 2005 sur la formation, a été mis en œuvre en 2006. En 2006 également, Schneider Electric France a lancé, dans le cadre du Programme d'entreprise new², le projet Employabilité qui s'est traduit principalement par :

- la formation de 200 managers et 70 responsables ressources humaines au management de l'employabilité au cours de 26 sessions de formation,
- la mise en place de 38 plans d'actions développement de l'employabilité,
- la mise en œuvre des "rencontres horizon talents métiers" à travers 77 journées organisées sur 45 sites. L'objectif de ce tour de France était d'aller à la rencontre des collaborateurs pour susciter et donner envie de se mettre en mouvement sur leur développement professionnel autour de trois axes :
- les métiers de Schneider Electric : un autre métier, j'y vais !
- les métiers externes : ils ont réussi !
- le dispositif d'accompagnement : quel chemin pour moi demain !

Lutte contre la discrimination

Egalité professionnelle hommes / femmes

La diversité est l'un des thèmes forts du programme d'entreprise new². En 2006, l'indicateur concernant ce thème a été modifié. Il est désormais plus lisible et plus simple et porte sur un sujet important pour l'entreprise : la place des femmes.

Parmi les actions déployées en 2006 figure, en France, le programme "Choisis ta vie". Ce programme, qui s'intègre dans l'accord sur l'égalité professionnelle hommes-femmes signé fin 2004 par Schneider Electric, a permis à 20 étudiantes de l'INSA Lyon et de l'ENSTA de participer à un stage de 3 mois pour structurer leurs choix professionnels. Cette initiative est destinée à être reconduite chaque année.

Pour favoriser l'égalité professionnelle hommes-femmes et dans la continuité de l'accord égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, Schneider Electric a également été partie prenante dans l'ouverture de la première crèche interentreprises de l'Isère, à Eybens (France), avec 45 places ouvertes aux enfants des salariés Schneider Electric. Un projet similaire a également été lancé à Rueil-Malmaison (France) pour une ouverture en février 2007, avec 25 places pour les enfants des salariés de Schneider Electric.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2006, Schneider Electric a également poursuivi sa politique d'intégration de personnes handicapées, en privilégiant l'emploi direct. Il s'agit là d'un engagement constant de l'entreprise depuis 1985.

En France, le Groupe intègre, en 2006, 5,38 % de travailleurs handicapés en tenant compte de la nouvelle législation (2,38 % en emploi direct et 3 % via la sous-traitance). L'effectif de personnes handicapées est de 326 personnes.

Diversité chez les intérimaires

Par ailleurs, Schneider Electric a réalisé avec Adecco un état des lieux concernant le recours aux intérimaires. Une enquête, centrée sur les problématiques de prévention des discriminations et de promotion de l'intégration et de la diversité, a ainsi été menée auprès des agences Adecco travaillant avec les principaux établissements Schneider Electric. Ce diagnostic doit permettre aux deux partenaires de dégager des pistes de progrès et d'élaborer des plans d'action.

Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs

Le cadre

Schneider Electric réalise 92 % de ses achats auprès de 3 000 fournisseurs et sous-traitants.

Les plans de progrès – Baromètre Planète et Société

➔ Réaliser 60 % du montant des achats avec des fournisseurs signataires du Global Compact

	2005	2006
Note	2/10	2,66/10
Performance	12 %	16 %

Répartition par nature

(en millions d'euros)	**2006**
Matières premières	1 600
Composants électroniques	1 500
Composants fabriqués	1 800
Achats non productifs	2 200

Répartition par zone géographique

(en millions d'euros)	**2006**
Europe	3 600
Amérique	1 500
Asie-Pacifique	1 500
Reste du monde	500

Contrôle des conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs

Pour sélectionner ses nouveaux fournisseurs, Schneider Electric utilise un processus baptisé Schneider Supplier Quality Management. Ce processus est notamment basé sur un questionnaire d'évaluation en 9 chapitres. L'un de ces chapitres porte sur l'environnement et le développement durable. Schneider Electric évalue les aspects sociaux, la performance du fournisseur vis-à-vis de la communauté (SA8000), sa performance environnementale (ISO14001), son respect des directives RoHS et sa situation vis-à-vis du Global Compact. En 2006, 350 nouveaux fournisseurs ont été évalués sur la base de ce questionnaire, principalement dans les pays émergents.

Processus d'amélioration des conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs

Pour les nouveaux fournisseurs, l'engagement en faveur du Global Compact est l'un des critères à remplir pour faire partie des fournisseurs clés du Groupe. Cette approche permet d'inciter les fournisseurs à souscrire aux objectifs du Global Compact.

Formation des équipes Achats

Dans le cadre du programme d'internationalisation de la Fonction Achats, le Groupe a poursuivi en 2006 le recrutement et le développement des compétences de collaborateurs originaires des pays émergents (principalement en Asie et en Europe de l'Est). La formation de ces nouveaux entrants aux process et méthodes internes est cruciale pour assurer une approche homogène des achats partout dans le monde. En 2006, les programmes de formation des acheteurs ont été adaptés pour répondre aux défis de l'internationalisation. Ils incluent l'engagement du Groupe au sein du Global Compact.

Ces actions ont porté leurs fruits en 2006, le pourcentage d'achats réalisés auprès des fournisseurs signataires du Global Compact était de 16 %▲ contre 12 % en 2005.

Œuvres sociales et mécénat

Le cadre

L'engagement durable de Schneider Electric en faveur des jeunes sans qualification s'est rapidement étendu avec le soutien de la Fondation pour l'Insertion des Jeunes. Depuis 1998, la fondation Schneider Electric soutient des projets concrets et pérennes qui privilégient l'éducation, la formation et l'accompagnement des jeunes en incitant les salariés à y participer.

(Cf. p. 87 Impact sur le développement régional et relations avec la société civile).

Les plans de progrès – Baromètre Planète et Société

➔ Réaliser l'équivalent de 1 000 000 d'euros de donations de matériel Schneider Electric

	2005	2006
Note	3/10	10/10

➔ Amener 90 % des sites à s'engager durablement dans des actions des Fondations Schneider Electric au profit des jeunes

	2005	2006
Note	7/10	7/10

Tsunami : l'engagement de Schneider Electric pour la reconstruction

Après la catastrophe naturelle sans précédent qui s'est abattue sur les côtes indonésiennes le 26 décembre 2004, Schneider Electric et ses collaborateurs se sont fortement engagés au soutien des populations sinistrées. 2 861 686 euros ont ainsi été collectés dont 658 821 euros auprès des salariés ainsi que des dons en matériels et en services.

Ces moyens ont contribués au lancement d'actions multiples dans 4 pays (Indonésie, Sri Lanka, Inde et Thaïlande) dont l'objectif premier est de faciliter le quotidien des populations.

Chaque projet est porté conjointement par la Fondation Schneider Electric et des partenaires locaux en charge du suivi.

En 2006, la majorité des projets suivis par la Fondation dans le cadre du Tsunami ont été inaugurés : 70 % d'entre eux étaient finalisés fin 2006 et 89 % le seront d'ici février 2007.

Quelques exemples :

> **En Indonésie :** 4 écoles ont été inaugurées en juillet 2006 à Meulaboh et Banda Aceh, deux communes indonésiennes touchées par le Tsunami, permettant à plus de 800 écoliers de quitter les tentes qui leurs servaient de classe et d'effectuer leur rentrée dans des locaux neufs.

> **En Thaïlande :** la reconstruction et l'agrandissement de l'école de Baan Hin Lad s'est achevée grâce au soutien de la Fondation Schneider Electric et de l'association World Vision Foundation of Thaïland. Un bâtiment de 3 étages, avec 18 salles de classe, a pu ainsi être reconstruit, afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre d'enfants, et notamment ceux qui ont vu leur école détruite en 2004 par le Tsunami. Le groupe scolaire (école primaire, collège et lycée), situé dans la province de Phang Nga, pourra désormais accueillir 646 élèves au total.

Lancée dès janvier 2005, l'action de solidarité de Schneider Electric suite au Tsunami comprend trois programmes :

1- Programme d'urgence : achat d'ambulances, de matériels pour des logements/abris d'urgence, de produits de première nécessité, et installation d'unités mobiles de traitement de l'eau.

2- Programme de dons de matériels et de services pour la remise en état des réseaux d'eau et d'électricité dans le cadre de partenariats.
Un budget total de plus de 770 000 euros pourra être dégagé dans la mesure des besoins locaux et de la pertinence des programmes développés. Ces dons contribuent à l'objectif annuel de 385 000 euros de donations en matériels et en services que le Groupe s'est fixé dans le cadre de son programme d'entreprise new².

3- Programme de reconstruction essentiellement d'écoles et d'orphelinats : construction ou participation à la construction de 12 écoles, de l'équipement d'un centre de formation, d'un orphelinat, d'une structure médicale...

Une Fondation pour mobiliser et fédérer

L'un des axes forts de l'action de la Fondation Schneider Electric pour l'Insertion des Jeunes est le programme Luli. Chaque année depuis 2002, cette campagne de mobilisation s'adresse pendant quelques jours à tous les collaborateurs de Schneider Electric dans le monde pour les sensibiliser aux actions de la Fondation et les inciter à y participer. Le thème retenu pour la campagne Luli 2006 était l'insertion des jeunes par le sport. Organisée pendant la Coupe du Monde de Foot, elle proposait aux salariés, "Luli Foot ", un jeu de pronostics sur l'Intranet autour des résultats de la Coupe du Monde de Foot, organisé au profit des associations locales de chaque pays, avec abondement des sommes recueillies pour 5 associations internationales.

Parallèlement à ce jeu de pronostics qui avait pour but de fédérer les salariés du monde entier, la mobilisation a été organisée en 2 phases :

- une mobilisation collective des talents pour organiser un événement rassemblant le plus grand nombre de salariés, afin de les sensibiliser à la cause de l'association choisie,
- l'apport d'un soutien humain et financier aux projets présentés par les associations au bénéfice de jeunes en difficulté, via des partenariats durables.

Cette campagne a permis la mobilisation de plus de 3/4 des sites dans le monde, en apportant un soutien à 205 associations.

Agir sur le long terme

La Fondation et des salariés volontaires accompagnent de façon pérenne l'action des associations qu'ils soutiennent.

Ainsi en France, les délégués du site de Carros organisent chaque année un événement pour récupérer des fonds au profit de l'institut Rossetti, une association qui apporte une aide personnalisée et une assistance matérielle, éducative et paramédicale à des enfants et adolescents qui ne peuvent pas fréquenter le système scolaire "classique".

Au Mexique, Schneider Electric Mexico a organisé et sponsorisé en 2006, avec ses 25 premiers distributeurs et ses 10 principaux fournisseurs, des Jeux Olympiques destinés aux enfants handicapés.

Aux Etats-Unis, la Fondation Schneider Electric / Square D a pour vocation de soutenir des initiatives dans le domaine de l'éducation, de l'insertion sociale, de la santé et de la culture. Créée en 1953, elle consacre chaque année 1,5 % des bénéfices nets (de l'année précédente de Square D) au soutien de centaines de projets, ce qui a représenté en 2006 un budget de 3 millions de dollars. Plus de 40 % des projets sont liés à l'éducation. L'un des programmes phare de la Fondation Schneider Electric / Square D est le "matching gift program" qui consiste à abonder les dons des salariés au profit d'associations de leur choix. Depuis 4 ans, 3 351 salariés y ont participé.

Respect du droit international et autres engagements

Global Compact

Lancé en 1999 par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, le Global Compact associe sous l'égide de l'ONU, des entreprises et des organisations non gouvernementales pour unir "la force des marchés à l'autorité des idéaux universels". Ses signataires s'engagent à respecter dix grands principes articulés autour de 3 grands domaines : les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. Schneider Electric y a adhéré, en décembre 2002, exprimant ainsi publiquement son attachement à des valeurs universelles. Depuis 2003, il s'est attaché principalement à promouvoir cet engagement auprès de ses partenaires.

Organisation Mondiale de la santé

La définition de la santé, établie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est celle que le Groupe retient comme référence.

"La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité".

Charte de la diversité

En 2004, Schneider Electric a signé la charte de la diversité lancée par l'Institut Montaigne. Cette signature va au-delà du périmètre français puisque le Groupe s'engage à appliquer les principes de cette charte dans tous les pays où il est présent, ou à mettre à jour les politiques qui existent déjà dans certains pays, aux Etats-Unis par exemple.

Charte de l'apprentissage

En France

Initiateur de la démarche de mobilisation des entreprises pour le développement de l'apprentissage, dans le cadre d'une mission spécifique confiée à Henri Lachmann par Jean-Louis Borloo, Schneider Electric est signataire de la charte de l'apprentissage.

Observatoire social international

Schneider Electric est également partie prenante des travaux de l'observatoire social international (OSI). L'entreprise est signataire du "droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie", qui vise à développer le partenariat et la co-responsabilité des entreprises avec les autres acteurs de la formation initiale et professionnelle.

Autres associations

Schneider Electric mène au sein de l'Institut de l'entreprise, une réflexion sur le management et les questions de société. Schneider Electric est membre du Conseil d'Administration de l'Orse (Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises) et du Forum français du Global Compact. Le Groupe est également un soutien actif depuis de nombreuses années de l'Admical (Association pour le développement du mécénat, membre du réseau européen CERES) et l'IMS (Institut du mécénat social).

Organisations de normalisation

Schneider Electric est particulièrement présent au sein de l'AFNOR (Association Française de normalisation). Le Groupe participe au groupe de travail développement durable.

Schneider Electric s'engage dans les organismes de normalisation internationaux comme un partenaire actif dans l'élaboration des normes permettant de garantir la conformité de ses offres (UTE, *Union Technique de l'électricité et de la communication* - CENELEC, *Comité européen de normalisation électrotechnique* - IEC, *International Electrotechnical Commission* et ISO, *International Organisation of Standardization).*

Impact sur le développement régional et relations avec la société civile

Partout où il est présent, le Groupe s'engage fortement vis-à-vis de ses partenaires et de la communauté. Un ancrage indispensable pour une entreprise globale qui veut rester en prise avec la réalité locale de ses marchés. De nombreux projets se développent. Ils démontrent la volonté de Schneider Electric d'être actif en particulier pour l'emploi et de contribuer ainsi pleinement au développement économique local.

Les conventions

A fin 2006, les sites majeurs de Schneider Electric en France (dont tous les sites industriels) ont contractualisé leurs relations avec les équipes du développement local au travers de conventions d'ambition. Celles-ci couvrent les pans majeurs du développement local à savoir : l'insertion, la diversité et le développement économique des territoires. Elles concourent à renforcer l'ancrage territorial de Schneider Electric dans ses bassins d'emploi notamment par un meilleur "maillage" avec les instances locales contributives au développement économique.

L'insertion des jeunes

Schneider Electric conduit de longue date des actions auprès de jeunes en difficulté ou sans qualification. La contribution de ses collaborateurs est l'une des clés de la réussite de cet engagement. Partenariats avec des écoles et des associations, soutien financier à de jeunes étudiants, intervention dans les cycles de formation techniques ou généralistes… C'est la volonté développée de façon appropriée dans tous les pays où Schneider Electric est présent. Ces actions sont complémentaires avec les partenariats noués dans le cadre de la Fondation Schneider Electric pour l'Insertion des jeunes (cf. œuvres sociales et mécénat p. 85).

Quelques exemples :

■ En Espagne, Schneider Electric a été sollicité par l'Agence de développement économique de la ville de Meliana pour participer à projet pilote destiné à encourager le recrutement de personnes défavorisées (étrangers, familles monoparentales, femmes battues, personnes handicapées…). Quelques 200 candidats ont participé à ce programme et 50 % des candidats formés ont été recrutés pour travailler sur les lignes d'assemblage du site Schneider Electric.

■ En France, l'opération "100 chances – 100 emplois" a été lancée en janvier 2006 par les services de l'état, en collaboration avec la ville de Grenoble et Schneider Electric. Cette opération s'adresse aux jeunes et jeunes adultes de 18 à 30 ans, ayant un faible niveau de qualification, issus des zones urbaines sensibles - ZUS - en particulier Villeneuve Village Olympique, motivés et prêts à s'engager pour un parcours d'insertion professionnelle. L'objectif est de leur faciliter l'accès à l'emploi durable grâce à des parcours personnalisés de qualification avec le concours de 30 entreprises fédérées et animées par Schneider Electric, cela dans un délai de 36 mois. Le but étant d'atteindre 60 % de sorties positives, c'est à dire un CDD supérieur à 6 mois, un CDI ou une formation qualifiante. "100 chances - 100 emplois" a été initiée pour la 1ère fois en janvier 2005 à Chalon sur Saône avec le site de SFG, filiale de Schneider Electric.

Un essaimage en 2007 est prévu en Normandie.

La création d'entreprise

Depuis 10 ans, Schneider Electric soutient, en France, avec une structure dédiée, Schneider Initiatives Emploi (SIE), les projets de création ou de reprise d'entreprises portés par ses salariés, assumant ainsi sa responsabilité en termes d'emploi et de développement régional. Cette association accompagne les salariés de Schneider Electric en toute confidentialité, en intervenant à toutes les étapes qui mènent à la création et au-delà à travers un suivi sur trois ans minimum. Plus de 500 porteurs de projet sont ainsi devenus chefs d'entreprise, boulanger, consultant ou encore électricien. Le taux de réussite des projets soutenus par SIE est de 85 % sur 3 ans et le nombre d'emplois créés par projet est de 1,95 en moyenne.

En 2006, un annuaire regroupant 350 créateurs/repreneurs a été diffusé largement dans l'entreprise mais aussi à l'ensemble d'entre eux.

L'innovation

Pour préparer les solutions de demain, Schneider Electric consacre près de 5 % de son chiffre d'affaires à des investissements de R&D et s'est doté depuis 2005 d'un conseil scientifique.

Sa mission est d'aider Schneider Electric dans la prise en compte des évolutions scientifiques, technologiques et d'innovation. Il s'agit en particulier de comprendre les approches du Groupe et d'effectuer des recommandations dans les domaines suivants :

■ la politique scientifique et technologique (produits, développement produit, industriel, services...) notamment dans le domaine des technologies en émergence et/ou en provenance d'autres secteurs industriels, pouvant avoir un impact sur les activités de Schneider Electric,

■ le management des programmes de recherche et d'innovation (pratiques d'innovation, approche des coopérations scientifiques et techniques, politique de brevet, déploiement international, implication des clients, fournisseurs...),

■ la stratégie mondiale de compétences du Groupe.

De plus en plus, le Groupe oriente ses projets de recherche vers l'efficacité énergétique, autour de la variation de vitesse, de la mesure de l'énergie ou du contrôle de l'éclairage. Dans la moyenne tension, des travaux portent sur de nouveaux capteurs et logiciels destinés à enrichir les produits, de fonction de diagnostic avancé. Enfin, les équipes de recherche travaillent également sur des offres de produits de distribution électrique capables d'intégrer les nouvelles formes de production d'énergie comme le solaire, les micro-turbines, les éoliennes ou les piles à combustible.

(Cf. Une R&D de classe mondiale, page 25).

La performance environnementale

Schneider Electric assume sa responsabilité environnementale dans toutes les dimensions de son activité en contribuant à la définition de nouvelles réglementations et en les appliquant de manière anticipée, en améliorant l'efficacité énergétique de ses sites, en favorisant l'éco-conception ou encore en développant la sensibilité à l'environnement de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Cadre

Ni producteur, ni distributeur d'énergie, l'activité de Schneider Electric fait essentiellement appel à des techniques d'assemblage et de contrôle et n'intègre que très peu de procédés dont l'impact environnemental est plus lourd tels que transformation et traitement des métaux.

Le Groupe compte 205 sites industriels.

Schneider Electric s'attache à étendre le périmètre de reporting à l'ensemble de ses unités. Ainsi, en 2005, le reporting environnemental des sites de production a été étendu aux sites logistiques. Le périmètre est

passé de 139 sites en 2003 à 172 en 2005 et 184 en 2006, et ce malgré les regroupements et fermetures de sites intervenus au cours de cette année.

Les principes du reporting environnemental ont été officiellement audités début 2006 puis début 2007.

En 2006, le Groupe a mis en place un calcul d'émission de CO2 liée à la consommation d'énergie primaire et un processus d'estimation des émissions de composés organiques volatils. Ces données sont publiées pour la première fois en 2007.

Certification ISO 14001

	Total
Total à fin 2005	174
Objectif à fin 2006	38
Réalisé à fin 2006	18
Total à fin 2006	192* ▲

** Incluant les fermetures ou regroupements de sites en 2006.*

Les plans de progrès du Baromètre Planète et Société

Sites

➔ Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique.

	2005	2006
Note	5 / 10	6,86 / 10

Clients

➔ Réaliser 120 profils environnementaux de produits pour couvrir plus de 50% du chiffre d'affaires de produits vendus.

	2005	2006
Note	2,3 / 10	5,4 / 10

Efficacité énergétique

➔ Réduire de 10% notre niveau de consommation énergétique par employé dans nos sites de production.

	2005	2006
Note	6,7 / 10	7,5 / 10

Indicateurs	Données à périmètre courant				A périmètre équivalent 2006 / 2005	
	2003	2004	2005	2006	2005	2006
Nombre de sites répondants	139	159	172	184 ▲	154	154
Effectifs sur les sites de production et de logistique	43 944	47 140	50 644	60 462 ▲	47 887	50 064
Quantité de déchets produits (en t)	93 736	94 821	100 547	105 502 ▲	102 244	98 893
Déchets produits / effectifs (en t/p)	1,94	2,01	1,99	1,74 ▲	2,14	1,98
Déchets valorisés (en t)	62 645	69 741	76 286	84 836 ▲	78 439	80 286
Part des déchets valorisés (en %)	65 %	73,5 %	75,9 %	80,4 % ▲	76,7 %	81,2 %
Consommation d'énergie (eq. MWh)	674 967	692 298	793 898	918 024 ▲	822 465	823 856
Consommation d'énergie / effectif (MWh)	15,3	14,7	15,7	15,2 ▲	17,2	16,5
Consommation eau (m^3)	1 643 483	1 838 221	1 874 329	2 122 381 ▲	1 687 349	1 820 887
Consommation eau / effectif (m^3)	37,4	39,0	37,0	35,1 ▲	35,2	36,4
Estimation						
■ Emission CO2 2006 (en t)				285 655 ▲	244 177	
■ CO2 / effectif (en t/p)				4,7 ▲		4,9
■ Emission VOC 2006 (kg)				337 548 ▲	330 299	
■ VOC / effectif (kg)				5,6 ▲		6,6

Les données incluent, en 2006, 184 sites contre 172 sites en 2005.

Malgré une croissance importante de nos activités de production et d'outsourcing et une amélioration notable de la productivité, tous les ratios (énergie, déchets, valorisation des déchets et eau) se sont améliorés à périmètre courant. A périmètre constant, le progrès est significatif à l'exception de la consommation d'eau.

A signaler également des corrections sont intervenues sur les données publiées en 2005, principalement des données venant d'Amérique du Nord.

La directive européenne RoHS

La directive européenne RoHS (Restriction of Hazardous Substances) est entrée en application le 1er juillet 2006. Elle inclut l'élimination du plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent et retardateurs de flamme bromés dans certains équipements électriques et électroniques commercialisés en Europe. Il s'agit essentiellement des biens de consommation domestique.

Si l'offre du Groupe directement couverte par la directive RoHS est limitée, une part plus large est concernée indirectement. C'est le cas des matériels intégrés dans des produits finis qui entrent dans le champ de la directive.

En décidant de généraliser l'élimination de ces substances, Schneider Electric s'engage bien au-delà des exigences de la Directive.

Une première étape : le 1er juillet 2006

■ Comme il s'y était engagé, au 1er juillet 2006, le Groupe a mis en conformité les produits directement visés par la réglementation ainsi que ceux fréquemment intégrés dans des équipements concernés. On peut citer par exemple :

> le contacteur GV2 : utilisation du Chrome 3 au lieu du Chrome 6 précédemment utilisé,

> le disjoncteur C60 : suppression du plomb, utilisation du Chrome 3 au lieu du Chrome 6, introduction pour les parties plastiques de nouveaux matériaux sans brome.

■ Dans le cadre de ce programme, Schneider Electric s'est mobilisé pour aider ses fournisseurs et sous-traitants pour la recherche de produits de substitution dans le respect de la qualité et de la performance des produits. Des actions spécifiques, dans le domaine de l'électronique sans plomb, en particulier, ont été déployées afin de fiabiliser les composants.

■ Le Groupe a également participé activement à la publication de guides de mise en œuvre comme celui-ci de la FIEEC qui présente une vision partagée par l'industrie électrique.

■ Tout au long de la campagne de transition, un effort soutenu a été déployé pour assurer la qualité et la fiabilisation des produits dans les délais impartis pour les clients.

Toute l'information nécessaire, à ces partenaires, pour une meilleure compréhension de la réglementation, le suivi de la mise en œuvre et le catalogue de l'offre compatible est accessible sur un site internet dédié **www.rohs.schneider-electric.com**. Pour chaque référence conforme, Schneider Electric communique les dates de production RoHS.

Une prochaine étape : fin 2008

L'élimination des six substances concernées de l'ensemble de l'offre basse tension est en marche, ce qui inclut même la partie de l'offre qui n'est pas visée par la directive.

De plus, le Groupe a décidé de bannir l'utilisation du cadmium dans les contacts électriques de ses produits, même s'il peut bénéficier d'une exemption de la Communauté Européenne.

L'élimination des substances dangereuses dans les autres pays

Même si la directive RoHS Europe s'applique aux produits vendus en Europe, Schneider Electric a décidé de rendre conforme son offre partout dans le monde avant fin 2008. Cette décision permet d'anticiper l'évolution de la réglementation dans différents pays comme la Chine aujourd'hui. Nos produits en Chine seront conformes bien avant l'entrée en vigueur des interdictions des substances dangereuses. Dans les mois qui viennent, de nouvelles réglementations sont attendues notamment en Inde, aux Etats-Unis, en Corée du sud ou en Australie par exemple.

Consommation de ressources en eau, énergie et matière première

Consommation en eau et en énergie

Depuis 2006, les consommations d'eau sont analysées plus en détail en distinguant l'eau puisée dans les nappes phréatiques et celle consommée sur le réseau public. La réduction de consommation par personne observée depuis 2003 fait partie du plan d'amélioration continue de chaque site.

Ces consommations ainsi que les consommations en énergie sont consolidées dans le tableau des indicateurs (page 89).

Consommation en matière première

Pour proposer à ses clients, des produits toujours plus respectueux de l'environnement, Schneider Electric s'attache à miniaturiser ses produits pour économiser les ressources naturelles et fait évoluer son offre pour réduire la consommation des installations électriques. Le choix de matériaux faciles à recycler, de systèmes de clipsage pour démonter aisément les composants facilitent le traitement des matériels en fin de vie. L'analyse du cycle de vie et de la recyclabilité permettent de déterminer les points d'amélioration.

Par exemple :

Si l'on compare les onduleurs de nouvelle génération MGE UPS Systems (gamme Galaxy) par rapport à la génération précédente (gamme Galaxy), qui sont séparées de 15 ans environ, on peut observer une amélioration du rendement importante et donc une diminution des pertes d'énergie de l'ordre de 15TEP (1 TEP = 11626 kWh).

Mesures pour réduire la consommation d'énergie

Consommation d'énergie sur ses sites de production

Partenaire de l'efficacité énergétique de ses clients, Schneider Electric applique à lui-même ses solutions dans le cadre d'un programme de réduction de consommation de ses sites dénommé "Energy Action".

L'objectif, d'ici fin 2008, est de réduire de 10 % le niveau de consommation énergétique par employé

dans les sites de production. 5 domaines sont particulièrement étudiés : le chauffage, l'air conditionné, les équipements (notamment de traitement de l'information), l'éclairage et les process industriels spécifiques.

A fin 2006, plus de 50 sites ont engagé des plans d'action : 26 sont situés aux Etats-Unis, 5 en Grande-Bretagne, 18 en France et un site en Inde.

A titre d'exemple, le site d'Oxford aux Etats Unis, a réduit de 27 % sa facture d'électricité et de 9 % sa facture d'eau avec un retour sur investissement de deux à trois ans.

Les 5 sites pilotes en Grande-Bretagne montrent, pour leur part, une économie de consommation de 22 %.

Promotion des énergies renouvelables

Le Groupe développe également son recours aux énergies renouvelables. Ainsi, le restaurant d'entreprise du centre de R&D Electropôle à Eybens (France) est alimenté en énergie solaire. Le nouveau siège social de la direction opérationnelle internationale et ibérique est équipé d'un système photovoltaïque et HVAC centralisé qui lui assure une réduction de 15 % de ses coûts d'énergie. Le futur siège social du Groupe en cours de construction à Rueil-Malmaison (France) répondra aux normes HQE de haute qualité environnementale, notamment en matière de consommation d'énergie.

Prise en compte des écosystèmes

Des initiatives innovantes ont été menées, aux Etats-Unis, au sein de deux sites de Schneider Electric (Seneca et Columbia) pour contriber à la sauvegarde de la vie animale sur les sites de production de l'entreprise. Dans le cadre du *Wildlife and Industry Together (WAIT) program* (programme vie sauvage et industrie), il s'agit de créer ou de recréer un habitat pour des espèces animales et végétales locales en partenariat avec des acteurs de terrain. Bénéficiant de l'engagement des salariés, les expériences mises en place sur les deux sites américains ont permis par exemple :

- de construire un jardin aménagé pour plusieurs espèces animales de Caroline du sud,
- de planter différentes variétés de fleurs et de plantes pour les papillons,
- de créer un espace ombragé favorisant le développement de certaines variétés de végétaux,
- et d'installer des nichoirs pour des merles bleus ou des crapaudières.

Les salariés et organisations partenaires ont émis également des recommandations pour des actions futures afin que la préservation animale s'intègre pleinement dans la gestion des propriétés ou zones de production.

Gestion des rejets, nuisances et déchets

Conditions d'utilisation des sols

La quasi totalité des terrains utilisés par Schneider Electric sont situés dans des zones urbanisées ou industrielles aménagées et n'affectent donc pas de biotopes remarquables. Aucune activité d'extraction de matériaux ou d'épandage n'est recensée dans le portefeuille d'activité.

Rejets dans l'air et l'eau

Les rejets dans l'air et l'eau sont par essence très limités, l'activité de Schneider Electric étant majoritairement une activité d'assemblage. Les ateliers spécialisés dans la fabrication de composants mécaniques font l'objet d'un suivi très strict, dans le cadre de leur certification ISO 14001. Leurs rejets sont suivis localement dans le respect de la législation. Aucun accident majeur n'a été répertorié en 2006.

Le principe d'amélioration continue s'applique : par exemple, la suppression du shoopage zinc des condensateurs à Rectiphase (France) fait suite à la suppression de dégraissage au trichloréthylène à Beaumont-le-Roger l'année précédente.

L'attention se porte particulièrement sur les émissions de VOC (composés organiques volatils), en application de la directive BAT et qui font l'objet d'un reporting global mis en place en 2005.

Pour les offres de produits et d'équipements Moyenne Tension, l'utilisation du SF6 (Hexafluore de souffre) fait l'objet d'un accord volontaire de suppression des émissions, tout au long du cycle de vie des appareils (production et exploitation en conditions d'étanchéité, offre d'un service de recyclage en fin de vie).

Rejets dans le sol

L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol. Les sols des ateliers sont rendus étanches par des traitements appropriés. Les produits dangereux sont systématiquement stockés et manipulés sur bac de rétention. Les dispositifs de rétention prennent également en compte les cas de dysfonctionnement ou sinistres, incendie par exemple.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à une revue des risques de pollution de l'ensemble de ses sites industriels dans le cadre du suivi de la certification ISO 14001. Aucun site n'est classé Seveso. 13 sites dont 7 en France, font l'objet d'un suivi permanent, souvent en raison de leur activité de production passée. Ce suivi s'effectue en liaison avec les autorités et le cas échéant un traitement de dépollution à titre préventif est mis en place. C'est le cas pour d'anciens sites comme Yates (Etats-Unis) ou encore à Maizières-les-Metz (France) où une zone de terres polluées par des huiles de transformateurs a été excavée.

Aucun incident majeur n'a été répertorié en 2006.

Nuisances sonores et olfactives

Tous les sites opérent dans le respect des règles de nuisances sonores.

Déchets

Les déchets constituent les principaux rejets du Groupe. Leur gestion fait l'objet de progrès continus avec un taux de valorisation supérieur à 80 %.

Compte-tenu des disparités de classification selon les pays, le Groupe n'opère pas de consolidation globale par catégorie des déchets industriels spéciaux et banals. Ces enregistrements font l'objet d'une traçabilité du niveau local. En France, par exemple, le taux des déchets industriels spéciaux est de l'ordre de 14 % du total. Tous les déchets sont traités par des filières spécialisées selon leur nature.

Traitement de fin de vie

Le Groupe informe ses clients sur les impacts de ses produits et les conseille en matière de démantèlement grâce aux Profils Environnementaux Produits, le PEP, qui accompagnent les produits.

En Europe, Schneider Electric propose à ses clients une offre de prise en charge de leurs produits en fin de vie.

C'est le cas de sa filiale MGE UPS Systems depuis 2006. Pour épargner aux détenteurs d'onduleurs obsolètes la gestion du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, MGE UPS Systems propose à ses clients le "Swap pac". Cette offre comprend un audit de site (bilan environnemental des consommations électriques et de la qualité de l'installation), le traitement des équipements en fin de vie (désinstallation, reprise des onduleurs, remise du certificat de destruction) et la fourniture de nouveaux équipements.

Les propositions vont au-delà des exigences de la réglementation DEEE, pour laquelle seule une partie infime de l'offre Schneider Electric est soumise.

Démarches d'évaluation et de conformité

Dès la parution de la norme en 1996, Schneider Electric s'est engagé dans un processus de certification de ses sites. Le principe retenu est la certification ISO14001 de tous les sites industriels et de logistique dans les 2 ans qui suivent leur acquisition ou leur création.

A fin 2006, 90,6 % des sites soit 192 sites industriels et logistiques ▲ sont certifiés ISO 14001 dont 100 % des sites industriels et logistiques en France.

En 2006, de nouvelles certifications ont été obtenues notamment en Argentine pour la nouvelle usine de Florida (Buenos Aires), en Hongrie pour le centre de distribution régional de Budapest, à Hong Kong pour le centre de distribution international et à Singapour pour Schneider Electric Logistics Asia.

Par ailleurs, un système de management environnemental a été mis en place sur des sites tertiaires à titre expérimental (13 sites certifiés). Toutes les agences commerciales sont ainsi certifiées en Allemagne. Deux premières agences ont été certifiées à Metz et à Strasbourg en France, en 2006, où il est prévu d'étendre la certification à toutes les agences en 2007.

La veille et la conformité réglementaire sont assurées de manière systèmatique dans le cadre du système de management environnemental et attestées par la certification ISO14001 par tierce partie.

Organisation et formation sur la gestion de l'environnement

Organisation

L'organisation s'appuie sur

- une direction environnement au niveau du Groupe,
- un réseau de compétences composé :

> pour les sites : de responsables environnement dans tous les pays dotés d'une activité significative et de responsables environnement d'unité dans chaque entité industrielle ou logistique,

> pour les produits : de responsables appelés éco-référents dans chaque business unit en charge de la prise en compte de la dimension environnementale dans la gestion de l'offre et de délégués environnement dans chaque département.

Ce réseau dispose d'outils de management et de partage d'expérience (directives, guides d'applications, intranet spécifique, bases de données,…).

Formation et information des salariés

La formation et l'information des salariés comptent parmi les missions clés des responsables environnement pays et unités. Particulièrement déployée à l'occasion des certifications des sites, elle est facilitée par une formation en e-learning composée de 28 modules spécialisés représentant un total d'environ 15 heures. Cette formation comprend une présentation pédagogique et ludique, des exercices et des tests pour assurer une bonne assimilation et un contrôle des connaissances acquises. L'ensemble est accessible à tout employé sur l'intranet. En 2006, un CD Rom didactique sur l'efficacité énergétique a été présenté et mis à disposition de l'ensemble des managers de Schneider Electric (600 personnes dans le monde).

Gestion des risques environnementaux et prévention

La gestion des risques environnementaux est intégrée au système de management environnemental ISO 14001. Aucun site Schneider Electric n'est classé Seveso.

Hormis les opérations volontaires de prévention mentionnées au paragraphe 15.4 à propos de rejets dans les sols (pollutions historiques anciennes), il n'a pas été versé d'indemnités en application de décision judiciaire.

Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Tous les sites industriels, qui sont certifiés ISO 14001, sont organisés pour prévenir les situations d'urgence et réagir efficacement en cas de problème. Les plans d'actions préventives et correctives s'appuient en amont sur une analyse des situations dégradées et des impacts potentiels, en partie extraite de l'étude de danger des dossiers d'installations classées. En France par exemple, certains sites manipulant des composés chimiques en plus grande quantité, comme le Vaudreuil, MGA, 38Tex, sont équipés de ballons gonflables dans les réseaux d'eau pour éviter tout transfert de pollution vers l'extérieur, d'autres comme SDE qui est proche d'une rivière disposent de barrages flottants.

Toutes ces actions sont accompagnées de procédures et sont régulièrement testées au cours d'exercices dédiés durant l'année.

Une organisation nationale est en place pour suivre les sites sensibles dont les managers suivent systématiquement une formation à la gestion de crise environnementale éventuelle. Des directives, procédures et guides nationaux sont disponibles sur intranet : gestion de crise environnementale, gestion des activités passées et présentes, prévention des risques de pollution, etc. Leur application est vérifiée par des audits internes.

En France, par exemple, un comité environnement sol se réunit trimestriellement et valide les plans d'actions visant à réduire le risque de pollution potentiel et à éliminer toute conséquence sur l'environnement pour les sites sous surveillance en raison de leur passé industriel.

▲ *Indicateurs 2006 audités*

Notation

Les notations des principales agences de notation spécialisées et de gestionnaires de fonds d'éthiques sont présentées ici. Elles précisent la performance de l'entreprise dans son secteur de référence.

Les plans de progrès du Baromètre Planète et Société

➔ Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 familles majeures d'indices ISR

	2005	2006
Note	7,5 / 10	7,5 / 10

Indice ASPI Eurozone

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone (Advanced Sustainable Performance indices) qui comprend 120 entreprises cotées de la zone euro (Univers DJ Euro Stoxx) présentant les meilleures performances sociales et environnementales. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations Vigéo conformément aux lignes directrices de l'ASPI Eurozone.

www.vigeo.com

Note déclarative – Juillet 2006
Secteur industrie : composants et équipements électriques (entreprises dans ce secteur : 9).

Critère (min -- / max ++)	Note 2006 / 07	Note 2006 / 07
Ressources humaines	+	40
Environnement	++	40
Relations Clients et Fournisseurs	+	46
Gouvernement d'Entreprise	=	44
Engagement dans la société civile	++	50
Droits de l'homme	+	51

Echelle de note : 0 à 100

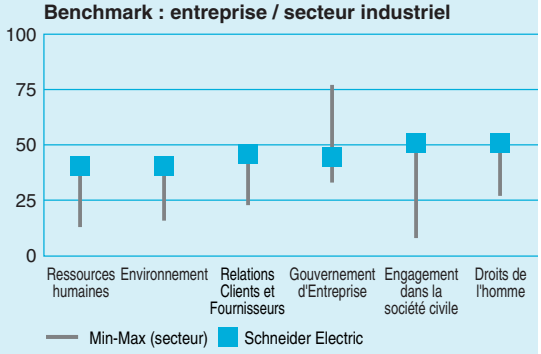

Une discussion est engagée avec Vigéo à propos des chapitres de la corporate gouvernance pour laquelle Schneider Electric souhaite faire réévaluer son appréciation en proposant de prendre en compte :

> nomination d'un membre du Conseil de Surveillance pour être attentif aux pratiques du développement durable et à la prise en compte des risques environnementaux et sociaux,

> suivi de ces risques par le comité d'audit du Conseil de Surveillance,

> diversité culturelle et générationnelle exemplaire du comité exécutif,

> mobilisation de l'audit interne pour évaluer le déploiement des politiques de responsabilité,

> nomination d'une femme au Conseil de Surveillance.

Etude Efficacité énergétique – Valeurs à fort potentiel *top line - Septembre 2006.*

En Septembre 2006, Oddo Securities a publié une étude consacrée à l'efficacité énergétique qui met, en particulier, en valeur le positionnement de Schneider Electric.

La sélection effectuée est réalisé au sein de l'univers de valeurs européennes couvertes par Oddo et sur la base de plusieurs filtres. Ont été en particulier privilégiés :

> les sociétés susceptibles de profiter dès le court et le moyen terme d'un fort impact (en croissance du chiffre d'affaires) en raison de la montée en puissance des enjeux efficacité énergétique,

> les valeurs présentant un profil efficacité énergétique différenciant en terme de types de produits ou de services, de type de clients visés et de performances,

> l'impact significatif de chaque positionnement efficacité énergétique, avec une priorité donnée aux profils "pure players".

A la date de parution de l'étude, Schneider Electric ressortait en tête parmi les recommandations financières proposées.

Indice Dow Jones

Sélectionné une première fois en 2002, Schneider Electric fait partie de l'édition 2007 du Dow Jones Sustainability Index World (indice mondial). La recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices est assurée par SAM (Sustainable Asset Management), une société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse.

www.sustainability-index.com

Registre d'investissement Ethibel

En 2006, Schneider Electric a été sélectionné dans le registre d'investissement Ethibel. Ce registre est utilisé comme référence dans le cadre de l'investissement socialement responsable par un nombre croissant de banques, de gestionnaires de fonds et d'investisseurs institutionnels en Europe.

Ethibel propose aux investisseurs deux produits basés sur ce registre : le label Ethibel et les indices Sustainability Ethibel.

www.ethibel.com.

Notation de la banque Sarasin

Schneider Electric est retenu par certains fonds d'investissement éthique de la Banque Sarasin, basée en Suisse. Elle effectue une évaluation des entreprises pour ses propres besoins et les besoins de ses clients (fonds de pension et particulier).

www.sarasin.com

Éléments de méthodologie concernant les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement

Référentiel et définitions

En l'absence de référentiel public reconnu et pertinent pour les activités de fabrication et d'assemblage de composés électroniques, Schneider Electric a formalisé un référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement. Ce référentiel comprend l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations. Engagé dans un processus d'amélioration continue, Schneider Electric complète progressivement ce travail pour adapter son référentiel d'indicateurs de développement durable aux évolutions du Groupe. Ce document est mis à jour régulièrement.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs relatifs aux ressources humaines et à la sécurité sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés intégrées globalement dans le périmètre de consolidation financière.

Pour les données environnementales, les sites de production et de logistique sont intégrés dans le périmètre après deux années civiles d'exercice complet. En 2006, selon la logique de couverture la plus large possible, le périmètre de reporting environnement s'est accru de 172 à 184 sites industriels et logistiques. Les unités qui appartiennent à des sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont intégrées à 100 % dans le reporting. Les unités qui appartiennent à des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont également consolidées par intégration globale. Enfin, les sociétés consolidées financièrement par équivalence ne sont pas prises en compte dans le reporting.

Collecte et contrôle des données

Les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement sont issus de plusieurs outils de reporting dédiés disponibles sur l'Intranet du Groupe. Leur consolidation est placée respectivement sous la responsabilité de la direction des ressources humaines et sous la responsabilité de la direction environnement du Groupe. Les contrôles de fiabilité des données s'effectuent lors de la consolidation (revue des variations, comparaison inter-sites). En cas de donnée reportée incohérente ou manquante, aucune valeur estimée par défaut n'est utilisée. Dans une logique d'amélioration continue, Schneider Electric a demandé à Ernst & Young de conduire des travaux d'examen visant à produire une assurance modérée sur certains indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement.

Modalités de calcul

Données environnementales

CO2 : le mode de conversion des consommations énergétiques en équivalent CO2 est emprunté à l'IEA (International Energy Agency, 2006). Ces facteurs de conversion peuvent être globaux (gaz, fuel, gasoil) ou nationaux (électricité, chauffage urbain…).

Déchets : la comptabilisation des déchets n'intègre pas les déchets exceptionnels (destruction de bâtiments par exemple).

Certifications ISO 14001 : l'indicateur ISO 14001 rapporte à 192 sites industriels et logistiques contre 184 pour les autres indicateurs environnementaux. Cet indicateur constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

COV : compte tenu du type d'activité du Groupe, l'émission de composés organiques volatiles a fait l'objet d'une simple estimation destinée pour 2006 à produire des ordres de grandeur.

PEP : il s'agit du nombre de profils environnementaux de produits développés par Schneider Electric. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Données sociales

Nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail par employé : cet indicateur se calcule sur la base des jours ouvrés et intègre tous les arrêts supérieurs à un jour de l'année en cours et des années antérieures. Un ratio de 6/7ème a été appliqué aux jours calendaires déclarés par les entités françaises, ramenant ainsi les jours calendaires à des jours ouvrables et majorant de fait la valeur finale de l'indicateur. Les effectifs des entités qui n'ont pas renseigné le nombre de jours perdus ont été exclus du dénominateur. Il constitue l'un des indicateurs de performance du Baromètre Planète et Société.

Couverture sociale : toutes les entités permettant à ses salariés d'être couverts sur au minimum l'un des 7 sujets identifiés ci-après sont considérées comme apportant une couverture sociale de base à ses collaborateurs : allocations familiales, retraite, assurance décès, maladies (prestations en nature ou financières), accidents du travail (prestations en nature ou financières), incapacité, assurance chômage. Cet indicateur comptabilise les entités acquises depuis au moins 2 ans. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Jours de formation : cet indicateur n'intègre pas les actions de sensibilisation, considérant qu'elles ne sont pas assimilables à de la formation. La conversion heures/jours est faite sur la base d'une journée de 8 heures.

Diversité : cet indicateur suit la part de femmes intégrées aux programmes de mobilité internationale. Ces programmes constituent un mode de détection des potentiels chez Schneider Electric. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Global Compact : cet indicateur suit la part du volume d'achats 2006 réalisée avec des signataires du Global Compact. Il est établi sur la base des 2000 plus gros fournisseurs référencés dans la base fournisseurs du Groupe, ce qui a tendance à minorer sa valeur, en considérant que les signataires de l'EICC (Electronic Industry Code of Conduct) répondent également aux exigences du Global Compact. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives aux indicateurs environnementaux peuvent présenter certaines limites compte tenu des estimations réalisées pour les mois en cours lors de la remontée des données. Ces estimations ne sont pas soumises à correction a posteriori et représentent un sixième de l'année.

Rapport d'examen des Commissaires aux comptes sur certains indicateurs environnement, sécurité et ressources humaines

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Schneider Electric, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur les 18 indicateurs environnement, sécurité et sociaux relatifs à l'exercice 2006 signalés par le signe ▲ dans le rapport annuel (les "Indicateurs").

Ces Indicateurs ont été préparés sous la responsabilité de la Direction développement durable de Schneider Electric, conformément au référentiel de reporting applicable en 2006 (le Référentiel), consultable au siège du Groupe, et dont un résumé figure en page 94 du présent rapport. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur les Indicateurs.

Nature et étendue des travaux

Nous avons mis en œuvre les diligences limitées conduisant à une assurance modérée que les indicateurs ne comportent pas d'anomalie significative. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

■ Nous avons apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, de son exhaustivité, de sa neutralité et de sa clarté.

■ Aux niveaux du Groupe et des pays France et Etats-Unis, nous avons mené quinze entretiens auprès des personnes responsables du reporting afin d'évaluer l'application du Référentiel. A ces niveaux, nous avons apprécié les contrôles internes effectués lors de la consolidation des données, analysé les variations significatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données.

■ Nous avons sélectionné un échantillon de quatre entités opérationnelles, au niveau desquelles nous avons vérifié la compréhension et l'application du Référentiel, et mené des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec les pièces justificatives.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable placées sous la responsabilité de Monsieur Eric Duvaud.

Informations et commentaires

Le Référentiel de reporting défini par Schneider Electric pour les données sélectionnées appelle de notre part les commentaires suivants :

■ Les personnes en charge du reporting environnemental et social dans les sites et entités du Groupe devraient être mieux sensibilisées aux enjeux de ce reporting ; une attention particulière devrait être portée à l'application du Référentiel pour la distinction "Effectifs CVD / NCVD" et pour les "Jours perdus avec arrêt (NDL)" ;

■ La précision des modalités de calcul de l'indicateur "Effectifs moyens présents sur les sites industriels" devrait être améliorée ; les modalités de calcul des indicateurs "Nombre de profils environnementaux produit réalisés" et "Part des gammes de produits conformes aux prescriptions de la Directive RoHS" devraient être formalisées ;

■ La nature des contrôles à effectuer sur l'ensemble des données environnementales et sociales ainsi que les personnes en charge de ces contrôles devraient être précisées et leur efficacité renforcée afin de pérenniser la fiabilité du reporting.

Le Groupe apporte des informations détaillées sur les méthodologies utilisées pour l'établissement des données dans la note méthodologique figurant page 94 et dans les commentaires accompagnant les données publiées. Au regard de ces informations, nous souhaitons souligner les éléments suivants :

■ Les données environnementales sont remontées en juin et en décembre sur la base d'estimations pour au moins le dernier mois de chaque semestre et ne sont pas réévaluées en fin d'année ;

■ Les données environnementales sont remontées pour le périmètre industriel qui représente environ 55 % des effectifs du Groupe.

Conclusion

Au cours de nos travaux, nous avons constaté les anomalies suivantes :

■ Le "Taux de fréquence des accidents du travail (Tf)" et le "Taux de gravité des accidents du travail (Tf)" ont fait l'objet d'erreurs dans l'application du Référentiel ;

■ Nos travaux de revue de la répartition entre "Effectif CVD" et "Effectif non CVD", pour laquelle nous avons relevé des erreurs dans l'application du Référentiel, ont été insuffisants pour permettre de conclure.

Sur la base de nos travaux et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs examinés ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 20 février 2007.

Ernst & Young et Autres	Ernst & Young
Ernst & Young	Environnement et Développement Durable
Pierre Jouanne	Eric Duvaud

ERNST & YOUNG

> Pour en savoir plus :

www.schneider-electric.com
(> groupe > développement durable)

www.barometre.schneider-electric.com

www.rohs.schneider-electric.com

www.fondation.schneider-electric.com

> Pour nous contacter

Par mail :
fr-developpement-durable@schneider-electric.com

Par courrier :
Schneider Electric Industries SAS
Direction du Développement Durable
89 boulevard Franklin Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison – France

5. Perspectives 2007

Révision des objectifs du programme d'entreprise new²

Le succès des plans d'actions du programme d'entreprise new² permet au Groupe de se fixer, pour la période 2007-2008, de nouveaux objectifs financiers :

- une croissance organique moyenne du chiffre d'affaires supérieure à 6 % par an (par rapport à un objectif initial de 5 %), grâce notamment au supplément de croissance apporté par APC,
- une marge d'EBITA comprise entre 13,0 % et 15,0 % (par rapport à un objectif initial de marge opérationnelle comprise entre 12,5 % et 14,5 %), soit un potentiel d'amélioration de 1 à 1,5 point (par rapport au pro forma 2006 incluant APC hors coûts non-récurrents de 13,7 %) dans un environnement économique équivalent,
- une augmentation du retour sur capitaux employés de 2 points (par rapport au pro forma 2006 incluant APC de 9,3 % et un objectif initial de 2 à 4 points d'augmentation sur la période 2005/2008).

L'objectif du Groupe est de réaliser une croissance supérieure de 3 points en moyenne à celle de l'économie mondiale mesurée par le PIB qui, sur la base des données historiques, croît d'environ 3 % par an sur moyenne période.

L'indicateur EBITA (Earning Before Interests, Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles) se définit comme le résultat opérationnel, avant résultat financier, impôts et amortissement des incorporels issus des acquisitions. Le ROCE (Return On Capital Employed) se définit comme l'EBITA après impôts rapporté aux capitaux employés. Les capitaux employés sont la moyenne trimestrielle des capitaux propres, de la dette financière nette et des provisions non courantes.

Le Groupe a décidé de changer à partir de 2007 son indicateur de mesure de performance opérationnelle. Par rapport à l'indicateur précédent qui était la marge d'exploitation (ou marge d'EBIT), la marge d'EBITA exclut les charges d'amortissements liées aux regroupements d'entreprises, car le montant de ces charges n'a pas de lien direct avec la performance de la société : elle résulte d'une décision d'affectation de l'écart d'acquisition à certains actifs intangibles et rend difficile la comparaison d'une société acquise à l'autre. L'objectif de distribution de dividende fixé par le plan new² n'a quant à lui pas fait l'objet de modification.

Les charges d'amortissement des incorporels issus des acquisitions se sont élevées à 13 millions d'euros en 2005 et 18 millions d'euros en 2006. Mesuré en terme de marge d'EBITA, l'objectif initial de rentabilité du programme new² aurait été une fourchette comprise entre 12,6 % et 14,6 %.

Hypothèses ayant permis l'élaboration des informations prévisionnelles

Les perspectives et objectifs présentés ci-dessus reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- consolidation par intégration globale d'APC à compter du 15 février 2007,
- à l'exception de l'intégration d'APC, les données ont été élaborées à périmètre constant,
- les parités prévisionnelles de change ont été élaborées au niveau du Groupe. En particulier, la parité dollar américain/euro a été établie à 1,32 pour l'exercice 2007,
- les anticipations de croissance de chiffre d'affaires ont été calculées par référence à l'évolution de l'indice de croissance économique mondiale (mesurée par le PIB),
- certaines évolutions tarifaires ont été projetées afin de compenser la hausse du prix des matières premières, et en particulier l'augmentation du prix du cuivre,
- le Groupe prévoit que l'évolution de son mix activités devrait avoir un effet négatif sur sa marge,
- la poursuite de la politique de maîtrise des coûts de structure, des plans d'efficacité industrielle devraient avoir un effet positif sur la marge.

Certaines de ces données, hypothèses et estimations émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes dirigeants du Groupe et de ses filiales, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

Les prévisions, objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par le Groupe.

Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les prévisions annoncées se produiront et/ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel du Groupe.

De plus, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 1 (pages 29 à 32) pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe et sur la réalisation des objectifs, déclarations et informations prospectives énoncés ci-dessus.

6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Schneider Electric S.A. incluses dans la partie 11.4 de son prospectus daté du 7 mars 2007.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'Annexe I, point 13.3 du règlement (CE) 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Schneider Electric S.A. Ils ont également consisté à nous entretenir avec la direction du groupe Schneider Electric de ces prévisions pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée.

La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Schneider Electric S.A.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard	Ernst & Young et Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

5

Comptes consolidés au 31 décembre 2006

1. Compte de résultat consolidé . . . . . ➔ *p. 100*
2. Tableau des flux de trésorerie consolidés ➔ *p. 101*
3. Bilan consolidé . . . . . ➔ *p. 102*
4. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires . . . . . ➔ *p. 104*
5. Annexe aux comptes consolidés . . . . . ➔ *p. 105*
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés . . . ➔ *p. 157*

Les comptes consolidés et sociaux des exercices 2004 et 2005 figurent dans les documents de référence n° D.06-0158 déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2006 et n° D.05-0309 déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2005.

1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)		2006	2005*	2004
Chiffre d'affaires	*(note 22)*	**13 729,7**	**11 678,8**	**10 349,3**
Coûts des ventes		(8 050,6)	(6 923,8)	(6 177,4)
Marge brute		**5 679,1**	**4 755,0**	**4 171,9**
Recherche et développement	*(note 23)*	(327,6)	(273,7)	(295,1)
Frais généraux et commerciaux		(3 234,8)	(2 812,8)	(2 549,7)
Autres produits et charges d'exploitation	*(note 25)*	(116,0)	(103,2)	(40,7)
Résultat d'exploitation		**2 000,7**	**1 565,3**	**1 286,4**
Coût de la dette financière nette		(104,0)	(103,1)	(64,4)
Autres produits et charges financiers		(16,9)	(1,5)	5,1
Résultat financier	*(note 26)*	**(120,9)**	**(104,6)**	**(59,3)**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	*(note 7)*	1,9	(3,6)	(3,6)
Résultat avant impôts		**1 881,7**	**1 457,1**	**1 223,5**
Impôts sur les sociétés	*(note 12)*	(535,1)	(427,5)	(365,2)
Résultat net des activités poursuivies		**1 346,6**	**1 029,5**	**858,3**
Résultat des activités abandonnées				
Résultat net consolidé		**1 346,6**	**1 029,5**	**858,3**
– dont part du Groupe		1 309,4	994,3	823,9
– dont intérêts minoritaires		37,2	35,2	34,4
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	*(note 14.3)*	5,95	4,56	3,73
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	*(note 14.3)*	5,90	4,54	3,72

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 sans retraitement de l'exercice 2004 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2006	2005*	2004
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Résultat net - part du groupe	1 309,4	994,3	823,9
Part des minoritaires	37,2	35,2	34,4
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	(1,9)	2,8	3,5
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
Amortissements des immobilisations corporelles	282,1	279,3	285,7
Amortissements des immobilisations incorporelles	110,4	88,8	76,7
Perte de valeur des actifs non courants	32,2	20,7	
Augmentation/(diminution) des provisions	80,7	22,5	(27,7)
Variation des impôts différés	99,0	97,0	78,1
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(38,0)	(0,7)	(9,0)
Autres éléments	10,2	8,2	16,5
Autofinancement d'exploitation	**1 921,3**	**1 548,1**	**1 282,1**
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation	(255,8)	(185,0)	(186,0)
Diminution/(augmentation) des stocks et travaux en cours	(382,5)	(85,2)	(162,1)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation	225,0	165,6	37,9
Autres actifs et passifs courants	79,9	(118,8)	212,2
Variation du besoin en fonds de roulement	**(333,4)**	**(223,4)**	**(98,0)**
Total I	**1 587,9**	**1 324,7**	**1 184,1**
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(330,1)	(308,1)	(277,8)
Cessions d'immobilisations corporelles	76,6	45,2	45,1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(225,4)	(213,7)	(97,2)
Cessions d'immobilisations incorporelles	(2,0)	0,6	0,4
Investissement net d'exploitation	**(480,9)**	**(476,0)**	**(329,5)**
Investissement financier net *(note 3)*	(897,8)	(1 267,3)	(800,9)
Autres opérations financières à long terme	163,1	(20,7)	(25,5)
Actifs de retraite à long terme	(19,6)	(48,1)	(13,4)
Sous-total	**(754,3)**	**(1 336,1)**	**(839,8)**
Total II	**(1 235,2)**	**(1 812,1)**	**(1 169,3)**
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :			
Emission d'emprunts *(note 17)*	996,8	1 490,9	-
Remboursement d'emprunts	(148,7)	(70,4)	(1 352,3)
Vente/(achat) d'actions propres	52,9	(73,2)	(278,2)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	298,5	(76,1)	(49,6)
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	76,5	22,4	61,0
Dividendes versés : Schneider Electric SA (1)	(502,6)	(395,4)	(334,2)
Minoritaires	(14,6)	(22,9)	(23,3)
Total III	**758,8**	**875,3**	**(1 976,6)**
IV - Effet net des conversions : Total IV	**11,5**	**(31,1)**	**6,0**
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	**1 123,0**	**356,8**	**(1 955,8)**
Trésorerie nette en début de période	1 303,3	946,5	2 902,4
Variation de trésorerie	1 123,0	356,8	(1 955,9)
Trésorerie nette en fin de période *(note 13)*	**2 426,2**	**1 303,3**	**946,5**

(1) Y compris un rappel de précompte mobilier.
** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 sans retraitement de l'exercice 2004 (note 2).*
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

3. Bilan consolidé

Actif (en millions d'euros)		31.12.06	31.12.05	01.01.05*	31.12.04
Actif non courant :					
Ecarts d'acquisition, nets	*(note 4)*	6 185,7	5 878,8	4 539,0	4 462,3
Immobilisations incorporelles, nettes	*(note 5)*	1 493,1	1 299,1	894,5	894,5
Immobilisations corporelles, nettes	*(note 6)*	1 615,1	1 600,6	1 456,7	1 456,7
Immobilisations destinées à la vente	*(note 6)*	6,4	6,8	7,6	7,6
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes		3 114,6	2 906,5	2 358,8	2 358,8
Titres de participation mis en équivalence	*(note 7)*	10,2	48,2	65,3	65,3
Actifs financiers disponibles à la vente	*(note 8)*	315,7	315,4	198,5	154,3
Autres actifs financiers non courants	*(note 8)*	114,2	281,4	288,1	288,1
Actifs financiers non courants		429,9	596,8	486,6	442,4
Actifs d'impôt différé	*(note 12)*	672,8	795,0	832,7	830,3
Total actif non courant		**10 413,2**	**10 225,3**	**8 282,4**	**8 159,1**
Actif courant :					
Stocks et en-cours	*(note 9)*	2 055,9	1 636,6	1 409,4	1 409,4
Clients et créances d'exploitation	*(note 10)*	2 882,8	2 586,7	2 135,7	2 135,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*(note 11)*	994,8	783,0	550,8	529,1
Actif financier courant	*(note 8)*	73,5	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*(note 13)*	2 544,1	1 383,2	975,8	1 062,8
Total actif courant		**8 551,1**	**6 389,5**	**5 071,7**	**5 137,0**
Total de l'Actif		**18 964,3**	**16 614,8**	**13 354,1**	**13 296,1**

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 (note 2).*
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif (en millions d'euros)

		31.12.06	31.12.05	01.01.05*	31.12.04
Capitaux propres	*(note 14)*				
Capital social		1 821,6	1 813,0	1 809,6	1 809,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 121,0	4 069,0	4 049,9	4 049,9
Réserves consolidées et autres réserves		2 925,9	2 160,8	1 571,1	1 620,1
Réserves de conversion		(152,0)	200,8	(84,3)	(84,5)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**8 716,5**	**8 243,6**	**7 346,3**	**7 395,1**
Intérêts minoritaires		121,6	93,9	76,2	72,8
Total capitaux propres		**8 838,1**	**8 337,5**	**7 422,5**	**7 467,9**
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*(note 15)*	1 159,0	1 200,4	1 026,2	1 026,2
Provisions non courantes	*(note 16)*	283,1	210,0	192,3	192,3
Provisions non courantes		1 442,1	1 410,4	1 218,5	1 218,5
Dettes financières non courantes					
Emprunts obligataires	*(note 17)*	3 237,9	2 691,1	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	*(note 17)*	0,0	-	-	73,3
Dettes financières à plus d'un an	*(note 17)*	219,2	63,6	72,5	24,9
Dettes financières non courantes		3 457,1	2 754,7	1 272,5	1 298,2
Passifs d'impôt différé	*(note 12)*	305,3	259,4	225,9	203,2
Autres dettes à long terme	*(note 18)*	90,2	178,8	177,7	104,4
Total passifs non courants		**5 294,6**	**4 603,3**	**2 894,6**	**2 824,3**
Dettes courantes					
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 948,5	1 710,8	1 384,4	1 384,4
Dettes fiscales et sociales		1 206,5	1 093,1	849,5	849,5
Provisions courantes	*(note 16)*	286,7	276,7	236,5	236,5
Autres dettes courantes		505,3	340,5	338,9	279,2
Dettes financières courantes	*(note 17)*	884,6	252,9	227,7	254,3
Total passifs courants		**4 831,6**	**3 674,0**	**3 037,0**	**3 003,9**
Total du Passif		**18 964,3**	**16 614,8**	**13 354,1**	**13 296,1**

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 (note 2).*
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

4. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (milliers)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées	Réserves d'actions propres	Autres réserves	Réserves de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
31 décembre 2004 - IFRS hors IAS 32/39	**226 194,2**	**1 809,6**	**4 049,9**	**1 797,5**	**(199,7)**	**22,3**	**(84,5)**	**7 395,1**	**72,8**	**7 467,9**
Retraitements d'application IAS 32/39 (note 2)										
– Actions propres					(87,0)			(87,0)		(87,0)
– Couverture de change				1,1		7,9		9,0		9,0
– Réévaluation des instruments financiers disponibles à la vente						29,0		29,0		29,0
– Couverture métaux						5,0		5,0		5,0
– SWAP de taux				(5,0)				(5,0)		(5,0)
– Put sur minoritaires MGE								0,0	3,4	3,4
– Différences de conversion							0,2	0,2		0,2
1er janvier 2005 - IFRS y compris IAS 32/39	**226 194,2**	**1 809,6**	**4 049,9**	**1 793,6**	**(286,7)**	**64,2**	**(84,3)**	**7 346,3**	**76,2**	**7 422,5**
Résultat net de l'exercice				994,3				994,3	35,2	1 029,5
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres (note 14)						35,6		35,6		35,6
Différences de conversion							285,1	285,1	8,3	293,4
Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)				994,3		35,6	285,1	1 315,0	43,5	1 358,5
Plans de souscription d'actions (note 14)	425,0	3,4	19,1					22,5		22,5
Dividendes distribués (note 14)				(395,4)				(395,4)	(22,9)	(418,3)
Variation de l'auto détention (note 14)					(68,7)			(68,7)		(68,7)
Stock options (note 14)					16,8			16,8		16,8
Autres				7,1				7,1	(2,9)	4,2
31 décembre 2005	**226 619,2**	**1 813,0**	**4 069,0**	**2 399,6**	**(338,6)**	**99,8**	**200,8**	**8 243,6**	**93,9**	**8 337,5**
Résultat net de l'exercice				1 309,4				1 309,4	37,2	1 346,6
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres (note 14)						(109,2)		(109,2)		(109,2)
Différences de conversion							(352,8)	(352,8)	(10,1)	(362,9)
Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)				1 309,4		(109,2)	(352,8)	847,4	27,1	874,5
Plans de souscription d'actions (note 14)	1 079,1	8,6	52,0					60,6		60,6
Dividendes distribués (note 14)				(493,0)				(493,0)	(14,6)	(507,6)
Variation de l'auto détention (note 14)					52,9			52,9		52,9
Stock options (note 14)					20,8			20,8		20,8
Autres (1)				(15,8)				(15,8)	15,2	(0,6)
31 décembre 2006	**227 698,3**	**1 821,6**	**4 121,0**	**3 200,2**	**(264,9)**	**(9,4)**	**(152,0)**	**8 716,5**	**121,6**	**8 838,1**

(1) dont (24) millions d'effet d'impôt sur éléments initialement comptabilisés en capitaux propres et 7 millions d'effet des plus values sur actions propres.
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

5. Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été arrêtés par le Directoire du 16 février 2007, examinés par le Conseil de Surveillance du 20 février 2007 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 avril 2007.

Les activités principales du Groupe sont décrites au chapitre 1 du rapport annuel.

Note 1 - Principes Comptables

1.1 - Référentiel comptable

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2006. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Financial Committee). Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 a été retraité conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 - *Première adoption des IFRS,* sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005. Conformément à la recommandation de l'AMF pendant la période de transition, les options retenues pour la première application des normes internationales au 1er janvier 2004, ainsi que la nature et l'incidence des changements de principes et méthodes comptables sur le bilan d'ouverture et de clôture, et les résultats de l'exercice 2004 établis selon le référentiel comptable français, ont été présentés dans le rapport annuel de l'exercice 2004. Ces éléments sont rappelés en note 29.

Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004, conformément à la possibilité laissée par la norme IFRS 1. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2005 et est décrit à la note 2. Dans la mesure où l'exercice 2004 n'est pas retraité, l'information donnée au titre de cet exercice n'est pas comparable. L'effet de ces normes sur le résultat de l'exercice 2005 n'est cependant pas significatif (note 29).

Le Groupe applique l'amendement de la norme IAS 19 relatif aux gains et pertes actuariels depuis le 1er janvier 2004, et l'amendement de la norme IAS 39 relatif aux couvertures de flux intragroupe et à la juste valeur depuis le 1er janvier 2005. Enfin, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation l'amendement à la norme IAS 1 - *Capital Disclosures,* la norme IFRS 7 - *Financial Instruments : Disclosures* (applicables de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2007). L'adoption par anticipation des interprétations IFRIC 6 - *Liabilities arising from participating in a specific market* et IFRIC 4 - *Determining whether an arrangement contains* a lease n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

La Norme IFRS 8 publiée en Novembre 2006, n'ayant pas été adoptée par l'Union Européenne, n'a pas été appliquée par anticipation par le Groupe.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 et sur les comptes au 31 décembre 2004 retraités aux normes IFRS.

La réconciliation des comptes au 31 décembre 2004 entre normes françaises et normes IFRS est reprise à la note 29.

1.2 - Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

1.3 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles (note 1.10),
- la valeur de réalisation des stocks et travaux en-cours (note 1.12),
- la valeur recouvrable des créances d'exploitation (note 1.13),
- l'évaluation des paiements fondés sur des actions (note 1.18),
- l'estimation des provisions pour risques et charges, et en particulier les provisions pour garantie (note 1.19),
- l'évaluation des engagements de retraite (note 15).

1.4 - Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle exercé par tout moyen, tel que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, la détention d'intérêts minoritaires significatifs, ou des contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément au traitement alternatif prévu par la norme IAS 31- *Participations dans les coentreprises.*

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Les opérations et soldes intragroupe sont éliminés.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 30. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice.

1.5 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises.*

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (note 1.10). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste Autres produits et charges d'exploitation.

1.6 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs,
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste Réserves de conversion dans les capitaux propres consolidés.

1.7 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Le traitement des couvertures de change est précisé en note 1.21.

1.8 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles.*

Les actifs incorporels (principalement des marques et des listes clients) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. L'amortissement de ces incorporels est comptabilisé en coût des ventes ou en frais administratifs et commerciaux selon leur nature.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Marques

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces marques, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de la marque,
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie d'intégration de la marque acquise au portefeuille de marques du Groupe.

La valeur des marques est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- il est probable que le projet développé génèrera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 10 ans. L'amortissement des projets ainsi capitalisés est incorporé au prix de revient des produits correspondants et enregistré en coûts des ventes lorsque les produits sont vendus.

Mise en place de progiciels

Les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codification et de tests. Ils sont amortis sur la période d'usage de tels progiciels.

1.9 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles.*

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

Constructions :	20 à 40 ans,
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 10 ans,
Autres :	3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice ou sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, en coût de recherche et développement ou en frais généraux et commerciaux selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique autres produits et charges d'exploitation.

Immobilisations destinées à la vente

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties et sont présentées distinctement au bilan, sur la ligne immobilisations destinées à la vente pour une valeur égale au plus faible montant entre leur coût amorti et leur valeur nette de réalisation.

Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, conformément au traitement de référence de la norme IAS 23 – *Coûts d'emprunt.*

1.10 - Dépréciations d'actifs

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs,* à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité.
- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe à la date d'évaluation (7,5 % au 31 décembre 2006 et 2005 et 8,5 % au 31 décembre 2004) majoré d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent généralement aux divisions opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, et Reste du monde). Les activités des plateformes de croissance constituent par ailleurs chacune une UGT.

Les écarts d'acquisition sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

Les écarts d'acquisitions du Groupe sont majoritairement affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) localisées en Europe et aux Etats-Unis. Les tests pratiqués sur les écarts d'acquisition affectés aux UGT européennes et américaines sont réalisés avec un taux d'actualisation égal au coût moyen pondéré du capital du Groupe, sans prime de risque. Par ailleurs, sur ces UGT, le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

1.11 - Actifs financiers non courants

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de bourse à la date de clôture.

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, présentés en autres actifs financiers non courants, sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

1.12 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Les pertes de valeur des stocks sont comptabilisées en coût des ventes pour la part matière et en frais généraux et commerciaux pour les produits finis.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de recherche et développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

1.13 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

1.14 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

1.15 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

1.16 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

1.17 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charge les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Régimes à prestations définies

Pour l'évaluation de ses régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés, et net des actifs du régime utilisables pour couvrir l'obligation. Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité par le montant non encore reconnu au titre des coûts des services passés et ne peut être supérieur à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc) sont reconnus immédiatement dans le montant de l'engagement du Groupe, par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, autres réserves.

Régimes généraux et obligatoires et régimes multi-employeurs

Le Groupe participe dans la plupart des pays, aux régimes généraux et obligatoires ou dans certains pays à des régimes de retraites multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés, en fonction de leurs termes, comme des régimes à cotisations définies ou comme des régimes à prestations définies. Dans le cas de régimes à prestations définies, le Groupe enregistre sa quote-part de l'obligation, des actifs et des coûts associés au régime.

Retraites complémentaires

Le Groupe assure des retraites complémentaires à un nombre limité de cadres dirigeants en activité ou retraités. Ces engagements sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises).

1.18 - Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde différents types de paiements fondés sur des actions à ses dirigeants et à certains de ses salariés :

- plans d'option d'achat et de souscription d'actions Schneider Electric SA,
- actions gratuites,
- avantages dont la valeur est basée sur le cours de l'action Schneider Electric SA ("Stock Appreciation Right").

Seuls les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions.*

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général trois ou quatre ans selon les pays d'attribution.

Pour valoriser les plans, le Groupe utilise le modèle binomial de Cox, Ross, Rubinstein.

La contrepartie de cette charge est enregistrée en réserves d'actions propres dans le cas des actions gratuites et des plans d'option d'achat ou de souscription. Dans le cas des "Stock Appreciation Rights", la contrepartie de la charge est une dette correspondant à l'avantage accordé et réévaluée à chaque clôture.

1.19 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2006 pour les provisions long terme est de 3,8 % (3,2 % au 31/12/2005 et 3,4 % au 31/12/2004).

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.
- les risques commerciaux : ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant.
- les risques sur produits ; ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois.
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

- les risques environnementaux : ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

1.20 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

1.21 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Ainsi, le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de "swaps", des contrats d'options ou des contrats à terme fermes selon la nature des risques à couvrir.

Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change pour couvrir le risque de change associé à des opérations libellées en devises étrangères. Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces instruments puisque l'effet de la couverture est traduit mécaniquement en comptabilité. En effet, à la clôture, les dérivés de couverture sont réévalués à leur juste valeur (mark to market) et les gains et pertes de change sont constatés en résultat financier, où ils sont compensés par les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances et dettes opérationnelles libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21- *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux de trésorerie futurs (Cash Flow Hedge). A la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et est recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net au sens d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.* En application des règles relatives aux couvertures d'investissement net, l'effet des variations de change relatives à ces éléments est comptabilisé en capitaux propres et recyclé en résultat lors de la cession de l'investissement.

Couvertures de taux

Des contrats de "swaps" de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe n'a pas retenu la comptabilité de couverture selon IAS 39 et les effets sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe souscrit également des contrats d'achat à terme de matières premières. Par ailleurs, le Groupe souscrit des contrats d'échanges et options destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IAS 39, ces couvertures qualifient de couvertures de flux de trésorerie futurs. A la clôture, ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur ("mark to market"). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils se rattachent.

Parts émises par le Fonds Commun de Créances porteur des titres à durée indéterminée

Au 31 décembre 2005, en application de SIC 12 - *Entités ad hoc* et IAS 39, le Fonds Commun de Créances porteur des TDI émis par le Groupe en 1991 est consolidé.
Les swaps liés aux TDI chez le Fonds Commun de Créances sont évalués à leur juste valeur.

Les swaps de taux d'intérêt relatifs aux TDI et souscrits directement par le Groupe sont des instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur avec enregistrement des variations de juste valeur en résultat financier.

Le 15 décembre 2006 le groupe a racheté auprès du Fonds Commun de Créances les titres obligataires à durée indéterminée émis en 1991.En conséquence le Fonds Commun de Créances n'est plus consolidé dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006.

Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application d'IAS 32 - *Instruments financiers – informations à fournir et présentation,* les engagements d'achat fermes ou conditionnels d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dette, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires.

En l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette, présentée en autres dettes à long terme, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie de l'écart d'acquisition.

1.22 - Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de service et des revenus des activités d'affaires (contrats).

Ventes de marchandises

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (généralement FOB point d'embarquement). Les remises accordées aux distributeurs sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires. Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes. Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

Prestations de services

Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe.

Contrats à long terme

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements). Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du Groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints.

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

1.23 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – *Résultat par Action.*

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options).

1.24 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement (note 1.15), sous déduction des découverts et encours bancaires.

Note 2 - Application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1er janvier 2005

Les normes IAS 32 - *Instruments Financiers - Présentation et Informations à fournir* et IAS 39 - *Instruments Financiers - Reconnaissance et Evaluation* sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.
Le tableau ci-dessous présente l'effet de cette application, par un rapprochement entre le bilan au 31 décembre 2004 et le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005, sur les principaux postes concernés par l'application d'IAS 32 et IAS 39.

	31/12/2004 IFRS avant IAS 32 et 39	Actions propres	Réévaluation à la juste valeur	Dérivés de couverture	Dérivés non qualifiés de couverture	TDI	Put sur minoritaires	01/01/2005 IFRS avec IAS 32 et 39
Ecarts d'acquisition	4 462,3						76,7	4 539,0
Actifs financiers disponibles à la vente	154,3		44,2					198,5
Actifs d'impôt différé	830,3				1,0	1,4		832,7
Autres créances	529,1			19,9	1,8			550,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 062,8	(87,0)						975,8
Autres actifs	6 257,3							6 257,3
Total de l'actif	**13 296,1**	**(87,0)**	**44,2**	**19,9**	**2,8**	**1,4**	**76,7**	**13 354,1**
Réserves consolidées, nettes d'impôt	1 797,5				(1,2)	(2,7)		1 793,6
Réserves d'actions propres	(199,7)	(87,0)						(286,7)
Autres réserves, nettes d'impôt	22,3		29,0	12,9				64,2
Réserves de conversion	(84,5)				0,2			(84,3)
Total des Capitaux propres Groupe	*7 395,1*	*(87,0)*	*29,0*	*12,9*	*(1,0)*	*(2,7)*	*0,0*	*7 346,3*
Intérêts minoritaires	72,8						3,4	76,2
Titres à durée indéterminée	73,3					(73,3)		0,0
Dettes financières à plus d'un an	24,9					47,6		72,5
Passif d'impôt différé	203,2		15,2	7,0	0,5			225,9
Dettes financières courantes	254,3					(26,6)		227,7
Autres dettes long terme	104,4						73,3	177,7
Autres dettes courantes	279,2				3,3	56,4		338,9
Autres passifs	4 888,9							4 888,9
Total du passif	**13 296,1**	**(87,0)**	**44,2**	**19,9**	**2,8**	**1,4**	**76,7**	**13 354,1**

2.1 - Actions propres

Selon IAS 32, les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres, quel que soit l'objectif de leur détention. Dans les comptes publiés au 31 décembre 2004, 87 millions d'euros d'actions propres étaient classées en valeurs mobilières de placement dans les disponibilités et ont été déduites des capitaux propres.

2.2 - Actifs financiers disponibles à la vente

En application de la norme IAS 39, les titres de participation non consolidés sont désormais qualifiés d'actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché pour les titres cotés) au bilan et les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves).

La revalorisation de ces titres au 1er janvier 2005 s'élève à 44,2 millions d'euros.

2.3 - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur selon IAS 39 alors que ces instruments étaient généralement mentionnés en engagements hors bilan dans les comptes français. La contrepartie des variations de juste valeur dépend de la qualification de ces instruments au regard des règles de couverture selon IAS 39.

Les instruments de couvertures de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs en IAS 39 ont été inscrits au bilan (autres créances) pour 12,2 millions d'euros par la contrepartie des capitaux propres, dans une catégorie distincte (autres réserves).

Les instruments affectés à la couverture de flux futurs d'achat de métaux ont été comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur (7,7 millions d'euros en autres créances) par la contrepartie des capitaux propres, dans une catégorie distincte (autres réserves).

2.4 - Instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture

Certains dérivés, ne qualifiant pas de couverture selon IAS 39, ont été enregistrés au bilan pour leur juste valeur (1,8 millions d'euros à l'actif et 3,3 millions d'euros au passif) par la contrepartie des réserves consolidées. Il s'agit principalement de couvertures de taux sur des emprunts intragroupes.

2.5 - Titres à durée indéterminée

En normes françaises, les titres à durée indéterminée émis par le Groupe en 1991 étaient comptabilisés en dettes financières pour leur valeur nominale. Les swaps de taux d'intérêt attachés à cet instrument étaient comptabilisés en engagements hors bilan.

En application de l'interprétation SIC 12 et de la norme IAS 39, le Groupe a consolidé le fonds commun de créances porteur des TDI. Les swaps liés au TDI chez le fonds commun de créances ont été évalués à leur juste valeur.

Les swaps de taux d'intérêt sur le TDI souscrits directement par le Groupe sont des instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture et doivent être également comptabilisés à leur juste valeur avec enregistrement des variations de juste valeur en résultat financier.

Au 1er janvier 2005, les valeurs de la dette et des swaps associés sont les suivantes :

- la valeur de la dette et la juste valeur des swaps dans le fond commun de créances s'élèvent à 21 millions d'euros,
- la juste valeur des swaps associés souscrits directement par le Groupe est de 56,4 millions d'euros.

2.6 - Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a accordé des options de vente ("put") de participation à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale. Ces engagements figuraient en engagements hors bilan dans les comptes établis selon le référentiel français au 31 décembre 2004.

Selon IAS 32, ces engagements doivent être comptabilisés en dettes à leur juste valeur, qui correspond au prix de rachat des minoritaires.

Ainsi qu'indiqué en note 1.21, en l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre la valorisation de l'option de vente et le montant des intérêts minoritaires correspondants.

Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation

3.1 - Variations de périmètre

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2006, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 30. Le périmètre retenu au 31 décembre 2006 peut se résumer de la façon suivante :

Nombre de sociétés	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	67	458	69	366	65	328
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	-	-	-	-	-	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	2	1	3	2	5
Sous total par zone	68	460	70	369	67	333
Total	**528**		**439**		**400**	

Les principales variations de périmètre sur 2006 sont les suivantes :

Acquisitions de l'exercice

Le 1er janvier 2006, dans le cadre de l'accord existant avec son partenaire CIH Ltd, le Groupe a pris le contrôle de Clipsal Asia par rachat du capital de cette joint-venture. Cette société était mise en équivalence dans les comptes du Groupe jusqu'à cette date.

Le 15 février 2006, le Groupe a acquis des actifs de la société américaine Silicon Power Corporation dans l'activité relais statiques, commercialisés sous la marque Crydom.

Le 28 février 2006, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société espagnole AEM SA, qui conçoit, fabrique et commercialise du matériel basse tension et des systèmes d'installation et contrôle.

Le 27 mars 2006, le Groupe a procédé à l'acquisition de la totalité du capital de la société australienne Citect, spécialiste des systèmes SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données) et MES (systèmes de suivi de la production).

Le 30 avril 2006, Schneider Electric a acquis le Groupe italien OVA G. Bargellini SpA, leader sur le marché italien de l'éclairage de sécurité, et présent dans les systèmes d'installation et contrôle.

Le 31 mai 2006, Schneider Electric a acquis le groupe allemand Merten GmbH & Co Kg, spécialiste des solutions intelligentes basse tension et des systèmes d'installation et contrôle pour les marchés du résidentiel et des bâtiments.

Le 27 juillet 2006, le Groupe a acquis l'activité Invensys Building Systems (IBS) en Amérique du Nord et en Asie. Cette acquisition fait suite au rachat de l'activité Advanced Building Systems d'Invensys (ABS EMEA) finalisée en juillet 2005 et vient compléter les positions actuelles de Schneider Electric dans les automatismes du bâtiment.

Le 26 septembre 2006, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société autrichienne VA TECH ELIN EBG Elektronik, spécialisée dans le développement et la fabrication de produits et de solutions dans le domaine de la variation de vitesse de forte puissance.

Le 23 novembre 2006, le Groupe a pris le contrôle du groupe britannique GET Group Plc. Cette acquisition permet à Schneider Electric d'enrichir son offre dans les systèmes d'installation et contrôle d'une gamme complémentaire, adaptée aux normes spécifiques du Royaume-Uni et aux marchés d'export appliquant les mêmes normes.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis leur date d'acquisition.

Les éléments relatifs à la détermination des écarts d'acquisition résultant de ces opérations sont présentés dans la note 4.

Entrées dans le périmètre

Plusieurs joint-ventures ont été constituées en cours d'exercice avec des partenaires chinois pour continuer le développement de l'activité :

- constitution de la joint-venture SSBEA (Schneider Shaanxi Baoguang Electrical Apparatus Co.ltd) en février 2006 dans le domaine des disjoncteurs à vide de moyenne tension,
- constitution de la joint-venture East en septembre 2006 dans le domaine de l'énergie sécurisée.

Cessions

Au cours du premier semestre 2006, le Groupe a cédé ses filiales Num et Mafelec, spécialistes respectivement de la commande numérique et de la boutonnerie de postes embarqués. L'incidence de ces opérations sur les comptes du Groupe n'est pas significative.

Acquisitions en cours

Acquisition du Groupe APC

Le 30 octobre 2006, Schneider Electric a annoncé qu'il procédait, par une offre publique d'achat amicale, à l'acquisition du groupe American Power Conversion (APC), leader mondial du secteur de l'énergie sécurisée.

En rapprochant American Power Conversion de sa filiale MGE UPS, Schneider Electric devient la référence mondiale de ce secteur.

Le 12 décembre 2006, la période d'examen prévue par le Hart-Scott-Rodino Act aux Etats-Unis a expiré, ce qui clôt le processus d'étude du projet au regard du droit de la concurrence aux Etats-Unis.

Le 16 janvier 2007, les actionnaires d'APC ont approuvé le projet de fusion lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Le 8 février 2007, cette opération a obtenu sous condition de certains désinvestissements l'approbation des autorités de la concurrence de la Commission Européenne. Schneider Electric prévoit de désinvestir l'activité petits systèmes de moins de 10 kVA de MGE UPS Systems. Avec un chiffre d'affaires estimé à environ 150 millions d'euros, ce désinvestissement représente 6 % de l'activité combinée d'APC et de MGE UPS Systems dans l'énergie sécurisée.

Autres acquisitions

Le 27 juin 2006, le Groupe a annoncé son intention de prendre une participation de 40 % dans SBVE (Shaanxi Baoguang Vacuum Electronic), l'un des premiers constructeurs chinois d'interrupteurs à vide. Cette opération est soumise à l'approbation du plan de restructuration du capital de SBVE par les actionnaires et les autorités compétentes, ainsi qu'à un certain nombre d'autres conditions suspensives.

Le 18 décembre 2006, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec le partenaire chinois Delixi Group, dans le but de créer la joint-venture Delixi Electric. Cette société, détenue à parts égales par les deux groupes sera spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution d'une offre spécifique de produits de basse tension via un réseau dédié sur le marché chinois. La réalisation de cette opération est conditionnée à l'obtention des approbations des autorités de tutelles locales.

Autres opérations

Au cours de l'année 2006, le Groupe a procédé au rachat de 10,8 % du groupe MGE UPS ce qui porte son pourcentage de détention à 95,7 %.

3.2 - Impact des variations de périmètre sur les données de l'exercice 2006

L'impact des variations de périmètre sur les états financiers du Groupe est le suivant :

Effets sur le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice 2006

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2006, incluant les contributions des entités acquises en année pleine, c'est-à-dire comme si ces acquisitions avaient été réalisées au 1er janvier 2006.

	2006 Publié	2006 Avec effet des acquisitions en année pleine
Chiffre d'affaires	13 729,7	14 058,5
Résultat d'exploitation	2 000,7	2 015,9
Taux de marge opérationnelle	*14,6 %*	*14,3 %*
Résultat net	1 309,4	1 317,0

Effets sur la trésorerie du Groupe

Les variations de périmètre ont un effet net sur la trésorerie au 31 décembre 2006 de (897,8) millions d'euros, qui se détaille comme suit :

	2006
Acquisitions	(891,4)
Trésorerie décaissée	*(935,8)*
Trésorerie acquise	*44,4*
Cessions	(1,1)
Autres opérations	(5,3)
Investissement financier net	**(897,8)**

Effets sur le bilan au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, la contribution des entités acquises au cours de l'exercice aux principaux postes du bilan s'analyse comme suit :

	Contribution des acquisitions	31/12/2006 total Groupe	%
Ecarts d'acquisition	793,2	6 185,7	12,8 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	98,8	3 114,6	3,2 %
Besoin en fonds de roulement	226,7	2 991,9	7,6 %
Capitaux employés	**1 118,7**	**12 292,2**	**9,1 %**

	2006 Publié	Hors acquisitions	2006 Contribution des acquisitions et cessions	Publié
Chiffre d'affaires	11 678,8	12 929,5	800,2	13 729,7
Résultat d'exploitation	1 565,3	1 897,9	102,8	2 000,7
Taux de marge opérationnelle	*13,4 %*	*14,7 %*	*12,9 %*	*14,6 %*
Résultat net - Part du Groupe	994,3	1 244,1	65,3	1 309,4

Note 4 - Ecarts d'acquisition

4.1 - Principaux écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe ainsi que leur affectation aux actifs (Unités génératrices de trésorerie) sont présentés ci-dessous :

	Année d'acquisition	Actifs de rattachement (1)	31.12.2006 Net	31.12.2005 Net	01.01.2005 Net	31.12.2004 Net
Square D Company	1991	(A)	1 044,8	1 167,1	1 010,0	1 010,0
Groupe Lexel	1999	EOD	873,4	869,2	872,5	872,5
TAC/ Andover/ Abacus/ Applied Control Tech.	2003 à 2006	BA	605,8	637,2	563,9	563,9
MGE UPS (2)	2000 à 2006	CP	545,5	559,0	546,1	469,4
Telemecanique	1988	(A)	462,6	462,6	462,6	462,6
ABS	2005	BA	113,9	118,8	-	-
IBS	2006	BA	197,2	-	-	-
Juno Lighting Inc.	2005	NAOD	301,0	335,2	-	-
BEI Technologies	2005	CST	283,1	390,3	-	-
Clipsal	2004 à 2006	APOD	278,0	261,0	245,0	245,0
Crouzet Automatismes	2000	CST	161,8	162,6	161,9	161,9
Power Measurement Inc.	2005	NAOD	145,0	162,7	0,0	0,0
Positec	2000	EOD	105,9	105,9	105,9	105,9
Merlin Gerin	1992	(A)	87,2	87,2	87,2	87,2
Kavlico	2004	CST	81,6	89,6	106,9	106,9
OVA	2006	EOD	80,0	-	-	-
Digital Electronics	2002	APOD	76,1	84,1	83,7	83,7
Citect	2006	APOD	67,2	-	-	-
Elau	2004 et 2005	EOD	55,6	55,3	6,6	6,6
Federal Pioneer	1990	NAOD	54,0	60,1	50,2	50,2
Crydom	2006	CST	43,9	-	-	-
Infra +	2000 à 2004	EOD	43,1	43,1	43,1	43,1
Mita Holding	1999	EOD	34,7	41,9	40,7	40,7
PDL	2001	APOD	32,8	35,1	33,5	33,5
GET	2006	EOD	31,6	-	-	-
AEM	2006	EOD	30,4	-	-	-
Autres filiales (3)			349,5	150,8	119,2	119,2
Total			**6 185,7**	**5 878,8**	**4 539,0**	**4 462,3**

(1) Unités génératrices de trésorerie auxquelles sont principalement affectés les écarts d'acquisition.
EOD : Division Europe ; NAOD : Division Amérique du Nord ; APOD : Division Asie-Pacifique.
IIOD : Division International, CST : Customized Sensors & Technologies, BA : Building Automation, CP : Critical Power.
(2) Dont 32,0 M€ relatifs à l'engagement de rachat des minoritaires au 31/12/2006 (75,4 M€ au 31/12/2005).
(3) Environ 50 entités.

(A) Les écarts d'acquisition de Square D, Telemecanique et Merlin Gerin ont été affectés selon une clé représentant les résultats opérationnels par zone à la date d'acquisition :

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du monde
Square D	9 %	80 %	10 %	1 %
Telemecanique	71 %	0 %	20 %	9 %
Merlin Gerin	62 %	10 %	20 %	8 %

4.2 - Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2006	2005
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture	**5 878,8**	**4 539,0**
Acquisitions	727,7 *	1 079,5
Cessions	(1,5)	-
Perte de valeur	-	(8,4)
Effet des variations de change	(323,8)	301,5
Reclassement / Affectation	(95,5)	(32,8)
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	**6 185,7**	**5 878,8**
Pertes de valeur cumulées à la clôture	**(8,4)**	**(8,4)**

**Conversion au cours d'acquisition.*

Acquisitions

Les acquisitions de l'année 2006 concernent principalement :

- Invensys Building Systems (IBS) et Silicon Power Corporation (Crydom) en Amérique du Nord,
- Clipsal Asia et Citect en Asie-Pacifique,
- OVA Bargellini SpA., AEM S.A., GET Group Plc et Merten GmbH & Co Kg en Europe.

Autres variations

La finalisation du calcul de l'écart d'acquisition de BEI Technologies Inc. a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels pour un montant de 141,8 millions de dollars (117,9 millions d'euros), dont 42,3 millions de dollars (35,2 millions d'euros) pour la marque et 80,5 millions de dollars (66,9 millions d'euros) pour le réseau de distribution. La reconnaissance de ces incorporels a entrainé la comptabilisation de 55,2 millions de dollars (44,5 millions d'euros) d'impôts différés passifs.

La mise en œuvre de tests de dépréciation n'a pas conduit le Groupe à enregistrer de perte de valeur sur les écarts d'acquisition reconnus au bilan.

Les principales variations de taux de change concernent essentiellement les écarts d'acquisition en dollars américains.

Note 5 - Immobilisations incorporelles

5.1 - Variation des immobilisations incorporelles

	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Autres incorporels	Total
Valeurs brutes					
Situation au 31.12.2004	**617,8**	**390,6**	**76,9**	**145,1**	**1 230,4**
Situation au 31.12.2005	**744,4**	**486,7**	**186,8**	**310,6**	**1 728,5**
Acquisitions/Capitalisation	1,5	20,7	120,8	82,4	225,4
Création en interne	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Cessions / mises au rebut	0,2	(4,7)	(4,5)	(10,1)	(19,1)
Ecarts de conversion	(26,9)	(10,1)	(7,8)	(33,6)	(78,4)
Reclassement	0,1	(60,8)	9,5	53,3	2,1
Variation de périmètre et Divers	46,4	6,4	9,7	93,0	155,5
Situation au 31.12.2006	**765,7**	**438,0**	**314,5**	**495,6**	**2 013,8**
Amortissements et pertes de valeur					
Situation au 31.12.2004	**(2,5)**	**(228,9)**	**(15,0)**	**(89,5)**	**(335,9)**
Situation au 31.12.2005	**(3,7)**	**(290,8)**	**(22,0)**	**(112,9)**	**(429,4)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1,8)	(59,2)	(29,0)	(25,7)	(115,7)
Reprises d'amortissements	0,2	6,7	2,5	3,2	12,6
Ecarts de conversion	0,1	8,0	1,5	7,3	16,9
Reclassement	(0,2)	(1,4)	(1,4)	4,5	1,5
Variation de périmètre et divers	0,1	(3,5)	(2,2)	(1,2)	(6,8)
Situation au 31.12.2006	**(5,3)**	**(340,0)**	**(50,6)**	**(124,8)**	**(520,7)**
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2004	**615,3**	**161,7**	**61,9**	**55,6**	**894,5**
Au 31 décembre 2005	**740,7**	**195,9**	**164,8**	**197,7**	**1 299,1**
Au 31 décembre 2006	**760,4**	**98,0**	**263,9**	**370,8**	**1 493,1**

Les opérations d'acquisitions et la finalisation de l'évaluation de BEI Technologies Inc. au cours de l'exercice se sont traduites par la reconnaissance de la marque BEI ainsi que d'autres incorporels constitués essentiellement de brevets et portefeuilles clients (notes 4 et 5.2).

Les développements réalisés au cours de l'exercice sur le système SAP commun à l'ensemble du Groupe se traduisent par la capitalisation de 52,3 millions d'euros de coûts en 2006. Ces en-cours de développements présentés dans le poste logiciels en 2004 et 2005, ont été reclassés en autres incorporels sur l'exercice 2006.

5.2 - Marques

A la clôture de l'exercice, les principales marques reconnues sont les suivantes :

	31.12.2006 Net	31.12.2005 Net	31.12.2004 Net
MGE	300,0	300,0	300,0
Clipsal	152,5	158,0	145,8
TAC / Andover	121,3	121,2	120,6
Juno	86,8	96,9	-
Digital	34,8	39,3	39,1
BEI	30,8		
Kavlico	11,8	13,1	-
Autres	*22,4*	*12,2*	*9,8*
Total	**760,4**	**740,7**	**615,3**

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont par conséquent pas amorties. Au 31 décembre 2006, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des marques n'a pas conduit à constater de perte de valeur.

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 - Variation des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes					
Situation au 31.12.2004	**87,2**	**875,8**	**2 544,4**	**581,3**	**4 088,7**
Situation au 31.12.2005	**107,7**	**957,5**	**2 805,6**	**590,8**	**4 461,2**
Acquisitions	5,8	35,1	165,2	146,6	352,7
Cessions	(3,9)	(64,5)	(133,2)	(72,2)	(273,8)
Ecarts de conversion	(5,3)	(24,9)	(77,0)	(21,9)	(129,1)
Reclassement	(3,9)	68,9	12,6	(77,2)	0,4
Variation de périmètre et divers	5,5	70,4	141,0	32,3	249,2
Situation au 31.12.2006	**105,9**	**1 042,5**	**2 914,2**	**598,4**	**4 660,6**
Amortissements et pertes de valeur					
Situation au 31.12.2004	**(13,6)**	**(452,3)**	**(1 818,4)**	**(347,6)**	**(2 631,9)**
Situation au 31.12.2005	**(16,0)**	**(476,0)**	**(2 032,3)**	**(336,4)**	**(2 860,6)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(0,7)	(37,0)	(234,3)	(34,3)	(306,3)
Reprises d'amortissements	1,3	30,0	130,7	36,4	198,4
Ecarts de conversion	0,9	8,8	51,6	13,3	74,6
Reclassement	0,1	(3,2)	(1,1)	(0,2)	(4,4)
Variation de périmètre et divers	(0,2)	(28,9)	(100,7)	(17,4)	(147,2)
Situation au 31.12.2006	**(14,6)**	**(506,3)**	**(2 186,1)**	**(338,6)**	**(3 045,5)**
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2004	**73,6**	**423,5**	**726,0**	**233,7**	**1 456,7**
Au 31 décembre 2005	**91,7**	**481,5**	**773,0**	**254,4**	**1 600,6**
Situation au 31.12.2006	**91,3**	**536,2**	**728,1**	**259,8**	**1 615,1**

Les immobilisations corporelles disponibles à la vente, présentées séparément pour 6,4 millions d'euros correspondent à certains terrains et bâtiments mis en vente, dont la cession devrait être effective au premier semestre 2007. Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.

6.2 - Locations - financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Terrains	2,8	2,1	2,7
Constructions	78,9	63,6	80,0
Installations techniques, matériels et outillages et autres	29,9	31,5	39,6
Autres immobilisations corporelles	1,4	1,0	10,6
Immobilisations incorporelles	0,0	0,3	4,4
Amortissements cumulés	(79,9)	(60,5)	(87,0)
Immobilisations en location-financement	**33,1**	**37,9**	**50,3**

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2006 se détaillent comme suit :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	2,8	2,8
Plus d'un an et moins de 5 ans	10,9	10,0
5 ans et plus	9,3	6,8
Total des engagements de loyer	**23,0**	**16,8**
Effet d'actualisation	(6,2)	-
Paiements minimaux actualisés	**16,8**	**-**

6.3 - Locations simples

La charge locative des exercices 2006, 2005 et 2004 s'analyse comme suit :

	2006	2005	2004
Loyers	96,0	94,4	84,4
Loyers conditionnels	4,6	1,2	1,1
Sous-location	(1,9)	(3,6)	(1,8)
Total charge locative	**98,7**	**92,0**	**83,7**

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2006 :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	83,8	83,8
Plus d'un an et moins de 5 ans	235,1	214,4
5 ans et plus	148,3	115,1
Total des engagements de loyer	**467,2**	**413,3**

En 2006, un contrat de location a été signé par le Groupe pour son nouveau siège social en région parisienne. Ce contrat engage le Groupe pour 9 années à compter de 2008. Les engagements de loyers futurs actualisés s'élèvent à 92 millions d'euros.

Note 7 - Titres de participation mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention			Quote-part de situation nette			Quote-part de résultat		
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Clipsal Asia Holdings Ltd	-	50,0 %	50,0 %	-	41,9	41,1	-	(5,3)	(2,8)
ELAU Administration GmbH (1)	-	-	49,1 %	-	-	16,8	-	0,8	0,8
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	20,0 %	13,2	11,9	11,5	1,3	1,2	1,4
VA Tech Schneider HV GmbH (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,8)
Entivity (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,5)
Autres	N/A	N/A	N/A	(3,0)	(5,6)	(4,1)	0,6	(0,3)	(1,7)
Total	**-**	**-**	**-**	**10,2**	**48,2**	**65,3**	**1,9**	**(3,6)**	**(3,6)**

(1) Notes 3 et 4.
(2) Sociétés cédées au cours de l'année 2004.

En 2006 le Groupe a racheté la totalité du capital du groupe Clipsal Asia. En conséquence, la participation du Groupe dans Clipsal Asia mise en équivalence dans les comptes du Groupe en 2004 et 2005, est consolidée par intégration globale à partir du 1er janvier 2006.

Note 8 - Actifs financiers

8.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

	31.12.2006 % détenu	31.12.2006 Valeur brute	Réévaluation/ dépréciation	31.12.2006 Juste valeur	31.12.2005 Juste valeur	01.01.2005* Juste valeur	31.12.2004 Valeur nette
I – Titres cotés							
AXA	0,40 %	101,5	199,0	300,5	240,3	120,9	76,7
Gold Peak Industries Holding Ltd	10,06 %	10,6	(7,6)	3,0	4,6	10,1	10,1
Legrand	NS	2,2	-	2,2	10,1	-	-
Autres (1)	-	0,4	-	0,4	38,0	5,5	5,5
Total titres cotés		**114,7**	**191,4**	**306,1**	**293,0**	**136,5**	**92,3**
II – Titres non cotés							
SE Relays LLC (2)	100,00 %	-	-	-	-	26,5	26,5
Eb@se France (3)	100,00 %	20,7	(20,7)	0,0	0,0	-	-
Abacus Engineered Systems (2)	100,00 %	-	-	-	-	16,8	16,8
Comipar	4,15 %	16,4	(16,4)	0,0	0,0	-	-
Easy Plug SAS (3)	50,00 %	8,8	(8,8)	0,0	0,0	-	-
Paramer (4)	98,96 %	-	-	-	5,8	5,5	5,5
SE Venture	100,00 %	6,6	(6,6)	0,0	0,0	-	-
Simak (5)	98,50 %	5,5	(0,5)	5,0	5,0	4,5	4,5
Autres (6)		22,4	(17,8)	4,6	11,6	8,7	8,7
Total titres non cotés		**80,4**	**(70,8)**	**9,6**	**22,4**	**62,0**	**62,0**
Total Actifs financiers disponibles à la vente		**195,1**	**120,6**	**315,7**	**315,4**	**198,5**	**154,3**

**Application des normes IAS 32/39 à compter du 1er janvier 2005.*
(1) 37,6 millions d'euros de titres de placements ont été reclassés en actifs financiers courants entre le 31.12.05 et le 31.12.06. Ces titres correspondent à des placements de trésorerie en actions.
(2) Participations consolidées à partir du 1er janvier 2005.
(3) Participations déconsolidées - en cours de liquidation.
(4) Participation consolidée à partir du 1er janvier 2006.
(5) Société sans activité.
(6) Valeur unitaire brute inférieure à 5 millions d'euros.

La juste valeur correspond au cours de clôture pour les titres cotés sur un marché actif et à la valeur nette comptable pour les titres non cotés. La réévaluation des titres cotés, comptabilisée en autres réserves dans les capitaux propres (note 14.7) s'élève à 40,7 millions d'euros au titre de l'exercice.
Les titres cotés Legrand détenus à la clôture de l'exercice 2006 ont été obtenus dans le cadre du mécanisme d'échange de titres Schneider Electric contre des titres Legrand mis en place lors de la cession de Legrand par Schneider en 2002. Ces titres ont été revendus à Legrand SAS en janvier 2007.

8.2 - Autres actifs financiers non courants

	31.12.2006			31.12.2005	31.12.2004
	Brut	Dépréciation	Net	Net	Net
Crédit vendeur sur cession des titres Legrand (1)	-	-	-	176,8	167,9
Créance sur cession VA Tech Schneider HV GmbH (2)	-	-	-	-	17,5
Disponibilités bloquées sur l'acquisition de Clipsal (note 18)	47,0	-	47,0	41,4	35,6
Créances rattachées à des participations et prêts	6,4	(0,3)	6,1	14,0	18,7
Autres	68,7	(7,6)	61,1	49,2	48,4
Autres actifs financiers non courants	**122,1**	**(7,9)**	**114,2**	**281,4**	**288,1**

(1) Octroi d'un crédit vendeur de 150 millions d'euros, mis en place en 2002, portant intérêts au taux de 5,5 % capitalisés et remboursable en priorité sur tout produit de cession d'une part quelconque de la détention actuelle par l'investisseur. La durée maximale du crédit est contractuellement de 13 ans.
(2) Remboursée en janvier 2005.

Au premier semestre 2006 dans le cadre de l'introduction en Bourse du Groupe Legrand et conformément aux termes de l'accord avec le consortium d'investisseurs acquéreur de Legrand en 2002, le crédit-vendeur accordé par le Groupe a été remboursé par anticipation.

8.3 - Actifs financiers courants

	31.12.2006
Placements de trésorerie non monétaires (1)	48,2
Actifs de couverture sur avantages au personnel (2)	25,3
Total actif financier courant	**73,5**

(1) Ces placements étaient précédemment classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" - voir note 8.1.
(2) Ces actifs étaient précédemment classés en "Autres Créances" - voir note 11.

Les actifs de couvertures sont essentiellement relatifs à des plans de retraite aux Etats-Unis dont la couverture financière est excédentaire au 31 décembre 2006 (note 15).

Note 9 - Stocks et En-cours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Valeur brute :			
Matières premières	830,6	739,7	613,7
En-cours	341,8	333,2	297,3
Produits intermédiaires et finis	973,4	579,2	504,8
Marchandises	109,8	211,9	194,8
Valeur brute des stocks	**2 255,6**	**1 864,0**	**1 610,6**
Perte de valeur :			
Matières premières	(91,3)	(97,9)	(70,4)
En-cours	(15,7)	(21,8)	(21,0)
Produits intermédiaires et finis	(81,1)	(63,9)	(54,8)
Marchandises	(11,6)	(43,8)	(55,0)
Perte de valeur	**(199,7)**	**(227,4)**	**(201,2)**
Valeur nette :			
Matières premières	739,3	641,8	543,3
En-cours	326,1	311,4	276,3
Produits intermédiaires et finis	892,3	515,3	450,0
Marchandises	98,2	168,1	139,8
Valeur nette des stocks	**2 055,9**	**1 636,6**	**1 409,4**

Note 10 - Clients et créances d'exploitation

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Créances clients	2 509,2	2 204,4	1 772,5
Clients, effets à recevoir	386,7	417,5	396,2
Avances fournisseurs	85,9	71,4	63,0
Clients et créances d'exploitation, brutes	**2 981,8**	**2 693,3**	**2 231,7**
Perte de valeur	(99,0)	(106,6)	(96,0)
Clients et créances d'exploitation, nettes	**2 882,8**	**2 586,7**	**2 135,7**

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.
Les créances clients et comptes rattachés sont exclusivement des créances à moins d'un an.

Note 11 - Autres créances et charges constatées d'avance

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.05	31.12.2004
Autres débiteurs	311,5	183,1	203,6	203,6
Créance de précompte*	50,0	76,0	-	-
Créance de carry-back	97,0	97,0	97,0	97,0
Autres créances fiscales	421,0	298,0	148,0	148,0
Instruments dérivés	-	14,8	21,7	-
Actifs de couverture (avantages au personnel)**	-	7,0	-	-
Charges constatées d'avance	115,3	107,1	80,5	80,5
Total	**994,8**	**783,0**	**550,8**	**529,1**

**Dont part à plus d'un an : 25,3 M€ en 2006 et 50,7 M€ en 2005.*
***Les actifs de couverture ont été reclassés en actifs financiers courants au 31 décembre 2006.*

La créance de précompte correspond au versement en 2005 de 76 millions d'euros à l'Etat français dans le cadre de la réforme du régime fiscal des distributions, au titre d'un prélèvement exceptionnel de 25 % sur les dividendes distribués. En 2006, Schneider Electric SA a été remboursé d'un premier tiers portant le solde de cette créance à 51 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le Groupe détient par ailleurs une créance de carry-back de 97 millions d'euros vis-à-vis de l'Etat français, en complément des déficits reportables comptabilisés en impôts différés actifs (note 12). Cette créance est imputable sur l'impôt à payer en 2007 ou remboursable au 1er janvier 2008.

Note 12 - Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

12.1 - Analyse de la charge d'impôt

	2006	2005	2004
Impôt courant			
France	(38,1)	(15,7)	(13,5)
Etranger	(393,6)	(314,8)	(265,9)
Total	**(431,7)**	**(330,5)**	**(279,4)**
Impôts différés			
France	(197,2)	(93,8)	(72,7)
Etranger	93,8	(3,2)	(13,0)
Total	**(103,4)**	**(97,0)**	**(85,8)**
Produit /(Charge) d'impôt	**(535,1)**	**(427,5)**	**(365,2)**

12.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	2006	2005	2004
Résultat net (part du Groupe)	**1 309,4**	**994,3**	**823,9**
(Charge) Produit d'impôt	(535,1)	(427,5)	(365,2)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(0,2)	(8,4)	-
Intérêts minoritaires	(37,2)	(35,2)	(34,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	1,9	(3,6)	(3,6)
Résultat avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	**1 880,0**	**1 469,0**	**1 227,1**
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,93 %	35,43 %
Charge d'impôt théorique	**(647,3)**	**(513,1)**	**(434,8)**
Eléments en rapprochement :			
Ecart de taux France / Etranger	65,2	51,2	46,2
Effet de la variation du taux d'impôt en France*	-	-	(14,3)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	35,4	32,8	24,4
Effets des déficits fiscaux	20,3	1,0	1,2
Autres différences permanentes	(8,7)	0,6	12,1
(Charge) Produit net d'impôt réel	(535,1)	(427,5)	(365,2)
Taux effectif d'impôt	**28,46 %**	**29,10 %**	**29,76 %**

**Applicable en 2005 et au-delà.*

12.3 - Ventilation des impôts différés par nature

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Impôts différés - Actif			
Déficits et crédits d'impôt reportables	244,6	377,2	463,2
Provisions pour retraite et engagements similaires	361,9	394,2	342,9
Pertes de valeur des créances clients et des stocks	74,5	57,6	52,6
Provisions et charges à payer non déductibles	132,9	114,7	85,2
Autres	152,5	116,3	106,2
Compensation actifs/passifs	(293,6)	(265,0)	(217,4)
Impôts différés actifs	**672,8**	**795,0**	**832,7**
Impôts différés - Passif			
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal	(52,1)	(106,7)	(101,4)
Marques et autres immobilisations incorporelles	(329,6)	(282,1)	(193,4)
Dépenses de R&D capitalisées	(25,2)	(22,5)	(16,1)
Passifs d'impôt sur juste valeur des instruments financiers et sur éléments passés en capitaux propres	(83,3)	(12,7)	(15,2)
Passifs d'impôt sur instrument de dette	-	(59,3)	(53,3)
Autres	(108,6)	(41,0)	(63,9)
Compensation actifs / passifs	293,6	265,0	217,4
Impôts différés passifs	**(305,3)**	**(259,4)**	**(225,9)**

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2006 sont localisés majoritairement en France (119 millions d'euros) et dans d'autres pays européens dont la fiscalité permet le report illimité des déficits.

12.4 - Impôt constaté dans les capitaux propres

Le montant d'impôt relatif à des éléments imputés en capitaux propres s'élève à 22,8 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et contre (11,5) millions d'euros au 31 décembre 2004. L'impôt constaté dans les capitaux propres concerne essentiellement les effets des variations d'impôt sur des éléments initialement comptabilisés en capitaux propres (dans le cadre de la transition aux IFRS) ainsi que les effets d'impôts sur les variations des éléments comptabilisés en autres réserves (note 14.7).

Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Fonds Commun de Placement et Sicav	1 718,0	749,3	355,2	355,2
Autres	15,3	5,5	63,9	63,9
Valeurs mobilières de placement	**1 733,3**	**754,8**	**419,1**	**419,1**
Titres de créances négociables et dépôts court terme	76,3	117,3	11,9	11,9
Actions propres	-	-	-	87,0
Disponibilités	734,5	511,1	544,8	544,8
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 544,1**	**1 383,2**	**975,8**	**1 062,8**
Découvert et encours bancaire	(116,1)	(79,9)	(28,0)	(28,0)
Actions d'auto contrôle	-	-	-	(87,0)
Autres	(1,8)	-	(1,3)	(1,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets	**2 426,2**	**1 303,3**	**946,5**	**946,5**

Note 14 - Capitaux propres

14.1 - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2006 est de 1 821 586 784 euros représenté par 227 698 348 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Au 31 décembre 2006, le nombre total de droits de vote attachés aux 227 698 348 actions composant le capital était de 247 190 648 .

Evolution du capital

Depuis le 31 décembre 2003, les options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital comme suit :

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en €)
Capital au 31.12.2003	**231 842 170**	**1 854 737 360**
Réduction de capital	(7 000 000)	(56 000 000)
Plan Mondial actionnariat salarial	705 847	5 646 776
Exercice d'options	646 160	5 169 280
Capital au 31.12.2004	**226 194 177**	**1 809 553 416**
Exercice d'options	425 050	3 400 400
Capital au 31.12.2005	**226 619 227**	**1 812 953 816**
Exercice d'options	1 079 121	8 632 968
Capital au 31.12.2006	**227 698 348**	**1 821 586 784**

Par ailleurs, l'exercice des options a fait augmenter les primes d'émission d'un montant de 52 068 491 euros.

14.2 - Actionnariat

	31.12.2006				31.12.2005		31.12.2004	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
CDC	4,42	10 062 852	5,36	13 237 852	4,44	5,30	4,45	5,24
Salariés	3,09	7 028 765	5,22	12 911 628	3,35	5,67	3,76	6,04
Autocontrôle (1)	0,94	2 150 352	-	-	0,95	-	0,95	-
Autodétention	2,08	4 725 771	-	-	2,61	-	2,25	-
Public	89,47	203 730 608	86,65	214 165 045	88,65	85,79	88,59	85,86
Total	**100,00**	**227 698 348**	**100,00(2)**	**247 190 648 (2)**	**100,00**	**100,00(2)**	**100,00**	**100,00(2)**

(1) Via les filiales Cofibel / Cofimines.

(2) Sur la base du nombre de droits de vote résultant de l'article 222 12-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers qui inclut les actions privées de droit de vote.

Au 31 décembre 2006, il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

14.3 - Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions retenues

(en millions d'actions)	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires*	220,003	220,003	218,206	218,206	220,923	220,923
Options de souscription	-	2,094	-	0,708	-	0,334
Nombre moyen pondéré d'actions	**220,003**	**222,097**	**218,206**	**218,914**	**220,923**	**221,257**

** net de l'autodétention et de l'auto-contrôle*

Résultat net par action

(en euros)	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôts	8,55	8,47	6,68	6,66	5,54	5,53
Résultat net - part du Groupe	**5,95**	**5,90**	**4,56**	**4,54**	**3,73**	**3,72**

14.4 - Dividendes versés et proposés

Au titre de l'exercice 2004, le Groupe a versé en 2005 un dividende d'un montant de 1,80 euros par action, soit un montant global de 395,4 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2005, le Groupe a versé en 2006 un dividende d'un montant de 2,25 euros par action, soit un montant global de 493 millions d'euros. D'autre part, un rappel de précompte a été pris en compte dans les comptes consolidés pour un montant de 8,7 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril 2007 au titre de l'exercice 2006 s'élève à 3,0 euros par action. A la clôture de l'exercice 2006, le montant des réserves distribuables de la société tête de groupe Schneider Electric SA, s'élève à 275 millions d'euros (323 millions d'euros au 31 décembre 2005), hors résultat net de l'exercice.

14.5 - Paiements sur la base d'actions

Renseignements relatifs aux plans d'options en cours

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA puis le Directoire ont mis en place des plans d'option au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe, dont les principales caractéristiques au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

N° du Plan	Date du C.A.	Type de plan (1)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées à l'origine	Options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
16	01-avr-99	A	01-avr-02	31-mars-07	50,73	1 259 300	245 900
17	01-avr-99	A	01-avr-02	31-mars-07	50,73	2 123 100	1 078 600
18	24-mars-00	A	24-mars-03	23-mars-08	65,88	1 421 200	686 600
19	04-avr-01	S	04-avr-05	03-avr-09	68,80	1 557 850	NA (2)
20	12-déc-01	S	12-déc-05	11-déc-09	51,76	1 600 000	166 800
21	05-févr-03	S	05-févr-07	04-févr-11	45,65	2 000 000	141 900
22	05-févr-03	S	05-juin-03	04-févr-11	45,65	111 000	NA (2)
23	06-mai-04	S	01-oct-04	05-mai-12	56,09	107 000	NA (2)
24	06-mai-04	S ou A	06-mai-08	05-mai-12	56,09	2 060 700	-
25	12-mai-05	S	01-oct-05	11-mai-13	57,02	138 500	NA (2)
26	28-juin-05	S ou A	28-juin-09	27-juin-13	60,78	2 003 800	-
27	01-déc-05	S ou A	01-déc-09	30-nov-13	72,1	1 614 900	-
28	21-déc-06	S ou A	21-déc-10	20-déc-16	84,12	1 257 120	-
Total						**17 254 470**	**2 319 800**

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.
(2) Non applicable en l'absence de critère de levée d'options.

Les plans d'option répondent aux règles suivantes :

- l'exercice des options est généralement subordonné à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance (note 14.5.2),
- la durée de vie des options est de 8 à 10 ans,
- la période d'acquisition des droits est de 3 ou 4 ans aux Etats-Unis et de 4 ans pour le Reste du monde.

Evolution du nombre d'options

N° du Plan	Nombre d'options restant à lever à au 31.12.05	Nombre d'options exercées et /ou créées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice (1)	Nombre d'options restant à lever au 31.12.06
16	478 720	(311 170)	-	167 550
17	622 052	(421 909)	-	200 143
18	583 981	(225 353)	-	358 628
19	1 426 375	(374 917)	(3 000)	1 048 458
20	970 850	(362 904)	(5 600)	602 346
21	1 861 100	(280 900)	(140 300)	1 439 900
22	69 950	(10 900)	-	59 050
23	74 000	(21 400)	-	52 600
24	2 024 900	-	(25 000)	1 999 900
25	89 150	(28 100)	(1 000)	60 050
26	1 994 800	-	(5 600)	1 989 200
27	1 614 900	-	(1 200)	1 613 700
28	0	1 257 120	-	1 257 120
Total	**11 810 778**	**(780 433)**	**(181 700)**	**10 848 645**

(1) Après avoir tenu compte des annulations potentielles (critères de performance non atteints ou non exercice de l'option par les salariés)

Le Directoire du 21 décembre 2006 a mis en place le plan d'options 28, qui prévoit l'attribution de 1 257 120 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 84,12 euros, en principe exerçables entre le 21 décembre 2010 et le 20 novembre 2016. Il prévoit également pour les salariés américains l'attribution de 328 000 "Stock Appreciation Rights" (SAR) dont le prix de référence s'élève à 83,80 euros. La durée de vie des SAR et la période d'acquisition des droits sont identiques à celles des options accordées dans le cadre du plan 28.

L'exercice des options des plans 26, 27 et 28 ainsi que des SAR, est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des options à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, Schneider Electric SA a créé 1 079 121 actions sur l'année 2006.

Plans d'actions gratuites

Suite à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006, le Directoire du 21 décembre 2006, a procédé à l'attribution de 52 006 actions gratuites dont la période d'acquisition est de 3 ans (soit du 21 décembre 2006 au 20 décembre 2009) et la période de conservation de 2 ans (soit du 21 décembre 2009 au 20 décembre 2011).

L'acquisition des actions gratuites est subordonnée à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des actions à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires.

Valorisation des paiements fondés sur des actions

Conformément aux principes énoncés en note 1.18, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des options comprise entre 7 et 10 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de volatilité attendue compris entre 20 et 25 % correspondant à la volatilité implicite,
- taux de distribution du résultat fixé entre 3 et 3,7 %,
- taux d'actualisation compris entre 3,1 et 4,1 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans.

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2006	2005
Plan 21	2,5	5,8
Plan 24	5,6	5,9
Plan 25	0,0	1,5
Plan 26	6,1	3,1
Plan 27	6,6	0,5
Plan 28	0,0	-
	20,8	**16,7**

14.6 - Actions propres

L'Assemblée Générale du 6 mai 1999 a approuvé un programme de rachat d'actions, renouvelé par les assemblées générales du 5 mai 2000, 11 juin 2001, 27 mai 2002, 16 mai 2003, 6 mai 2004, 12 mai 2005 et 3 mai 2006.

Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat d'actions en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des fonds propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions. Le dernier programme autorisé prévoit un rachat pour un maximum de 10 % du capital pour une période maximum de 18 mois à partir du 3 mai 2006. Dans le cadre des programmes du 12 mai 2005 et 3 mai 2006, la société n'a racheté aucune action au cours de l'exercice 2006. L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats d'actions. Dans ce cadre, la société a mis en place un contrat de liquidité en application duquel l'intermédiaire en charge de ce contrat a acheté 2 292 219 actions au prix moyen de 85,29 euros et vendu 2 172 219 actions au prix moyen de 85,32 euros.

Au 31 décembre 2006, le Groupe détient 6 876 123 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant de 311,4 millions d'euros.

14.7 - Autres réserves

L'évolution des autres réserves se détaille comme suit :

	Ecarts de réévaluation			Ecarts actuariels	Total
	Couverture de change et de taux	Couverture métaux	Titres disponibles à la vente		
31 décembre 2004				**22,3**	**22,3**
Impacts nets IAS 32/39 au 1er janvier 2005 :					
- Couverture de change	7,9				7,9
- Réévaluation des titres disponibles à la vente			29,0		29,0
- Couverture métaux		5,0			5,0
1er janvier 2005	**7,9**	**5,0**	**29,0**	**22,3**	**64,2**
- Gains (pertes) nets latents sur titres disponibles à la vente			115,6		115,6
- Gains (pertes) nets réalisés sur titres disponibles à la vente, reclassés au compte de résultat					-
- Gains (pertes) nets sur couverture de change	(5,5)				(5,5)
- Gains (pertes) nets sur couverture métaux		3,5			3,5
- Gains (pertes) actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi				(78,0)	(78,0)
31 décembre 2005	**2,4**	**8,5**	**144,6**	**(55,7)**	**99,8**
- Gains (pertes) nets latents sur titres disponibles à la vente			16,5		16,5
- Gains (pertes) nets réalisés sur titres disponibles à la vente, reclassés au compte de résultat					0,0
- Gains (pertes) nets sur couverture de change	(136,8)				(136,8)
- Gains (pertes) nets sur couverture de taux	(1,7)				(1,7)
- Gains (pertes) nets sur couverture métaux		(11,5)			(11,5)
- Gains (pertes) actuariels nets sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi				24,3	24,3
31 décembre 2006	**(136,1)**	**(3,0)**	**161,1**	**(31,4)**	**(9,4)**

Les principaux impacts de l'exercice concernent les variations de valeur des couvertures (note 20), la réévaluation des titres cotés AXA (note 8) et la variation des écarts actuariels (note 15).

Note 15 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie.

Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité, essentiellement les médailles du travail et avantages similaires accordés principalement en France et en Australie.

Les évaluations actuarielles sont en général réalisées selon un rythme annuel. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré Groupe			*Dont Etats-Unis*		
	2006	**2005**	**2004**	***2006***	***2005***	***2004***
Taux d'actualisation	5,0 %	4,9 %	5,4 %	*5,8 %*	*5,8 %*	*6,2 %*
Taux d'augmentation des salaires	2,9 %	3,3 %	3,4 %	*4,5 %*	*4,1 %*	*4,1 %*
Taux de rendement attendu des placements	7,8 %	8,2 %	8,4 %	*9,0 %*	*9,0 %*	*9,0 %*
Taux d'augmentation des frais médicaux	9,5 %	9,4 %	9,2 %	*10,0 %*	*10,0 %*	*10,0 %*

L'essentiel de l'engagement relatif aux frais médicaux concerne les Etats-Unis. Une variation à la hausse de un point du taux des frais médicaux augmenterait respectivement de 38,9 et 2,8 millions d'euros le montant de l'engagement et l'aggrégation du coût des services rendus et du coût financier au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi. La même variation à la baisse diminuerait l'engagement de 33,5 millions d'euros et l'aggrégation du coût des services rendus et du coût financier de 2,4 millions d'euros.

Le taux d'actualisation a été déterminé généralement sur la base des taux de rendement des entreprises de première catégorie ou des taux des obligations d'Etat.

Engagements de retraite et indemnités de départ

Les engagements de retraite du Groupe concernent principalement les filiales nord-américaines et européennes, et correspondent essentiellement à des engagements au titre de régimes à prestations définies. Ces régimes accordent le versement d'un capital au moment du départ en retraite ou d'une rente durant toute la retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Ils incluent également les retraites-chapeau accordées à certains cadres dirigeants leur garantissant un complément de revenu au-delà des régimes généraux et obligatoires.

Ces engagements de retraite font l'objet d'une couverture financière partielle ou totale par le biais de fonds externalisés. Au 31 décembre 2006, le montant des obligations partiellement ou totalement financées est de 1 802 millions d'euros et représente 89 % du montant total de l'engagement du Groupe.

Les actifs des fonds externalisés sont essentiellement constitués d'actions (environ 61 %), d'obligations (environ 23 %) et d'actifs immobiliers (environ 9 %).

Les contributions versées en 2006 au titre de ces actifs de couverture sont de 19,6 millions d'euros et sont estimées à 14,3 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Au 31 décembre 2006, le montant des provisions constituées au titre des engagements de retraite et des indemnités de fin de carrière s'élève à 642 millions d'euros (respectivement 607 et 521 millions d'euros aux 31 décembre 2005 et 2004). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à contributions définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans est de 30,7 millions d'euros pour l'exercice 2006 et était de 32,3 millions d'euros en 2005.

Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme : frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi, médailles du travail

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régimes de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Ces engagements sociaux postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet d'une couverture financière.

L'essentiel de l'engagement (86 %) concerne les plans de couverture médicale des salariés nord-américains. En septembre 2005, l'un de ces plans a été modifié en ce qui concerne le montant des cotisations et les conditions d'éligibilité. Ces modifications des plans ont eu pour conséquence une diminution de l'engagement d'environ 20 millions de dollars (17 millions d'euros), dont l'impact est enregistré en résultat sur la durée d'acquisition des droits (3,6 millions d'euros en 2006 et 6 millions d'euros en 2005 pour les droits acquis).

Les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont identiques à celles appliquées pour les engagements de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements à long terme intègrent divers plans de couverture de frais médicaux en Europe pour 42 millions d'euros et les médailles du travail comptabilisées sur la France pour 11 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, le montant des provisions constituées au titre de ces engagements s'élève à 517 millions d'euros (respectivement 593 et 505 millions d'euros aux 31 décembre 2005 et 2004). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

15.1 - Variation des provisions pour retraites et avantages assimilés

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés (nette des actifs) se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	*dont US*	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	*dont US*	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31.12.2004	**521,1**	***8,8***	**505,0**	***418,5***	**1 026,2**
Charge de la période	47,9	*1,5*	22,6	*21,9*	70,5
Prestations versées	(49,1)	-	(23,5)	*(22,4)*	(72,6)
Cotisations versées	(34,4)	*(23,6)*	-	-	(34,4)
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres	117,2	*61,8*	14,9	*14,6*	132,1
Ecart de conversion	5,6	*3,8*	67,1	*65,5*	72,7
Variations de périmètre	2,4	*0,0*	3,0	-	5,4
Autres variations	(10,7)	*(0,1)*	4,3	-	(6,4)
31.12.2005 *	**600,0**	***52,2***	**593,4**	***498,1***	**1 193,5**
Charge de la période	44,3	*(4,5)*	26,4	*23,3*	70,7
Prestations versées	(32,4)	*0,0*	(27,2)	*(25,6)*	(59,6)
Cotisations versées	(19,6)	*(5,1)*	-	-	(19,6)
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres	(6,0)	*(7,8)*	(23,7)	-	(29,7)
Ecart de conversion	7,5	*(4,7)*	(52,7)	*(47,3)*	(45,2)
Variations de périmètre	27,9	*0,0*	(0,7)	-	27,2
Autres variations	(4,9)	*0,1*	1,4	*(3,1)*	(3,6)
31.12.2006 *	**616,8**	***30,2***	**516,9**	***445,4***	**1 133,7**

**Dont en 2005 et 2006, respectivement 7 et 25,3 millions d'euros d'actifs de couverture présentés à l'actif du bilan en "Autres créances" en 2005 (voir note 11) et en autres actifs financiers en 2006.*

15.2 - Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

1. Réconciliation des éléments du bilan	**31.12.2006**	***dont US***	**31.12.2005**	***dont US***	**31.12.2004**	***dont US***
Actifs de couverture de retraite et autres engagements assimilés	25,3	*25,1*	7,0	*7,0*		
Provisions pour retraite et engagements assimilés	(642,1)	*(55,3)*	(607,0)	*(59,2)*	(521,1)	*(8,8)*
Actif / (Passif) net reconnu au bilan	**(616,8)**	***(30,2)***	**(600,0)**	***(52,2)***	**(521,1)**	***(8,8)***

2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat	**31.12.2006**	***dont US***	**31.12.2005**	***dont US***	**31.12.2004**	***dont US***
Coûts des services rendus	54,2	*18,1*	51,8	*15,9*	48,5	*14,8*
Coût financier (effet de l'actualisation)	93,4	*52,0*	92,9	*50,5*	87,9	*48,7*
Rendement attendu des actifs des régimes	(104,1)	*(75,0)*	(97,1)	*(71,8)*	(87,4)	*(64,6)*
Coût des services passés	0,3	*0,4*	5,9	*6,9*	1,2	*2,7*
Effet des liquidations /réductions de régimes	0,5	*0,0*	(5,6)		(0,8)	
Charge nette comptabilisée au résultat	**44,3**	***(4,5)***	**47,9**	***1,5***	**49,4**	***1,6***

3. Variation de la valeur actualisée des engagements	31.12.2006	dont US	31.12.2005	dont US	31.12.2004	dont US
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	**1 993,5**	***972,1***	**1 665,6**	***747,5***	**1 614,9**	***760,1***
Coûts des services rendus	54,2	*18,1*	51,8	*15,9*	48,5	*14,8*
Coût financier (effet de l'actualisation)	93,4	*52,0*	92,9	*50,5*	87,9	*48,7*
Cotisations versées par les salariés	5,6	*0,0*	5,5	*0,0*	3,3	*0,0*
Prestations versées	(92,8)	*(41,5)*	(104,7)	*(39,2)*	(49,9)	*(36,4)*
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	43,6	*20,6*	148,6	*70,0*	10,0	*19,7*
Modifications de régime	(0,3)	*0,0*	6,3	*6,0*	(0,8)	
Variations de périmètre	28,3	*0,0*	2,4		11,6	
Ecarts de conversion	(98,5)	*(103,7)*	139,9	*121,4*	(59,9)	*(59,4)*
Autres (yc réductions et liquidations)	8,4	*0,0*	(14,8)			
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	**2 035,4**	***917,6***	**1 993,5**	***972,1***	**1 665,6**	***747,5***

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 14.7).
Ils résultent des changements d'hypothèses actuarielles, principalement les taux d'actualisation, utilisées dans la valorisation des engagements au Royaume-Uni, dans la zone euro et au Canada.
La part des écarts actuariels relative aux effets d'expérience s'élève à 12,1 millions d'euros pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes	31.12.2006	dont US	31.12.2005	dont US	31.12.2004	dont US
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	**1 395,4**	***918,8***	**1 143,2**	***736,8***	**1 083,3**	***726,3***
Rendement attendu des actifs des régimes	104,1	*75,0*	97,1	*71,8*	87,4	*64,6*
Cotisations des salariés	5,6	*0,0*	5,4	-	3,3	-
Cotisations de l'employeur	19,6	*5,1*	34,4	*23,6*	18,2	*1,0*
Prestations versées	(60,4)	*(41,5)*	(55,6)	*(39,2)*	(46,9)	*(36,4)*
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres	49,6	*28,4*	31,4	*8,2*	44,7	*40,2*
Modifications de régimes	-		-		-	
Variations de périmètre	0,4		0,7		0,8	
Ecarts de conversion	(105,8)	*(99,0)*	134,3	*117,6*	(47,6)	*(58,9)*
Autres (yc réductions et liquidations)	9,2		4,5			
Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice	**1 417,7**	***886,8***	**1 395,4**	***918,8***	**1 143,2**	***736,8***

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 14.7).
Ils résultent des changements dans les taux de rendement effectif et attendu des actifs aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

5. Couverture financière	31.12.2006	dont US	31.12.2005	dont US	31.12.2004	dont US
Valeur actualisée des engagements	(2 035,4)	*(917,6)*	(1 993,5)	*(972,1)*	(1 665,6)	*(747,5)*
Juste valeur des actifs du régime	1 417,7	*886,8*	1 395,4	*918,8*	1 143,2	*736,8*
Effet des plafonnements d'actifs			-	-	-	-
Eléments différés :						
Modifications de régime non comptabilisées	0,9	*0,6*	(1,9)	*1,1*	1,3	*1,9*
(Passif) / Actif net comptabilisé au bilan	**(616,8)**	***(30,2)***	**(600,0)**	***(52,2)***	**(521,1)**	***(8,8)***

15.3 - Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés

Les variations des provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme se détaillent comme suit :

1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Coûts des services rendus	6,2	6,0	6,4
Coût financier (effet de l'actualisation)	25,2	24,6	26,2
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-	-
Coût des services passés	(5,0)	(8,0)	(5,1)
Charge totale comptabilisée au résultat	**26,4**	**22,6**	**27,5**

2. Variation de la valeur actualisée des engagements	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	**543,6**	**471,0**	**489,8**
Coûts des services rendus	6,2	6,0	6,4
Coût financier (effet de l'actualisation)	25,2	24,6	26,2
Cotisations des salariés	1,7	1,3	0,7
Prestations versées	(27,2)	(23,5)	(23,6)
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	(23,7)	14,9	0,9
Modifications de régime		(16,3)	
Variations de périmètre	(0,7)	3,0	
Ecarts de conversion	(48,1)	67,1	(30,3)
Autres (yc réductions et liquidations)	0,2	(4,5)	0,9
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	**477,2**	**543,6**	**471,0**

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 14.7).
Ils résultent des changements d'hypothèses actuarielles, en particulier le taux d'actualisation.
Les modifications de régimes concernent essentiellement les Etats-Unis.

3. Couverture financière	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Valeur actualisée des engagements	477,2	543,6	471,0
Eléments différés :			
Changement de régime non comptabilisé	39,7	49,8	34,0
Provision comptabilisée au bilan	**516,9**	**593,4**	**505,0**

Note 16 - Provisions

	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructurations	Autres risques	Provisions
31.12.2004	**59,6**	**47,0**	**120,3**	**34,7**	**108,0**	**59,2**	**428,8**
dont part LT	*55,6*	*47,0*	*32,1*	*34,7*		*22,9*	*192,3*
Dotations	16,9	9,1	63,8	2,4	68,5	25,1	185,8
Effet d'actualisation	0,3	4,8	(0,4)	0,6	(0,8)	0,5	5,0
Reprises pour utilisation	(5,6)	(8,0)	(51,0)	(2,6)	(81,9)	(8,6)	(157,7)
Provisions devenues sans objet	(3,1)	-	(10,3)	-	(11,3)	(3,0)	(27,7)
Ecarts de conversion	2,2	7,7	8,7	1,7	3,6	3,7	27,6
Variations de périmètre et autres	4,8	7,1	8,8	2,9	7,7	(6,4)	24,9
31.12.2005	**75,1**	**67,7**	**139,9**	**39,7**	**93,8**	**70,5**	**486,7**
dont part LT	*37,0*	*43,6*	*34,4*	*32,6*	*20,0*	*42,4*	*210,0*
Dotations	99,5	7,6	70,9	5,6	49,9	25,8	259,3
Effet d'actualisation	(0,3)	0,0	0,2	0,3	0,3	0,0	0,5
Reprises pour utilisation	(9,9)	(10,2)	(59,0)	(1,6)	(53,8)	(9,3)	(143,8)
Provisions devenues sans objet	(7,5)	(1,0)	(17,6)	(0,3)	(1,6)	(4,7)	(32,7)
Ecarts de conversion	(0,5)	(5,8)	(5,1)	(1,2)	(1,2)	(5,9)	(19,7)
Variations de périmètre et autres	4,5	(1,5)	16,1	1,3	(2,8)	1,9	19,5
31.12.2006	**160,9**	**56,8**	**145,4**	**43,8**	**84,6**	**78,3**	**569,8**
dont part LT	*83,8*	*50,0*	*34,9*	*32,1*	*15,2*	*67,1*	*283,1*

(a) Risques économiques

Ces provisions couvrent principalement des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a comptabilisé une provision de 38,0 millions d'euros pour faire face aux retards et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de ses systèmes d'information et en particulier de son système commun SAP.

D'autre part, le Groupe a pris acte de la décision de la Commission Européenne concernant la participation de deux anciennes filiales à un cartel dans le domaine de certains équipements haute tension et a provisionné l'amende de 8,1 millions d'euros qu'il devra verser.

(b) Risques commerciaux

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant. Les provisions pour risques commerciaux intègrent également les provisions pour pertes à terminaison sur divers contrats long terme pour 6,0 millions d'euros.

(c) Risques sur produits

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois.
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

En 2006, les nouveaux risques techniques identifiés ont conduit à augmenter la provision de 11 millions d'euros. Ces difficultés techniques sont en cours de résolution au 31 décembre 2006.

(d) Risques environnementaux

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

Le Groupe n'a pas identifié de nouveau risque à provisionner lors des revues de site effectuées en 2006.

(e) Restructurations

La dotation de l'exercice couvre le coût des plans de restructuration engagés en Europe (France, Royaume-Uni, Italie) et en Australie (note 25).

Note 17 - Dettes financières (courantes et non courantes)

La dette non courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Emprunts obligataires	3 687,9	2 691,1	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	-	-	-	73,3
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	253,8	89,9	89,2	68,2
Financement des locations financières	23,9	18,5	23,4	23,4
Participation des salariés	5,2	6,3	7,0	7,0
Part court terme des emprunts obligataires	(450,0)			
Part court terme des autres dettes long terme	(63,7)	(51,1)	(47,2)	(73,8)
Dettes financières non courantes	**3 457,1**	**2 754,7**	**1 272,5**	**1 298,2**

La dette courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Billets de trésorerie	55,0	-	60,4	60,4
Intérêts courus non échus	44,9	31,4	11,3	11,3
Autres dettes	154,9	90,5	80,8	80,8
Découverts et encours bancaires	116,1	79,9	28,0	28,0
Partie court terme des emprunts obligataires	450,0			
Partie court terme des autres dettes long terme	63,7	51,1	47,2	73,8
Dettes financières courantes	**884,6**	**252,9**	**227,7**	**254,3**
Dettes financières courantes et non courantes	**4 341,7**	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

17.1 - Répartition par échéance

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
2005	-	-	227,7	254,3
2006	-	252,9	20,9	46,6
2007	884,6	470,5	463,1	463,1
2008	851,8	767,8	757,4	757,4
2009	25,9	3,7	3,5	3,5
2010	917,0	899,7	1,4	1,4
2011	518,0	613,1	26.2 (*)	26.2 (*)
2012 et au-delà	1 144,4	-	-	-
Total	**4 341,7**	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

(*) : 2011 et au-delà

17.2 - Répartition par devise

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Euro	4 100,9	2 842,0	1 372,1	1 424,4
Dollar américain	30,5	54,6	11,7	11,7
Roupie indienne	53,1	25,1	14,5	14,5
Dollar néo-zélandais	2,5	11,6	18,6	18,6
Yen japonais	22,3	7,8	25,6	25,6
Autres	132,4	66,6	57,7	57,7
Total	**4 341,7**	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

17.3 - Emprunts obligataires

(En millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	Taux d'intérêt	Echéance
Schneider Electric SA 2007	450,0	450,0	450,0	6,1275 % TF	octobre 2007
Schneider Electric SA 2008	750,0	750,0	750,0	3,875 % TF	octobre 2008
Schneider Electric SA 2010	897,7	897,1	-	3,125 % TF	août 2010
Schneider Electric SA 2011	499,0	-	-	EUR + 0,2 % TV	juil 2011
Schneider Electric SA 2014	496,8	-	-	4,500 % TF	janv 2014
Schneider Electric SA 2017	594,4	594,0	-	4,000 % TF	août 2017
Total	**3 687,9**	**2 691,1**	**1 200,0**		

Le 17 juillet 2006, Schneider Electric a émis 2 nouveaux emprunts obligataires. Le premier, d'un montant nominal de 500 millions d'euros au taux Euribor 3 mois plus une marge de 0,20 % est à échéance du 18 juillet 2011. Le second, d'un montant nominal de 500 millions d'euros au taux de 4,5 % est à échéance du 17 janvier 2014. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 11 août 2005 un emprunt obligataire d'un montant de 1 500 millions d'euros dans le cadre du programme EMTN. Cette émission se décompose en une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros, et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007. Ces emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et du Luxembourg.

17.4 - Autres informations

Au 31 décembre 2006, les lignes de crédit confirmées non utilisées pour Schneider Electric SA s'élèvent à 1 038 millions d'euros. Ces lignes de crédit sont disponibles sur la période.

D'autre part, dans le cadre du financement de l'opération APC, Schneider Electric SA a mis en place un crédit d'acquisition d'un montant de 2,5 milliards d'euros à un an et une ligne de crédit confirmée d'un montant de 2 milliards d'euros à trois ans.

Note 18 - Autres dettes à long terme

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Dette sur acquisition de MGE UPS	35,1	135,5	121,9	48,6
Dette sur acquisition de Clipsal	47,0	41,5	35,6	35,6
Dette sur acquisition des actifs Magnecraft	-	-	16,2	16,2
Dette sur acquisition de Applied Control Technology	1,8	-	-	-
Autres	6,3	1,8	4,0	4,0
Autres dettes à long terme	**90,2**	**178,8**	**177,7**	**104,4**

La dette relative à l'engagement de rachat des intérêts minoritaires de MGE UPS est évaluée à 35,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 (72 millions d'euros au 31 décembre 2005). La diminution de cette dette s'explique essentiellement par les rachats ayant eu lieu sur l'exercice 2006 (note 3).

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition jusqu'en décembre 2007. Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (note 8.2).

Note 19 - Engagements et passifs éventuels

19.1 - Cautions, avals et garanties

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Cautions de contre garantie sur marchés (1)	176,0	173,8	171,0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	20,1	17,8	33,4
Avals, cautions et garanties donnés	0,5	1,0	4,2
Autres engagements donnés (3)	187,2	209,4	209,1
Garanties données	**383,8**	**402,0**	**417,7**
Avals, cautions et garanties reçus	41,8	35,4	33,6
Garanties reçues	**41,8**	**35,4**	**33,6**

(1) Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie bancaire attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

(2) Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

(3) Les autres engagements donnés comprennent notamment des lettres de crédit émises par la filiale américaine Square D, ainsi que des garanties données en paiement de loyers.

19.2 - Engagements d'achats

Titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées, ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Au 31 décembre 2006, le montant de ces engagements n'est pas significatif.

Prestations de services informatiques

En 2004, le groupe a signé avec la société Cap Gemini un accord visant à l'externalisation de ses fonctions informatiques européennes et à la mise en place d'applications de gestion communes sous le progiciel SAP. Cet accord est en cours de déploiement dans les filiales du Groupe. Les prestations payées à Cap Gemini au titre de cet accord se substituent au coût de la fonction informatique, auparavant gérée en interne. L'engagement réciproque qui lie Cap Gemini et Schneider Electric d'une durée initiale de 10 ans a été prolongé de 2 ans. Au titre de l'exercice 2006, les coûts relatifs à cet accord s'élèvent contractuellement à 136,5 millions d'euros (148,3 millions d'euros en 2005).

19.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe. Il en est en particulier ainsi pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres du Groupe.

Les contrats d'emprunts ne contiennent pas de clauses en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe.

Le Groupe a conclu un accord d'entreprise relatif au Droit Individuel à la Formation. Les droits acquis par les salariés à ce titre ne sont pas estimables de façon fiable et n'ont donc pas fait l'objet de provision dans les comptes du Groupe.

Note 20 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change, et de variation des cours de métaux.

20.1 - Risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'euro. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier les résultats du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat aux variations de cours, en mettant en place des couvertures sur les créances, dettes et flux d'exploitation sous la forme principalement de ventes à terme. Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne plus de vingt devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong-Kong et la livre sterling.

20.2 - Risque de taux

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises pour la plupart à taux fixe. La gestion du risque de taux est effectuée principalement par le biais de swaps.

20.3 - Risque de fluctuation du cours des matières premières

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du nickel, du zinc, et des matières plastiques. Pour préserver ses résultats, le Groupe doit être en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter cette augmentation sur ses clients.

Le Groupe a toutefois mis en place des procédures destinées à limiter son exposition aux risques liés à l'évolution du prix des matières premières non ferreuses. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

20.4 - Valeurs d'inventaire et valeurs nominales des instruments financiers dérivés

		31.12.2005				31.12.2006	31.12.2006	
	Qualification IFRS	Valeur d'inventaire	Résultat financier (1)	Capitaux Propres (2)	Trésorerie	Valeur d'inventaire	Nominal des Achat	Vente
Change								
Contrats à terme en couverture de flux futurs	CFH*	5,9	(5,9)	(74,0)	-	(74,0)	1 393,6	-
Autres contrats à terme en couverture d'éléments bilantiels	Trading	(25,7)	44,8	-	-	19,1	136,9	563,8
Options et autres instruments de couverture	Trading et CFH*	(0,3)	(0,6)	-	-	(0,9)	507,0	-
Métaux								
Couvertures fermes et optionnelles	CFH*	13,1	-	(17,5)	-	(4,4)	115,8	-
Taux								
Swaps sur des lignes de crédit	Trading	-	-	-	-	-	-	-
Autres swaps de taux d'intérêt	Trading	(20,1)	-	(1,7)	20,1	(1,7)	500,0	-
Instruments financiers dérivés		**(27,1)**	**38,3**	**(93,2)**	**20,1**	**(61,9)**	**-**	**-**

** Cash flow hedge (couverture de flux futurs).*
(1) Les effets sur le résultat de la période sont compensés par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents également enregistrées en résultat financier.
(2) Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres (autres réserves).

La valeur de marché des instruments financiers, qui correspond à leur valeur d'inventaire, est estimée soit en interne par la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux du marché, soit auprès des banques.

20.5 - Valeur d'inventaire et valeur de marché des instruments financiers hors dérivés

	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur notionnelle (1)	Juste valeur	Valeur notionnelle (1)	Juste valeur
Titres de participation non consolidés	315,7	315,7	315,4	315,4
Autres actifs financiers non courants	114,2	114,2	281,4	281,4
Valeurs mobilières de placement	1 733,3	1 733,3	754,8	754,8
Emprunts obligataires	(3 687,9)	(3 626,4)	(2 691,1)	(2 729,2)
Autres dettes financières courantes et non courantes	(653,8)	(653,8)	(316,5)	(316,5)
Instruments financiers hors dérivés	**(2 178,5)**	**(2 117,0)**	**(1 656,0)**	**(1 694,1)**

(1) La valeur notionnelle correspond au coût amorti ou à la juste valeur.

20.6 - Risque de change

Nominal des contrats à terme par principales devises

	31.12.2006		
	Ventes	Achats	Nets
USD	181,5	(1 145,3)	(963,8)
AUD	32,2	(4,2)	28,0
JPY	10,2	(34,5)	(24,3)
AED	3,3	(11,3)	(8,0)
DKK	122,5	(253,2)	(130,7)
GBP	65,1	(29,7)	35,4
HKD	44,9	-	44,9
Autres	104,1	(52,3)	51,8
Total	**563,8**	**(1 530,5)**	**(966,7)**

Les contrats à terme sur devises concernent à hauteur de (1 098) millions d'euros les couvertures de financements des filiales, et à hauteur de 131 millions d'euros les couvertures de flux opérationnels.

20.7 - Risque de taux

Le Groupe a une dette brute de 4 342 millions d'euros dont 77 % est à taux fixe. Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 2 544 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Une variation de plus ou moins un point du taux d'intérêt aurait un impact de plus ou moins 15 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe.

L'utilisation de swaps de devises en couverture du risque de change des financements intragroupes a pour effet d'exposer une partie de la dette à la variation de l'écart de taux entre l'euro et les devises couvertes. Le calcul de sensibilité ne tient pas compte de cet effet.

Note 21 - Opérations avec des parties liées

21.1 - Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché.

Sur l'exercice 2006, ces transactions ne sont plus significatives du fait de la consolidation de Clipsal Asia par intégration globale depuis le 1er janvier 2006.

21.2 - Parties liées exerçant une influence notable

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de direction.

Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la note 27.3.

Note 22 - Information sectorielle

Le Groupe est organisé en quatre divisions géographiques. L'évaluation de la performance de ces secteurs et les décisions de gestion reposent notamment sur le résultat opérationnel avant impôts, et hors produits et charges financières.

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités d'énergie sécurisée pour 2006 et répartition des plateformes de croissance (automatismes du bâtiment, énergie sécurisée et relais statiques) pour 2005 et 2004. Ces informations sont commentées au chapitre 4 du Rapport Annuel (Rapport de Gestion).

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde	Total
31 décembre 2006					
Chiffre d'affaires (1)	6 402	3 698	2 514	1 116	**13 730**
Résultat d'exploitation	983	518	327	173	**2 001**
Capitaux Employés (2)	6 052	3 866	1 922	443	**12 283**
31 décembre 2005					
Chiffre d'affaires (1)	5 644	3 047	2 031	958	**11 679**
Résultat d'exploitation	762	406	263	134	**1 565**
Capitaux Employés (2)	5 272	3 873	1 718	435	**11 298**
31 décembre 2004					
Chiffre d'affaires (1)	5 266	2 501	1 828	754	**10 349**
Résultat d'exploitation	672	314	207	94	**1 286**
Capitaux Employés (2)	4 949	2 155	1 531	346	**8 981**

(1) Données sur la base de la destination des ventes.
(2) Données sur la base de l'implantation des actifs.

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe et le taux de marge opérationnelle par activité se détaillent comme suit :

	2006 (1)	2005 retraité	2005 publié	2004 publié
Chiffre d'affaires				
Distribution électrique	8 605	7 307	7 307	6 509
Automatismes et contrôle	4 456	3 802	2 892	2 717
Plates-formes de croissance			1 480	1 123
Energie sécurisée	668	570	-	-
	13 730	**11 679**	**11 679**	**10 349**
Taux de marge opérationnelle (en %)				
Distribution électrique	15,3 %	13,9 %	13,9 %	12,8 %
Automatismes et contrôle	13,5 %	12,6 %	12,7 %	12,0 %
Plates-formes de croissance			12,2 %	11,6 %
Energie sécurisée	12,9 %	12,1 %	-	-
	14,6 %	**13,4 %**	**13,4 %**	**12,4 %**

(1) Compte tenu du développement récent du Groupe dans le segment de l'énergie sécurisée, celui-ci devient un axe d'analyse devant être publié séparément au regard de l'information sectorielle. Les activités présentées en 2005 et 2004 dans les plates-formes de croissance ont donc été réallouées entre énergie sécurisée pour les activités MGE UPS et automatismes et contrôle pour les autres activités (automatismes du bâtiment, relais statiques).

Note 23 - Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

	2006	2005	2004
Frais de recherche et développement comptabilisés en charge (1)	491,6	433,2	489,0
Projets de développement capitalisés (2)	132,4	108,9	46,0
Total des frais de recherche et développement de l'exercice	**624,0**	**542,1**	**535,0**

(1) Dont 149,4 millions d'euros classés en coûts des ventes, 14,6 millions d'euros en coûts commerciaux et 327,6 millions d'euros en frais de R&D.
(2) Dont 11,6 millions d'euros classés en logiciels.

Par ailleurs, le montant des amortissements des projets de développement capitalisés s'élève à respectivement (23,0) et (8,5) millions d'euros en 2006 et 2005. En outre, le montant des dépréciations exceptionnelles des projets de développement capitalisés s'élève à (5,0) millions d'euros sur l'exercice 2006.

Note 24 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements et provisions suivantes :

	2006	2005	2004
Inclus dans le coût des ventes :			
Amortissements	(254,0)	(234,7)	(231,0)
Provisions	(10,8)	(29,5)	(21,5)
Inclus dans les frais généraux et commerciaux :			
Amortissements	(138,5)	(133,4)	(131,4)
Provisions	(20,5)	28,2	28,5
Dotations aux amortissements et provisions	**(423,8)**	**(369,4)**	**(355,4)**

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2006, des provisions sont classées en autres produits et charges d'exploitation pour un montant de (49,4) millions d'euros (note 25) et le montant net des pertes de valeurs des actifs non courants s'élève à (32,2) millions d'euros.

Note 25 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	2006	2005	2004
Restructurations	(80,7)	(96,9)	(88,0)
Perte de valeur des actifs corporels et incorporels	(35,2)	(10,1)	-
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(0,2)	(8,4)	-
Plus value sur cessions d'actifs	45,6	13,3	14,5
Moins value sur cessions d'actifs et mises au rebut	(7,5)	(9,8)	(5,6)
Autres	(38,0)	8,7	38,4
Autres produits et charges d'exploitation	**(116,0)**	**(103,2)**	**(40,7)**

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a réalisé des plus-values sur la cession d'actifs immobiliers, en particulier lors de la cession du site historique de Télémécanique en région parisienne.

Le résultat d'exploitation du Groupe intègre 115,9 millions de coûts non récurrents liés à des dépréciations d'actifs (35,2 millions d'euros) et à des programmes de restructuration (80,7 millions d'euros).

Les coûts non récurrents sont principalement liés à la réorganisation de l'activité automatismes du bâtiment en Europe pour 16 millions d'euros, à la poursuite des réorganisations industrielles en Europe (France, Angleterre, Italie) sur les activités historiques du Groupe pour 67 millions d'euros, et à la réorganisation des activités en Australie pour 7 millions d'euros. Par ailleurs, certains retards et difficultés liés à la mise en œuvre des systèmes d'information ont été provisionnés pour 38 millions d'euros présentés dans la ligne autres dans le tableau ci-dessus.

Note 26 - Résultat financier

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme).

	2006	2005	2004
Produits d'intérêt	34,1	40,3	36,1
Charges d'intérêt	(188,6)	(156,4)	(126,5)
Plus ou moins values sur cessions de titres de placement	50,5	13,0	26,0
Coût de la dette financière nette	***(104,0)***	***(103,1)***	***(64,4)***
Dividendes reçus	10,7	8,6	5,9
Résultat de change, net	(15,5)	7,3	3,8
Perte de valeur des actifs financiers	18,2	(5,7)	1,1
Effet de l'actualisation des actifs et passifs non courants	2,0	(7,8)	(1,4)
Plus ou moins values sur cessions de titres de participation	(20,0)	(2,8)	-
Ajustement de juste valeur*	0,1	0,6	-
Autres charges financières nettes	(12,4)	(1,7)	(4,3)
Résultat financier	**(120,9)**	**(104,6)**	**(59,3)**

** Normes IAS 32/39 appliquées à compter du 1er janvier 2005*

Note 27 - Effectifs

27.1 - Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents du Groupe ont évolué comme suit :

(en nombre de personnes)		2006	2005	2004
Production		46 135	40 792	39 092
Structure		53 943	47 878	45 102
Effectifs moyens		**100 078**	**88 670**	**84 194**
Ventilation par zone :	Europe	46 962	43 626	43 444
	Amérique du Nord	23 610	21 724	19 028
	Asie-Pacifique	22 753	17 379	15 576
	Reste du monde	6 753	5 941	6 146

La variation des effectifs s'explique essentiellement par les acquisitions de l'exercice.

27.2 - Charges de personnel

	2006	2005	2004
Coût du personnel (1)	(3 796,7)	(3 485,8)	(3 307,6)
Participation et intéressement	(78,4)	(62,4)	(72,7)
Stock options	(20,8)	(16,8)	(8,9)
Charges de personnel du Groupe	**(3 895,9)**	**(3 565,0)**	**(3 389,2)**

(1) dont 44,3 millions d'euros au titre des engagements de retraite et assimilés et 26,4 millions d'euros au titre des autres engagements sociaux (note 15).

27.3 - Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2006, le Groupe a versé aux membres de son conseil d'administration 0,7 million d'euros au titre des jetons de présence. Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2006 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale hors mandataires sociaux, s'est élevé à 7,6 millions d'euros, dont 4,2 millions d'euros au titre de la part variable.
Depuis la mise en place des plans en 1998, 3 464 900 options d'achat et de souscription d'actions ont été accordées aux membres de la Direction Générale ainsi que 4 800 actions gratuites.
Enfin, le montant des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des membres de la Direction Générale s'élève à 41 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition du Groupe APC

Le 30 octobre 2006, Schneider Electric a annoncé qu'il procédait, par une offre publique d'achat amicale, à l'acquisition du groupe American Power Conversion (APC), leader mondial du secteur de l'énergie sécurisée.

En rapprochant APC de sa filiale MGE UPS, Schneider Electric devient la référence mondiale de ce secteur.

Le 12 décembre 2006, la période d'examen prévue par le Hart-Scott- Rodino Act aux Etats-Unis a expiré, ce qui clôt le processus d'étude du projet au regard du droit de la concurrence aux États-Unis.

Le 16 janvier 2007, les actionnaires d'APC ont approuvé le projet de fusion lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Le 8 février 2007, cette opération a obtenu l'approbation des autorités de la concurrence de la Commission Européenne. Schneider Electric prévoit de désinvestir l'activité petits systèmes de moins de 10 kVA de MGE UPS Systems. Avec un chiffre d'affaires estimé à environ 150 millions d'euros, ce désinvestissement représente 6 % de l'activité combinée d'APC et de MGE UPS dans l'énergie sécurisée.

Note 29 - Effets de la transition au référentiel IFRS

La présente note détaille :

- les tableaux de réconciliation des états financiers établis selon référentiel IFRS et ceux publiés selon les normes françaises à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2004,
- les options retenues pour la première application des normes internationales, au 1er janvier 2004,
- la nature et l'incidence des changements de principes et méthodes comptables sur le bilan d'ouverture et de clôture, et les résultats de l'exercice 2004,
- les normes ayant peu ou pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

29.1 - Tableaux de passage des états financiers de l'exercice 2004

Les tableaux ci-dessous présentent les réconciliations entre les comptes 2004 préparés et publiés selon les règles et principes comptables français et ces mêmes comptes préparés selon le référentiel comptable international IFRS, à l'exception des normes IAS 32 et 39, appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004.

Les incidences liées à l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005 sont présentées en note 2.

29.1.1 - Tableaux de passage du bilan et des capitaux propres au 1er janvier 2004

Actif *(en millions d'euros)*	*Notes*	01.01.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	01.01.2004 IFRS
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition, nets	*29.3.2*	3 512,8		3 512,8
Immobilisations incorporelles, nettes	*29.3.1*	270,7	*1,3*	272,0
Immobilisations corporelles, nettes	*29.4.3*	1 439,1	*(9,3)*	1 429,8
Immobilisations destinées à la vente	*29.4.3*	0,0	*14,8*	14,8
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		1 709,8	*6,8*	1 716,6
Titres de participation mis en équivalence		60,5		60,5
Actifs financiers disponibles à la vente		369,6		369,6
Autres actifs financiers non courants		585,4		585,4
Actifs financiers non courants		955,0	*0,0*	955,0
Actifs d'impôt différé	*29.3.4*	747,2	*175,9*	923,1
Autres actifs non courants	*29.3.5*	315,6	*(315,2)*	0,4
Total actif non courant		**7 300,9**	***(132,5)***	**7 168,4**
Actif courant				
Stocks et encours	*29.3.3*	1 124,1	*36,2*	1 160,3
Clients et créances d'exploitation	*29.3.6*	1 781,3	*(31,6)*	1 749,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*29.3.1/ 29.4.5*	627,0	*(40,4)*	586,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 087,5		3 087,5
Total actif courant		**6 619,9**	***(35,8)***	**6 584,1**
Total de l'Actif		**13 920,8**	***(168,3)***	**13 752,5**

Passif

(en millions d'euros)

	Notes	01.01.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	01.01.2004 IFRS
Capitaux propres				
Capital social		1 854,7		1 854,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 290,8		4 290,8
Réserves consolidées		1 724,6	*(714,6)*	1 010,0
Réserves de conversion	*29.4.2*	(211,4)	*211,4*	0,0
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**7 658,7**	***(503,2)***	**7 155,5**
Intérêts minoritaires		74,9	*(0,5)*	74,4
Total capitaux propres		**7 733,6**	***(503,7)***	**7 229,9**
Provisions non courantes				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*29.3.5*	672,5	*419,5*	1 092,0
Provisions non courantes	*29.4.5*	156,7	*(17,8)*	138,9
Total provisions non courantes		829,2	*401,7*	1 230,9
Dettes financières non courantes				
Emprunts obligataires		1 200,0		1 200,0
Titres à durée indéterminée		113,6		113,6
Dettes financières à plus d'un an	*29.4.3*	121,7	*5,0*	126,7
Dettes financières non courantes		1 435,3	*5,0*	1 440,3
Passifs d'impôt différé	*29.3.4*	92,2	*(42,5)*	49,7
Autres dettes à long terme		40,5		40,5
Total Passifs non courants		**2 397,2**	***364,2***	**2 761,4**
Dettes courantes				
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 232,9		1 232,9
Dettes fiscales et sociales		663,1		663,1
Provisions courantes	*29.4.5*	299,0	*(28,8)*	270,2
Autres dettes courantes		342,0		342,0
Dettes financières courantes		1 253,0		1 253,0
Total passifs courants		**3 790,0**	***(28,8)***	**3 761,2**
Total du Passif		**13 920,8**	***(168,3)***	**13 752,5**

Capitaux propres - normes françaises - 01.01.2004 *(en millions d'euros)*		7 658,7
Retraitements IFRS	*Notes*	
Retraites	*29.3.5*	(734,7)
Impôts différés passifs	*29.3.4*	(49,6)
Remises sur Chiffre d'Affaires	*29.3.6*	(31,7)
Retraitement des stocks	*29.3.3*	36,2
Actualisation des provisions	*29.4.5*	17,8
Elimination des charges à répartir	*29.3.1*	(10,0)
Effet d'impôt des retraitements	*29.3.4*	268,0
Autres		0,8
Capitaux propres - normes IFRS - 01.01.2004		**7 155,5**

29.1.2 Tableaux de passage du bilan, du résultat et du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004

Actif *(en millions d'euros)*	*Notes*	31.12.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	31.12.2004 IFRS
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition, nets	*29.3.2*	4 077,7	*384,6*	4 462,3
Immobilisations incorporelles, nettes	*29.3.1*	846,5	*48,0*	894,5
Immobilisations corporelles, nettes	*29.4.3*	1 458,8	*(2,1)*	1 456,7
Immobilisations destinées à la vente	*29.4.3*		*7,6*	7,6
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		2 305,3	*53,5*	2 358,8
Titres de participation mis en équivalence		65,3	*0,0*	65,3
Actifs financiers disponibles à la vente		154,3	*0,0*	154,3
Autres actifs financiers non courants		288,1	*0,0*	288,1
Actifs financiers non courants		442,4	*0,0*	442,4
Actifs d'impôt différé	*29.3.4*	752,8	*77,5*	830,3
Autres actifs non courants	*29.3.5*	262,1	*(262,1)*	0,0
Total actif non courant		**7 905,6**	***253,5***	**8 159,1**
Actif courant				
Stocks et encours	*29.3.3*	1 369,7	*39,7*	1 409,4
Clients et créances d'exploitation	*29.3.6*	2 135,7	*0,0*	2 135,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*29.3.1/ 29.4.5*	571,5	*(42,4)*	529,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 062,8	*0,0*	1 062,8
Total actif courant		**5 139,7**	***(2,7)***	**5 137,0**
Total de l'Actif		**13 045,3**	***250,8***	**13 296,1**

Passif

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2004 Normes Françaises	Retraitements	31.12.2004 IFRS
Capitaux propres				
Capital social		1 809,6	*0,0*	1 809,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 049,9		4 049,9
Réserves consolidées		2 023,8	*(403,7)*	1 620,1
Réserves de conversion	*29.4.2*	(308,2)	*223,7*	(84,5)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**7 575,1**	***(180,0)***	**7 395,1**
Intérêts minoritaires		69,0	*3,8*	72,8
Total capitaux propres		**7 644,1**	***(176,2)***	**7 467,9**
Provisions non courantes				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*29.3.5*	660,9	*365,3*	1 026,2
Provisions non courantes	*29.4.5*	208,7	*(16,4)*	192,3
Total provisions non courantes		869,6	*348,9*	1 218,5
Dettes financières non courantes				
Emprunts obligataires		1 200,0	*0,0*	1 200,0
Titres à durée indéterminée		73,3	*0,0*	73,3
Dettes financières à plus d'un an	*29.4.3*	20,8	*4,1*	24,9
Dettes financières non courantes		1 294,1	*4,1*	1 298,2
Passifs d'impôt différé	*29.3.4*	101,5	*101,7*	203,2
Autres dettes à long terme		104,4	*0,0*	104,4
Total Passifs non courants		**2 369,6**	***454,7***	**2 824,3**
Dettes courantes				
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 384,4	*0,0*	1 384,4
Dettes fiscales et sociales		849,5	*0,0*	849,5
Provisions courantes	*29.4.5*	264,2	*(27,7)*	236,5
Autres dettes courantes		279,2	*0,0*	279,2
Dettes financières courantes		254,3	*0,0*	254,3
Total passifs courants		**3 031,6**	***(27,7)***	**3 003,9**
Total du Passif		**13 045,3**	***250,8***	**13 296,1**

Résultat net (part de Schneider Electric SA) - Normes françaises - 31.12.04 : 564,6

(en millions d'euros)

Retraitements IFRS	*Notes*	
Amortissement des écarts d'acquisition	*29.3.2*	217,1
Capitalisation de la recherche et développement	*29.3.1*	45,6
Reprise d'amortissement des écarts actuariels sur retraites	*29.3.5*	38,7
Charge de stock option	*29.3.7*	(8,9)
Effet d'impôt des retraitements	*29.3.4*	(32,1)
Part des minoritaires		(4,3)
Autres		3,2
Résultat net (part de Schneider Electric SA) - Normes IFRS - 31.12.04		**823,9**

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)

	31.12.04 Normes Françaises	*Retraitements*	31.12.04 IFRS
Chiffre d'affaires	**10 365,3**	***(16,0)***	**10 349,3**
Coûts des ventes	(5 965,1)	*(212,3)*	(6 177,4)
Marge brute	**4 400,2**	***(228,3)***	**4 171,9**
Recherche et développement	(535,2)	*240,1*	(295,1)
Frais généraux et commerciaux	(2 554,3)	*(36,1)*	(2 590,4)
Résultat d'exploitation	**1 310,7**	***(24,3)***	**1 286,4**
Résultat financier	(65,9)	*6,6*	(59,3)
Résultat courant avant impôts	**1 244,8**	***(17,7)***	**1 227,1**
Résultat exceptionnel	(96,3)	*96,3*	0,0
Impôts sur les sociétés	(333,1)	*(32,1)*	(365,2)
Résultat net des sociétés intégrées	**815,4**	***46,5***	**861,9**
Amortissement des écarts d'acquisition	(217,1)	*217,1*	0,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)		(3,6)
Résultat net consolidé	**594,7**	***263,6***	**858,3**
Intérêts minoritaires	(30,1)	*(4,3)*	(34,4)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	**564,6**	***259,3***	**823,9**
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	2,56		3,73
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	2,55		3,72

Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2004 Normes Françaises	Capitalisation R&D	Reclassement R&C à CT	Autres	31.12.2004 IFRS
Résultat net - part du Groupe	**565**	**46**		**213**	**824**
Autofinancement d'exploitation	1 260	46	(24)	(0)	1 282
Variation du besoin en fonds de roulement	(138)		24	16	(98)
Opérations d'exploitation	***1 122***	***46***	***0***	***16***	***1 184***
Investissements d'exploitation	(284)	(46)		1	(329)
Investissements financiers et autres	(840)			(0)	(840)
Opérations d'investissement	***(1 124)***	***(46)***	***0***	***1***	***(1 169)***
Opérations de financement	***(1 976)***				***(1 976)***
Divers	22			(17)	5
Variation nette de Trésorerie	**(1 956)**				**(1 956)**
Trésorerie en début de période	**2 902**				**2 902**
Variation de trésorerie	(1 956)				(1 956)
Trésorerie en fin de période	**946**				**946**

L'effet principal de l'application des normes IFRS sur le tableau des flux de trésorerie est lié aux dépenses de développement capitalisées qui sont présentées en investissements d'exploitation dans le tableau de flux. L'application de la norme IAS 7 a conduit le Groupe à préciser le classement de certaines provisions d'exploitation qui ont été reclassées de la Variation du besoin en fonds de roulement vers l'Autofinancement d'exploitation pour (24) millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.2 - Modalités de première application du référentiel IFRS

Les options d'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 du Groupe ont été définies conformément à la norme IFRS 1- *Première Adoption des IFRS.*

Le Groupe a retenu les options suivantes pour préparer son bilan d'ouverture :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités ;
- les écarts actuariels cumulés non comptabilisés sur les engagements de retraite (hors bilan) ont été intégralement comptabilisés par la contrepartie des capitaux propres ;
- les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été mis à zéro par la contrepartie des réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres totaux ;
- les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004.

Les autres options offertes par IFRS 1 n'ont pas été retenues.

Présentation du compte de résultat

La présentation du compte de résultat a été revue conformément à IAS 1 - *Présentation des Etats Financiers.* En particulier les éléments du résultat exceptionnel ont été reclassés dans les rubriques appropriées du résultat d'exploitation.

Par ailleurs, le classement des coûts de recherche et de développement a été revu, comme expliqué à la note 29.3.1.

29.3 - Principaux retraitements au titre de l'exercice 2004

29.3.1 - Actifs incorporels

Immobilisations incorporelles générées par les activités de recherche et développement.

Les dépenses de développement capitalisables au regard des critères de la norme IAS 38 correspondent aux projets de création de produits nouveaux ou au renouvellement complet d'offres.

Le Groupe a mis en place à compter de 2004 les systèmes nécessaires pour permettre le suivi et la capitalisation au bilan des coûts de développement sur ces projets. En conséquence, seuls les projets relatifs au développement de nouveaux produits lancés à partir de 2004 sont capitalisés.

L'effet de la capitalisation des projets de développement s'élevait à 46 millions d'euros au 31 décembre 2004, avant impôt. Ces dépenses sont amorties sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, soit en moyenne 5 ans.

Par ailleurs, les coûts de développement du Groupe sont, en grande partie, relatifs à des actions de maintenance ou d'industrialisation sur les produits existants et ne remplissent pas les critères de capitalisation selon IAS 38. Ces dépenses continueront donc à être comptabilisées en charges de l'exercice et seront reclassées dans le coût des produits vendus et incorporées le cas échéant au coût des produits en stocks.

Ainsi, seuls les coûts de recherche restent présentés en coûts de recherche et développement, ceux-ci n'étant pas capitalisables.

Les effets au compte de résultat au 31 décembre 2004 sont les suivants :

- capitalisation d'une partie des coûts de développement (46 millions d'euros) ;
- reclassement en coûts des ventes des coûts de développement liés au processus de production et incorporables à la valeur des stocks (195 millions d'euros, note 29.3.3 ci-dessous);
- seuls les coûts relatifs aux activités de recherche restent en coûts de recherche et développement.

Actifs incorporels reconnus précédemment au bilan de Schneider Electric

Les actifs incorporels inscrits au bilan du Groupe au 1er janvier 2004 respectaient la définition d'un actif incorporel au sens de l'IAS 38 - *Immobilisations Incorporelles.*

Les charges à répartir reconnues au bilan dans le poste autres créances et charges constatées d'avance ont été reclassées en actifs incorporels (1 million d'euros au 1er janvier 2004 et 2 millions d'euros au 31 décembre 2004) ou supprimées du bilan (10 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 12 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles n'ont pas été modifiées.

Actifs incorporels acquis par voie de regroupement d'entreprises

L'adoption de la norme IFRS 3, *Regroupements d'Entreprises* a pour conséquence la reconnaissance systématique d'actifs incorporels acquis séparément de l'écart d'acquisition généré lors des regroupements d'entreprises dès lors que ceux-ci remplissent les critères de reconnaissance d'actifs incorporels au sens d'IAS 38. Ces actifs incorporels ont été également reconnus dans les comptes préparés selon les normes françaises et l'adoption d'IFRS 3 n'a pas généré de retraitement sur les comptes 2004.

29.3.2 - Ecarts d'acquisition

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les acquisitions réalisées antérieurement au 1er janvier 2004.

Le Groupe a appliqué à compter du 1er janvier 2004 les dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'Entreprises* pour calculer les écarts d'acquisition des regroupements intervenus en 2004 ou toujours ouverts en 2004.

Les écarts d'acquisition ont été figés à la valeur nette comptable qu'ils avaient dans les comptes au 1er janvier 2004 et ne sont plus amortis.

La suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition a eu un effet sur le résultat de 217 millions d'euros au 31 décembre 2004 et un effet sur le bilan de 209 millions d'euros au 31 décembre 2004 après prise en compte des effets de change.

Par ailleurs, l'application de la norme IAS 12 a eu pour conséquence la comptabilisation d'impôts différés passifs relatifs aux marques acquises, soit 176 millions d'euros au 31 décembre 2004. La contrepartie de ces passifs d'impôt différé a été comptabilisée dans les écarts d'acquisition.

L'application de la norme IAS 36 - *Dépréciations d'Actifs,* relative aux tests de dépréciation avait été anticipée dans les comptes français avec l'application du Règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont donc été réalisés de façon identique en normes françaises et en IFRS.

29.3.3 - Valorisation des stocks

La valorisation des stocks du Groupe a été modifiée du fait de l'incorporation d'une partie des coûts de développement.

En effet, la quote-part des coûts de développement correspondant à l'industrialisation et à l'adaptation des produits ainsi que l'amortissement des projets capitalisés sont désormais incorporés dans le coût unitaire des produits vendus.

Cet ajustement, pratiqué pour la première fois dans le bilan d'ouverture a eu un impact de 36 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 40 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.3.4 - Impôts différés

En normes comptables françaises, le Groupe reconnaissait de façon systématique tous les impôts différés liés à des différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs au bilan, à l'exception des impôts différés sur les actifs incorporels non amortissables et non cessibles séparément de l'entité acquise (§ 313 du Règlement CRC 99-02), à savoir les marques.

Par ailleurs, en normes françaises, le Groupe actualisait ses impôts différés dès lors que les effets de l'actualisation étaient significatifs et qu'il disposait d'un échéancier de renversement fiable.

L'application de la norme IAS 12 - Impôts a eu pour conséquence :

- la reconnaissance de passifs d'impôt différé sur les marques reconnues lors de regroupements d'entreprises. Au 1er janvier 2004, l'impact sur les capitaux propres était de 17 millions d'euros. Pour les acquisitions réalisées en 2004, l'impact des ajustements s'est élevé à 176 millions d'euros et la contrepartie a été comptabilisée dans les écarts d'acquisition générés sur ces acquisitions (note 29.3.2 ci-dessus) ;
- la non-actualisation des impôts différés, ayant pour impact l'augmentation des impôts différés passifs pour 33 millions d'euros au 1er janvier 2004.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1- *Présentation des Etats Financiers,* les actifs et passifs d'impôt différé sont désormais présentés comme des éléments non courants.

Les autres retraitements sur les postes d'impôts différés sont la conséquence des ajustements induits par les autres normes, et principalement :

- Passif d'impôt différé lié au changement de valorisation des stocks (13 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 14 millions d'euros au 31 décembre 2004) ;
- Passif d'impôt différé comptabilisé sur les coûts de développement capitalisés pour 16 millions d'euros au 31 décembre 2004 (note 29.3.1 ci-dessus) ;
- Actif d'impôt différé comptabilisé sur les compléments d'engagements de retraite et assimilés (principalement écarts actuariels) reconnus au bilan (note 29.3.5 ci-dessous) : 274 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 248 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.3.5 - Retraites et autres avantages du personnel

Dans le cadre de son passage aux normes IFRS, le Groupe a réalisé un inventaire exhaustif de ses engagements envers le personnel. Certains plans, en particulier des régimes européens de retraite et de frais de santé, considérés historiquement comme des régimes à cotisations définies ont été réanalysés au regard des critères de la norme IAS 19 et requalifiés de régimes à prestations définies.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, dans le cadre des options offertes pour la première adoption des normes IFRS, les écarts actuariels cumulés et les coûts des services passés déjà acquis ont été intégralement reconnus au passif du bilan par la contrepartie des capitaux propres. L'impact total de ces retraitements est de 735 millions d'euros au 1er janvier 2004.

Les actifs de retraites ont été reclassés en déduction des provisions correspondantes (315 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 262 millions d'euros au 31 décembre 2004).

L'effet net sur les provisions pour retraites au passif du bilan s'est élevé à 420 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 365 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le non amortissement en IFRS des écarts actuariels déjà reconnus à l'ouverture a eu un effet positif sur le résultat du Groupe de 38 millions d'euros au 31 décembre 2004, comptabilisés en frais de structure et en coûts des ventes (respectivement 20 et 18 millions d'euros au 31 décembre 2004).

De façon prospective, le Groupe a décidé de retenir l'option offerte dans les amendements à la norme IAS 19 qui consiste à reconnaître de façon systématique tous les écarts actuariels dans une rubrique séparée des capitaux propres. Les écarts actuariels générés au cours d'un exercice sont comptabilisés dans une rubrique autres réserves présentée dans les réserves consolidées du Groupe. Ces écarts s'élevaient à 22 millions d'euros nets d'impôt pour l'exercice 2004.

29.3.6 - Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les politiques retenues en normes françaises pour la reconnaissance du chiffre d'affaires ne présentaient pas de divergences majeures par rapport aux dispositions des normes IAS 18 - *Produits des Activités Ordinaires* et IAS 11 - *Contrats de Construction.*

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque les risques et avantages liés à la propriété des actifs ont été transférés.

Les revenus des contrats long terme sont comptabilisés à l'avancement et les contrats déficitaires sont provisionnés dès lors qu'une perte est probable.

Le provisionnement des rabais sur volumes accordés aux distributeurs est réalisé dès la vente initiale à ces distributeurs. L'impact du changement de fait générateur a été comptabilisé simultanément dans les comptes français et IFRS au 1er janvier 2004 et a eu une incidence de 32 millions d'euros.

Certaines remises pour paiement comptant, précédemment comptabilisées en résultat financier (8 millions d'euros au 31 décembre 2004) et certaines incitations commerciales précédemment comptabilisées en coûts commerciaux et en frais de structure (7 millions d'euros au 31 décembre 2004), ont été reclassées en déduction du chiffre d'affaires dans les comptes présentés selon les normes IFRS.

29.3.7 - IFRS 2 - Paiements sur la base d'actions

Au 1er janvier 2004, les plans d'options concernés par l'application de la norme IFRS 2 sont les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005.

Pour le Groupe, les plans concernés étaient le plan 21 arrêté le 5 février 2003 pour 2 000 000 options (exerçables à partir du 5 février 2007) et le plan 24 arrêté le 6 mai 2004 pour 2 060 700 options (exerçables à partir du 6 mai 2008).

Le Groupe a choisi le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein pour valoriser ses options.

Compte tenu des données de marché aux dates d'attribution, la charge de l'exercice 2004 s'est élevée à 9 millions d'euros.

29.4 - Normes ayant peu ou pas d'incidence sur les comptes du Groupe

29.4.1 - Périmètre et méthode de consolidation

La revue du périmètre de consolidation au regard des critères de contrôle de la norme IAS 27 - *Etats financiers consolidés et Comptabilisation des participations dans des filiales,* n'a pas induit de changement dans le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale, à l'exception de la consolidation du véhicule porteur des TDI, décrite à la note 2.

29.4.2 - Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi l'option offerte par IFRS 1 de neutraliser dans les capitaux propres ses écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004. L'impact du reclassement dans les capitaux propres s'est élevé à 211 millions d'euros au 1er janvier 2004.

La mise en œuvre des normes IAS 21 et IAS 29 n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe. En effet, les principes de comptabilisation des transactions en monnaies étrangères et de conversion des états financiers des entités étrangères décrits aux notes 1.4 et 1.5 des comptes annuels français 2004 ne présentent pas de divergence par rapport aux méthodes retenues selon les IFRS.

29.4.3 - Immobilisations corporelles et contrats de location

L'application des normes IAS 16 - *Immobilisations Corporelles,* IAS 40 - *Immeubles de Placement* n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

En effet, de par la nature de ses actifs immobilisés - essentiellement des outillages de production dédiés à des lignes de produits spécifiques - et de par le niveau de décomposition des actifs existant déjà pour le calcul des amortissements, l'application des dispositions d'IAS 16 n'a pas conduit à modifier les valeurs des actifs ou les plans d'amortissement. Par ailleurs, le Groupe ne possède pas d'immeuble détenu à des fins de placement.

La revue des contrats de locations au regard des critères d'IAS 17 - *Contrats de Locations* a conduit à requalifier quelques contrats de faible valeur. L'impact est de 6 millions d'euros sur la valeur des actifs et de 5 millions d'euros sur l'endettement au 1er janvier 2004.

En application de la norme IFRS 5 - *Actifs destinés à la vente et Activités abandonnées,* les actifs (essentiellement immobiliers) mis en vente à la date de clôture ont été reclassés en immobilisations destinées à la vente pour 15 millions d'euros au 1er janvier 2004 et pour 8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.4.4 - Dépréciation des actifs

Conformément aux recommandations de l'AMF, le Groupe avait anticipé dès 2002 les dispositions du règlement CRC 2002-10 concernant les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et applique donc pour ce faire une méthode conforme à IAS 36 - *Dépréciations d'Actifs.* Le niveau d'appréciation (Unité Génératrice de Trésorerie) de la recouvrabilité des écarts d'acquisition est compatible avec les dispositions d'IAS 36.

Par ailleurs, compte tenu de la sensibilité de ses activités aux changements technologiques, le Groupe effectue déjà des revues régulières de la valeur de ses immobilisations corporelles.

Les modalités de la norme IAS 36 ont été étendues aux actifs incorporels liés à la capitalisation des projets de développement.

29.4.5 - Provisions

Les critères de reconnaissance des passifs et des provisions n'ont pas été modifiés car ils étaient conformes à la norme IAS 37 - *Provisions, Passifs éventuels et Actifs éventuels.*

L'adoption de la norme IAS 37 a eu pour conséquence l'actualisation des provisions dont l'échéance était supérieure à un an. L'impact de l'actualisation s'est élevé à 18 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 16 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les reclassements suivants ont été effectués sur les postes de provisions :

- certaines provisions ayant un caractère de dépréciation d'actif, ont été reclassées en moins des postes d'actifs correspondants (29 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 28 millions d'euros au 31 décembre 2004),
- les provisions dont l'échéance est inférieure à un an, essentiellement relatives aux restructurations, à l'environnement et aux garanties sur les produits vendus ont été reclassées des charges à payer vers les provisions dans les comptes IFRS au 31 décembre 2004 pour un montant de 237 millions d'euros.

Note 30 - Liste des principales sociétés consolidées

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-dessous.

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Sociétés en Europe				
En intégration globale				
Asentics GmbH	Allemagne	80,00	-	-
Asentics GmbH & Co. KG	Allemagne	80,00	-	-
Andover Controls GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Berger Lahr GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Berger Lahr Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Citect GmbH	Allemagne	100,00	-	-
Crouzet GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Drive Tech Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	-
Elau Elektronik AG	Allemagne	-	100,00	-
Elau Engineering GmbH	Allemagne	100,00	100,00	-
Elau Administration GmbH	Allemagne	100,00	100,00	-
Elau Systems GmbH	Allemagne	100,00	100,00	-
Elin EBG GMBH	Allemagne	100,00	-	-
Elso GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Gerhard Berger GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Invensys Messner GmbH	Allemagne	100,00	100,00	-
Kavlico GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Kind Beteiligung GmbH	Allemagne	100,00	-	-
MERTEN Beteiligung GmbH	Allemagne	100,00	-	-
MERTEN GmbH & Co.KG	Allemagne	100,00	-	-
MERTEN Holding GmbH	Allemagne	100,00	-	-
MERTEN Intec GmbH	Allemagne	100,00	-	-
MGE USV-Systeme GmbH	Allemagne	95,67	84,84	84,84
Num Guttinger GmbH	Allemagne	-	100,00	100,00
Power Measurement GmbH	Allemagne	100,00	100,00	-
Pulsotronic Merten GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	-	-
Sarel GmbH	Allemagne	99,00	99,00	99,00
Schneider Electric Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Motion GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00
Schneider Factoring GmbH	Allemagne	-	-	100,00
SVEA BCS GmbH & Co. KG	Allemagne	70,00	-	-
SVEA GmbH	Allemagne	70,00	-	-
TAC GmbH Control System	Allemagne	-	-	100,00
Vitrum Beteiligungs GmbH	Autriche	100,00	-	-
Vitrum GmbH & Co. KG	Autriche	100,00	-	-
Berger Lahr Positec GmbH	Autriche	51,00	51,00	51,00
Merten Gesellschaft M.b.H	Autriche	100,00	-	-
MGE UPS Systems VertriebsgmbH	Autriche	95,67	84,84	84,84
Sarel GmbH	Autriche	99,00	99,00	0,00
Schneider Electric Austria GmbH	Autriche	100,00	100,00	100,00
STI Elin	Autriche	76,00	-	-
DRIVEScom Internet Business Services	Autriche	100,00	-	-
VA TECH ELIN EBG Elektronik Gmbh & Co	Autriche	100,00	-	-
Cofibel	Belgique	100,00	100,00	100,00
Cofimines	Belgique	100,00	100,00	100,00
Crouzet NV	Belgique	100,00	100,00	100,00
OVA Bargellini International SA	Belgique	100,00	-	-
Sarel SA	Belgique	99,00	98,80	-
Schneider Electric NV/SA	Belgique	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric International	Belgique	100,00	-	-
UPS Systems MGE BV	Belgique	95,67	84,84	84,84

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Schneider Electric Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Croatie	100,00	100,00	100,00
Elmat ApS	Danemark	100,00	100,00	100,00
ESMI A/S	Danemark	-	100,00	100,00
Invensys Bygnings	Danemark	100,00	100,00	-
JO-EL Electric A/S	Danemark	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Danmark (ex Lauritz Knudsen)	Danemark	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Danmark A/S	Danemark	-	-	100,00
Schneider Nordic Baltic (ex Lexinvest A/S)	Danemark	100,00	100,00	100,00
TAC A/S	Danemark	-	100,00	100,00
AEM SA	Espagne	100,00	-	-
EFI Electronics Europe SL	Espagne	100,00	100,00	100,00
Himel SA	Espagne	100,00	100,00	100,00
Mesa SA	Espagne	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Espana SA	Espagne	95,67	84,84	84,84
Schneider Electric Espana	Espagne	100,00	100,00	100,00
Telenum	Espagne	-	100,00	100,00
Schneider Electric EESTI AS (ex A/S Lexel Electric)	Estonie	100,00	100,00	100,00
Atmostec Oy	Finlande	100,00	100,00	-
Elari Oy	Finlande	100,00	100,00	100,00
Elko Suomi Oy	Finlande	100,00	100,00	100,00
I-Valo	Finlande	100,00	100,00	100,00
JO-EL Electric Oy	Finlande	100,00	100,00	100,00
Oy Esmi AB	Finlande	100,00	100,00	100,00
Oy Lexel Electric AB	Finlande	100,00	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB	Finlande	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100,00	100,00	100,00
TAC Com Oy	Finlande	-	100,00	100,00
Alombard	France	100,00	100,00	100,00
Andover Controls SA	France	-	-	100,00
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble – ACEG	France	100,00	100,00	100,00
Auxibati SCI	France	100,00	100,00	100,00
BCV Technologies	France	100,00	100,00	100,00
BEI Ideacod SAS	France	100,00	100,00	-
BEI Technologies SAS	France	100,00	100,00	-
Behar Sécurité Sarl	France	100,00	-	-
Berger Lahr Positec Sarl	France	100,00	100,00	100,00
Boissière Finance	France	100,00	100,00	100,00
Citef SAS	France	100,00	100,00	100,00
Citect Sarl	France	100,00	-	-
Construction Electrique du Vivarais	France	95,67	84,84	84,84
Crouzet SA	France	100,00	100,00	100,00
DEXTUS	France	100,00	100,00	100,00
DINEL	France	100,00	100,00	-
Distrelec	France	100,00	100,00	100,00
Elau SARL	France	100,00	100,00	-
Electro Porcelaine	France	100,00	100,00	100,00
Elkron France	France	100,00	100,00	100,00
Euromatel	France	100,00	100,00	100,00
Financiere MGE	France	-	84,84	84,84
France Transfo	France	100,00	100,00	100,00
Infra +	France	100,00	100,00	100,00
JCN Participations	France	-	-	100,00
Le Moule Métallique	France	100,00	100,00	100,00
Machines Assemblage Automatique	France	100,00	100,00	100,00
Mafelec	France	-	100,00	100,00
Materlignes	France	100,00	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	France	100,00	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	France	100,00	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	France	100,00	100,00	100,00
MGE Finances SAS	France	95,67	84,84	84,84

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
MGE UPS	France	-	60,10	60,10
MGE UPS Systems SAS	France	95,67	84,84	84,84
Muller & Cie	France	100,00	100,00	100,00
Napac	France	100,00	-	-
Newall France	France	-	100,00	-
Newlog SAS	France	100,00	100,00	100,00
Normabarre	France	100,00	100,00	100,00
Num SA	France	-	100,00	100,00
Prodipact	France	100,00	100,00	100,00
Rectiphase	France	100,00	100,00	100,00
SA2E	France	95,67	84,84	84,84
SAEI	France	95,67	84,84	84,84
SAE Gardy	France	100,00	100,00	100,00
Sarel Appareillage Electrique	France	99,00	99,00	99,00
Satchwell SAS	France	-	100,00	-
Scanelec	France	100,00	100,00	100,00
Schneider Automation SA	France	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Industries SAS	France	100,00	100,00	100,00
Schneider Electrique Foncière	France	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric France	France	100,00	100,00	-
Schneider Electric International	France	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric SA (Société mère)	France	100,00	100,00	100,00
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60,00	60,00	60,00
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60,00	60,00	60,00
SCI du Pré Blanc	France	100,00	100,00	100,00
Senside	France	100,00	100,00	80,01
Société Alpine de Préfabrication Electro-Mécanique - SAPEM	France	100,00	100,00	100,00
Société d'Application Electro-Mécanique - SAEM	France	100,00	100,00	100,00
Société Dauphinoise Electrique - SDE	France	100,00	100,00	100,00
Société du Rebauchet	France	95,67	84,84	84,84
Société Electrique d'Aubenas SA - SEA	France	100,00	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	France	100,00	100,00	100,00
Sogefred	France	100,00	-	100,00
Sorhodel Bardin	France	100,00	100,00	100,00
Sovalmo	France	-	100,00	100,00
Société pour l'équipement des industries chimiques (SPEI)	France	100,00	100,00	100,00
Spie-Capag	France	100,00	100,00	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Electriques - SFCME	France	100,00	100,00	100,00
Sté Rhodanienne d'Etudes et de Participations - SREP	France	100,00	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	France	100,00	100,00	100,00
Transfo Services	France	100,00	100,00	100,00
Usibati SCI	France	100,00	100,00	100,00
Ajax Electrical Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	51,00
Andover Controls Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
Avenue Solutions Limited	Grande Bretagne	-	-	100,00
Berger Lahr Positec Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
Capacitors Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
CBS Group Limited	Grande Bretagne	95,67	-	-
Citect UK	Grande Bretagne	100,00	-	-
Crouzet Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
Crydom UK	Grande Bretagne	100,00	-	-
E-GETIT Limited	Grande Bretagne	100,00	-	-
Elau Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	-
Electric City Limited	Grande Bretagne	100,00	-	-
GET Pension Scheme Limited	Grande Bretagne	100,00	-	-
GET Group PLC	Grande Bretagne	100,00	-	-
GET PLC	Grande Bretagne	100,00	-	-
Grawater Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Grawater of Wakefield Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
JO EL Electric Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
JO JO Products Ltd	Grande Bretagne	-	100,00	100,00
Lexel Holdings (UK) Limited	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
MITA Holdings Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Systems Ltd	Grande Bretagne	95,67	84,84	84,84
Nestfarm Limited	Grande Bretagne	100,00	-	-
Newall Measurement Systems Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	-
Num (UK) Limited	Grande Bretagne	-	100,00	100,00
Sarel Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
Satchwell Controls Systems Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	-
Schneider Electric (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
TAC Regional Ltd	Grande Bretagne	-	100,00	100,00
TAC UK Ltd	Grande Bretagne	-	100,00	100,00
Thorsman Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
Tower Manufacturing Ltd	Grande Bretagne	100,00	-	-
Tower Forged Products Ltd	Grande Bretagne	100,00	-	-
Walker Mainstay Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
Westinghouse Systems	Grande Bretagne	-	100,00	100,00
Yorshire Switchgear Group Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Systems Hellas Abe	Grèce	95,67	84,84	84,84
Schneider Electric AE	Grèce	100,00	100,00	100,00
BEI Automative Hungary Manufacturing Inc	Hongrie	100,00	100,00	-
Merlin Gerin Zala	Hongrie	100,00	100,00	100,00
Prodax Elektromos	Hongrie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT	Hongrie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge	Irlande	-	-	100,00
Square D Company Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00
Thorsman Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00
Thorsman Sales Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00
Controlli Srl	Italie	100,00	100,00	-
Crouzet Componenti	Italie	100,00	100,00	100,00
Elau Systems Italia Srl	Italie	100,00	100,00	-
MGE Italia	Italie	95,67	84,84	84,84
Num SPA	Italie	-	100,00	100,00
OVA Bargellini SpA	Italie	100,00	-	-
Pamoco Srl	Italie	100,00	100,00	100,00
SAIP & Schyller Srl	Italie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Spa	Italie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Industrie Italia Spa	Italie	100,00	100,00	100,00
Schneider Italia Spa	Italie	100,00	100,00	100,00
Lexel Fabrika SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00
UAB Schneider Electric Lietuva (ex UAB Lexel Electric)	Lituanie	100,00	100,00	100,00
Sté industrielle de réassurance (SIRR)	Luxembourg	100,00	100,00	-
SGBTEMI	Luxembourg	100,00	-	-
ELKO A/S	Norvège	100,00	100,00	100,00
ESMI A/S	Norvège	100,00	100,00	100,00
Lexel Holding Norway AS	Norvège	100,00	100,00	100,00
Merten Norge AS	Norvège	100,00	-	-
Satchwell Norge AS	Norvège	-	100,00	-
Schneider Electric Norge A/S	Norvège	100,00	100,00	100,00
Wibe Stiger A/S	Norvège	-	-	100,00
MGE UPS Systemer AS	Norvège	95,67	84,84	84,84
TAC Control Systems AS	Norvège	100,00	100,00	100,00
Citect BV	Pays-Bas	100,00	-	-
Crouzet BV	Pays Bas	100,00	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Polam Holding BV	Pays Bas	100,00	100,00	100,00
Pro Face HMI (sous-groupe)	Pays Bas	99,79	99,79	99,75
Sandas Montage BV	Pays Bas	100,00	100,00	100,00
Sarel BV	Pays Bas	99,00	99,00	-
Schneider Electric BV	Pays Bas	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Centre BV	Pays Bas	100,00	100,00	100,00
Stago BV	Pays Bas	100,00	100,00	100,00
Andover Controls Sp Zo.o	Pologne	100,00	100,00	100,00
Elda Eltra S.A. (ex Eltra SA)	Pologne	100,00	100,00	100,00
ELDA Szczecinek SA	Pologne	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Systems Polska Sp.z.o.o	Pologne	95,67	84,84	84,84
Schneider Electric Industries Polska SP	Pologne	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP	Pologne	100,00	100,00	100,00
Tour Andover Controls Polska Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00	100,00
Wibe Polska Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00	100,00
Merten Polska Sp. z o.o.	Pologne	100,00	-	-
MGE Portugal Ondulatores	Portugal	95,67	84,84	84,84
Schneider Electric Portugal LDA	Portugal	100,00	100,00	100,00
Merten Czech s.r.o.	République Tchèque	100,00	-	-
Schneider Electric AS	République Tchèque	98,27	98,27	98,27
Schneider Electric CZ sro	République Tchèque	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL	Roumanie	100,00	100,00	100,00
Kalilingrad	Russie	100,00	-	-
MERTEN Russland	Russie	100,00	-	-
OOO "TAC"	Russie	100,00	100,00	100,00
UralElektroKontactor	Russie	100,00	100,00	100,00
ZAO Schneider Electric	Russie	100,00	100,00	100,00
ZAO Lexel Elektromaterialy (SPB)	Russie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Jugoslavija doo	Serbie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Slovénie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO	Slovaquie	100,00	100,00	100,00
AB Elektrokontakt EKT	Suède	100,00	100,00	100,00
AB Crahftere 1	Suède	100,00	100,00	100,00
AB Wibe	Suède	100,00	100,00	100,00
Crouzet AB	Suède	50,00	50,00	-
EFAB Electric AB	Suède	-	-	100,00
Elektriska Aktielbolaget Delta	Suède	100,00	100,00	100,00
ELJO AB	Suède	100,00	100,00	100,00
ESMI Multi Signal AB	Suède	100,00	100,00	100,00
Exportvärden AB	Suède	-	100,00	100,00
J.O. Sverige AB	Suède	100,00	100,00	100,00
Lexel AB	Suède	100,00	100,00	100,00
Lexel Electric AB	Suède	100,00	100,00	100,00
Merten Svenska AB	Suède	100,00	-	-
Num Norden	Suède	-	100,00	100,00
TAC Protect System AB	Suède	-	100,00	100,00
Schneider Electric Sverige AB (ex Schneider Electric AB)	Suède	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Powerline Communications AB	Suède	100,00	100,00	100,00
T.A.C. AB	Suède	100,00	100,00	100,00
T.A.C. Holding AB	Suède	100,00	100,00	100,00
TAC Svenska AB	Suède	100,00	100,00	100,00
Thorsman & Co AB	Suède	100,00	100,00	100,00
Wibe Holding AB	Suède	-	100,00	100,00
Wibe Stegar AB	Suède	-	-	100,00
Wibe Stegar Holding AB	Suède	-	-	100,00
Berger Lahr Positec AG	Suisse	100,00	100,00	100,00
Crouzet AG	Suisse	100,00	100,00	100,00
Feller AG	Suisse	83,70	83,70	83,70
MGE UPS Systems AG	Suisse	95,67	84,84	84,84
Num Guttinger AG	Suisse	-	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Paramer	Suisse	100,00	-	-
Sarel AG	Suisse	98,20	98,20	-
Schneider Electric Finances	Suisse	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG	Suisse	100,00	100,00	100,00
Selectron Systems AG	Suisse	100,00	100,00	100,00
MERTEN Ukraine	Ukraine	100,00	-	-
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100,00	100,00	100,00
En intégration proportionnelle				
Easy Plug	France	-	-	50,00
Mise en équivalence				
Elau Administration GmbH (consolidé en intégration globale)	Allemagne	-	-	49,00
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20,00	20,00	20,00
Môre Electric Group A/S	Norvège	34,00	34,00	34,00
Sociétés en Amérique du Nord				
En intégration globale				
Cofimines Overseas Corporation	Canada	100,00	100,00	100,00
Indy Electronics Inc.	Canada	99,79	99,79	99,75
Juno Lighting Ltd	Canada	100,00	100,00	-
Power Measurement Ltd	Canada	100,00	100,00	-
Schneider Canada Inc.	Canada	100,00	100,00	100,00
MGE Systems Mexico SA de CV	Mexique	95,67	84,84	84,84
Crouzet Automatismo	Mexique	100,00	100,00	-
Crouzet Mexique	Mexique	100,00	100,00	100,00
Custom Sensors & Technologies Mexico	Mexique	100,00	-	-
Industrias Electronicas Pacifico SA de CV	Mexique	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00	100,00
Abacus	USA	100,00	100,00	-
Andover Controls Corp	USA	100,00	100,00	100,00
BEI Export Sales Co. Inc	USA	100,00	100,00	-
BEI International Inc	USA	100,00	100,00	-
BEI Properties	USA	100,00	100,00	-
BEI Sensors & Systems	USA	100,00	100,00	-
BEI Tactical Defense Systems Inc	USA	100,00	100,00	-
BEI Technologies Inc.	USA	100,00	100,00	-
Berger Lahr Motion Technology Inc.	USA	100,00	100,00	100,00
CSI Acquisition Holding Corp.	USA	-	100,00	100,00
Crydom, Inc	USA	100,00	-	-
Defense Systems Company Inc	USA	-	100,00	-
EFI Electronics Inc	USA	100,00	100,00	100,00
Elau Inc.	USA	100,00	100,00	-
Hyde Park Electronics LLC	USA	100,00	100,00	100,00
Indy Lighting Inc.	USA	100,00	100,00	-
Invensys Building System Inc	USA	100,00	-	-
Juno Lighting Inc.	USA	100,00	100,00	-
Juno Manufacturing Inc.	USA	100,00	100,00	-
Kavlico Corp	USA	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Systems Inc	USA	95,67	84,84	84,84
Neovasys Inc	USA	100,00	100,00	-
Newall Electronics Inc	USA	100,00	100,00	-
Num Corporation	USA	-	100,00	100,00
OpticNet Inc	USA	100,00	100,00	-
Palatine Hills Leasing Inc.	USA	80,00	80,00	80,00
Powerbox Solutions LLC	USA	100,00	100,00	100,00
Power Measurement EI Inc.	USA	100,00	100,00	-
Power Measurement Inc.	USA	100,00	100,00	-
Power Measurement USA Inc.	USA	100,00	100,00	-

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Precision Systems	USA	100,00	100,00	-
Pro Face America Inc.	USA	99,79	99,79	99,75
Pulstronic USA Corp.	USA	100,00	-	-
Quantronix Inc	USA	-	-	100,00
Schneider Automation Inc.	USA	100,00	100,00	100,00
Schneider Investment Holdings Pty	USA	100,00	-	-
Schneider Electric Relay LLC	USA	100,00	100,00	-
Security International Inc.	USA	100,00	100,00	100,00
Sitek Inc	USA	100,00	100,00	-
Square D Company	USA	100,00	100,00	100,00
Square D Holdings One, Inc.	USA	100,00	100,00	100,00
Square D Investment Company	USA	100,00	100,00	100,00
Square D Receivables, LLC	USA	100,00	100,00	100,00
SNA Holdings Inc.	USA	100,00	100,00	100,00
ST Inverter Americas Inc	USA	60,00	60,00	60,00
TAC Americas Inc.	USA	100,00	100,00	100,00
Tour Andover Controls Inc	USA	100,00	100,00	100,00
Veris Industries LLC	USA	100,00	100,00	100,00
Mise en équivalence				
Easy Plug Inc.	USA	-	-	50,00
Sociétés en Asie-Pacifique				
En intégration globale				
Citect Coporation	Australie	100,00	-	-
Citect Pte Ltd	Australie	100,00	-	-
Clipsal Pacific Holdings Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal Industries Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal South Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Australian Electrical Supplies Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Blue Point Products Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal Australia Holding Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal Controlgear Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal Extrusions Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal Integrated Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Invensys Buiding System Pty Ltd	Australie	100,00	-	-
Efficient Energy Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Systems Australia Pty Ltd	Australie	95,67	84,84	84,84
Moduline Holdings	Australie	100,00	-	-
Moduline Pty	Australie	100,00	-	-
Nu-Lec Industries Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Parkside Laboratories Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
PDL Holding Australia Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
PDL Industries Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	-
Power Measurement Ltd	Australie	100,00	100,00	-
Pro Face Australia	Australie	100,00	100,00	-
SE Australia Holding PTY	Australie	100,00	100,00	100,00
Schneider Investment Holdings Pty	Australie	100,00	-	-
Schneider Electric Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
TAC Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Team Security Solutions Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Techrack Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00
Beijing Merlin Great Wall Computer Room Equipment & Engineering	Chine	57,40	50,90	50,90
Citect Control System (Shanghai) Ltd	Chine	100,00	-	-
Clipsal China	Chine	100,00	-	-
Clipsal International Trading (Shanghai) Co., Ltd.	Chine	100,00	-	-

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Crouzet China	Chine	100,00	-	-
East Electric System Technoly	Chine	57,40	-	-
Foshan Wilco Electrical Trading Co	Chine	100,00	-	-
Invensys Building System 5	Chine	100,00	-	-
Invensys Building System Gaoming	Chine	100,00	-	-
MERTEN Shanghai Electric Technology Co. Ltd	Chine	100,00	-	-
MGE North Asia SHANGHAI	Chine	76,54	67,87	67,87
Schneider Electrical Devices	Chine	100,00	-	-
Pro Face International Shanghaï	Chine	99,79	99,79	99,78
Schneider Beijing Low Voltage	Chine	95,00	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage	Chine	95,00	95,00	95,00
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd	Chine	95,00	95,00	95,00
Schneider Electric China Invest Co Ltd	Chine	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd	Chine	75,00	75,00	75,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd	Chine	100,00	100,00	100,00
Schneider Fuji Breakers (Dalian)	Chine	60,00	60,00	60,00
Schneider Shanghaï Apparatus parts Manufacturing	Chine	100,00	100,00	100,00
Schneider Shanghaï Industrial Control	Chine	80,00	80,00	80,00
Schneider Shanghaï Low Voltage Term. Apparatus	Chine	75,00	75,00	60,00
Schneider Shanghaï Power Distribution Electric App.	Chine	80,00	80,00	80,00
Schneider Shanghaï Supply Components Ltd	Chine	100,00	100,00	100,00
Schneider Shilin Suzhou Transformers	Chine	100,00	100,00	100,00
Schneider (Suzhou) Drives Company ltd	Chine	90,00	90,00	90,00
Schneider Suzhou Enclosure Systems Co Ltd	Chine	100,00	100,00	100,00
Schneider Wingoal	Chine	100,00	100,00	100,00
Shanghai Manufacturing	Chine	95,67	84,84	84,84
SSBEA	Chine	70,00	-	-
Tianjin Merlin Gerin Co Ltd	Chine	75,00	75,00	75,00
UPE Electronics SHENZEN	Chine	47,84	42,42	42,42
Wu Xi Factory	Chine	99,79	99,79	99,75
Clipsal Korea	Corée du Sud	100,00	-	-
MGE UPS Systems Korea Co. Ltd	Corée du Sud	95,67	84,84	84,84
Pro Face Korea	Corée du Sud	99,79	99,79	99,75
Samwha EOCR Co.ltd	Corée du Sud	100,00	100,00	80,00
Schneider Electric Korea Ltd	Corée du Sud	100,00	100,00	100,00
Bowden Extrusion HK	Hong Kong	100,00	-	-
CIS Hong-Kong	Hong Kong	100,00	-	-
Clipsal Asia Limited	Hong Kong	100,00	-	-
Clipsal Asia Holding	Hong Kong	100,00	-	-
Clipsal Datacom HK	Hong Kong	100,00	-	-
Clipsal Datacomms Asia	Hong Kong	100,00	-	-
Clipsal-Vtec (BCC)	Hong Kong	100,00	-	-
Clipsal HK Ltd	Hong Kong	100,00	-	-
Clipsal Industries HK Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00
Crouzet Asia Limited	Hong Kong	100,00	-	-
CVH Industries Ltd	Hong Kong	100,00	-	-
GP Electrical HK	Hong Kong	100,00	-	-
Invensys Building System Hong-Kong Ltd	Hong Kong	100,00	-	-
Jansweet Ltd	Hong Kong	100,00	-	-
Full Excel Pty Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00
GET Santai Limited	Hong Kong	100,00	-	-
GET Asia Limited	Hong Kong	100,00	-	-
Linkpoint Investments	Hong Kong	100,00	-	-
MGE China / Hong Kong Ltd	Hong Kong	76,54	67,87	67,87
Schneider Busway Limited	Hong Kong	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Business Solutions	Hong Kong	100,00	100,00	-
Schneider Electric Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00
TAC Pacific HK Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00
MGE India	Inde	95,67	-	-
MGE Indonésie	Indonésie	95,67	-	-
P.T Mega Gelar Elektronil Ometraco	Indonésie	95,67	84,84	84,84

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
PT Bowden Indonesie	Indonésie	100,00	-	-
PT Merten Intec Indonesia	Indonésie	100,00	-	-
PT Schneider Electric Indonésia	Indonésie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100,00	100,00	100,00
Digital Electronics Corporation	Japon	99,79	99,79	99,75
Schneider Electric Japan Ltd	Japon	100,00	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd	Japon	100,00	88,43	83,45
Toshiba Schneider Inverter Corp.	Japon	60,00	60,00	60,00
Clipsal Asia	Malaisie	100,00	-	-
Huge Eastern	Malaisie	100,00	-	-
KSLA Malaysia	Malaisie	60,00	-	-
CIS Malaysia	Malaisie	100,00	-	-
Clipsal (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	-	-
Clipsal Datacomms (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	-	-
Clipsal Manufacturing	Malaisie	100,00	-	-
MGE UPS Systems Malaisia SDN BHD	Malaisie	95,67	84,84	84,84
PDL Electric (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	-	-
PDL Industries Asia	Malaisie	100,00	-	-
PDL Swithgear (Asia) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	-	-
PDL Electronics Sdn Bhd	Malaisie	100,00	-	-
Schneider Electric Industries Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	30,00	30,00	30,00
CER Technologies Pty Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00	100,00
Citect NZ	Nouvelle Zélande	100,00	-	-
Clipsal Industries NZ Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00	100,00
PDL Electronics	Nouvelle Zélande	60,00	60,00	60,00
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00	100,00
Clipsal Philippines	Philippines	100,00	-	-
MGE UPS Philippines Inc.	Philippines	95,67	84,84	84,84
Schneider Electric Philippines Inc	Philippines	100,00	100,00	100,00
Andover Controls Singapore Pty Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Citect Pte	Singapour	100,00	-	-
Clipsal Datacomms Singapour	Singapour	100,00	-	-
Clipsal Integrated Systems Pte Ltd	Singapour	100,00	-	-
Clipsal International Singapour	Singapour	100,00	-	-
Clipsal Singapour	Singapour	100,00	-	-
GP Electrical Singapour	Singapour	100,00	-	-
Invensys Building System Pte Ltd	Singapour	100,00	-	-
KSLA Energy & Power Solution Pte Ltd	Singapour	60,00	-	-
Merten Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	-	-
MGE Asia Pte Ltd	Singapour	95,67	84,84	84,84
MGE Logistics South East Asia pacific Pte Ltd	Singapour	95,67	84,84	84,84
PDL Electric (S) Pte Ltd	Singapour	100,00	-	-
TAC Control Asia	Singapour	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Export Services	Singapour	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Sri Lanka	Sri Lanka	100,00	-	-
Clipsal Taiwan	Taïwan	100,00	-	-
Pro Face Taïwan	Taïwan	99,79	99,79	69,82
Schneider Electric Taïwan Co Ltd	Taïwan	100,00	100,00	100,00
GP Electrical (Taiwan) Limited	Taïwan	100,00	-	-
Clipsal Thailand	Thaïlande	100,00	-	-
MGE UPS Systems S.A.	Thaïlande	95,67	84,84	84,84
Pro Face South East Asia Pacific	Thaïlande	99,79	99,79	99,75
Schneider Electric Thaïland Co Ltd	Thaïlande	100,00	100,00	100,00
Schneider Thaïland Ltd	Thaïlande	100,00	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.06	% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Square D Company Thaïland Ltd	Thaïlande	100,00	100,00	100,00
Clipsal Vietnam	Vietnam	100,00	-	-
Schneider Electric Vietnam Ltd	Vietnam	100,00	100,00	100,00
Sociétés mises en équivalence				
Clipsal Asia Holding	Hong Kong	-	50,00	50,00
Schneider Electric Engineering Ltd	Japon	40,00	40,00	40,00
Sociétés dans le Reste du monde				
En intégration globale				
Alight Investments Holdings Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00
Citect South Africa	Afrique du Sud	100,00	-	-
Clispal Electronics Systems	Afrique du Sud	100,00	-	-
Clipsal Industries Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00
Clipsal Manufacturing Pty	Afrique du Sud	100,00	-	-
Clipsal South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00
Hoist-Tec (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00
Merlin Gerin SA (Pty) Ltd (Activité Conlog)	Afrique du Sud	79,60	79,60	79,60
MGE UPS Systems SA Pty Ltd	Afrique du Sud	95,67	84,84	84,84
Nu-Lec Africa Pty	Afrique du Sud	49,00	49,00	49,00
Schneider Electric South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Algérie SARL	Algérie	100,00	100,00	100,00
EPS Ltd	Arabie Saoudite	51,00	51,00	51,00
MGE Argentina	Argentine	95,67	-	-
Plasnavi SA	Argentine	-	100,00	100,00
Schneider Electric Argentina	Argentine	100,00	100,00	100,00
Clipsal Middle East	Bahrain	100,00	-	-
Palatine Ridge Insurance Company Ltd	Bermudes	100,00	100,00	100,00
SHL	Bermudes	100,00	100,00	100,00
CDI Power	Brésil	100,00	100,00	100,00
Crouzet Brésil	Brésil	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Systems Do Brasil Ltda	Brésil	95,67	-	-
Primelectrica	Brésil	-	-	100,00
Schneider Electric Brasil LTDA	Brésil	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Chile SA	Chili	99,96	99,96	99,96
Schneider de Colombia SA	Colombie	79,98	79,98	79,98
SEP Le Guavio	Colombie	100,00	100,00	100,00
Schneider Centroamerica SA	Costa Rica	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Distribution Company	Egypte	87,35	78,23	78,23
Schneider Electric Egypt SA	Egypte	90,99	81,49	81,49
Clipsal Middle East FZCO	Emirats Arabes Unis	100,00	-	-
Clipsal Middle East Co WLL	Emirats Arabes Unis	100,00	-	-
Schneider Electric FZE	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00	100,00
Square D Foreign Sales Corporation	Iles Vierges	92,31	92,31	92,31
LK India Private Ltd	Inde	100,00	100,00	80,67
Schneider Electric India Private Ltd	Inde	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Industries Iran	Iran	67,00	67,00	67,00
Telemecanique Iran	Iran	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00
Eastmed	Liban	96,00	96,00	96,00
Crouzet Maroc	Maroc	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Maroc SA	Maroc	95,67	84,84	84,84
Schneider Electric Maroc	Maroc	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Nigeria	Nigéria	100,00	100,00	-
Schneider Electric Peru SA	Pérou	100,00	100,00	100,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS	Turquie	100,00	100,00	100,00
MGE UPS Systems Bilgisayar Sistemleri Ticaret A.S	Turquie	95,67	84,84	84,84
Schneider Elektrik AS	Turquie	100,00	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA	Venezuela	91,88	91,88	91,88

6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.8 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par le Groupe, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme exposé dans la note 1.10 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des actifs incorporels et des écarts d'acquisition au moins une fois par an et chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons procédé par sondages à la vérification des indices de pertes de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur.

Comme indiqué dans la note 1.21 de l'annexe, et en l'absence de précision des normes IFRS sur le sujet, les engagements de rachat de minoritaires, ont été comptabilisés en "Autres dettes à long terme" et l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise a été comptabilisé en écart d'acquisition sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Nous avons procédé à la vérification des estimations retenues pour comptabiliser l'écart d'acquisition complémentaire et la dette correspondante à l'engagement et nous nous sommes assurés que les notes annexes donnent une information appropriée sur l'option retenue par le Groupe.

Comme indiqué dans les notes 1.14 et 12.3 de l'annexe, les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires sont reconnus lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé.

Les notes 1.17 et 15 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations actuarielles. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

La note 25 "Autres produits et charges d'exploitation" indique le montant des coûts de restructuration encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2006. Nous avons vérifié, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ces coûts étaient relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2006, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans, et nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 20 février 2007,

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard	Ernst & Young et Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

6

Comptes sociaux au 31 décembre 2006

1. Bilan . . . . . ➔ *p. 160*
2. Compte de résultat . . . . . ➔ *p. 162*
3. Annexe aux comptes sociaux . . . . . ➔ *p. 163*
4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels . . ➔ *p. 170*
5. Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2006 . . . . . ➔ *p. 171*
6. Filiales et participations . . . . . ➔ *p. 172*
7. Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années . . . . . ➔ *p. 174*

1. Bilan

Actif (en milliers d'euros)		Brut	Amorts. ou Prov.	31.12.2006 Net	31.12.2005 Net	31.12.2004 Net
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	*(note 1a)*					
Droits et valeurs similaires		27 474	(27 474)	-	-	-
Immobilisations corporelles	*(note 1b)*					
Terrains		3 281	-	3 281	3 444	3 671
Constructions		172	(172)	-	-	-
Autres		1 730	(511)	1 219	1 203	1 207
		32 657	(28 157)	4 500	4 647	4 878
Immobilisations financières						
Titres de participation	*(note 2a)*	1 819 483	(40 123)	1 779 360	2 014 108	1 880 685
Autres titres immobilisés	*(note 2b)*	211 063	(16 497)	194 566	132 835	159 348
Créances rattachées à des participations	*(note 2c)*	2 980 848	(173)	2 980 675	2 972 761	2 972 874
Autres	*(note 2d)*	30 200	-	30 200	177 161	189 921
		5 041 594	(56 793)	4 984 801	5 296 865	5 202 828
Total actif immobilisé		**5 074 251**	**(84 950)**	**4 989 301**	**5 301 512**	**5 207 706**
Actif circulant						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés		193	-	193	52	228
Autres	*(note 3)*	350 714	(46 297)	304 417	214 626	131 778
		350 907	(46 297)	304 610	214 678	132 006
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement	*(note 4)*	169 012	-	169 012	182 262	87 046
Disponibilités Groupe	*(note 5)*	5 666 443	-	5 666 443	3 917 909	2 654 394
Autres disponibilités		82	-	82	22	4
		5 835 537	-	5 835 537	4 100 193	2 741 444
Total actif circulant		**6 186 444**	**(46 297)**	**6 140 147**	**4 314 871**	**2 873 450**
Compte de régularisation						
Charges constatées d'avance		496	-	496	553	856
Charges à répartir	*(note 6a)*	3 826	-	3 826	4 573	2 309
Primes de remboursement des obligations	*(note 6b)*	10 229	-	10 229	7 485	2 091
Ecarts de conversion actif		10	-	10	10	10
Total Actif		**11 275 256**	**131 247**	**11 144 009**	**9 629 004**	**8 086 422**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

Passif (en milliers d'euros)

		31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Capitaux propres				
Capital social	*(note 7a)*	1 821 587	1 812 954	1 809 553
Primes d'émission, de fusion, d'apport	*(note 7b)*	4 121 037	4 068 968	4 049 932
Réserves				
Réserve légale		192 650	192 650	192 650
Report à nouveau	*(note 7c)*	275 145	323 112	169 239
Résultat de l'exercice		887 825	450 793	558 768
Provisions réglementées		425	425	425
Total capitaux propres		**7 298 669**	**6 848 902**	**6 780 567**
Provisions pour risques et charges	*(note 8)*			
Provisions pour risques		4 730	6 613	8 912
Provisions pour charges		31 226	30 395	18 800
Total provisions pour risques et charges		**35 956**	**37 008**	**27 712**
Dettes à long terme				
Emprunts obligataires	*(note 9)*	3 700 000	2 700 000	1 200 000
Autres emprunts et dettes assimilées	*(note 10)*	99 806	30 708	70 437
Dettes rattachées à des participations		13	13	13
Emprunts et dettes financières		3 221	3 073	2 191
		3 803 040	2 733 794	1 272 641
Dettes à Court terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		52	4 472	937
Dettes fiscales et sociales		3 972	1 880	1 296
Autres dettes		1 769	2 192	2 169
		5 793	8 544	4 402
Total dettes long terme et court terme		**3 808 833**	**2 742 338**	**1 277 043**
Produits constatés d'avance	*(note 11)*	551	756	1 100
Ecarts de conversion passif		-	-	-
Total Passif		**11 144 009**	**9 629 004**	**8 086 422**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)		2006	2005	2004
Autres produits de gestion courante et divers		1 769	2 908	1 254
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		1 711	4 191	-
Produits d'exploitation		**3 480**	**7 099**	**1 254**
Achats et charges externes		8 944	16 429	6 449
Impôts et taxes		1 600	2 783	1 467
Charges de personnel		4 842	5 137	2 976
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 209	2 217	4 117
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun		305	1 290	149
Charges d'exploitation		**17 900**	**27 856**	**15 158**
Résultat d'exploitation		**(14 420)**	**(20 757)**	**(13 904)**
Revenus du portefeuille		557 104	337 833	463 279
Intérêts et produits assimilés		255 244	168 809	164 002
Reprises de provisions dépréciation des créances à L.T. et autres		24	359	1 553
Produits financiers		**812 372**	**507 001**	**628 834**
Intérêts et charges assimilés		133 504	82 661	68 425
Dotations aux amortissements et provisions et autres		1 099	1 764	3 220
Charges financières		**134 603**	**84 425**	**71 645**
Résultat financier	*(note14)*	**677 769**	**422 576**	**557 189**
Produits sur cessions d'immobilisations		243 585	53 639	25 251
Reprises de provisions et transferts de charges		2 830	6 076	2 125
Autres produits exceptionnels		6 699	5 788	9 376
Produits exceptionnels		**253 114**	**65 503**	**36 752**
Valeurs comptables sur cessions d'immobilisations		232 719	50 701	31 992
Dotations aux provisions et amortissements		4 042	32 762	6 875
Autres charges exceptionnelles		910	1 146	2 831
Charges exceptionnelles		**237 671**	**84 609**	**41 698**
Résultat exceptionnel	*(note15)*	**15 443**	**(19 106)**	**(4 946)**
Impôts sur les bénéfices / Produit d'intégration fiscale	*(note 16)*	**209 033**	**68 080**	**20 429**
Bénéfice		**887 825**	**450 793**	**558 768**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

3. Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf exceptions signalées)

Faits marquants de l'exercice

Schneider Electric SA a émis en 2006 deux emprunts obligataires d'un montant total de 1,0 milliard d'euros, à échéance 2011 et 2014.

Schneider Electric SA a cédé durant l'exercice, à deux des filiales du groupe Schneider Electric, les sociétés acquises l'an passé, ELAU et les six sociétés qui constituaient l'activité Advanced Building d'Invensys en Europe, pour un montant total de 142,3 millions d'euros.

Schneider Electric SA a mis en œuvre un contrat de liquidité doté d'un montant de 40,0 millions d'euros afin d'animer le marché du titre de la société.

Principes et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2006 sont établis comme l'année précédente selon le Plan Comptable Général 1999 et les règles et principes comptables français.

Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, ainsi que par la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité de la société et les perspectives en matière de conjoncture économique. Pour les participations les plus récentes, rentre également dans cette analyse la valeur des fonds de commerce acquis. Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de Bourse du dernier mois. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

Actions propres

Les titres sont enregistrés au coût d'achat. Le coût unitaire de ces titres lors de leur sortie du portefeuille se calcule selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'options, une provision est constituée si le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) est inférieur à la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture.

Engagements de retraite

Pour évaluer ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements de retraites complémentaires pris par la société sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Les écarts actuariels résultant des changements d'estimation sont traités suivant la méthode dite du corridor. Cette méthode consiste à étaler les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement.

Risque de change

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Emprunts obligataires

Les primes de remboursement ainsi que les frais d'émission sont amortis sur la durée des emprunts.

Note 1 : Immobilisations

1a - Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des frais d'augmentation de capital et de fusion. Ces frais sont totalement amortis.

1b - Immobilisations corporelles

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	31.12.2006
Brut	5 363	17	(197)	5 183
Amortissements	(716)	(1)	34	(683)
Net	**4 647**	**16**	**(163)**	**4 500**

Note 2 : Immobilisations financières

2a - Titres de participation

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	31.12.2006
Brut	2 051 782	52 021	(284 320)	1 819 483
Provisions	(37 674)	(2 449)	-	(40 123)
Net	**2 014 108**	**49 572**	**(284 320)**	**1 779 360**

Schneider Electric SA a cédé en 2006 à des filiales du Groupe des sociétés acquises en 2005. D'une part, les six sociétés acquises auprès d'Invensys pour 109,4 millions d'euros et qui constituaient son activité Advanced Building Systems en Europe, à TAC AB et à Schneider Electric France. Et d'autre part, sa participation de 49,05 % dans ELAU, acquise en 2005 pour 33,0 millions d'euros, à Schneider Electric Deutschland qui en détenait déjà le solde.

Schneider Electric SA a participé en 2006 à l'augmentation de capital lancée par AXA, pour un montant de 19,4 millions d'euros, portant ainsi le total détenu à 101,5 millions d'euros. Ces titres, ne répondant pas strictement aux critères de classement comptable de cette catégorie, ont été transférés au 31 décembre 2006 des titres de participation aux autres titres immobilisés.

Schneider Electric SA a pris en 2006 une participation non significative dans la société Euronext pour un montant de 8,0 millions d'euros. Cette participation a été entièrement revendue dans l'exercice.

Les autres mouvements significatifs de l'exercice sur les titres de participation concernent les achats et les reventes de titres Legrand faits dans le cadre du mécanisme d'échange de titres Schneider Electric contre des titres Legrand pour la rémunération de certains plans d'options (voir note 17d). Schneider Electric SA détient au 31 décembre 2006 dans son portefeuille des actions Legrand pour un montant de 2,2 millions d'euros. Ces actions, issues des dernières levées d'options de l'exercice, ont été revendues en janvier 2007.

Au 31 décembre 2006, les principales participations sont les suivantes :

Titres de participation	Valeur d'inventaire
Schneider Electric Industries SAS	1 531 981
Cofibel	136 898
Cofimines	82 609
Digital Holdings Co Ltd	21 249
Autres (valeur inférieure à 20 M€)	6 623
Total	**1 779 360**

2b - Autres titres immobilisés

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	31.12.2006
Actions propres	132 774	195 521	(235 175)	93 120
Autres titres	16 493	101 458	(8)	117 943
Provisions sur autres titres	(16 432)	(65)	-	(16 497)
Net	**132 835**	**296 914**	**(235 183)**	**194 566**

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des actions propres rachetées pour couvrir certains plans d'options. Schneider Electric SA maintient dans ce poste les actions préalablement affectées à ce poste au 31 décembre 2004. Par contre, depuis cette date, tous les achats réalisés afin de couvrir les plans d'options sont classés en valeurs mobilières de placement. Les diminutions correspondent aux sorties de titres consécutives aux levées d'options (49,7 millions d'euros en 2006 sur ce poste).

En 2006, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006, Schneider Electric SA a procédé, au travers d'un contrat de liquidité mis en place dans l'exercice, à l'animation du marché du titre de la société. Les mouvements d'achats et de ventes réalisés par le gestionnaire du contrat constituent les autres variations du poste actions propres.

Au 31 décembre 2006, 1 796 488 actions propres sont enregistrées en autres titres immobilisés pour une valeur brute de 93,1 millions d'euros, dont 120 000 actions dans le cadre du contrat de liquidité pour 10,0 millions d'euros.

La ligne autres titres a été augmentée du transfert comptable des titres AXA pour 101,5 millions d'euros dont le classement en titres de participation ne répondait pas strictement aux critères de classement de cette catégorie. La provision pour dépréciation concerne presque exclusivement les autres lignes du portefeuille classées dans ce poste.

2c - Créances rattachées à des participations

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	31.12.2006
Brut	2 972 934	111 611	(103 697)	2 980 848
Provisions	(173)	-	-	(173)
Net	**2 972 761**	**111 611**	**(103 697)**	**2 980 675**

Au 31 décembre 2006, ce poste est principalement constitué de deux prêts accordés à Schneider Electric Industries SAS pour un total de 2 948,4 millions d'euros, à échéance 2007 et 2008, ainsi que des intérêts courus pour un montant de 29,7 millions d'euros. En 2006, les augmentations et diminutions concernent uniquement les intérêts.

2d - Autres immobilisations financières

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	31.12.2006
Brut	177 161	31 361	(178 322)	30 200
Provisions	-	-	-	-
Net	**177 161**	**31 361**	**(178 322)**	**30 200**

Les autres immobilisations financières étaient composées à fin décembre 2005 pour l'essentiel du prêt accordé à Legrand pour un montant de 176,2 millions d'euros. Ce prêt a été remboursé à Schneider Electric SA en 2006. Au 31 décembre 2006, le poste se compose pour l'essentiel des liquidités versées au gestionnaire du contrat de liquidité (voir note 2b) et non investies à cette date en titres Schneider Electric.

Note 3 : Autres créances

	31.12.2005	31.12.2006
Brut	260 325	350 714
Provisions	(45 699)	(46 297)
Net	**214 626**	**304 417**

Le poste autres créances comprend pour sa plus grande part des éléments liés à l'intégration fiscale des filiales françaises du Groupe et aux impôts en propre de Schneider Electric SA. En premier lieu, la créance d'impôts à recevoir des filiales est au 31 décembre 2006 d'un montant de 129,4 millions d'euros contre 33,9 millions à fin 2005. Cette créance enregistre pour l'essentiel le produit d'intégration fiscale constaté en 2006 (voir note 16).

Schneider Electric SA conserve également dans ses comptes une créance de carry-back pour 97,0 millions d'euros ainsi que le solde du prélèvement exceptionnel versé au Trésor Public en 2005. Ce prélèvement d'un montant initial de 76,0 millions d'euros, correspondant à 25 % du versement de dividende distribué par Schneider Electric SA en 2005, est imputé ou remboursé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur les trois exercices suivants son paiement. En 2006, Schneider Electric SA a été remboursé d'un premier tiers portant le solde de cette créance à 50,7 millions d'euros.

Le poste intègre toujours au 31 décembre 2006 la créance "Pinglin" pour 45,3 millions, créance provenant d'un contrat géré dans le passé par l'ancienne filiale de la société Spie Batignolles et qui fait l'objet d'un litige avec un tiers étranger. Cette créance est dépréciée en totalité.

Note 4 : Valeurs mobilières de placement

	31.12.2005		Acquisitions	Cessions	31.12.2006	
	Nombre d'actions	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Nombre d'actions
Plan 16	456 103	19 384	-	(13 250)	6 134	144 333
Plan 24	2 023 637	117 266	-	-	117 266	2 023 637
Plan 26	761 313	45 587	-	-	45 587	761 313
Total actions propres	3 241 053	182 237	-	(13 250)	168 987	2 929 283
Autres		25	-	-	25	
Total		**182 262**	**-**	**(13 250)**	**169 012**	

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées des actions propres détenues par la société afin de couvrir les plans d'options.

Note 5 : Disponibilités Groupe

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance). Ces disponibilités incluent 55,0 millions d'euros de billets de trésorerie émis à fin 2006.

Note 6 : Charges à répartir

6a - Frais d'émission d'emprunts

Frais d'émission des emprunts obligataires	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	31.12.2006
Du 19.10.2000 sur 7 ans de 450 M€	376	-	(209)	167
Du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	1 274	-	(450)	824
Du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	1 523	-	(311)	1 212
Du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	1 400	-	(96)	1 304
Du 17.07.2006 sur 5 ans de 500 M€	-	175	(22)	153
Du 17.07.2006 sur 7,5 ans de 500 M€	-	175	(9)	166
	4 573	**350**	**(1 097)**	**3 826**

6b - Primes de remboursement

Primes de remboursement des obligations	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	31.12.2006
Du 19.10.2000 sur 7 ans de 450 M€	25	-	(14)	11
Du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	1 516	-	(535)	981
Du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	1 411	-	(289)	1 122
Du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	4 533	-	(311)	4 222
Du 17.07.2006 sur 5 ans de 500 M€	-	930	(78)	852
Du 17.07.2006 sur 7,5 ans de 500 M€	-	3 200	(159)	3 041
	7 485	**4 130**	**(1 386)**	**10 229**

Les augmentations du poste charges à répartir concernent les émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2006 pour un montant total de 1,0 milliard d'euros (voir note 9).

Note 7 : Capitaux Propres

7a - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2006 est de 1 821 586 784 euros représenté par 227 698 348 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Evolution du capital

Les levées de 1 079 121 options de souscription d'actions au cours de l'exercice ont conduit à une augmentation de capital de 8,6 millions d'euros se traduisant par l'émission de 1 079 121 actions nouvelles.

Actions propres

En 2006, Schneider Electric SA n'a pas réalisé d'achats de ses propres actions. En revanche, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006, Schneider Electric SA a procédé, au travers d'un contrat de liquidité mis en place dans l'exercice, à l'animation du marché du titre de la société et, ce faisant, se trouve détenir 120 000 actions propres dans ce cadre au 31 décembre 2006 (voir note 2b).

A cette date, le total des actions propres détenues est de 4 725 771 pour un montant de 262,1 millions d'euros.

7b - Primes

Les levées de 1 079 121 options de souscription d'actions au cours de l'exercice et l'augmentation corrélative du capital se sont traduites par une augmentation des primes d'émission de 52,1 millions d'euros.

7c - Report à nouveau

Conformément à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006, une part du dividende distribué en 2006 au titre de l'exercice 2005 est imputée sur le report à nouveau. Son montant se trouve ainsi réduit de 59 101 milliers d'euros.

D'autre part, les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de sa mise en paiement ont été affectées au report à nouveau.

L'ensemble de ces mouvements porte le montant total de ce poste au 31 décembre 2006 à 275 145 milliers d'euros.

Note 8 : Provisions pour risques et charges

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	31.12.2006
Provisions pour risques				
Stock options "Plan 24"	3 760	-	-	3 760
Autres	2 853	15	(1 898)	970
	6 613	15	(1 898)	4 730
Provisions pour charges				
Retraites	30 395	2 192	(1 361)	31 226
	37 008	**2 207**	**(3 259)**	**35 956**

8a - Risques

Le risque lié au plan d'options 24 correspond à la différence négative entre le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) et la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture.

La partie autres risques correspond à des risques transférés à Schneider Electric à la suite de cessions ou de fusions (Spie Batignolles) et pour lesquels l'ensemble des éléments constitutifs n'est pas encore soldé. En 2006, un des risques identifiés a été définitivement levé.

D'une manière générale, la société considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels elle est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle sa situation financière ou ses résultats. Il en est ainsi en particulier pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres de la société.

8b - Engagements pris en matière de retraites

La société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités. L'évaluation actuarielle réalisée en 2006 a conduit à provisionner ces engagements à hauteur de 31,2 millions d'euros.

Les écarts actuariels constatés lors de cette évaluation sont traités suivant la méthode dite du corridor (voir principes et méthodes comptables). Au 31 décembre 2006, le montant à amortir, sur 10 ans, s'élève à 6,0 millions d'euros.

Note 9 : Emprunts obligataires

	Montant du capital		Intérêts	Échéances
	31.12.2005	31.12.2006		
Schneider Electric SA 2007	450 000	450 000	6,125 % TF	19.10.2007
Schneider Electric SA 2008	750 000	750 000	3,875 % TF	31.10.2008
Schneider Electric SA 2010	900 000	900 000	3,125 % TF	11.08.2010
Schneider Electric SA 2011	-	500 000	Eur + 0,2 % TV	18.07.2011
Schneider Electric SA 2014	-	500 000	4,500 % TF	17.01.2014
Schneider Electric SA 2017	600 000	600 000	4,000 % TF	11.08.2017
	2 700 000	**3 700 000**		

Schneider Electric SA a émis le 17 juillet 2006 deux nouveaux emprunts obligataires. Le premier pour un montant nominal de 500 millions d'euros au taux Euribor 3 mois plus une marge de 0,20 %, à échéance du 18 juillet 2011, émis à 99,814 % du nominal. Le deuxième pour un montant nominal de 500 millions d'euros au taux de 4,5 % à échéance du 17 janvier 2014, émis à 99,36 % du nominal. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres émissions obligataires effectuées dans le passé par Schneider Electric SA sont les suivantes :

- en 2005, deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 900 millions d'euros au taux de 3,125 %, à échéance du 11 août 2010 pour l'un et d'un montant nominal de 600 millions d'euros au taux de 4,0 % à échéance du 11 août 2017, pour l'autre,
- en 2003, un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008,
- en 2000, deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,125 %, d'une durée de 7 ans, remboursables en une échéance le 19 octobre 2007.

Note 10 : Autres emprunts et dettes assimilées

Au 31 décembre 2006, les autres emprunts et dettes se composent d'une part des intérêts courus sur les emprunts obligataires émis par la société. Du fait des émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2006 pour un montant total de 1,0 milliard d'euros, ces intérêts représentent un total de 44,8 millions d'euros contre 30,7 millions d'euros fin 2005.

Ce poste comprend d'autre part des billets de trésorerie émis sur le marché par Schneider Electric SA pour le compte de l'ensemble du Groupe pour un montant de 55 millions d'euros.

Note 11 : Produits constatés d'avance

Ce poste contient le produit du swap contracté dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros (voir note 9). Ce produit est étalé sur la durée de l'emprunt.

Note 12 : Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 980 848	478 117	2 502 731	-
Autres immobilisations financières	30 200	30 200	-	-
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	193	193	-	-
Autres créances	350 714	270 183	79 196	1 335
Titres de placement	169 012	6 134	162 853	25
Charges constatées d'avance	496	184	312	-
Dettes				
Emprunts obligataires	3 700 000	450 000	2 150 000	1 100 000
Autres emprunts et assimilés	99 806	99 806	-	-
Dettes rattachées à des participations	13	-	13	-
Emprunts et dettes financières	3 221	52	3 169	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52	52	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 972	3 972	-	-
Autres dettes	1 769	1 769	-	-

Note 13 : Postes concernant des entreprises liées

(à partir de 10 % de détention)

	Montant brut	Montant net
Participations	1 815 734	1 777 117
Créances rattachées à des participations	2 980 846	2 980 673
Autres créances et créances clients	138 875	137 890
Disponibilités	5 666 443	5 666 443
Dettes rattachées à des participations	2 847	2 847
Autres dettes et dettes fournisseurs	10	10
Produits :		
- dividendes		548 875
- intérêts		253 406

Note 14 : Résultat financier

	31.12.2006	31.12.2005
Dividendes reçus	557 104	337 833
Intérêts financiers nets	121 740	86 148
Autres	(1 075)	(1 405)
Résultat financier	**677 769**	**422 576**

Le principal dividende reçu par Schneider Electric SA provient de sa filiale Schneider Electric Industries SAS. Le dividende versé en 2006 par cette dernière s'est élevé à 537,9 millions d'euros contre 325,5 millions d'euros en 2005.

Note 15 : Résultat exceptionnel

	31.12.2006	31.12.2005
Plus/moins values de cessions corporelles et financières	10 866	2 938
Provisions (dotations/reprises)	(1 212)	(26 686)
Autres produits et charges exceptionnels	5 789	4 642
Résultat exceptionnel	**15 443**	**(19 106)**

Comme en 2005, les plus-values réalisées en 2006 ont résulté principalement des sorties d'actions propres classées en autres titres immobilisés dans le cadre des plans d'option. Les plus-values réalisées sur les sorties d'actions propres classées en valeurs mobilières de placement sont quant à elles enregistrées en autres produits exceptionnels. Le total du résultat de ces sorties s'élève en 2006 à 10,1 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros en 2005.

L'autre plus-value significative de l'année 2006 a été réalisée sur la cession des titres Euronext (voir note 2a).

Les dotations nettes sur provisions de l'exercice 2005 se composaient pour 22,9 millions d'euros de la dépréciation sur la créance "Pinglin" (voir note 3) et pour 3,8 millions du risque attaché au plan d'options 24 (voir note 8a).

Note 16 : Impôts sur les sociétés/ Produit d'intégration fiscale

La ligne du compte de résultat Impôts sur les sociétés enregistre principalement sur l'exercice 2006 le produit au titre de cet exercice de l'intégration fiscale dont Schneider Electric SA est la société mère intégrante. Ce produit net s'élève à 201,6 millions d'euros, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (68,1 millions d'euros) du fait d'un résultat de sa filiale Schneider Electric Industries SAS marqué par des éléments exceptionnels.

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe, détenues à plus de 95 %. Le montant des reports déficitaires dont la société peut se prévaloir à ce titre est au 31 décembre 2006 de 139,5 millions d'euros.

Note 17 : Engagements hors-bilan

17a - Engagements dans des sociétés de personnes

La quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles est non significative.

Le montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres est non significatif.

17b - Cautions, avals et garanties

Engagements donnés :
- contre-garantie de cautions données par des banques . . . . . Néant
- avals et cautions donnés . . . . . 6,7 millions d'euros

Engagements reçus :
- contre-garantie bancaire . . . . . .Néant

17c - Instruments financiers

En règle générale, la société n'intervient pas sur le marché des instruments financiers. En effet, les opérations de couverture, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA. Néanmoins, en 2006, Schneider Electric SA a couvert un des emprunts obligataires émis dans l'exercice par trois swaps de taux d'intérêts.

17d - Engagements d'échange d'actions Legrand

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange initiée par Schneider Electric SA sur la société Legrand SA, les options accordées par celles-ci ont été transformées en options Schneider Electric. Dans le cadre de la cession de Legrand SA au consortium KKR / Wendel Investissement, Schneider Electric SA a mis en place un système de call et de put sur les actions relevant de l'exercice desdites options. Les actions Legrand obtenues lors de l'exercice sont, en effet, cédées à FIMAF renommée Legrand SAS, société acquéreuse des titres Legrand, objet de la cession évoquée ci-dessus.

Les plans concernés sont entièrement couverts.

Note 18 : Renseignements divers

18a - Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2006 est de 2 personnes.

18b - Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

Note 19 : Evénements post-clôture

Le 30 octobre 2006, Schneider Electric a annoncé qu'il procédait, par une offre publique d'achat amicale, à l'acquisition du groupe American Power Conversion (APC), leader mondial du secteur de l'énergie sécurisée et en précisait le financement par recours à l'endettement et augmentation de capital.

Le 12 décembre 2006, la période d'examen prévue par le Hart-Scott-Rodino Act aux Etats-Unis expirait, ce qui clôturait le processus d'étude du projet au regard du droit de la concurrence aux Etats-Unis.

Le 16 janvier 2007, les actionnaires d'APC ont approuvé le projet de fusion lors d'une Assemblée Générale extraordinaire et le 8 février 2007, cette opération a obtenu l'approbation des autorités de la concurrence de la Commission Européenne.

Cette acquisition d'un montant de 6,1 milliards de dollars a été finalisée le 14 février 2007.

4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 20 février 2007,

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard	Ernst & Young et Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2006

(en milliers d'euros)

Nombre de titres	Sociétés	Valeur d'inventaire
A. Participations significatives (Valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)		
27 582 141	Schneider Electric Industries SAS	1 531 981
9 796 300	AXA	101 458
44 271	S.E.L.F.	2 683
14 079	LEGRAND SAS	2 244
1 300	Vigéo SAS	53
5 000	SE 5W SAS	45
5 000	SE 7A SAS	45
5 000	SE 7E SAS	45
5 000	SE 2006 A	45
5 000	SE 2006 B	45
1 796 488	Actions propres Schneider Electric SA	93 054
		1 731 698
B. Autres participations (valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)		1 042
C. Participations dans des sociétés immobilières		-
D. Participations dans des sociétés étrangères		241 186
Total		**1 973 926**
Valeurs mobilières de placement		
10 080	Geodis	25
2 929 283	Actions propres Schneider Electric SA (plan d'options d'achat d'actions n° 16, n° 24 et n° 26)	168 987
Total		**169 012**

6. Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA			
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)			
Schneider Electric Industries SAS 89, boulevard Franklin Roosevelt – 92500 Rueil-Malmaison	441 314	1 628 969	100,00
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	55 362	47 831	99,62
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	41 522	33 838	99,80
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)			
Digital Holdings Co Ltd 8-2-52 Nanko-Higashi - 559 0031 Suminoe Osaka - Japon	2 479	193 241	16,07
II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
A. Filiales non reprises au paragraphe I : (+ 50 %)			
a) Filiales françaises (ensemble)			
b) Filiales étrangères (ensemble)			
B. Participations non reprises au paragraphe I : (de 0 à 50 %)			
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)			

**Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.*

	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette					
	1 531 981	1 531 981	2 948 439	-	3 028 402	863 161	537 852
	136 898	136 898	-	-	Société de portefeuille	4 830	5 705
	82 609	82 609	-	-	Société de portefeuille	1 561	0
	21 249	21 249	-	-	-	35 804	4 656
	33 255	1 266	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	131 004	106 438	-	-	-	-	7 930
	431	431	-	-	-	-	-

7. Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2002	2003	2004	2005	2006
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social *(en milliers d'euros)*	1 926 503	1 854 737	1 809 553	1 812 954	1 821 587
Nombre d'actions émises	240 812 905	231 842 170	226 194 177	226 619 227	227 698 348
Nombre d'obligations convertibles en actions *(en milliers)*	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer *(en milliers)* :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	5 744	5 707	7 140	10 126	10 174
Résultat global des opérations effectives *(en milliers d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 980	1 896	1 208	2 868	1 735
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	676 938	640 884	627 389	507 001	812 373
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	156 103	395 143	547 381	411 950	683 335
Impôts sur les bénéfices	-	5 835	4 156	278	4 304
Résultat après impôts, amortissements et provisions	221 139	474 732	558 768	450 793	887 825
Résultat distribué (1) hors précompte et avoir fiscal	228 813 (2)	255 026	407 150 (3)	509 893	683 095 (4)
Résultat des opérations réduit à une action *(en euros)*					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,30	1,79	2,51	2,12	3,92
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,92	2,05	2,47	1,99	3,90
Dividende attribué à chaque action (net)	1,00	1,10	1,80	2,25	3,00 (4)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	2
Montant de la masse salariale de l'exercice *(en milliers d'euros)*	3 823	2 213	2 443	4 446	3 648
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-
(Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc ...) *(en milliers d'euros)*	668	416	534	690	1 194

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.

(2) Après annulation de 12 millions d'actions.

(3) Du fait de la réforme supprimant l'avoir fiscal et le précompte, les sommes mises en distribution à compter du 1er janvier 2005 ont supporté pour cette seule année un prélèvement exceptionnel de 25 % qui sera remboursé ou imputé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur trois ans.

(4) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 avril 2007.

Information pro forma non auditée relative aux comptes consolidés 2006

1. Présentation . . . . . ➔ *p. 175*
2. Tableaux de pro forma . . . . . ➔ *p. 176*
3. Analyse des principes comptables . . . . . ➔ *p. 178*
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes pro forma . . . . . ➔ *p. 180*

1. Présentation

Les informations pro forma présentées ci-dessous sur le compte de résultat et le bilan ont pour objectif d'illustrer l'effet du rapprochement entre Schneider Electric et APC sur les comptes consolidés de l'exercice 2006 du Groupe Schneider Electric.

Ces informations pro forma sont données à titre indicatif et n'ont pas pour objectif de correspondre exactement aux résultats qui auraient été obtenus si la transaction avait été effective à la date d'arrêté de l'exercice 2006 ; elles ne sont pas non plus indicatives des résultats futurs. Ainsi elles doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés de Scheider Electric et d'APC. Ces données pro forma ont été préparées par la direction financière du Groupe sur la base des informations publiées et des états financiers au 31 décembre 2006 non audités transmis par APC et disponibles lors de leur élaboration et en tenant compte de critères jugés raisonnables et des points de divergence connus applicables entre les normes IFRS et US GAAP, ce qui ne constitue pas une réconciliation exhaustive des états financiers d'APC aux normes IFRS. Les informations disponibles, de par leurs natures, n'ont pas conduit à identifier de retraitements susceptibles de présenter un impact significatif sur l'information pro forma. Par conséquent, il ne peut être assuré qu'aucun élément de réconciliation significatif ni qu'aucun retraitement ne pourront être identifiés lors d'une revue exhaustive du rapprochement des deux groupes.

Par ailleurs, le Groupe ne dispose pas à cette date d'informations suffisantes pour pouvoir estimer les impacts liés au regroupement des deux groupes. Par conséquent, ces informations pro forma ne prennent pas en compte les effets liés à l'application de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises,* notamment l'impact des amortissements des immobilisations incorporelles qui seront reconnues lors de l'affectation du coût d'acquisition.

2. Tableaux de pro forma

2.1 - Compte de résultat combiné et non audité

Exercice clos le 31 décembre 2006.

(en millions d'euros)	Schneider Electric IFRS	APC US GAAP non audité	APC retraitements US GAAP vers IFRS non audité	APC IFRS non audité	Schneider Electric + APC IFRS non audité
Chiffre d'affaires	**13 729,7**	**1 897,3**	**-**	**1 897,3**	**15 627,0**
Coûts des ventes	(8 050,6)	(1 285,0)	-	(1 285,0)	(9 335,6)
Marge brute	**5 679,1**	**612,3**	**-**	**612,3**	**6 291,4**
Recherche et développement	(327,6)	(81,6)	-	(81,6)	(409,2)
Frais généraux et commerciaux	(3 234,8)	(451,3)	-	(451,3)	(3 686,1)
Autres produits et charges d'exploitation	(116,0)	-	-	-	(116,0)
Résultat d'exploitation	**2 000,7**	**79,4**	**-**	**79,4**	**2 080,1**
Coût de la dette financière nette	(104,0)	-	-	-	(104,0)
Autres produits et charges financiers	(16,9)	15,5	-	15,5	(1,4)
Résultat financier	**(120,9)**	**15,5**	**-**	**15,5**	**(105,4)**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1,9	-	-	-	1,9
Résultat avant impôts	**1 881,7**	**94,9**	**-**	**94,9**	**1 976,6**
Impôts sur les sociétés	(535,1)	(5,3)	-	(5,3)	(540,4)
Résultat net des activités poursuivies	**1 346,6**	**89,6**	**-**	**89,6**	**1 436,2**
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	**1 346,6**	**89,6**	**-**	**89,6**	**1 436,2**
- dont part du Groupe	1 309,4	89,6	-	89,6	1 399,0
- dont intérêts minoritaires	37,2	-	-	-	37,2

2.2 - Bilan combiné, condensé, non audité

Exercice clos le 31 décembre 2006.

ACTIF *(en millions d'euros)*	Schneider Electric IFRS	APC US GAAP non audité	APC retraitements US GAAP vers IFRS non audité	APC IFRS non audité	Schneider Electric + APC IFRS non audité
Actif non courant					
Ecarts d'acquisition, nets	6 185,7	14,0	-	14,0	6 199,7
Immobilisations incorporelles, nettes	1 493,1	15,6	-	15,6	1 508,7
Immobilisations corporelles, nettes	1 615,1	157,9	-	157,9	1 773,0
Immobilisations destinées à la vente	6,4	-	-	-	6,4
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	3 114,6	173,5	-	173,5	3 288,1
Titres de participation mis en équivalence	10,2	-	-	-	10,2
Actifs financiers disponibles à la vente	315,7	0,2	-	0,2	315,9
Autres actifs financiers non courants	114,2	3,7	-	3,7	117,9
Actifs financiers non courants	429,9	3,9	-	3,9	433,8
Actifs d 'impôt différé	672,8	87,9	-	87,9	760,7
Total actif non courant	**10 413,2**	**279,3**	**-**	**279,3**	**10 692,5**
Actif courant					
Stocks et en-cours	2 055,9	451,0	-	451,0	2 506,9
Clients et créances d'exploitation	2 882,8	326,9	-	326,9	3 209,7
Autres créances et charges constatées d'avance	994,8	85,4	-	85,4	1 080,2
Actif financier courant	73,5	270,2	-	270,2	343,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 544,1	183,7	-	183,7	2 727,8
Total actif courant	**8 551,1**	**1 317,2**	**-**	**1 317,2**	**9 868,3**
Total de l'Actif	**18 964,3**	**1 596,5**	**-**	**1 596,5**	**20 560,8**

PASSIF *(en millions d'euros)*	Schneider Electric IFRS	APC US GAAP non audité	APC retraitements US GAAP vers IFRS non audité	APC IFRS non audité	Schneider Electric + APC IFRS non audité
Capitaux propres					
Capital social	1 821,6	1,4	-	1,4	1 823,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 121,0	76,9	-	76,9	4 197,9
Réserves	2 773,9	1 168,0	-	1 168,0	3 941,9
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)	**8 716,5**	**1 246,3**	**-**	**1 246,3**	**9 962,8**
Intérêts minoritaires	121,6	-	-	-	121,6
Total capitaux propres	**8 838,1**	**1 246,3**	**-**	**1 246,3**	**10 084,4**
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et engagements assimilés	1 159,0	-	-	-	1 159,0
Provisions non courantes	283,1	-	-	-	283,1
Provisions non courantes	1 442,1	-	-	-	1 442,1
Dettes financières non courantes					
Emprunts obligataires	3 237,9	-	-	-	3 237,9
Titres à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Dettes financières à plus d 'un an	219,2	-	-	-	219,2
Dettes financières non courantes	3 457,1	-	-	-	3 457,1
Passifs d'impôt différé	305,3	7,7	-	7,7	313,0
Autres dettes à long terme	90,2	-	-	-	90,2
Total passifs non courants	**5 294,6**	**7,7**	**-**	**7,7**	**5 302,3**
Dettes courantes					
Dettes d'exploitation courantes	3 947,0	342,5	-	342,5	4 289,5
Dettes financières courantes	884,6	-	-	-	884,6
Total passifs courants	**4 831,6**	**342,5**	**-**	**342,5**	**5 174,1**
Total du Passif	**18 964,3**	**1 596,5**	**-**	**1 596,5**	**20 560,8**

3. Analyse des principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2006 à savoir les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee) décrites à la note 1 des états financiers consolidés du Groupe.

Les états financiers d'APC ont été préparés en conformité avec les normes américaines (US GAAP). Les retraitements entre US GAAP et IFRS ont été estimés par la direction financière du Groupe à partir des descriptions des méthodes comptables et des informations données par APC dans ses comptes annuels.

3.1 - Présentation et conversion des états financiers

Les agrégats des états financiers du Groupe APC ont été reclassés pour permettre leur combinaison avec les états financiers de Schneider Electric.

En particulier, pour se conformer à la norme IAS 12 - *Impôts sur le résultat,* les impôts différés ont été reclassés d'actifs et passifs courants vers actifs et passifs non courants. Eventuellement d'autres reclassements pourront être effectués lors de l'intégration d'APC dans les comptes du Groupe.

En outre, la devise d'établissement des comptes consolidés du Groupe étant l'euro et APC ayant le dollar américain comme monnaie fonctionnelle, les états financiers d'APC ont été convertis en euros en utilisant : le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et les passifs d'une part et le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat d'autre part.

Le tableau ci-après présente les cours utilisés :

Cours dollar / euro	Exercice 2006
Cours au 31 décembre	0,759301
Cours moyen	0,797780

Par ailleurs, le résultat d'exploitation d'APC intègre des coûts non récurrents pour 51 millions de dollars (41 millions d'euros) qui n'ont pas été isolés dans la présentation des comptes pro forma.

3.2 - Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés d'APC.

Schneider Electric applique la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions.* Les modalités d'application de cette norme sont décrites dans la note 1 des états financiers consolidés du Groupe.

A partir du 1er janvier 2006, APC applique la norme SFAS 123 R - *Accounting for Stock-Based Compensation (Revised)* qui impose la reconnaissance d'une charge au compte de résultat calculée sur la base de la juste valeur des options remises au titre des plans d'options d'achat et de souscription d'actions. De ce fait, aucun retraitement sur les comptes de l'exercice 2006 d'APC n'est effectué puisque les deux référentiels comptables sont similaires.

La juste valeur des options remises aux salariés a été valorisée par APC en utilisant le modèle de Black & Scholes. Le Groupe utilise le modèle binomial pour valoriser ses options. L'écart entre les deux modèles de valorisation n'a pas été chiffré mais aucun impact significatif n'est attendu.

3.3 - Engagements de retraite et autres avantages au personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe et d'APC peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme.

Le Groupe applique la norme IAS 19 - *Avantages au personnel* et reconnaît les gains et pertes actuariels immédiatement dans le montant de l'engagement par contrepartie des capitaux propres. Les modalités d'application de cette norme sont décrites dans la note 1 des états financiers consolidés du Groupe.

Chez APC, pour satisfaire aux US GAAP, les engagements de retraite pour les plans de prévoyance à régime de prestations définies sont comptabilisés selon le SFAS n° 87 - *Comptabilisation des engagements de retraite.*

En US GAAP, les gains et pertes actuariels sont amortis en compte de résultat selon la méthode du corridor.

Le Groupe APC ne fait pas état de montants significatifs d'engagements de retraites ou d'autres engagements long terme qualifiés de régimes à prestations définies.

Par conséquent, aucun ajustement n'a été comptabilisé à ce titre au compte de résultat et au bilan. Une analyse complémentaire sera réalisée lors de l'intégration d'APC dans les comptes.

3.4 - Provisions pour restructuration

Les normes IFRS autorisent la reconnaissance d'une provision pour restructuration dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou un début d'exécution avant la date de clôture.

En US GAAP, selon le SFAS 146 - *Accounting for Costs associated with Exit or Disposal Activities et le SFAS 88 - Employers' Accounting for Settlements and Curtailments of Defined Benefit Pension Plans and for Termination Benefits,* les critères de reconnaissance d'une provision pour restructuration sont plus restrictifs dans la mesure où un passif lié aux plans de licenciements ne peut être reconnu seulement si les employés concernés ont accepté une offre et que le montant proposé est estimé de façon fiable.

Au 31 décembre 2006, aucune provision pour restructuration significative n'a été enregistrée dans les comptes d'APC. En conséquence, sur la base des informations connues, aucun retraitement sur les comptes pro forma n'a été effectué à ce titre.

3.5 - Dépenses de recherche et développement

Le Groupe applique la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles.* Selon cette norme, les dépenses de développement pour des nouveaux projets sont capitalisées dès lors que les critères suivants sont respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- Il est probable que le projet génèrera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

En US GAAP, la capitalisation des coûts de recherche et développement est interdite.

Les informations disponibles sur le groupe APC ne permettent pas de déterminer si les critères d'activation des coûts de recherche et développement au regard de la norme IAS 38 sont remplis.

Par conséquent, aucun retraitement n'a été effectué sur les comptes d'APC au 31 décembre 2006 au titre de la capitalisation des coûts de recherche et développement. Les dépenses de R&D du Groupe APC enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 81,6 millions d'euros au 31 décembre 2006. Une partie de ces dépenses sera vraisemblablement éligible à la capitalisation dans le futur.

3.6 - Stocks et en-cours

Les normes IAS 2 - *Stocks et travaux en cours* et SFAS 151 - *Inventory costs* présentent des dispositions similaires, applicables en US GAAP depuis le 1er janvier 2006.

A la lecture des états financiers d'APC, il apparaît que l'application de la norme SFAS 151 chez APC au 1er janvier 2006 n'a pas généré de retraitement par rapport à la méthode appliquée précédemment (ARB 43).

Par conséquent aucun ajustement sur la valeur des stocks d'APC n'a été effectué dans les comptes pro forma en normes IFRS au 31 décembre 2006.

3.7 - Provisions

Schneider Electric applique la norme IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.* Selon cette norme, l'évaluation de la provision doit être la valeur actualisée de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation si les effets de l'actualisation sont significatifs à la date de clôture.

APC ne comptabilisant pas de passif non courant, aucun retraitement n'a été effectué sur les comptes 2006.

3.8 - Eléments traités de façon homogène dans les deux référentiels

Aucune différence avec les pratiques comptables d'APC n'a été identifiée en ce qui concerne l'application des normes comptables internationales suivantes: IAS 16 - *Immobilisations corporelles,* IAS 17 - *Contrats de location* IAS 18 - *Chiffre d'affaires,* IAS 36 - *Dépréciations d'actifs* et IAS 32 & 39 - *Instruments financiers.*

Schneider Electric n'attend pas d'effet significatif lié à l'application des normes IFRS non mentionnées dans ce document.

4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes pro forma

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes du groupe Schneider Electric S.A et en application du règlement (CE) 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma combinées, condensées IFRS du groupe Schneider Electric relatives à l'exercice 2006 (ci-après "l'information pro forma") préparées à l'occasion de l'augmentation de capital destinée à financer en partie l'acquisition envisagée aux Etats-Unis des titres du groupe APC, incluses dans la partie 11.7 de son prospectus daté du 7 mars 2007.

L'information pro forma a été établie sous la responsabilité du Président du Directoire de Schneider Electric S.A., en application des dispositions du règlement (CE) 809/2004, à partir des états financiers consolidés audités de Schneider Electric S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 et des états financiers consolidés d'APC pour ce même exercice, non publiés et non audités.

Cette information pro forma a été préparée aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition des titres APC aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Schneider Electric S.A. au 31 décembre 2006 si l'opération avait pris effet au 1er janvier 2006. De par sa nature même, elle décrit une situation hypothétique et n'est pas nécessairement représentative de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance envisagée.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de l'information pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement de l'information pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles cette information pro forma a été établie concordent avec les documents sources décrits dans les notes annexes aux comptes pro forma, à examiner les éléments probants justifiant l'absence de retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Schneider Electric S.A. pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- L'information pro forma a été établie de manière adéquate selon les bases de préparation décrites dans la note 1 de l'Information Pro Forma figurant au paragraphe 11.7 de la note d'opération.
- Ces bases sont conformes pour Schneider Electric aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et, pour APC, aux méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 selon les principes comptables américains ("US GAAP") pour lesquelles aucun ajustement au titre des différences entre les normes US GAAP et IFRS n'a été effectué à ce stade, tel que cela est décrit dans la note 3 sur l'information pro forma.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'information pro forma qui précise que les comptes d'APC au 31 décembre 2006 n'ont pas été audités et ne sont pas publiés et qu'il ne peut être assuré qu'aucun élément de réconciliation significatif ni qu'aucun retraitement matériel ne pourront être identifiés lors d'une revue exhaustive du rapprochement des deux groupes.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2007,

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard	Ernst & Young et Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

8

Assemblée Générale mixte du 26 avril 2007

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale mixte des Actionnaires . . . . . → *p. 181*
2. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes . . . . . → *p. 186*
3. Résolutions . . . . . → *p. 191*

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale mixte des Actionnaires

Partie ordinaire

Approbation des comptes sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2006 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 887,8 millions d'euros.

Approbation des comptes consolidés - deuxième résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2006 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 1 309 millions d'euros en augmentation de 32 % par rapport au résultat de l'exercice 2005.

Distribution : fixation d'un dividende de 3 euros par action - troisième résolution -

Nous vous proposons de répartir le bénéfice distribuable qui s'élève compte tenu du bénéfice de l'exercice de 887,8 millions d'euros et du report à nouveau de 275,1 millions d'euros à 1 162,9 millions d'euros de la manière suivante :

Dividende aux actions	683 095 044,00 euros
Report à nouveau	479 875 074,94 euros
Total	1 162 970 118,94 euros

Si vous approuvez cette répartition, le dividende alloué aux actions ayant droit au dividende de l'exercice 2006 sera de 3 euros.

Ce dividende sera mis en paiement le 2 mai 2007.

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, qui a supprimé l'avoir fiscal et le précompte, ce dividende ne sera assorti d'aucun avoir fiscal. En revanche, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, il sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60 % de son montant, après l'application d'un abattement de 40 %, et ouvrira droit à un crédit d'impôt, tous dividendes perçus confondus, plafonné à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et 230 euros pour les couples ayant une imposition commune.

La totalité du dividende proposé sera éligible à cet abattement de 40 %. Il n'existera pas de revenus distribués au titre de l'assemblée prévue, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2003	1,1 €	0,55 € (1) 0,11 € (2)	1,65 € 1,21 €
2004	1,8 €	-	1,8 € (3)
2005	2,25 €	-	2,25 € (4)

(1) Avoir fiscal de 50 %.

(2) Avoir fiscal de 10 %.

(3) La totalité du dividende était éligible pour les personnes physiques à un abattement de 50 % - la société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2004.

(4) La totalité du dividende était éligible pour les personnes physiques à un abattement de 50 % - la société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2005.

Conventions réglementées des articles L.225-38 et L.225-86 du Code de commerce - quatrième et cinquième résolutions -

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes conformément aux articles L.225-38 et L.225-86 du Code de commerce. Il s'agit :

- de la convention d'actionnaires signée avec le Groupe AXA portant sur la participation réciproque entre AXA et Schneider Electric autorisée par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006,
- des dispositions décidées par le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006, destinées à assurer à M. Jean-Pascal Tricoire, dont le contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS s'est trouvé suspendu du fait de sa nomination en tant que Président du Directoire, le maintien des avantages dont il bénéficiait aux termes de ce contrat de travail en matière de retraite et de prévoyance,
- et de l'avenant au contrat de travail suspendu de M. Jean-Pascal Tricoire avec Schneider Electric Industries SAS destiné à fixer ses conditions de reprise et de rupture.

Rachat d'actions - sixième résolution -

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée, par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006, à la société de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : réduire le capital, couvrir les plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et animer le marché du titre de la société.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006.

Le Directoire conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, a établi un rapport spécial portant sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 que vous trouverez en page 185.

Il vous est demandé d'autoriser la société à acquérir au maximum 10 % du capital à la date de l'assemblée (soit à titre indicatif sur la base du capital au 31 décembre 2006 : 22 769 834 actions). Le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros.

Partie extraordinaire

Modification des statuts de la société pour intégrer le régime légal de représentation des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance - septième et huitième résolutions -

Nous vous rappelons que depuis 2001, le Conseil d'Administration puis le Conseil de Surveillance de votre société comprend en son sein un membre représentant les actionnaires salariés nommé par l'assemblée selon des modalités fixées par le conseil.

Or la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006 impose aux sociétés cotées dont plus de 3 % du capital au 31 décembre 2006 est détenu directement ou indirectement via des FCPE par des salariés de la société et de ses filiales françaises ou étrangères, de modifier leurs statuts pour mettre en place le régime légal de désignation par les actionnaires salariés d'un membre du Conseil de Surveillance qui doit être nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les actionnaires salariés de Schneider Electric détenant au 31 décembre 2006 plus de 3,09 % du capital, Schneider Electric doit donc, en conséquence, modifier ses statuts, pour définir les modalités de désignation par ces derniers des candidats à l'élection par l'Assemblée Générale comme membre du Conseil de Surveillance de la société.

Aux termes de la modification statutaire qui vous est proposée, il est prévu de poser le principe selon lequel le Conseil de Surveillance comprend un membre assurant la représentation des actionnaires salariés qui est désigné dans des conditions définies par le Conseil de Surveillance. Toutefois, lorsque les salariés viennent à détenir à la clôture d'un exercice plus de 3 % du capital, le membre nommé par l'Assemblée Générale selon les conditions définies par le Conseil de Surveillance est remplacé par un membre nommé pour un mandat de 4 ans, par l'Assemblée Générale dans les conditions ci-après.

L'assemblée statue au vu d'une liste de candidats proposée par les salariés actionnaires. Les candidats sont désignés par les conseils de surveillance des FCPE à raison de deux candidats maximum par conseil de surveillance, et par les salariés détenant leurs actions en direct, qui bien que représentant une très faible partie de l'actionnariat salarié, sont appelés à désigner un candidat. Pour éviter un trop grand nombre de candidats, le Directoire pourra, le cas échéant, regrouper une partie des conseils de surveillance des FCPE

pour qu'ils désignent ensemble au maximum deux candidats.

Seuls sont habilités à présenter leur candidature, les salariés titulaires d'un contrat de travail compatible avec la durée du mandat de membre du Conseil de Surveillance et détenant au moins 25 actions ou un nombre de parts d'un FCPE représentant ce nombre.

Le membre du Conseil de Surveillance ainsi désigné est réputé démissionnaire d'office et son mandat prend fin, en cas de perte de la qualité de salarié du Groupe ou d'actionnaire de la société ou de membre du Conseil de Surveillance du FCPE qui l'a désigné. Il prend fin également au cas ou les salariés viennent à détenir moins de 3 % du capital de la société à la clôture d'un exercice.

Il appartiendra, le cas échéant, à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007 de désigner un membre du Conseil de Surveillance conformément à la présente modification des statuts.

Nous vous soumettons une seconde modification statutaire qui vise à prévoir l'élection directe d'un membre du Conseil de Surveillance par les salariés de la société et de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé en France.

Nous vous invitons à rejeter cette résolution que le Directoire n'a pas agréée mais qui vous est soumise en application du Code de commerce. Ce dernier prévoit, en effet, que lorsque l'Assemblée Générale est appelée à modifier les statuts pour introduire le régime de désignation par les salariés d'un membre du Conseil de Surveillance, elle doit se prononcer sur l'élection directe d'un membre du Conseil de Surveillance par les salariés des filiales françaises du Groupe.

Délégations de compétence au Directoire pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription - neuvième, dixième onzième et douzième résolutions -

Nous vous soumettons des résolutions portant renouvellement des délégations données au Directoire pour augmenter le capital.

Nous vous rappelons que le Directoire bénéficie de délégations de compétence, pour émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, notamment, des actions, des actions avec bons de souscription, des obligations convertibles, des bons de souscription d'actions.

Dans ce cadre, le Directoire a annoncé, qu'il procéderait à une augmentation de capital de 1 milliard d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération s'inscrit dans le cadre du refinancement d'une partie du prix d'acquisition de la société américaine APC dont l'acquisition qui a été finalisée le 14 février 2007, fait de Schneider Electric la référence mondiale de l'énergie sécurisée.

Les délégations viennent à expiration au cours de cet exercice.

Aussi le Directoire vous propose, conformément aux dispositions du Code de commerce (article L.225-129-2), de renouveler ces délégations pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription pour une période de **26 mois.**

Par la neuvième résolution, il vous est demandé de déléguer au Directoire la compétence pour émettre, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires, des bons de souscription ainsi que toutes autres valeurs mobilières pouvant donner accès au capital, comme par exemple des obligations convertibles ou remboursables en actions, des obligations à bons de souscription d'actions, ainsi que d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Le montant nominal maximum des valeurs mobilières qui seraient ainsi émises est fixé à **1,5 milliard d'euros.** Le montant nominal maximum des augmentations de capital est limité, hors incorporation de réserves, à **500 millions d'euros,** soit 62,5 millions d'actions. Ce dernier montant est fixé sous réserve, le cas échéant, des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'émission de nouveaux titres.

Il est précisé que sur le montant de 500 millions d'euros de nominal s'imputeront les augmentations de capital réalisées dans le cadre d'opérations avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Par la dixième résolution, il vous est demandé de donner au Directoire compétence pour procéder, éventuellement, tant sur le marché français que sur le marché international, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des même titres que ceux visés à la résolution précédente.

En outre, le Directoire pourra émettre les actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital qui seraient émises par des filiales directes ou indirectes de Schneider Electric SA, en accord avec le Directoire.

Le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de cette résolution est fixé à 1,5 milliard d'euros. Le montant nominal maximal des augmentations de capital est limité à 300 millions d'euros, soit 37,5 millions d'actions. Ces montants s'imputeront, le cas échéant, sur les montants visés par la neuvième résolution.

La onzième résolution est destinée à permettre au Directoire d'augmenter, le cas échéant, la taille d'une émission qu'il aura décidée dans le cadre des neuvième ou dixième résolutions en cas de sursouscription. L'augmentation de capital complémentaire qui pourra ainsi intervenir dans les 30 jours de la clôture de la souscription initiale ne pourra excéder 15 % de l'émission initiale et devra être réalisée au même prix.

La douzième résolution autorise le Directoire à émettre des titres de capital ou donnant accès au capital, dans les limites fixées par les résolutions précédentes, afin de rémunérer les titres qui seraient apportés à votre société dans le cadre d'une offre publique d'échange dont elle serait l'initiatrice. De même, conformément aux nouvelles dispositions du Code de commerce, il pourra émettre, dans la limite de 10 % du capital, des titres de capital ou donnant accès au capital pour rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de titres donnant accès au capital de sociétés tierces.

Avec l'ensemble de ces autorisations financières, le Directoire disposera d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et pourra adapter la nature des valeurs mobilières à émettre en fonction de la demande et de l'état des marchés financiers français, étrangers ou internationaux.

Ainsi, la faculté d'émettre sans droit préférentiel de souscription offrira au Directoire la possibilité de réaliser des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès et qui présentent, en outre, l'avantage de solliciter une épargne publique nouvelle en émettant sur les marchés financiers étrangers ou internationaux.

Cependant, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Directoire pourra conférer aux actionnaires une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et cessibles. En outre, le prix d'émission des actions devra être, conformément au décret n°2005-112 du 10 février 2005, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation de ce prix, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 5 %.

Autorisation donnée au Conseil de Surveillance d'attribuer gratuitement aux dirigeants et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des actions de la société existantes ou à émettre - treizième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2006 a autorisé le Directoire à attribuer gratuitement des actions de la société aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens le l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Sur la base de cette autorisation, le Directoire a attribué le 21 décembre 2006 52 006 actions dont la moitié est conditionnée à l'atteinte de critères de performance. Les actions qui seront définitivement acquises à leur bénéficiaire à l'issue d'une période de trois ans, sont soumises à une période de conservation de deux ans. Pour des raisons fiscales, l'attribution d'actions gratuites a été limitée à des bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à l'exception des impatriés.

Il vous est proposé de renouveler par anticipation cette autorisation qui arrive à expiration en 2009, pour permettre au Directoire d'utiliser la faculté nouvelle qui a été apportée par la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006 de moduler les périodes minimum d'acquisition et de conservation. Le Directoire pourra ainsi prévoir pour les salariés n'ayant pas leur résidence fiscale en France, une période d'acquisition au moins égale à quatre ans sans obligation de conservation. L'utilisation de cette faculté par le Directoire facilitera les attributions gratuites d'actions à des bénéficiaires fiscalement non-résidants en France.

En outre, il est prévu qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire, l'attribution des actions devient définitive et leur cessibilité immédiate.

Les autres conditions demeurent inchangées. Ainsi les attributions d'actions sont soumises pour partie à des conditions de performance. Le nombre total d'actions attribué ne pourra pas représenter plus de 0,5 % du capital de la société et sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excède 3 % du capital.

Augmentations de capital réservées aux salariés - quatorzième et quinzième résolutions -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2006 a autorisé le Directoire à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Entreprise ainsi qu'à réaliser des augmentations de capital réservées à des entités constituées en faveur des salariés du Groupe, cette dernière autorisation étant destinée à étendre les opérations d'actionnariat salarié à certains pays dont la législation locale est difficilement compatible avec les règles du Plan d'Epargne Entreprise.

Dans le cadre de ces autorisations, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à procéder en 2007 à des augmentations de capital réservées aux salariés dans la limite de 1 % du capital. Ces opérations d'augmentation de capital devraient intervenir à la fin mai 2007.

Nous vous rappelons que la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose à toute Assemblée Générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital, de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Comme il vous est proposé notamment aux termes des neuvième à douzième résolutions de renouveler les délégations pour augmenter le capital, le Directoire doit donc vous soumettre une autorisation pour augmenter le capital en faveur des salariés. Aussi il vous propose de renouveler par anticipation l'autorisation que vous lui avez donnée en mai 2006.

Il vous est ainsi demandé de déléguer au Directoire les pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 5 % du capital, étant précisé cependant que la décote maximum qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 20 %.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur pour ses montants non utilisés est valable pour une durée de 5 ans.

De même, l'autorisation donnée de procéder à des augmentations de capital réservées à des entités constituées en faveur de salariés du Groupe arrivant à échéance au cours de l'exercice 2007, il vous est proposé de la renouveler aux conditions suivantes. L'autorisation porte sur 0,5 % du capital. Les émissions qui seraient réalisées s'imputeront notamment sur le plafond de 5 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérent au plan d'épargne d'entreprise. Le prix d'émission serait déterminé, au choix du Directoire, sur la base soit (i) du dernier cours coté de l'action de la société lors de la séance de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission. Il pourrait être affecté d'une décote maximum de 20 % par rapport au cours de bourse de référence, étant précisé que l'application d'une telle décote serait appréciée par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable aux personnes bénéficiaires de l'émission.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur pour ses montants non utilisés au 30 juin est valable pour une durée de 18 mois.

Enfin par la seizième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 avril 2007 établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce sur les rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 12 mai 2005 a autorisé la société à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société n'a racheté aucune action au cours de l'exercice 2006.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a également autorisé la société à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a mis en place un contrat de liquidité.

Vous trouverez ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions que l'Assemblée Générale du 26 avril 2007 est appelée à autoriser :

■ Nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par Schneider Electric SA :

Autodétention :	4 546 182 actions, soit 2 % du capital
Autocontrôle :	2 150 352 actions, soit 0,94 % du capital
Total :	6 696 534 actions, soit 2,94 % du capital

■ Répartition par objectifs des titres de capital détenus : les 4 366 082 actions autodétenues (hors contrat de liquidité) sont affectées à la couverture des plans d'options.

■ Objectifs du programme de rachat d'actions :
- réduire le capital par voie d'annulation d'actions,
- couverture des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, ou de créances convertibles en actions,
- conservation et remise ultérieure des actions existantes à l'échange ou en paiement, au lieu et place d'une augmentation de capital dans le cadre d'une opération de croissance externe,
- animation du marché du titre de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

■ Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital, soit un nombre total, sur la base du capital au 31 décembre 2006, de 22 769 834 actions Schneider Electric SA de 8 euros de nominal ; le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 960 078 420 euros.

■ Durée du programme de rachat : pour une période maximale de dix-huit mois, expirant le 25 octobre 2008.

■ Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale 2006 :

- opérations d'achat et de vente réalisées dans le cadre du contrat de liquidité :
nombre de titres achetés : 3 050 617,
nombre de titres vendus : 2 870 517,
- nombre de titres transférés depuis le début du programme : 672 016.

Rapport du Conseil de Surveillance

Vu l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

2. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 et L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967 et de l'article 117 dudit décret d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ Convention d'actionnaires entre les sociétés Schneider Electric SA et AXA qui prévoit le maintien de participations réciproques entre les deux sociétés ainsi qu'une option d'achat réciproque de leurs titres en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale.

Cette convention, conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement a été autorisé par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 et a été signée le 4 avril 2006.

Membres du Conseil d'Administration concernée : Messieurs Henri Lachmann et Claude Bébéar.

■ Admission de Monsieur Jean-Pascal Tricoire au bénéfice du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et d'une couverture complémentaire sur les risques décès invalidité équivalente à celle dont il bénéficiait au titre de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS.

Cet engagement a été décidé par le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006.

■ Avenant au contrat de travail de Monsieur Jean-Pascal Tricoire avec la société Schneider Electric Industries SAS qui suspend ledit contrat de travail et prévoit :

- que la période correspondant à l'exercice de ses mandats sociaux au sein de Schneider Electric SA sera prise en compte pour le calcul des droits dont il bénéficie dans le cadre de son contrat de travail au titre de régime de retraite supplémentaire des dirigeants de Schneider Electric et des indemnités dues à l'occasion de la rupture du contrat de travail,

- qu'en cas de cessation des mandats sociaux exercés au sein des sociétés Schneider Electric SA et de Schneider Electric Industries SAS, le contrat de travail reprendra ses effets.

Cet avenant, signé le 2 mai 2006 sous condition suspensive du Conseil de Surveillance, a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 et a pris effet au 4 mai 2006.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Une convention de gestion déléguée a été conclue (Conseil d'Administration du 27 juin 1995) entre votre société et SPIE Batignolles (devenue AMEC SPIE SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion.

Cette convention, qui a été résiliée au cours de l'exercice 2006 n'a donné lieu à aucun versement au titre de cet exercice.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 20 février 2007,

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard	Ernst & Young et Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux comptes sur la délégation de compétence donnée au Directoire pour procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et suivants et L.225-135- 1 et L.225-148 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 500 millions euros en nominal, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Dans cette limite, le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pour chacune des émissions décidées pourra être augmenté dans la limite de 15 % (onzième résolution).

Par ailleurs, le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées sur le fondement de la neuvième résolution s'inscrit dans le cadre de la limite globale de 500 millions d'euros en nominal, sur laquelle s'imputera le montant des augmentations, et le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder le montant de 1,5 milliard d'euros en nominal.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social ou à l'attribution de titres de créance qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital, données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 20 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

Rapport des Commissaires aux comptes sur la délégation de compétence donnée au Directoire pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants, L.225-148 et L.228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 300 millions euros en nominal, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Dans cette limite, le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pour chacune des émissions décidées pourra être augmenté dans la limite de 15 % (onzième résolution).

Par ailleurs, le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées sur le fondement de la dixième résolution s'inscrit dans le cadre de la limite globale de 500 millions d'euros en nominal prévu à la neuvième résolution, et le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder le montant de 1,5 milliard d'euros en nominal prévu à la neuvième résolution.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 20 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires.

Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 20 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du Plan d'Epargne d'Entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social ou à l'attribution de titres de créance, réservées aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 5% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer, étant précisé que la décote maximum qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 20 % sur le cours de bourse de l'action.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de cinq ans, avec faculté de subdélégation, à compter du jour de la présente Assemblée tous pouvoirs à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 20 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du groupe

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du groupe, pour un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente Assemblée, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant de ces augmentations s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la dixième résolution et la quatorzième résolution de la présente Assemblée.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient réalisées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 20 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

3. Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, de l'absence d'observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2006 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 887 824 631,27 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et de l'absence d'observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2006 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, approuve les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2006 et, en conséquence, décide de répartir le bénéfice distribuable qui s'élève, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 887 824 631,27 euros et du report à nouveau de 275 145 487,67 euros, à 1 162 970 118,94 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	683 095 044,00 euros
Report à nouveau	479 875 074,94 euros
Total	1 162 970 118,94 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence le paiement aux 227 698 348 actions, portant jouissance au 1er janvier 2006, composant le capital au 31 décembre 2006, d'un dividende de 3 euros par action de 8 euros de nominal.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France à compter du 1er janvier 2007 prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents et, le cas échéant, les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2003	1,1 €	0,55 € (1) 0,11 € (2)	1,65 € 1,21 €
2004	1,8 €	-	1,8 € (3)
2005	2,25 €	-	2,25 € (4)

(1) Avoir fiscal de 50 %.

(2) Avoir fiscal de 10 %.

(3) La totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1er janvier de l'exercice à un abattement de 50 %. La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2004.

(4) La totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1er janvier de l'exercice à un abattement de 40 %. La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2005.

Quatrième résolution

(Conventions réglementées, article L.225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées à l'article L.225-38 dudit Code, approuve la convention relative au protocole d'accord entre Schneider Electric SA et le Groupe AXA présentée dans ce rapport et prend acte des informations relatives à la convention signée au cours d'un exercice antérieur.

Cinquième résolution

(Conventions réglementées, article L.225-86 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L.225-86, L.225-90-1 et L.225-79-1 dudit Code, approuve les engagements et la convention présentés dans ce rapport concernant M. Jean-Pascal Tricoire.

Sixième résolution

(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat 130 euros)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire établi en application de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société afin de réduire le capital, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, ou des titres de créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société.

- Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 22 769 834 actions sur la base du capital au 31 décembre 2006, dernière date du capital constaté).

- Le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.

- En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 960 078 420 euros.

- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).

- Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L.225-204 et L.225-205 du Code de commerce et conformément à la vingt-troisième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006.

- Le Directoire pourra ajuster le(s) prix susmentionné(s) en cas d'incorporation de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions soit à la création et à l'attribution gratuite de titres, en cas de division de la valeur nominale des titres ou du regroupement des actions, et plus généralement, en cas d'opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte des conséquences de ces opérations sur la valeur des actions, ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

- L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Partie extraordinaire

Septième résolution

(Modifications des statuts pour prévoir la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance élu sur présentation des actionnaires salariés conformément à l'article L.225-71 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et en application de l'article 32 de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006, décide de modifier ainsi les statuts. L'article 11 est complété par les dispositions suivantes :

« **c)** Le Conseil de Surveillance comprend un membre représentant les salariés actionnaires, nommé par l'Assemblée Générale dans les conditions déterminées par le Conseil de Surveillance.

Toutefois, lorsqu'à la clôture d'un exercice le rapport établi par le Directoire en application de l'article L.225-102 du Code de commerce fait apparaître que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent plus de 3 % du capital social de la société, ce membre est nommé pour un mandat de 4 ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition des actionnaires visés à l'article L.225-102 du Code de commerce dans les conditions définies au (i) à (iii) ci-après.

(i) Le mandat prend effet dès la désignation par l'Assemblée Générale, le cas échéant au lieu et place de celui du membre représentant les salariés actionnaires nommés dans les conditions déterminées par le Conseil de Surveillance dont le mandat est alors réputé venir à expiration. Il prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance. Toutefois, le mandat prend fin de plein droit et le membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés est réputé démissionnaire d'office :

- soit, en cas de perte i) de sa qualité de salarié de la société ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ii) de sa qualité d'actionnaire ou de porteur de parts d'un fonds commun de placement investi en actions de l'entreprise iii) de sa qualité, le cas échéant, de membre du Conseil de Surveillance du fonds commun de placement qui a proposé sa candidature ;

- soit, lorsqu'à la clôture d'un exercice, le rapport du Directoire établi en application de l'article L.225-102 du Code de commerce fait apparaître que les actions détenues par le personnel de la société, ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital de la société.

(ii) L'Assemblée Générale statue au vu d'une liste de candidats proposés par les salariés actionnaires et désignés selon les modalités et conditions suivantes :

a) lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés et anciens salariés mentionnés à l'article L.225-102 du Code de commerce est exercé par les conseils de surveillance des fonds communs de placement investis en actions de l'entreprise, chacun de ces conseils de surveillance désigne en son sein à sa discrétion au plus deux candidats. Les conseils de surveillance sont à cet effet saisis par le Directoire qui, le cas échéant, pourra décider de regrouper deux ou plusieurs conseils de surveillance en un collège chargé de désigner à sa discrétion au plus deux candidats ;

b) lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues directement par les salariés ou indirectement via des fonds communs de placement investis en actions de l'entreprise par les salariés ou les anciens salariés, est exercé directement par ces salariés ou anciens salariés, les candidats sont désignés dans le cadre d'une consultation écrite initiée par le président du Directoire. Seules les candidatures présentées par un groupe de salariés actionnaires représentant au moins 5 % des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel sont recevables ;

c) seuls sont habilités à présenter leur candidature, les salariés titulaires d'un contrat de travail compatible avec l'exercice d'un mandat de 4 ans, et détenant au moins 25 actions de la société ou un nombre de parts d'un FCPE représentant ce nombre d'actions ;

d) les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts sont arrêtées par le Directoire notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats ;

e) la liste des candidats valablement désignée est établie par le président du Directoire. Elle est annexée à l'avis de convocation de l'Assemblée Générale appelée à élire le membre du Conseil de Surveillance proposé par les actionnaires salariés.

(iii) est nommé par l'Assemblée Générale celui des candidats qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents et représentés.

En cas de vacance du membre du Conseil de Surveillance désigné dans les conditions ci-dessus, son remplacement s'effectuera dans lesdites conditions au plus tard avant la réunion de la prochaine Assemblée Générale ou si celle-ci se tient dans un délai inférieur à 3 mois suivant la vacance à l'assemblée suivante. Jusqu'à la date de nomination de ce membre du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.»

L'Assemblée Générale prend acte qu'il appartiendra, le cas échéant, à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007 de désigner un membre du Conseil de Surveillance conformément à la présente modification des statuts.

Huitième résolution

(Modifications des statuts pour assurer la représentation des salariés des sociétés françaises du Groupe au Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et en application de l'article L. 225-71 du Code de commerce, décide de modifier ainsi les statuts de la société :

L'article 11 est complété par les dispositions suivantes :

« **d)** Un membre du Conseil de Surveillance est élu par le personnel de la société et de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est situé en France. Les modalités de cette élection sont fixées par les articles L.225-27 à L.225-34 du Code de commerce ainsi que par les présents statuts.

La durée de ses fonctions est de 4 ans. Toutefois, son mandat prend fin de plein droit lorsqu'il ne remplit plus les conditions d'éligibilité prévues à l'article L.225-28 du Code de commerce ou encore en cas de rupture du contrat de travail conformément à l'article L.225-32 du Code de commerce.

Sont électeurs et éligibles les salariés de la société et de ses filiales telles que définies ci-dessus qui remplissent les conditions requises par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque cause que ce soit.

Les candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative au sens de l'article L.423-2 du Code du travail, doivent être accompagnés d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant le nom du candidat et de son remplaçant éventuel.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Est déclaré élu le candidat ayant obtenu au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés, au second tour la majorité relative.

Les élections sont organisées tous les 4 ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés sortant.

Dans toutes les hypothèses où le maintien d'un membre du Conseil de Surveillance élu par le personnel salarié, tel que prévu par les présents statuts, nécessiterait de nouvelles élections, celles-ci seraient organisées dans les meilleurs délais. Le nouveau membre du Conseil de Surveillance ainsi désigné entrera en fonction dès la proclamation des résultats et, jusqu'à cette date, le Conseil de Surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

Le calendrier des élections ainsi que les modalités de scrutin non précisées par le Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtées par le président du Directoire avec pouvoir de subdélégation.»

Neuvième résolution

(Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter dans la limite de 500 millions d'euros de nominal le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies. La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme sur le fondement de la présente résolution, ne pourra être supérieur, compte tenu des augmentations de capital réalisées sur la base des dixième et douzième résolutions ci-après, à 500 millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société ;

- décide, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 1,5 milliard d'euros en nominal ;

- décide que les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra faire usage des facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit ;

- délègue au Directoire, durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentation du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

et, décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au deuxième point ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;

- prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences ;

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet pour ses montants non utilisés.

Dixième résolution

(Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter dans la limite de 300 millions d'euros de nominal le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies. L'émission d'actions par la société pourra résulter, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de valeurs mobilières émises par des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social et qui donneront accès par tous moyens à des actions ordinaires de la société.
La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur le fondement de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la neuvième résolution adoptée par la présente assemblée et que ce montant est fixé compte non tenu du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société ;

- décide, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra, excéder 1,5 milliard d'euros en nominal, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond fixé dans la neuvième résolution adoptée par la présente assemblée ;

■ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Directoire le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L.225-135 du Code de commerce ;

■ décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;

■ prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;

■ prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences ;

■ prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution

(Autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant d'une émission initiale avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, décidée en application respectivement des neuvième et dixième résolutions, en cas de demande excédentaire)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

■ autorise le Directoire, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, à décider pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions, que le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pourra être augmenté par le Directoire dans les conditions légales et réglementaires et dans la limite des plafonds prévus par les neuvième et dixième résolutions respectivement ;

■ prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation.

Douzième résolution

(Possibilité d'utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de sociétés)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide que les émissions prévues à la dixième résolution adoptée par la présente assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce.

De même l'Assemblée Générale délègue durant la même période de 26 mois au Directoire les pouvoirs pour, sur le rapport du commissaire aux apports, procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la dixième résolution, à une ou plusieurs augmentation de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus par les neuvième et dixième résolutions adoptées par la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que le Directoire a tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux fins de procéder aux opérations visées dans la présente résolution, et de réaliser et constater les augmentations de capital en résultant.

Treizième résolution

(Autorisation donnée au Directoire d'attribuer gratuitement des actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

■ autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2, qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société ;

■ décide que le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

■ décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas représenter plus de 0,5 % du capital de la société à la date de la présente assemblée et sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excède 3 % du capital ;

■ décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle et de chiffre d'affaires fixés par le Directoire au terme d'une période d'acquisition fixée par le Directoire. Le Directoire aura la faculté de fixer, dans le respect des dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions et de prévoir ainsi soit, pour tout ou partie des actions une période minimale d'acquisition de 4 ans sans période de conservation, soit pour le solde, une période minimale d'acquisition de 2 ans avec une période de conservation minimale de 2 ans ;

■ décide par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement, seront néanmoins acquises à un bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L.225-197-1 du Code de commerce ;

■ autorise le Directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;

■ prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre attribuées gratuitement. L'augmentation de capital correspondant sera définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ;

■ fixe à 38 mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, pour ses montants non utilisés par le Directoire, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 dans sa vingt-cinquième résolution.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, procéder, le cas échéant, aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Quatorzième résolution

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

■ donne au Directoire, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;

■ décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;

■ décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Directoire dans les conditions fixées par la réglementation ;

■ décide de supprimer, en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre dans le cadre la présente résolution ;

■ décide de renoncer au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit ;

■ décide que la présente autorisation privera d'effet à compter du 30 juin 2007 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 dans sa vingt-sixième résolution, pour ses montants non utilisés par le Directoire ;

■ décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :

- fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;

- le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;

- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Quinzième résolution

(Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, ayant pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-2 et L.225-138-1 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la dixième résolution adoptée par la présente Assemblée Générale, ainsi que sur le plafond maximum fixé dans la quatorzième résolution adoptée par la présente assemblée, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, conférant les mêmes droits que les actions anciennes, une telle émission sera réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous ;

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à l'une et/ou l'autre catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : toutes entités de droit français ou étranger, dotées ou non de la personnalité morale, désignées par une société appartenant au groupe Schneider Electric, afin de permettre à ces entités, dans le respect des dispositions spécifiques du droit étranger considéré, de souscrire des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans le cadre de programmes d'actionnariat salarié ou d'épargne salariale mis en œuvre au bénéfice de salariés du groupe Schneider Electric ;

3. décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Directoire sur la base du cours de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ; le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire sur la base soit (i) du dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission ; le Directoire pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 20 % sur le cours de bourse de l'action de la société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe, le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la société sera déterminé par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, aux personnes bénéficiaires de l'émission ;

4. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation et arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories fixées par la présente résolution et le nombre de titres à offrir à chacun d'eux, étant entendu que le Directoire pourra décider que l'augmentation de capital sera réalisée à hauteur des montants souscrits sous réserve qu'au minimum 75 % des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital offerts aient été souscrits, ainsi que notamment :

- de fixer les caractéristiques des titres à émettre, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions et valeurs mobilières, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,

- constater l'augmentation de capital, procéder à l'émission des actions et autres titres donnant accès au capital, modifier corrélativement les statuts et,

- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

5. décide que la présente délégation privera d'effet à compter du 30 juin 2007 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 dans sa vingt-sixième résolution pour ses montants non utilisés par le Directoire.

La délégation conférée par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Le Directoire rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Seizième résolution

(Pouvoirs pour les formalités).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Attestation

Responsable du document de référence

M. Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 157 et 170 dudit document. Ces rapports ne comportent pas de réserve ni d'observation.

Les informations financières pro forma présentées dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 180 dudit document. Ce rapport comporte une observation précisant que les comptes d'American Power Conversion au 31 décembre 2006 n'ont pas été audités et ne sont pas publiés et qu'il ne peut être assuré qu'aucun élément de réconciliation significatif ni qu'aucun retraitement matériel ne pourront être identifiés lors d'une revue exhaustive du rapprochement des deux groupes.

Rueil-Malmaison, le 26 mars 2007

Le Président du Directoire

Jean-Pascal Tricoire

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel, déposé comme document de référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le réglement n° 809/2004 de la Commission Européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
1. Personnes responsables	198
2. Contrôleurs légaux des comptes	57
3. Informations financières sélectionnées	8 à 10
4. Facteurs de risque	29 à 34
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	15 à 16 et 59
5.2. Investissements	16 à 17, 67 à 68, 70 à 71, 113 à 116 et 133 et 139
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	19 à 22 et 67 à 68
6.2. Principaux marchés	18 à 19 et 69
6.3. Evénements exceptionnels	70 à 71 et 113 à 114
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences ou contrats	29 à 34
6.5. Position concurrentielle	19 à 22
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	15 à 16
7.2. Liste des filiales importantes	147 à 156
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	26 à 27 et 117 à 118
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	67 à 75 et 96
9.2. Résultat d'exploitation	29 à 34 et 67 à 75
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	73 à 74 et 123 à 126
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	73 à 74
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	131 à 132
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	–
10.5. Sources de financement attendues	–
11. Recherche et développement, brevets et licences	25 à 26 et 137
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la clôture de l'exercice	96 à 97
12.2. Principales tendances pour l'exercice en cours	96 à 97
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	96 à 97
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	36 à 39 et 44 à 45
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	45

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération versée	52 à 56
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	52 à 56, 127 à 130 et 138
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	36 à 39 et 44 à 45
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	44 à 45 et 54 à 55
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	42 à 44
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	35
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	8, 28, 80 et 138
17.2. Participations et stock options	36 à 39, 44 à 45, 52 à 56 et 62 à 64
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	60 et 62 à 64
18. Principaux actionnaires	
18.1. Principaux actionnaires	61
18.2. Répartition des droits de vote	61
18.3. Actionnariat de contrôle	61
18.4. Accord sur l'évolution de l'actionnariat	–
19. Opérations avec des apparentés	135
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	99 à 180
20.1. Informations financières historiques	99 à 174
20.2. Informations financières pro forma	175 à 180
20.3. États financiers	99 à 174
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	170
20.5. Date des dernières informations financières	–
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	–
20.7. Politique de distribution des dividendes	18, 58, 74, 124 et 181
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	33
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	96
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	59 à 61, 123, 126 et 174
21.2. Acte constitutif et statuts	40 à 41, 44, 56 à 57
22. Contrats importants	27, 133 à 134
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
24. Documents accessibles au public	59 et 66
25. Informations sur les participations	75, 171 à 173

Maquette J. Grison - Sequoia / Photos : Ambroise Tezenas, Groupe Manitoba, Benoit Decout (Agence Réa), Denis Morel, Bruno Levy (les Echos) / Impression Gibert Clarey

Schneider Electric SA

Siège social :
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
F-92500 Rueil-Malmaison Cedex (France)
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00
Internet : http://www.schneider-electric.com

Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 1 821 586 781 euros
542 048 574 R.C.S. Nanterre
Siret : 542 048 574 01775

Ce document a été imprimé sur du papier fabriqué avec des fibres recyclées à 100 % et produit sans chlore ou dérivé.
Tous les déchets issus du processus de production sont également recyclés.

**Construire un nouveau monde électrique*

Avril 2007